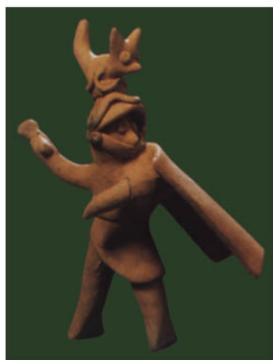


Relation des aventures de

Mathieu Saguean

Canadien



ÉDITION CRITIQUE PAR
PIERRE BERTHIAUME

BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

RELATION DES AVANTURES DE
MATHIEU SAGEAN, CANADIEN

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction

Roméo Arbour, Yvan G. Lepage, Laurent Mailhot,
Jean-Louis Major

Écrits de la Nouvelle-France
dans la même collection

Jacques Cartier, *Relations*
(Michel Bideaux)

François-Xavier de Charlevoix, *Journal d'un voyage I, II*
(Pierre Berthiaume)

Diéreville, *Relation du voyage*
du Port Royal de l'Acadie
suivi de *Poésies diverses*
(Normand Doiron)

Lahontan, *Œuvres complètes I, II*
(Réal Ouellet et Alain Beaulieu)

Gabriel Sagard, *Le Grand Voyage du pays des Hurons*
suivi de *Dictionnaire de la langue huronne*
(Jack Warwick)

La Bibliothèque du Nouveau Monde regroupe des éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche, le CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES, administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

RELATION DES AVANTURES DE
MATHIEU SAGEAN, CANADIEN

Édition critique
par
PIERRE BERTHIAUME
Université d'Ottawa

1999
Les Presses de l'Université de Montréal

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a contribué à la publication de cet ouvrage.

Les Presses de l'Université de Montréal remercient le ministère du Patrimoine canadien du soutien qui leur est accordé dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Les Presses de l'Université de Montréal remercient également le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Données de catalogage avant publication (Canada)

Mathieu Saguean (? - ?)

Relation des aventures de Mathieu Saguean, Canadien

Édition critique / Pierre Berthiaume (1946-).
(Bibliothèque du Nouveau Monde)

Comprend des références bibliographiques et un index.

ISBN 2-7606-1741-6

1. Mississippi (Fleuve) - Découverte et exploration. 2. Mythes géographiques. 3. Mississippi (Fleuve) - Découvertes d'or.

I. Berthiaume, Pierre. II. Titre. III. Collection.

F352.S242 1999 917.6204'1 C99-940536-5

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN 2-7606-1741-6

Dépôt légal, 2^e trimestre 1999

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 1999

INTRODUCTION

« Comme d'un paradis terrestre »

LORSQUE, LE 16 NOVEMBRE 1532, Atahualpa est arraché à sa litière par les hommes de Francisco Pizarro, la chute de l'empire inca est consommée et les richesses du Pérou passent aux mains des Espagnols. Mais si fabuleux que soient les trésors des Incas, ils ne comblent pas la soif d'or des *conquistadores*: la réalité ne saurait répondre aux attentes d'un mythe né avec le projet de voyage de Christophe Colomb au fabuleux « Catay » de Marco Polo. Dès le début du XVI^e siècle, des Amérindiens auraient attesté à Vasco Núñez de Balboa l'existence d'un pays où abondait l'or et signalé à Pedro Álvarez Cabral la présence, à l'ouest du continent, d'hommes « aux riches armures faites de fines plaques d'or couvrant la poitrine et la tête¹ ». Si bien qu'en 1534, à peine deux ans après la chute de l'empire inca, les Espagnols prêtent encore une oreille attentive aux propos d'Amérindiens de Quito qui affirment qu'il existe un cacique

que es muy riquísimo e grand señor, e con cierta goma o licor que huele muy bien, se unta cada mañana, e sobre aquella unción asienta e se pega el oro molido o tan menudo como conviene para lo que es dicho, e queda

1. Alfred Métraux, *Les Incas*, p. 4. Les références dont la description figure dans la bibliographie sont abrégées dans les notes. Pour la liste des sigles et abréviations, voir *infra*, p. 53.

*toda su persona cubierta de oro desde la planta del pie hasta la cabeza, e tan resplandesciente como suele quedar una pieza de oro labrada de mano de un grand artífice*².

El Dorado sera poursuivi tout au long de la «découverte» de l'Amérique par les Européens³ et l'exploration du continent ne fera que déporter le mirage toujours plus loin, dans les *terrae incognitae*.

La conquête du Mexique et la soumission des Aztèques par Hernán Cortés, entre 1519 et 1521, ont donné de nouvelles assises au mythe, en le déplaçant des hauts plateaux andins vers les immenses plaines du centre de l'Amérique du Nord⁴. Il est vrai que le butin ramené du Mexique par Cortés ne pouvait qu'exciter les convoitises. Cela explique qu'en 1584 Francisco Díaz de Vargas sollicite le poste d'*adelantado* des terres situées au nord du Mexique, dans l'espoir de découvrir une rivière dont les riverains, croyait-on, possédaient de l'or et de l'argent en abondance⁵.

La *Relation des aventures de Mathieu Sagean* au pays des «Acaaniba» constitue une version à la fois dégradée et originale du mythe⁶: la recherche d'*El Dorado* y devient invention d'un *Eldorado* et mène à la découverte d'un jardin d'Éden peuplé de singuliers Amérindiens.

2. Gonzalo Fernandez de Oviedo, *Historia general y natural de las Indias*, édition et introduction par Juan Perez de Tudela Bueso, Madrid, Real Academia española, «Biblioteca de autores españoles», 1959, t. V, p. 236. Sans doute était-ce de l'empire inca que parlaient les Amérindiens. Les Espagnols, obnubilés par la perspective de découvrir d'autres trésors, encore plus fabuleux que ceux des Incas, n'auraient pas fait le lien entre le «*rey Dorado*» (*ibid.*) des Amérindiens de Quito et l'Inca qu'ils venaient de détrôner.

3. Notamment au cours des expéditions du Portugais Alejo Garcia vers le Paraguay, de l'Italien Sebastiano Caboto au rio de La Plata (1526), des Espagnols Pedro de Mendoza en Argentine (1535), Alvar Núñez Cabeza de Vaca vers le haut Paraguay et Francisco de Cáceres (1575-1587) entre les Andes et la Guyane (voir A. Métraux, *op. cit.*, p. 3-15).

4. Déplacement qui n'empêche pas les Espagnols de poursuivre la recherche d'*El Dorado* en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

5. Voir H. E. Bolton, *Spanish Exploration*, p. 199-200.

6. D'ailleurs, les «Acaaniba» de Mathieu Sagean ne sont pas sans évoquer les «Caniba» de Christophe Colomb, comme le suggèrent les modifications orthographiques de certains des correspondants de Pontchartrain: voir *infra*, p. 24 et 40-41, et la lettre de Bégon à Cabart de Villermont du 21 août 1701 (BNF, mss FF, vol. 22810, f. 319, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 80).

Qui sont donc les fabuleux «Acaaniba»? «Il est a remarquer, notait un rapporteur anonyme, que Led[i]t Sagean avoit nommé, d'abord cette nation, Les Acanzia, Mais comme on luy a fait quel[qu]e objection la Dessus, et qu'on luy a fait voir que cette nation des Acanzia ne pouvoit pas estre cette nation dorée, Il a dit qu'il s'estoit trompé, et qu'elle s'appelloit Acaaniba⁷. »

Le nom de deux tribus amérindiennes évoque celui d'«Acanzia»: les Akansa et les Kansa. Les Akansa, ou Arkansa, occupaient un territoire situé à l'ouest du Mississipi, près de l'embouchure de la rivière Arkansas. Le père Marquette décrit brièvement leur village dans la relation de son premier voyage vers le Mississipi⁸, mais c'est grâce au *Journal historique du dernier voyage que feu M. de la Salle fit dans le Golfe de Mexique*, d'Henri Joutel⁹, qu'on connaît mieux le mode de vie des Akansa, qui n'a rien de commun avec celui des Acaaniba¹⁰.

Quant aux Kansa, une tribu du sud-ouest de l'Amérique du Nord aux mœurs proches de celles des Sioux, ils étaient établis le long des rives du Missouri près de l'embouchure de la rivière Kansas. Sur sa carte de 1674, le père Marquette signale leur présence à l'ouest de la «R. De La Conception» (le Mississipi), à la hauteur de 39° de latitude, à un endroit qui peut correspondre à l'actuelle rivière Kansas. Juan de Oñate, qui nomme la tribu «Escanjaques», ou «Escansagues», est sans doute le premier Blanc à être entré en contact avec les Kansa, en 1601¹¹. Comme dans le cas des Akansa, le mode de vie des Kansa ne correspond pas à celui des Acaaniba¹².

7. «Extrait de la relation de Mathieu Sagean, Canadien» (ANF, Marine 3 JJ 277, n. f°).

8. «Le premier Voyage qu'a fait Le P. Marquette vers le nouveau Mexique», dans Reuben Gold Thwaites, édit., *The Jesuit Relations*, vol. 59, p. 146-158.

9. Paris, Étienne Robinot, 1713, p. 306-317.

10. Voir D. I. Bushnell, *Villages of the Algonquian, Siouan and Caddoan Tribes West of the Mississippi*, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, bulletin 77, 1922, p. 108-112; F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 333-336.

11. Voir H. E. Bolton, *Spanish Exploration*, p. 257-258.

12. Voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 653-656.

Par certains traits, ces derniers évoquent les Natchez, qui occupaient les rives du Mississipi¹³, sinon les Aztèques, dont ils seraient les descendants, selon Mathieu Sagean¹⁴; par d'autres, ils font penser aux tribus de l'ouest du continent. Enfin, plusieurs de leurs caractéristiques sociales et religieuses appartiennent davantage à des peuples asiatiques qu'à des tribus américaines¹⁵: les Acaaniba, qui cumulent des traits culturels et culturels d'origines diverses et dont le nom évoque un toponyme¹⁶, sont une invention de Mathieu Sagean, qui renoue avec des légendes apparues avant la découverte de l'Amérique.

Par l'obsession de l'or dont elle témoigne et par la présence des pierres précieuses qui embellissent les étranges sculptures acaanibaines, la relation de Sagean sacrifie au mythe d'*El Dorado*¹⁷, mais elle propose surtout une version du jardin d'Éden, à travers l'invention d'un site qui n'est pas sans évoquer le «Royaume de *Cocaigne*», ce «pays imaginaire où les habitants vivent fort heureux sans rien faire¹⁸», et «où on fait grande chère¹⁹».

Un lieu isolé, coupé du monde à la fois par l'imprécision de l'espace géographique qui le circonscrit et par la soudaineté de sa découverte, évoquant davantage une apparition surnaturelle qu'une exploration concrète; un climat idéal qui permet la maturation des fruits et des légumes, qu'il suffit de cueillir pour se restaurer; un monde inversé, dans lequel les fauves sont pacifiques et où de singuliers animaux fournissent tout ce dont

13. Voir la description des Natchez par Antoine Laumet, dit Lamothe-Cadillac, dans Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 129-132. Sans doute Sagean s'est-il inspiré en partie de ce qu'il avait entendu raconter des Natchez pour peindre ses Acaaniba.

14. Voir *infra*, p. 67 et p. 166, n. 19.

15. Voir *infra*, p. 71, n. 74; p. 80, n. 128; p. 81, n. 129.

16. Celui de la rivière Escanaba, qui se jette dans la petite baie de Noc, dans le lac Michigan (Michigan).

17. Richebourg Gaillard McWilliams intitule d'ailleurs son article sur le royaume «découvert» par Sagean «A Kingdom Beyond the Rockies: The El Dorado of Mathieu Sagean» (dans John Francis McDermott, dir., *The French in the Mississippi Valley*, p. 175-195).

18. Furetière, 1690.

19. *Dictionnaire de l'Académie*, 1694.

l'être humain a besoin pour se nourrir, s'habiller et fabriquer les menus objets de la vie quotidienne; un peuple qui, par ses mœurs policées, par ses pratiques culturelles et ses monuments, est différent des Amérindiens connus; une société aussi paisible que formidable sur le plan militaire, ce qui garantit sa sécurité; des êtres humains heureux, qui échappent à la malédiction du travail et aux affres de la maladie, voire à la mort; un espace dans lequel la sexualité, du moins celle des hommes²⁰, s'épanouit sans honte; enfin un âge d'or concrètement réalisé par la profusion du précieux métal, qui perd sa valeur économique pour servir à la fabrication des objets utiles: ainsi s'esquissent les contours d'un véritable paradis sur terre.

Il s'agit bien d'un mythe. Non seulement parce que le lieu décrit par Sagean relève du désir, mais aussi parce que son invention est collective. Pour donner corps aux Acaaniba, Sagean amalgame des observations personnelles, des fragments de descriptions, des bribes d'informations et des bouts d'histoires et d'aventures entendus à droite et à gauche, des récits de fausses découvertes ouïs au cours de ses pérégrinations, peut-être même des éléments de mythes amérindiens mal compris et déformés.

Dans une lettre à l'abbé de Dangeau²¹, Cabart de Villermont²² fait allusion à l'*Histoire du Nouveau Monde*, dans laquelle Jean de Laët évoque le voyage de Juan de Oñate près d'un «Lac

20. Étrangement, seules les femmes paraissent belles.

21. Louis de Courcillon, abbé de Dangeau (1643-1723): littérateur élu à l'Académie française en 1682 et lecteur royal, il a fait partie de la coterie passionnée par les questions de géographie et par l'exploration du bassin mississippien, dans laquelle on trouvait Cabart de Villermont et Claude Bernou (Roman d'Amat, dir., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1932-1989, t. X, p. 96-97; M. Hoefler, dir., *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1850-60*, Paris, Firmin Didot, 1855, t. XII, p. 929-931).

22. Esprit Cabart de Villermont, qui avait suivi de près les expéditions de Radisson, était en relation avec des jésuites en mission chez les Illinois. Fêru de géographie, il était, à l'instar de Claude Bernou et de l'abbé de Dangeau, consulté à l'occasion par la cour. Henri de Tonty a eu recours à ses services pour promouvoir la poursuite de l'exploration du bassin mississippien après la mort de Cavalier de La Salle (Roman d'Amat, dir., *Dictionnaire de biographie française*, t. VII, p. 758; Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. I, p. 10 et 16).

Conibas²³». Peut-être est-ce là une des sources de la relation de Mathieu Sagean. Celui-ci n'a pas lu le texte de Jean de Laët, ni, bien sûr, les documents sur lesquels se fonde Laët, mais, au cours de ses courses en forêt ou de ses aventures en mer, il a pu rencontrer des Espagnols qui lui ont fait croire à l'existence de lieux fabuleux dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Sagean n'aurait fait que reprendre à son compte des récits d'aventuriers et de voyageurs.

Aux récits d'Espagnols s'ajoutent peut-être ceux de Français. Même si Henri de Tonty doute que Sagean ait été présent au fort Saint-Louis et ait participé aux explorations de Cavelier de La Salle²⁴, Sagean a pu rencontrer les hommes de ce dernier. Ceux-ci ont pu ajouter des péripéties romanesques à leurs aventures: Sagean s'en serait à l'occasion inspiré pour étoffer sa «relation».

On peut même élargir la perspective: dans son récit, Sagean fait allusion à des animaux qui ne sont pas sans ressemblance avec ceux de l'Amérique du Sud, qu'il ne paraît pas avoir visitée. Peut-être reprend-il alors à son compte des propos de ceux avec qui il a vécu certaines de ses aventures en mer. Le même processus peut expliquer l'élaboration de sa relation de voyage chez les

23. Voir *infra*, p. 173, n. 12. En août 1596, Juan de Oñate (*circa* 1549 - *circa* 1624) quittait Mexico pour explorer les régions situées au nord des possessions espagnoles; retardé par des difficultés de toutes sortes, il ne partit du Rio de Conchas, où il avait dû s'arrêter, que le 7 février 1598; le 30 avril 1598, à quelques kilomètres de l'actuelle ville d'El Paso (Texas), il prenait officiellement possession de la région au nom de la couronne d'Espagne. La colonisation du «Nouveau Mexique» commença alors, mais en 1599 les Espagnols se heurtèrent à l'hostilité des Amérindiens d'Acoma, qu'ils soumirent durement. En juin 1601, Juan de Oñate entreprit une expédition vers l'intérieur des terres et il entra en contact avec les «Escanjaques», ou Kansa. En 1604, il tenta de rejoindre la mer, puis regagna le «Nouveau Mexique» (1605), où il commanda jusqu'en 1608; en butte à l'hostilité de plusieurs administrateurs coloniaux espagnols, il dut rentrer en Espagne pour rendre compte de ses activités (voir H. E. Bolton, *Spanish Exploration*, p. 199-206; Charles W. Hackett, *Dictionary of American Biography*, vol. VII, p. 37-38; George P. Hammond, *Don Juan de Oñate and the Founding of New Mexico*).

24. Voir *infra*, p. 65, n. 37.

Acaaniba²⁵. Rien d'étonnant alors à ce que les Acaaniba se disent descendants des Aztèques ou que certains des animaux qui peuplent leur territoire appartiennent vraisemblablement à la faune de l'Amérique du Sud: les Acaaniba concrétisent, si l'on ose dire, les rêves des *conquistadores* et les mythes dont ont été porteuses les grandes civilisations détruites de l'Amérique.

Après le rêve, l'horreur; après le jardin d'Éden, l'enfer. Lorsque Sagean quitte le pays des Acaaniba, l'espace mythique se referme sur lui-même. Ses camarades et lui rentrent à Montréal peu après le massacre des colons de Lachine par des Iroquois, le 5 août 1689, puis connaissent des aventures tragiques: combats, naufrages, emprisonnements, carnages, trahisons, anthropophagie se suivent à une cadence accélérée dans la seconde partie de la relation. Des rives du Saint-Laurent aux comptoirs européens de Chine, en passant par les colonies anglaises d'Amérique, les îles du Cap-Vert, les côtes africaines, Madagascar, la mer Rouge, l'Inde, Sagean voit disparaître un à un ses compagnons, connaît la pauvreté, la faim, la solitude, la souffrance, et frôle parfois la mort au cours d'aventures qui ont le malheur pour seul horizon.

Si fictives qu'elles soient, les aventures de Sagean s'inscrivent dans la trame exploratoire de l'ouest du continent américain par les Français, soucieux d'occuper des territoires riches en pelleteries, de contrôler les voies fluviales et de limiter l'expansion des colonies anglaises. Sagean greffe d'autant plus facilement son voyage au pays des Acaaniba sur les expéditions de Cavelier de La Salle que celles-ci ont, par certains aspects, l'apparence d'un récit d'aventures. D'ailleurs, ceux qui les ont rapportées ont à l'occasion composé, sinon inventé, des épisodes qui n'ont rien à envier à un roman. Il suffit de lire les ouvrages de Louis

25. Pierre-Charles Le Sueur: «Mathieu Sagean pourroit avoir lu Dans quelque relation ou entendu dire a quelqu'un dans le voiage qu'il a fait aux Indes qu'il y avoit une R[ivière] dont les peuples qui l'habitent etoient fort riches en or» («Memoires de mr Le Sueur», ANF, Marine 2 JJ 56, n° 9, p. 68). Mais le pays des Acaaniba existait dans l'esprit de Sagean bien avant ses aventures en mer, puisqu'il avait raconté sa «découverte» au fils d'un marchand newyorkais dès 1691 (voir *infra*, p. 112).

Hennepin²⁶ ou d'Henri de Tonty²⁷, ou de suivre Lahontan à la «rivière Longue²⁸» pour s'en convaincre.

Du reste, par souci de donner de la vraisemblance à son récit, Sagean parsème sa narration de détails qui authentifient son aventure. Les toponymes amérindiens «Mialy» ou «Colimy», par exemple, évoquent la langue des Miamis; l'expédition de Sagean au pays des Acaaniba comprend des Mahingans et les mœurs des Acaaniba font parfois penser à celles d'autres Amérindiens. Mieux, l'histoire réelle n'est jamais absente du récit. Non seulement à cause du début de la relation qui fait allusion aux explorations de Cavelier de La Salle, mais aussi parce que les aventures de Sagean s'inscrivent dans la trame des opérations coloniales françaises et qu'elles ont pour toile de fond la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697). À Boston et à New York, où il est retenu après avoir été fait prisonnier par un «forban» anglais le long de la côte acadienne, Sagean est témoin des émeutes occasionnées par la chute de Jacques II.

Après un séjour mouvementé dans les colonies anglaises et une mission diplomatique auprès des Iroquois pour sauver la vie à des prisonniers français, Sagean participe aux activités, quelque peu douteuses, des flibustiers et prend part à la guerre de courses que se livraient Français et Anglais. Il suit alors l'itinéraire habituel des pirates et des flibustiers: commandités par des marchands anglais de New York ou par les autorités coloniales des

26. Voir *Description de la Louisiane Nouvellement decouverte au Sud'Oüest de la Nouvelle France* (Paris, Sébastien Huré, 1683), *Nouvelle decouverte d'un tres grand Pays situé dans l'Amerique entre le Nouveau Mexique et la Mer Glaciale* (Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697), *Nouveau Voyage d'un Pais plus grand que l'Europe* (Utrecht, Antoine Schouten, 1698).

27. Voir *Dernières découvertes dans l'Amerique septentrionale de M. de La Salle*, Paris, Jean Guignard, 1697.

28. Selon Marc Villiers du Terrage, c'est «la *Relation* de Sagean, dont La Hontan avait eu certainement connaissance, qui lui a donné la très fâcheuse idée d'ajouter, dans l'ouvrage qu'il préparait, sa XVI^e lettre, sans laquelle ses *Voyages*, seraient beaucoup plus estimables. La "Rivière Longue", les Gnacsitaires et ses démêlés avec les Missouris dérivent des hâbleries de Sagean» (*La Découverte du Missouri et l'histoire du fort d'Orléans (1673-1728)*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1925, p. 27-28). Selon Réal Ouellet, Lahontan aurait en réalité remonté la rivière Minnesota (voir Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 43-45 et 383-437).

«îles», les forbans écumaient les côtes de l'Amérique du Nord et celles des Antilles avant de gagner l'Afrique et l'océan Indien, où les prises étaient plus intéressantes.

À bord du navire de Léger, un corsaire français, il croise la route de Jean-Baptiste de Gennes, chargé de déloger les Anglais de leurs comptoirs de la côte occidentale de l'Afrique. Près de Madagascar, où les Français avaient tenté de s'établir, Sagean apprend des nouvelles de l'escadre du comte d'Aché de Serquigny, lui aussi en mission contre les Anglais.

En revanche, une fois dans les eaux indiennes puis chinoises, Sagean perd presque tout contact avec les Français, dont les activités commerciales se heurtent à l'hostilité des Portugais, des Anglais et des populations indigènes, peu enclines à accepter la présence des Européens. Ce n'est pas par hasard que Sagean, après avoir participé à des opérations sur un vaisseau portugais, rentre en Europe sur un navire de la *London East India Company*: l'Angleterre, malgré de nombreuses difficultés, est en train de se tailler un empire commercial dans la région et d'imposer sa domination.

On comprend que les autorités françaises aient pris au sérieux les aventures de Sagean : celles-ci s'inscrivent dans les opérations maritimes de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et elles ne sont dénuées ni de vraisemblance ni d'intérêt, même si elles soulèvent de nombreux problèmes de chronologie.

Mais peut-on prendre au sérieux la topographie du pays des Acaaniba? Que penser de la rivière «Mialy» ou de l'itinéraire des caravanes du Canada vers l'Asie? Que les autorités coloniales n'aient pas mis en doute les affirmations de Sagean ne doit pas étonner. À la fin du XVII^e siècle, les géographes n'ont pas une idée exacte de la dimension du continent américain, ils ignorent le tracé de la côte ouest, ils ne sont pas sûrs que l'Amérique soit séparée de l'Asie et ils ne peuvent formuler que des hypothèses sur le réseau hydrographique à l'ouest des Grands Lacs. Dans ses «Conjectures sur l'Existence d'une mer dans la Partie occidentale de la Nouvelle France²⁹» et dans son analyse de «la Decouverte que l'on a faite dans ces derniers temps de la Riv. du Mississipi &

29. ANF, Marine 2 JJ 57, n° 12a. Le document porte la date de 1702, mais, selon Numa Broc, il serait de 1695 (voir *La Géographie des philosophes*, Paris, Éditions

du Grand pais de la louisiane³⁰», Claude de L'Isle se contente de suggérer l'existence d'une mer au nord de la «mer Vermeille» qui baigne la Californie espagnole. Sur la carte de l'Amérique qui accompagne ses «Conjectures sur l'existence d'une Mer dans la partie Occidentale du Canada et du Mississipi», Guillaume de L'Isle, le fils de Claude de L'Isle, signale même l'existence d'une «Riv. de l'ouest» dont la source se trouve à l'ouest du Mississipi et qui atteint l'océan à la hauteur de 41° environ³¹. Mais l'hypothèse d'une immense langue de terre, la «Bourbonnie», située au nord du Canada et réunissant l'Amérique et l'Asie, n'est pas écartée pour autant, comme en fait foi le «Memoire Pour la decouverte de la mer de L'ouest dressé et présenté en Avril 1718. par Bobé prêtre de La Congrégation de la mission³²». La géographie du pays des Acaaniba, toute fantaisiste qu'elle est à nos yeux, ne l'était pas à ceux des géographes et des administrateurs coloniaux de la fin du XVII^e siècle: les *terrae incognitae* de l'Amérique n'avaient pas livré leurs secrets, loin s'en faut.

Sagean ment, mais avec aplomb et en se fondant parfois sur des faits vrais, parfois sur des faits probables, du moins dans l'esprit de ses interlocuteurs³³. En cela, Sagean est un redoutable mythomane. D'autant plus redoutable que le récit de ses aventures répond aux attentes du public. En effet, les aventures

Ophrys, 1975, p. 154, n. 16). Dans ses «Conjectures sur l'existence d'une Mer dans la partie Occidentale du Canada et du Mississipi», Guillaume de L'Isle ne fait que reprendre la démonstration de son père (Archives diplomatiques, Fonds divers, Amérique, vol. 1, f. 241-253).

30. ANF, Marine 2 JJ 57, n° 12b. Voir aussi ANF, Marine 2 JJ 57, n° 12c et n° 17x.

31. Archives diplomatiques, Fonds divers, Amérique, vol. 1, f. 241-253.

32. L'original se trouve à la bibliothèque Mazarine (ms 2006). Les Archives nationales de France en possèdent une copie: Colonies C11E 16, f. 40-50. Selon Bobé, au nord du Japon se trouve une terre, la «Bourbonnie», qui «n'est Séparée de la Nouvelle france par aucune mer ni par aucun detroit» et qui forme «un meme Continent avec la tartarie» (ANF, Colonies C11E 16, f. 41). Les deux continents se joindraient au nord, entre 45° et 70° de latitude (*ibid.*, f. 44).

33. Comme l'observe Samuel Engel, on tint ses aventures «comme fables des anciens, qui, sans être vraies, ont pourtant la vérité pour base, quoiqu'elle y soit fort défigurée» (dans le *Supplément à l'Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une Société de gens de lettres. Mis en ordre et publié par M***, Amsterdam, M.-M. Rey, 1776, t. I, p. 362).

de flibusterie et de piraterie appartiennent à un genre qui s'élabore et dont l'*Histoire des aventuriers qui se sont signalez dans les Indes* (1686), d'Alexandre-Olivier Oexmelin, amorce la mode en France et dont *Les Aventures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle France* (1732), d'Alain-René Lesage, marque l'apogée. La relation de Sagean s'inscrit dans le genre du roman d'aventures maritimes qui naît alors, autant que dans la réalité coloniale de la fin du XVII^e siècle.

Le mythomane et le ministre

Le 1^{er} mars 1700, l'intendant de Brest, Hubert Champy, chevalier Desclouzeaux³⁴, signale à Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, à la tête du Département de la Marine depuis le 6 septembre 1699, l'existence

d'un Canadien, nommé Mathieu Sagean a present soldat dans la comp[agni]e De la vieuville³⁵ Je l'ay fait interroger par le S[ieu]r de Fossecave qui avoit fait ci-devant la relation des deux autres Soldats canadiens que j'ay eu l'honneur d'envoyer a M[onseig]neur, le dit S[ieu]r de Fossecave a trouvé tant de confusion et tant de contradictions dans l'esprit et dans les parolles dud[it] Sagean, qu'on ne peut guère s'assurer sur ce qu'il dit cependant ces Interrogations et reponses ont 25 ou 30 Rôles de minutes je les feray mettre incessamment au net et j'auray l'honneur de les envoyer a M[onseig]neur. Je feray venir led[it] Canadien qui est prisonnier a Landerneau³⁶ pour l'interroger de nouveau au sujet des mines d'or qu'il dit avoir veu à l'endroit ou il pretend qu'elles sont³⁷.

34. Voir *infra*, p. 156, n. 447.

35. Il s'agit d'une compagnie de la Marine dans laquelle Sagean se serait «trouv[é] par nécessité engagé» (Léonard de Sainte-Catherine de Sienné, BNF, mss FF, vol. 9097, f. 122). Organisées par l'ordonnance du 16 décembre 1690, les compagnies franches de la Marine étaient un corps d'infanterie. L'état-major de chaque compagnie était constitué d'officiers de vaisseau: le capitaine était choisi parmi les lieutenants de vaisseau et les lieutenants parmi les enseignes. La compagnie portait habituellement le nom de son capitaine. Sans doute le capitaine de la compagnie dans laquelle se trouvait Sagean était-il un Normand: Joachim, marquis de La Vieuville, entré dans la Marine en 1683 et lieutenant de vaisseau depuis 1693 (ANF, Marine C1 161). Renseignements aimablement fournis par M. Marc Perrichet.

36. Chef-lieu de canton du Finistère, au nord-est de Brest.

37. SHM, Brest, 1 E 478, p. 190-192. Fossecave, qui, selon Desclouzeaux, «a beaucoup Navigué et fait des voyages aux Isles de l'Amerique», a dû procéder à

L'homme, prisonnier à Landerneau pour une raison inconnue, a peut-être attiré l'attention des autorités par son récit sur l'existence d'une fabuleuse contrée aurifère, le pays des Acaaniba, afin d'être remis en liberté.

Tout confus que semble le récit, il ne laisse pas d'intéresser, et la réponse de Versailles ne tarde pas: le 10 mars, Pontchartrain prévient l'intendant de Brest qu'il attend le mémoire que celui-ci doit «faire des voyages du nommé Mathieu Sagean Soldat Canadien» et il ajoute: «Je vous recommande encore d'entrer sur cela dans le plus grand détail que vous pourrez, mais de bien circonscire les faits afin qu'on puisse demesler le vray d'avec le faux³⁸.» Même s'il doute de la véracité des propos de Sagean, le ministre veut en savoir davantage sur l'homme et sur ses prétendues découvertes.

Le 15 mars, en même temps qu'il annonce à Pontchartrain qu'il «n'est pas encore possible d'envoyer par l'ordinaire d'aujourd'huy le memoire [qu'il a] fait faire avec le Nommé Mathieu Sagean», Desclouzeaux signale que Fossecave «qui a travaillé a ce memoire S'applique a le circonscier³⁹». Sans doute ce dernier continue-t-il à interroger Sagean afin de préciser certains points de sa déclaration et de cerner la vérité.

Le 19, Desclouzeaux envoie le mémoire et «quelques questions qui luy ont été faites suivant les ordres de M[onseigneur] Sur les endroits ou Il a dit avoir veu une abondance d'or

plusieurs interrogatoires pour rédiger le mémoire. Selon Desclouzeaux, il lui «a rendu Compte de ce qu'il a fait toutes les fois qu'il a travaillé» avec Sagean (SHM, Brest, 1 E 478, p. 277-278). Fossecave, un commis affecté à la trésorerie du port, prenait «soin du bureau ou se f[aisaien]t les décharges des Tresoriers» et était «chargé de la verif[ic]ation de tous les Rolles des Journaliers et ouvriers de l'Arsenal et du Port». Commis méticuleux et «quelquefois chagrin», notamment «a cause d'une Incommodité qui luy [était] venue pour avoir esté trop assis», il avait la confiance de Desclouzeaux qui signalait toutefois qu'il n'était «pas aymé par les gens qui travaill[aien]t sous luy parce qu'il les t[enai]t en bride». Toujours selon Desclouzeaux, il «travaill[ait] en Poésie» lorsqu'il avait «quelques heures de Loisir» (SHM, Brest, 1 E 479, p. 92-93).

38. ANF, Marine B2 146, f. 326.

39. SHM, Brest, 1 E 478, p. 233-234.

considerable⁴⁰». En même temps, il prévient Pontchartrain qu'il «donne icy de quoy subsister aud[it] Sagean en attendant qu'il plaise a M[onse]i[gneu]r d'ordonner de sa destinée» et ajoute qu'il se tient prêt à lui envoyer Sagean «S'Il le trouve a propos⁴¹». Sagean a donc été amené à Brest, où Desclouzeaux le tient à la disposition du ministre. Le 5 avril, Desclouzeaux, qui attend les ordres de Versailles au sujet de Sagean, rappelle discrètement à Pontchartrain qu'il «luy fait donner dequoy Vivre et S'entretenir⁴²».

La réponse de Pontchartrain, datée du 7 avril, montre qu'il prend au sérieux le mémoire en provenance de Brest, dont il accuse réception. Il estime alors important d'aller reconnaître le pays dont parle Sagean et il demande à l'intendant de Brest de «luy donner de quoy sùbsister en attendant qu'il soit temps de le faire passer dans le port ou se fera le pr[ochai]n armement pour le mississipy⁴³». De plus, le ministre formule huit questions, que Desclouzeaux fait poser à Sagean à partir du 13 avril⁴⁴: ce sont ces questions, et les réponses de Sagean, que l'on trouve à la fin du mémoire de quatre-vingt-huit pages⁴⁵.

40. SHM, Brest, 1 E 478, p. 248. Sans doute s'agit-il de la «Relation des Aventures de Mathieu Sagean Canadien, Et de Ses voyages et Courses, Tant à La Louïsiane, Que Sur les Costes d'Afrique, Dans les Indes orientales & occidentales Et à la Chine» (ANF, Marine 3 JJ 277, p. 3-86). La relation comprend quelque quarante-trois feuillets, ce qui peut correspondre aux «25 ou 30 Rôles de minutes» de l'interrogatoire originel (SHM, Brest, 1 E 478, p. 190) augmenté du «detail» demandé par Pontchartrain (ANF, Marine B2 146, f. 326) et des ajouts pour le «circonstancier» (SHM, Brest, 1 E 148, p. 234). En effet, «ROLLE, en termes d'Escriture, signifie un feuillet ou deux pages d'écriture» (Furetière, 1690).

41. SHM, Brest, 1 E 478, p. 248-249.

42. SHM, Brest, 1 E 478, p. 297.

43. ANF, Marine B2 147, f. 11.

44. Voir la lettre de Desclouzeaux à Pontchartrain, datée du 12 avril 1700 (SHM, Brest, 1 E 478, p. 315). Les réponses sont envoyées à Versailles le 16 avril (voir la lettre de Desclouzeaux à Pontchartrain, datée du 16 avril 1700 [SHM, Brest, 1 E 478, p. 321]).

45. Voir ANF, Marine B2 147, f. 11, et *infra*, p. 161-167. Les questions de Pontchartrain et les réponses de Sagean se trouvent à la suite de la relation, après une «Addition considerable» (ANF, Marine 3 JJ 277, p. 86-89) et un «Extrait de la relation de Mathieu Sagean, Canadien, dont le detail est cy Joint» (*ibid.*, n. f°). Les questions et les réponses ne sont pas paginées. Selon Richebourg Gaillard

Sans doute l'affaire s'ébruite-t-elle car, le 28 avril, Beaujeu, alors commandant de la Marine au Havre, écrit à Cabart de Villermont pour se plaindre de ce que ses «correspondans de Brest» ne lui ont rien «mendez la decouverte de ce pais tout d'or», auquel Villermont faisait allusion dans une lettre précédente, et qui est sans doute le pays des Acaaniba de Sagean⁴⁶. De fait, Versailles prend le récit de Sagean au sérieux et, le 28 avril 1700, Pontchartrain tance le marquis d'Amblimont, alors gouverneur de la Martinique⁴⁷, car celui-ci n'a pas prévenu la cour de la déposition d'un «Canadien» que le ministre croit être l'un des compagnons de Sagean et qui lui aurait raconté, quelque deux ans et demi auparavant, une histoire assez semblable à celle de Sagean⁴⁸.

Au début du mois de juin, Desclouzeaux, qui craint que Sagean lui fausse compagnie, le fait «mettre au Cha[te]au [...] ou il demeurera en attendant les ordres [de Pontchartrain] pour l'Envoyer ou Il Luy sera a propos⁴⁹». Mais les ordres se font attendre et, deux mois plus tard, l'intendant rappelle au ministre que Sagean «est tousjours au Chateau en attendant les ordres de Monseigneur⁵⁰». Le 16 août, il lui signale même que Sagean «s'Ennuy fort au Chateau⁵¹». Le 25 août, Pontchartrain ordonne à Desclouzeaux de se préparer à faire passer Sagean à La Rochelle pour qu'il soit interrogé par Pierre Lemoyne d'Iberville, «qui doit

McWilliams, Mathieu Sagean aurait été assermenté lors de l'interrogatoire (voir art. cité, p. 186).

46. BNF, mss FF, vol. 22809, f. 179.

47. Voir *infra*, p. 159, n. 13.

48. «Je suis surpris, écrit le ministre, que vous ne m'ayez point envoyé celui qui a esté à la Martinique ou du moins rendu un compte exact de tout ce que vous en avez appris, ne manquez point de le faire incessamment» (BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 109; *infra*, Appendice IV, p. 181-182). Le ministre poursuivait en demandant au marquis d'Amblimont d'envoyer l'homme à Saint-Domingue, où les autorités locales devaient assurer sa subsistance jusqu'à ce que Versailles prenne une décision à son sujet. La mort du marquis d'Amblimont le dispensa de répondre à la missive ministérielle. Sur la déposition à l'origine de cette lettre, voir *infra*, p. 157-160.

49. Missive du 4 juin 1700 à Pontchartrain (SHM, Brest, 1 E 479, p. 7-8).

50. Missive du 2 août 1700 à Pontchartrain (SHM, Brest, 1 E 479, p. 123).

51. SHM, Brest, 1 E 479, p. 151.

arriver incessamment du Mississipy», afin que celui-ci indique «si on doit faire quelque fonds sur le raport de cet homme⁵²».

C'est à Rochefort que Sagean est finalement envoyé: le 22 septembre, Pontchartrain ordonne au suppléant de Desclouzeaux à Brest⁵³ de faire passer Sagean à Rochefort et de le remettre à Michel Bégon, en ayant «soin qu'il ne s'évade⁵⁴». Le même jour, il envoie ses instructions à d'Iberville pour qu'il découvre en «interrogeant» Sagean «et en raisonnant avec luy [...] s'il y a quelque verité» dans le récit qu'il a fait et qui lui est remis. Prudent, le ministre précise que Sagean doit être gardé «dans un lieu de seureté» et il demande à d'Iberville de tirer de Sagean «tous les eclaircissemens necessaires pour pouvoir mettre d'autres gens en etat de faire le voiage qu'il dit qu'il a fait» et de lui envoyer «un memoire exact» sur la question avec «les declarations» de Sagean⁵⁵.

Lemoyne d'Iberville a dû interroger Sagean, mais les deux lettres dans lesquelles il fait rapport au ministre, datées des 16 et

52. ANF, Marine B2 148, f. 298. Pierre Lemoyne d'Iberville (1661-1706) a fait carrière dans la marine: en 1686, il participait à une expédition contre les postes anglais de la baie d'Hudson; en 1690, il était du raid contre Corlaer (Schenectady), près du fort Orange (Albany); en 1692, il obtint le grade de capitaine de frégate; en 1696, il commandait le *Pélican* au cours des expéditions menées contre le fort William Henry, sur les côtes de l'Acadie, contre les postes anglais de Terre-Neuve et à la baie d'Hudson, où il détruisit une division anglaise de trois navires; en 1697, il dirigeait l'expédition de découverte des bouches du Mississipi et, en mars 1699, il fonda les premiers établissements français en Louisiane; au cours de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), il commandait une escadre de douze vaisseaux dans les Antilles; il mourut le 9 juillet 1706 à La Havane (DBC, t. II, p. 405-418; Étienne Taillemite, *Dictionnaire des marins français*, Paris, Éditions maritimes et d'outre-mer, 1982, p. 165).

53. Desclouzeaux est alors en tournée d'inspection (voir SHM, Brest, 1 E 479, début du volume).

54. ANF, Marine B2 148, f. 525; SHM, Brest, 1 E 479, p. 272. Michel Bégon (1637-1710), qu'il ne faut pas confondre avec son fils, qui fut intendant au Canada de 1712 à 1725, fut commis du trésorier de la Marine à Toulon (1677-1680), à Brest (1680-1681), au Havre (1681-1682), puis fut nommé intendant des îles d'Amérique (1682-1685). À son retour en France, il occupa le poste d'intendant des galères, à Marseille (1685-1689), avant d'être nommé intendant du port de Rochefort, puis de celui de La Rochelle (Yvonne Bézard, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV. Les Bégon*, Paris, Albin Michel, 1932; Roman d'Amat, dir., *Dictionnaire de biographie française*, t. V, p. 1274).

55. ANF, Marine B2 148, f. 518.

23 octobre⁵⁶, sont malheureusement perdues⁵⁷. À la lecture des instructions de Pontchartrain à Bégon et à Lemoyne d'Iberville, datées du 3 novembre 1700, on devine que d'Iberville a mis en doute le récit de Sagean. En effet, Pontchartrain insiste alors pour qu'on fasse la lumière sur l'identité réelle de l'homme et sur «ce qu'il y a de vray dans ce qu'il raporte des Voyages qu'il a fait». Il exige même qu'on le fasse «resserrer davantage» afin de «l'obliger a declarer son Veritable nom et la Verité des Voyages qu'il pretend auoir fait⁵⁸».

Cela ne signifie pas que Lemoyne d'Iberville et le ministre sont absolument convaincus de l'imposture de Sagean. Dans sa lettre à Bégon, du 10 novembre 1700, Pontchartrain lui annonce qu'il «faudra le [Sagean] faire passer au missipy [*sic*] comme Mr. d'Iberville le propose», tout en observant qu'il «seroit bien a desirer qu'on put tirer de luy auparavant la Verité de ce qu'il a dit dans la déclaration qu'il a fait devant mr. Desclouzeaux» et qu'il faut «informer mr. de Sauvolle de ce que cet homme pretend avoir fait afin qu'il l'examine de son costé, en attendant» qu'il soit envoyé en Louisiane⁵⁹. À lire les dépêches ministérielles, on a le sentiment qu'on ne prend plus Sagean au sérieux, mais qu'on

56. Voir la lettre de Pontchartrain à d'Iberville, datée du 3 novembre 1700 (ANF, Marine B2 149, f. 155).

57. Ni les minutes des lettres de l'intendant Bégon pour les années 1700-1702 (SHM, Rochefort, 1 E 338 et 1 E 398-399), ni la correspondance reçue par le ministre ne contiennent trace de l'interrogatoire. Mes remerciements à M. Marc Fardet, conservateur du Service historique de la Marine à Rochefort, et à M. Marc Perrichet, qui ont bien voulu effectuer les recherches à Rochefort.

58. ANF, Marine B2 149, f. 152 et 155. Pour sa part, le frère Léonard de Sainte-Catherine de Sienne observait: «Cette Relation est la plus extraord[inai]re qu'on aye encore veuë. Elle passe en fiction celle de Fernand [...] Quiro portugais [Guiros, auteur d'un faux voyage].» De plus, il signalait que «M. de La Chesnaye un des plus anciens et des plus nobles habitans du Canada», qu'il avait consulté, «n'ajoust[ait] pas beaucoup de foy a ceste Relation» (BNF, mss FF, vol. 9097, f. 118).

59. ANF, Marine B2 149, f. 189. Sauvole, ou Sauvolle, un enseigne de vaisseau, commandait au fort Maurepas, ou «fort des Bilocchis», après le départ de Lemoyne d'Iberville pour la France, le 4 mai 1699. Sauvole mourut en août 1701, mais d'Iberville ne l'apprit qu'à son arrivée à Pensacola, le 16 décembre 1701 (voir M. Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. I, p. 32, 41 et 83-85).

craint en même temps de perdre l'occasion d'effectuer une découverte importante⁶⁰.

Le 17 novembre, Pontchartrain rappelle à Bégon qu'il doit faire passer Sagean «au mississipy par le premier vaisseau» en partance, afin que d'Iberville l'y rejoigne pour «tenter la découverte de cet homme s'il persiste à dire toujours la même chose⁶¹». Sans doute est-ce l'opiniâtreté de Sagean dans ses déclarations qui a poussé les autorités coloniales à amener l'homme en Louisiane, afin d'entreprendre une expédition à laquelle on ne croit pas trop, mais qu'on n'ose pas non plus rejeter. Le 7 juillet 1701, Bégon n'explique-t-il pas à Cabart de Villermont qu'il a «recolé le nomme Mathieu Sagean avec la relation qu'il avoit dictée à Brest [...] ayant devant [les] yeux le Globe du P. Coronelli» pour constater qu'il «ne varia que sur quelques articles de peu de consequence qu'il dit n'avoir pas esté écrits comme il les avoit dictes⁶²»? Bégon estime peu probable la découverte du pays des Acaaniba, mais ajoute qu'il «y a bien de l'apparence [qu']on pourra faire quelque autre découverte estant certain que tout le pays qui est dans les terres scituées à l'ouëst de Mississipi jusqu'à la Californie est tres peu connu entre le 33^e et le 42^e degré de latitude septentrionale⁶³». Le 24 novembre, Pontchartrain prévient Sauvole que Sagean passera en Louisiane en avril de l'année suivante⁶⁴.

60. Richebourg Gaillard McWilliams, qui semble faire fi des doutes de Pontchartrain, produit les raisons suivantes pour expliquer l'attitude des autorités françaises à l'endroit de Sagean : le désir de découvrir un cours d'eau qui traverse le continent ; l'ignorance des géographes au sujet des territoires situés à l'ouest du Mississipi ; l'envie des Français à l'endroit des Espagnols, qui avaient découvert des mines d'or ; l'idée que des Anglais avaient trouvé de l'or à l'ouest du Mississipi ; les besoins économiques de l'État ; le fait que des savants proposaient leur aide, sinon leurs services, pour exploiter la Louisiane (art. cité, p. 192-193).

61. ANF, Marine B2 149, f. 218.

62. BNF, mss FF, vol. 22810, f. 258, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 73. Marc-Vincent Coronelli (circa 1650-1718), géographe vénitien, construisit en 1683 deux grands globes de 3,63 mètres de diamètre, qui représentaient le monde alors connu (M. Hoefer, dir., *Nouvelle Biographie générale*, t. XI, p. 906-907).

63. BNF, mss FF, vol. 22810, f. 258, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 73.

64. ANF, Marine B2 149, f. 282-283.

Le 8 février 1701, Bégon annonce à Cabart de Villermont le départ de l'*Enflammé*, sous le commandement de La Ronde, un garde de la Marine d'origine canadienne⁶⁵. À bord du navire se trouve Mathieu Sagan, en passe d'obtenir ce qu'il veut: retourner en Amérique.

À partir de son arrivée en Louisiane, le 27 mai 1701⁶⁶, les choses se gâtent pour Sagan: «nombre de gens» au fort de Biloxi «le connoissent pour avoir été engagé en canada⁶⁷», personne ne lui reconnaît le nouveau patronyme de Duplessis qu'il se donne⁶⁸, enfin lui-même est incapable de «nomen un des dix françois qui estoient avec Luy». Mais Sagan «ne demord pourtant point De sa nation de Caniba» et prétend y retourner «par le missoury⁶⁹».

65. BNF, mss FF, vol. 22810, f. 39. Denys de La Ronde (1675-1741), né à Québec, commença sa carrière comme garde-marine à Rochefort en 1687. Il participa à de nombreuses expéditions, dont l'une à la baie d'Hudson, en 1697, sous le commandement de Lemoyne d'Iberville. En 1699 et en 1701, il accompagna d'Iberville en Louisiane. En 1701, sur la demande de ce dernier, le commandement de l'*Enflammé* lui était confié. En 1705 et au cours des années qui suivirent, il pratiqua la course contre les navires anglais le long de la côte est. Il joua un rôle diplomatique dans les tractations entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, en 1710-1711 et en 1723. Nommé commandant de Chagouamigon, près d'Ashland (Wisconsin), il tenta d'exploiter des mines de cuivre dans la région du lac Supérieur (Donald J. Horton et Bernard Pothier, *DBC*, t. III, p. 188-192).

66. L'arrivée de l'*Enflammé* à l'île au Vaisseau, près du fort de Biloxi, le 27 mai 1701, est signalée par Sauvole (ANF, Colonies C13A 1, p. 316). Pour sa part, Jean-Baptiste Bénard de La Harpe écrit que le navire «arriva à l'isle au Vaisseau» le 30 mai (*Journal historique*, p. 34).

67. Les «engagés» étaient des Français qui se liaient par contrat, d'une durée de trois ans, afin de passer au Canada. Ils touchaient alors trente-cinq livres d'avance sur leur salaire, que remboursaient aux autorités ceux qui les prenaient à leur service. À l'expiration du contrat, ils étaient libres de rentrer en France ou de s'établir en Nouvelle-France (Gustave Lanctot, *Histoire du Canada*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1963, t. II, p. 21).

68. Voir *infra*, p. 25, n. 72.

69. ANF, Colonies C13A 1, p. 320-321. Jugement confirmé par Jean-Baptiste Bénard de La Harpe qui écrivait, au sujet de l'arrivée de Sagan en Louisiane: «Plusieurs personnes qui le connaissaient et qui savaient qu'il n'avait point parcouru le Mississippi assurèrent MM. de Savol [*sic*] et de Bienville de son imposture; on ne pressa point cette découverte, mais on travailla à la construction des [vingt-quatre] pirogues» commandées par le ministre pour l'expédition de Sagan vers le Missouri (*Journal historique*, p. 35). Si l'on se fie au mémoire de Lemoyne d'Iberville adressé à Sauvole le 26 mai 1700, donc avant qu'il eût interrogé Sagan, c'était pour une expédition de Saint-Denis vers l'ouest que furent construites les embarcations (ANF, Colonies C13A 1, p. 249-252).

Promesse vaine. Sagean ne parvient pas à persuader qui que ce soit et, comme l'écrit Bégon à Cabart de Villermont, le 31 janvier 1702, «il n'y a personne en ce pays la qui donne dans son sens⁷⁰». Si bien que l'aventure de Sagean se termine sans gloire: «[...] les Officiers qui sont revenus sur L'Enflammé disent qu'on a reconnu pendant la traversée et apres l'arrivée au fort de Biloxi que Mathieu Sagean est un Imposteur qui a composé une fable pour s'attirer quelque considération⁷¹.»

Biographie d'un imposteur

Sans doute est-il naïf de croire ce que Sagean raconte au sujet de ses origines, au début de sa déposition. Le nom qu'il se donne, qu'il change du reste pour celui de «Duplessis» en arrivant en Louisiane⁷², est faux, tout comme celui de «Mesremande⁷³» ou «Mermande⁷⁴»: à la suite du rapport de Lemoyne d'Iberville, Pontchartrain demande à ce dernier, ainsi qu'à Bégon, d'essayer de «scavoir absolument qui il est» et de «l'obliger a declarer son Veritable nom⁷⁵».

70. BNF, mss FF, vol. 22811, f. 24, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 112.

71. Lettre de Bégon à Cabart de Villermont, du 15 avril 1702 (BNF, mss FF, vol. 22811, f. 85, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 128). Même son de cloche, le 27 juin 1702, alors que Bégon écrit à Cabart de Villermont qu'on «est convaincu à present que le nommé Mathieu Sagean est un imposteur, et que tout ce qu'il a dit est meslé de mensonges avec tres peu de verite» (BNF, mss FF, vol. 22811, f. 173, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 143).

72. «A l'egard de mathieu Sajan que vous m'ordonnez de garder en Ce fort», écrit Sauvole à Pontchartrain, le 4 août 1701, du fort de Biloxi, il «me paroît fort embarrassé il a trouvé nombre de gens icy qui le connoissent pour avoir été engagé en canada; mais il ne le connoissent pas pour fils d'un sergent nommé Duplessis comme il me l'a voulu assurer» (ANF, Colonies C13A 1, p. 320). Rappelons toutefois qu'un Duplessis figure sur l'«Extrait de la Revue faite au fort de Frontenac par Monseigneur le Gouverneur», du 7 septembre 1677 (Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et le Sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*, Paris, D. Jouaust, 1876, t. I, p. 296).

73. Le Sueur, qui dénonça les mensonges de Sagean, affirma l'avoir connu «en Canada sous le nom de Mesremande» (ANF, Marine 2 JJ 56, n° 9, p. 66).

74. Patronyme donné à Sagean par Richebourg Gaillard McWilliams, sans doute à partir de celui de «Mesremande» (voir DBC, t. II, p. 615).

75. Lettres de Pontchartrain du 3 novembre 1700 à d'Iberville et à Bégon (ANF, Marine B2 149, f. 152 et 155).

À défaut du patronyme «Sagean», on trouve le nom de «Marmande» dans le «Rolle des Soldats du Regiment de Carignan-Salieres qui se sont faits habitants de Canada en 1668⁷⁶». L'homme appartenait à la compagnie Froment, du nom de son capitaine. S'agit-il d'un sobriquet ou du nom du soldat? Il est difficile de répondre à la question. Les sobriquets étaient fréquents parmi les soldats du régiment, mais un Marmande est témoin au baptême de Marguerite Parenteau, née le 23 mai 1675 et baptisée à Saint-Pierre de Sorel⁷⁷. Marmande ne paraît avoir détenu aucun grade dans le régiment au moment de son arrivée au Canada (18-19 juin 1665), mais cela n'exclut pas qu'il gagnât celui de sergent plus tard.

Ce sont les seules traces que nous avons repérées de l'existence du père de Mathieu Sagean, si tant est que ce Marmande soit son père: ni les recensements de 1666, de 1667 et de 1681⁷⁸, ni le *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*⁷⁹, ni l'inventaire des contrats de mariage des habitants de la région de Montréal entre 1650 et 1839⁸⁰, ni les greffes des notaires qui ont pratiqué dans la région de Montréal⁸¹, soit Antoine Adhémar, en 1668⁸², Bénigne Basset, de

76. ANF, Colonies D2c, vol. 47, n. f°; Régis Roy et Gérard Malchelosse, *Le Régiment de Carignan*, p. 90. Le patronyme «Sagean» n'apparaît pas davantage dans la «Liste contenant les Vies, moeurs & âges des officiers de guerre qui servent en Canada» (ANF, D2c, vol. 47, f. 4, sans date), dans la «Liste des Officiers des Compagnies d'Infanterie servant en Canada et autres officiers attachés à l'artillerie» (ANF, D2c, vol. 47, n. f°, sans date), dans le «Rolle des officiers qui servent en Canada avec le Temps de leurs Services» (ANF, D2c, vol. 47, n. f°, sans date), ni dans le «Rolle des officiers qui servent en Canada, avec le temps de leurs services», daté d'octobre 1692 (ANF, D2c, vol. 47, n. f°).

77. Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1980, vol. 5.

78. ANC, MG1, série G1, vol. 460, n. p.

79. Vol. 6, «Recensements nominatifs et documents divers, XVII^e siècle».

80. ANC, MG 8 C 4, bobines C 13983 et C 13984.

81. ANC, MG 8 C 1, bobine 13983 (transcription des actes de Lambert Closse et de Bénigne Basset, de 1644 à 1677); ANC, MG 8 A 23, bobines M 1616 à M 1624, M 1626 et M 1627, et M 4603 (transcription qui couvre les années 1669 à 1851). Voir aussi Pierre-Georges Roy et Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires du régime français*, Québec, Archives de la province de Québec, 1942.

82. ANC, MG 8 A 23, vol. 1 (transcription).

1657 à 1677, puis de 1678 à 1699⁸³, Hilaire Bourguine, de 1685 à 1690⁸⁴, Pierre Cabazié, de 1673 à 1693⁸⁵, Claude Maugue, de 1677 à 1696⁸⁶, et Jean-Baptiste Pottier, de 1686 à 1703⁸⁷, ni le greffe des juridictions royales et seigneuries de Montréal, qui inclut les « archives judiciaires du district de Montréal⁸⁸ », ni les archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal⁸⁹, ni la liste des « Congés et permis déposés ou enregistrés à Montréal sous le régime français » dressée par Édouard-Zotique Massicotte⁹⁰, ni, enfin, le *Répertoire des engagements pour l'Ouest conservés dans les archives*

83. ANC, MG 8 A 23, vol. 4 à 24 (transcription); ANC, MG 8 A 23, bobine C 13983 (transcription des actes de 1657 à 1677). Grâce à l'amabilité de M. Gilles M. Durocher, des Archives nationales du Canada, nous avons pu, en outre, consulter un index analytique sur fiches qui recense les actes faits par M^e Basset entre 1657 et 1677.

84. ANC, MG 8 A 23, vol. 26 (transcription).

85. ANC, MG 8 A 23, vol. 26 (transcription).

86. ANC, MG 8 A 23, vol. 73 (transcription).

87. ANC, MG 8 A 23, vol. 83 (transcription).

88. ANC, MG 8 C 5, bobines C 13984 et C 13985, vol. 1, p. 29-300 (transcription d'actes qui ont eu lieu entre 1651 et 1669), vol. 2, p. 1-275 (1669-1672), vol. 3, p. 1-217 (1672-1673), et vol. 4, p. 1-300 (1687-1693).

89. Faute d'avoir pu consulter les originaux conservés à Montréal, nous avons dû nous contenter de la transcription des documents aux Archives nationales du Canada: MG 17 A 7-2, série I, section 1, actes contenant les titres de propriété du Séminaire de Saint-Sulpice, 1636-1840 (transcription: bobine M 1581); MG 17 A 7-2, série I, section 2 (fiefs, arrière-fiefs, domaines, seigneuries et cantons), 2, arrière-fief de l'île de Montréal, 1658-1905 (transcription: bobine M 1651); MG 17 A 7-2, série I, section 2, bornages et plans de la Seigneurie de Saint-Sulpice (transcription: bobine M 1653); MG 17 A 7-2, série I, section 2,3, contrats d'engagement, et section 2,4, baux et marchés divers (transcription: bobine M 1654); MG 17 A 7-2, section 4 c (haut de l'île de Montréal sur le lac Saint-Louis), section 4 d (côtes du lac Saint-Louis), section 4 k (Lachine), section 4 l (Verdun), section 4 n (pointe Saint-Charles et domaine Saint-Gabriel (transcription: bobines M 2235 à M 2237); MG 17 A 7-2, série I, section 5, lieu réservé à la ville: coteau Saint-Louis en montant vers la côte de la Visitation, quartier ou côte Sainte-Marie en montant vers la côte de la Visitation, côte Saint-Martin en montant vers la côte de la Visitation (transcription: bobine M 2240); MG 17 A 7-2, série I, section 6, actes de concession d'emplacements dans le village de Montréal (transcription: bobine M 3690), MG 17 A 7-2, série II, actes de concession et autres actes (transcription: bobines C 14000 à C 14009).

90. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*, Québec, Ls.-A. Proulx, 1922, p. 189-225. Voir aussi, du même auteur, « Congés de traite conservés aux archives de la province de Québec », dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1922-1923*, Québec, Ls.-A. Proulx, 1923, p. 191-265.

judiciaires de Montréal, d'É.-Z. Massicotte⁹¹, ne signalent d'actes relatifs à un Sagean, à un Mesremande, à un Marmande ou à un Mermande.

On trouve le patronyme « St Jean » dans la compagnie Froment. Il n'est pas impossible que Sagean soit une déformation de Saint-Jean. Mais Désiré Girouard, qui a recensé les colons établis à Lachine entre 1661 et 1698, ne relève aucun Sagean, Mesremande, Marmande, Mermande ou Saint-Jean⁹². Du reste, ni l'extrait du registre de la paroisse des Saints-Anges de Lachine dans lequel sont consignés les noms des victimes du massacre perpétré par les Iroquois en août 1689, au cours duquel les parents de Sagean ainsi que ses frère et sœur auraient été tués⁹³, ni la recension faite par Désiré Girouard⁹⁴ ne mentionnent un des patronymes que se donne Sagean ou qu'on lui prête.

Mathieu Sagean, un « créol de Canada [...] âgé de 38. à 40. ans⁹⁵ » en 1700, serait né entre 1660 et 1662. Or, le régiment de Carignan-Salières n'arriva au Canada qu'après cette date. Si l'on retient l'hypothèse que son père faisait partie de la compagnie Froment, celle-ci n'arriva au Canada qu'en juin 1665: en 1700, au moment de sa déposition à Brest, Sagean aurait tout au plus trente-cinq ans et ses aventures auraient débuté alors qu'il n'avait que quinze ans.

Même le nom de la mère de Sagean fait problème: d'abord appelée Marie Larrante⁹⁶ et originaire de La Rochelle, elle prend le nom de Marie Rende et elle serait née à Marans, selon une note

91. É.-Z. Massicotte, *Répertoire des engagements pour l'ouest conservés dans les archives judiciaires de Montréal*, dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1929-1930*, p. 191-466; *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1930-1931*, p. 353-453; *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1931-1932*, p. 243-365; *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1932-1933*, p. 245-304.

92. *Lake St. Louis*, p. 104-106.

93. *Registre paroissial*, vol. 1, f. XLV-XLVII.

94. « Les victimes du massacre de Lachine », dans le *Bulletin des recherches historiques*, janvier 1900, vol. 6, n° 1, p. 47-49.

95. Voir *infra*, p. 57.

96. Séraphin Marion orthographie le patronyme différemment: La Rente (voir *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France*, p. 263).

ajoutée en marge de la déposition⁹⁷. Nous n'avons trouvé aucune trace des deux patronymes dans les documents consultés. À l'évidence, Sagean s'est inventé une famille honorable, sans doute pour cacher sa véritable origine et les raisons de son séjour en Nouvelle-France⁹⁸.

La vie de Sagean ne nous est pas davantage connue. Nous ne savons rien de son enfance ou de sa jeunesse ; sa vie d'adulte, telle qu'il la raconte, est sujette à caution ; la fin de sa vie demeure un mystère.

Selon un auteur anonyme, Sagean meurt peu après le 4 août 1701, au cours d'une épidémie qui frappe Biloxi⁹⁹. Mais, si l'on se fie au plan du «Fort Louis de la Mobile», qui date de 1711, un «mathieu Sajan» possède un lot le long de la rue de Bienville¹⁰⁰. En outre, le 23 juillet 1722, lors de son retour d'Amérique, Charlevoix tente en vain de rencontrer Sagean à La Havane¹⁰¹.

L'homme, alors âgé de quelque soixante ans, aurait donc quitté la colonie française pour Cuba entre 1711 et 1722. Quelles furent ses aventures après son retour en Louisiane, en 1701, jusqu'à son départ de la colonie et la suite de sa vie à Cuba ? Personne ne le sait¹⁰². De la même façon, nous ignorons tout de sa mort.

97. Voir *infra*, p. 57, n. 2.

98. Sagean est vraisemblablement né en France, peut-être dans la région bordelaise, comme le suggèrent ses affirmations sur ses parents. Faute de connaître son nom véritable, la recherche de ses origines est vouée à l'échec.

99. Voir Anonyme, «Matthew Sagean and his Adventures», *The Historical Magazine*, vol. 10, n° 3, mars 1866, p. 71.

100. Le plan, dressé vraisemblablement par Chevillot (BNF, Cartes et plans, Pf. 138, 10, 1), est reproduit dans l'ouvrage de Peter Joseph Hamilton (*Colonial Mobile*, entre les pages 84 et 85), mais la date indiquée, 1706, est erronée (voir Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. I, p. 200-201 et p. 201, n. 1 ; R. G. McWilliams, art. cité, p. 195, n. 70).

101. ANF, Colonies C11E 16, f° 103 ; *Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*, édition critique par Pierre Berthiaume, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1994, t. II, p. 911-912.

102. La série C13A des archives coloniales conservées aux Archives nationales à Paris (correspondance en provenance de la Louisiane) ne comporte aucune allusion à Sagean après 1701. Nos recherches dans les archives cubaines et

De Sagean, ne demeure que le récit douteux d'aventures américaines, africaines et asiatiques.

Une chronologie incertaine

Les points de repère chronologiques produits par Sagean dans sa relation suscitent de sérieuses difficultés.

Selon sa déposition, il accompagne Cavalier de La Salle au cours de son expédition, à l'automne 1678, alors que celui-ci quitte Montréal pour se rendre à Cataracoui (Kingston), où il arrive le 16 décembre. Mais Sagean affirme que La Salle et ses hommes s'arrêtent à Cataracoui « pendant trois mois [pour] jeter les premiers fondemens d'un fort¹⁰³ », alors qu'en réalité La Salle ne fait que passer au fort Frontenac et poursuit sa route vers la rivière Niagara, où il arrive le 26 décembre, avant de faire construire le *Griffon* en amont des chutes.

Selon Sagean, après le lancement du *Griffon*, qui a lieu le 7 août 1679, La Salle met un mois et demi pour atteindre Michillimakinac¹⁰⁴. Or, La Salle arrive au poste le 27 août, soit vingt jours après son départ de Niagara. Ici, comme dans le cas précédent, Sagean, qui rapporte des événements qui ont eu lieu quelque vingt ans plus tôt, a pu confondre les dates et se tromper sur les événements.

Mais il y a plus grave. Sagean mêle deux expéditions de La Salle. Selon Sagean, après son passage à Michillimakinac, La Salle passe l'hiver à la baie des Puants (Green Bay), où il demeure « pendant sept mois » avant de retourner à Michillimakinac et d'entreprendre « son voyage pour la découverte » du Mississipi¹⁰⁵. Sagean semble ignorer que l'exploration du Mississipi n'eut lieu que plus tard. En effet, le 19 septembre 1679, La Salle quitte la

espagnoles n'ont rien donné. Il est vrai que Sagean a pu, encore une fois, changer de patronyme. En outre, l'homme n'occupait pas une place assez importante pour être l'objet de l'attention des administrateurs coloniaux.

103. *Infra*, p. 58.

104. Voir *infra*, p. 59.

105. Voir *infra*, p. 59-60.

baie des Puants et gagne l'embouchure de la rivière Saint-Joseph (1^{er} novembre), puis se rend à la rivière des Illinois et au village illinois de Pimitéoui (5 janvier 1680), où il fait ériger le fort Crèvecœur, avant de revenir à Niagara (21 avril 1680) et de rentrer à Montréal. Il retourne à Cataracoui au cours de l'été, se rend à Michillimakinac en septembre, puis à la rivière Saint-Joseph et au village de Pimitéoui. Il descend alors la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, qu'il baptise fleuve Colbert, puis rentre à Montréal au cours de l'été 1681. Ce n'est qu'en décembre 1681 que La Salle, qui est retourné à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph, entreprend de remonter la rivière pour rejoindre la rivière des Illinois, puis le Mississipi, afin d'en suivre le cours jusqu'aux bouches du fleuve, qu'il atteint le 6 avril 1682.

Que Sagan n'ait pas participé à la découverte des bouches du Mississipi, cela ne fait aucun doute. Mais le fait importe peu car l'aventure acaanibaine de Sagan ne commence vraiment que peu après l'érection du fort Saint-Louis sur les rives de la rivière des Illinois (décembre 1682 - mai 1683) et le départ de La Salle du poste, en août 1683.

Selon Sagan, peu après le départ de La Salle, il quitte à son tour le fort Saint-Louis¹⁰⁶, dans l'espoir de faire des découvertes. À défaut d'indications sur la durée de la navigation pour atteindre le pays des Acaaniba¹⁰⁷, Sagan précise la durée de son séjour chez ceux-ci : « cinq mois, ou environ¹⁰⁸ ». Le retour du pays des Acaaniba est plus précis : Sagan et ses camarades naviguent cinq jours sur la rivière « Mialy », accompagnés d'Acaaniba, puis douze

106. Voir *infra*, p. 66. Sur l'improbable séjour de Sagan au fort Saint-Louis, voir *infra*, p. 65, n. 37.

107. En réponse aux questions de Pontchartrain, Sagan indique qu'il a mis « deux mois, ou environ » pour remonter le Mississipi à partir de l'embouchure de la rivière des Illinois (voir *infra*, p. 164), puis quelque « trois semaines » pour gagner le pays des Acaaniba (voir *infra*, p. 165). Mais il passe sous silence sa navigation sur la rivière des Illinois et la durée du portage entre le Mississipi et la rivière qui mène au pays des Acaaniba.

108. *Infra*, p. 74.

jours seuls, avant d'effectuer un portage de 15 à 20 lieues pour gagner la rivière «Colimy», sur laquelle ils naviguent vingt-deux jours, avant d'atteindre le lac Michigan¹⁰⁹. Sagean se rend ensuite à Michillimakinac, où il rencontre Daniel Greysolon Dulhut et Olivier Morel de La Durantaye, qui sont porteurs d'une amnistie à l'endroit des déserteurs de la colonie¹¹⁰, puis il part pour Montréal, où il arrive quinze jours après le massacre de Lachine, soit le 20 août 1689. Entre le départ du fort Saint-Louis, en août ou en septembre 1683, et le retour de Sagean à Montréal, en août 1689¹¹¹, six années se sont écoulées. Inutile de chercher des allusions à ces six années dans la relation de Sagean : la durée de son séjour au pays des Acaaniba se concilie difficilement avec les repères chronologiques qu'il a produits.

Si, comme Sagean l'affirme, il rentre à Montréal «six ans et demy» après en être parti¹¹², il aurait quitté la ville en février 1683, après l'expédition de La Salle aux bouches du Mississipi. À l'évidence, Sagean n'a pas participé à l'exploration du fleuve avec La Salle et toute la première partie de son récit est inventée, sans doute pour camoufler des courses dans les bois et le trafic illégal de fourrures. Sagean ne rentre-t-il pas dans la colonie précisément au moment où il peut profiter d'une amnistie?

Les dates avancées correspondent cependant à un possible passage de Sagean au fort Saint-Louis : s'il a bel et bien quitté Montréal en février 1683, il a pu être au fort Saint-Louis, ou du moins passer près du fort, au moment où La Salle quittait le poste pour rentrer à Montréal. Peut-être Sagean a-t-il croisé la route de La Salle et appris des hommes qui l'accompagnaient certains détails de l'exploration du Mississipi, à partir desquels il a forgé son récit.

109. Voir *infra*, p. 83-85. Dans l'interrogatoire qui suit sa déposition, Sagean indique toutefois qu'il a mis «deux mois» pour remonter la rivière Mialy (voir *infra*, p. 165).

110. Voir *infra*, p. 85-86.

111. Voir *infra*, p. 87.

112. Voir *infra*, p. 87.

Sagean poursuit sa relation en affirmant qu'il entreprit de se rendre en Acadie en canot en «juin» 1689¹¹³. Pris par un forban, il est retenu à bord du vaisseau ennemi six à sept mois¹¹⁴, puis abandonné sur les rives de la baie de Saco. Ce dernier événement aurait lieu en janvier 1690.

Sagean met alors vingt-deux jours pour gagner Boston en suivant la côte¹¹⁵ et se présenter à Edmund Andros, le gouverneur de la colonie anglaise. Or, celui-ci est en prison depuis le mois d'avril de l'année précédente. Mais il n'est pas impossible que Sagean ait vu l'ancien gouverneur de Boston en prison: si l'on se fie à la chronologie du récit, Sagean arrive à Boston à la fin de janvier ou au début de février 1690; Andros n'est envoyé à Londres pour y être jugé que le 1^{er} février. Toutefois, il est plus probable que Sagean a connu Edmund Andros dans d'autres circonstances, par exemple au cours de séjours en Nouvelle-Angleterre pour y écouler illégalement des peaux de fourrures.

Sagean reste à Boston cinq semaines «ou environ¹¹⁶», puis part pour New York, où il retrouve le forban qui l'avait abandonné dans la baie de Saco «deux mois et demy, ou environ» plus tôt¹¹⁷, ce qui situe son arrivée à New York en mars ou en avril 1690. La date fait problème.

En effet, peu après la rencontre fortuite du forban, Sagean est envoyé à Albany en ambassade auprès des Iroquois et, à son retour à New York, il apprend qu'un nouveau gouverneur est arrivé pour relever Jacob Leisler¹¹⁸. Henry Sloughter, le nouveau gouverneur, n'arrive à New York que le 19 mars 1691. Une année s'est donc écoulée entre le départ de Sagean de New York et son retour dans la ville après son ambassade à Albany.

Les faits racontés sont d'autant plus sujets à caution que Sagean soutient qu'après la mort de Sloughter, survenue en juillet

113. Voir *infra*, p. 89.

114. Voir *infra*, p. 91.

115. Voir *infra*, p. 92.

116. Voir *infra*, p. 93.

117. Voir *infra*, p. 94.

118. Voir *infra*, p. 107.

1691, il a vu arriver Pierre d'Aux de Joliet dans la prison où il était lui-même retenu. Mais Pierre d'Aux ne fut amené à New York qu'en juin 1690: Sagean confond les années, sinon les faits.

Cinq mois après le début de sa détention, c'est-à-dire en novembre 1691, Sagean s'évade et se rend à Philadelphie, puis à New Castle, où il passe l'hiver¹¹⁹.

Au printemps suivant (1692), il prend la mer, mais, après trente-deux jours de navigation vers l'Acadie, il est fait prisonnier par un flibustier qui l'oblige à aller en course avec lui pendant seize mois¹²⁰, jusqu'à ce que le navire s'échoue près du cap Blanc: en avril (1693), selon Sagean¹²¹, en juillet ou en août, si l'on se fie aux seize mois de navigation avec le flibustier et aux trente-deux jours de navigation de Sagean le long de la côte est.

Les naufragés mettent seize jours avant d'aborder à l'île de Sal, au Cap-Vert¹²². Sagean visite les autres îles de l'archipel¹²³, puis il monte à bord du navire que commande Jacques Léger. Si l'on se fie à la chronologie de la relation, l'événement a lieu à la fin de juillet ou au début d'août 1693. Or, Jacques Léger ne quitte les Antilles pour l'Afrique qu'en novembre 1694¹²⁴. Le récit escamote une année.

Une autre année disparaît quelques pages plus bas. Au cours de son voyage le long des côtes africaines, Léger croise la route de Jean-Baptiste de Gennez. La rencontre du corsaire antillais et de l'officier français a lieu le 14 août 1695¹²⁵.

À partir de cet événement, la chronologie de la relation de Sagean comporte des trous importants. Pris par un «Créol des isles antilles angloises¹²⁶», Sagean séjourne à Madagascar pendant quinze jours, puis, en compagnie du pirate, gagne la mer

119. Voir *infra*, p. 113-116.

120. Voir *infra*, p. 116-117.

121. Voir *infra*, p. 118.

122. Voir *infra*, p. 120-121.

123. Sagean reste environ trois mois sur l'archipel: voir *infra*, p. 121-123.

124. Voir *infra*, p. 123, n. 305.

125. Voir *infra*, p. 126, n. 316.

126. Voir *infra*, p. 131.

Rouge, qu'il parcourt durant trois semaines, rôde pendant deux mois et demi dans le golfe Arabo-Persique et le golfe d'Oman¹²⁷, enfin parvient à s'échapper près d'Ankola, sur la côte indienne. Tous ces événements, à supposer qu'ils soient vrais et que la chronologie de Sagean soit exacte, impliquent que ce dernier fausse compagnie au pirate antillais à la fin de 1695.

Sagean entreprend alors un voyage à l'intérieur des terres et il décrit un arc de cercle qui le mène à Sonda, à Davangere, à Shimoga, à Bednur, où il reste quatre mois¹²⁸, et de là, à la mer. Les données avancées par Sagean permettent de penser qu'il rejoint la côte en mai 1696.

Un mois et demi lui est nécessaire pour se rendre à Surat, dans le golfe de Cambay¹²⁹. Sur place, il s'engage sur le *Conception*, un vaisseau portugais. Deux mois et demi après le départ de Surat, le navire, qu'accompagne un autre bâtiment portugais, le *Saint-Bonaventure*, prend en chasse un vaisseau anglais¹³⁰. Un combat a lieu, mais le navire ennemi réussit à s'échapper. Les Portugais cherchent en vain les Anglais pendant trois semaines, puis les deux vaisseaux portugais se séparent¹³¹. Deux mois et demi plus tard, le *Conception* retrouve le *Saint-Bonaventure* et rejoint Goa cinq ou six jours après¹³². C'est dire que sept mois et demi se sont écoulés depuis le départ de Surat et que le vaisseau atterrit à Goa à la fin de l'année 1696 ou au début de 1697.

Huit jours après son arrivée à Goa, Sagean quitte la ville pour Surat, où il arrive peu avant la mort de M. Martin, l'administrateur de la Compagnie française des Indes¹³³. Or, M. Martin meurt en juin 1698¹³⁴. Encore ici, le récit de Sagean fait un saut d'une année.

127. Voir *infra*, p. 131-135.

128. Voir *infra*, p. 139.

129. Voir *infra*, p. 140.

130. Voir *infra*, p. 141-142.

131. Voir *infra*, p. 142-143.

132. Voir *infra*, p. 143.

133. Voir *infra*, p. 144-145.

134. Voir *infra*, p. 144, n. 401.

À partir de ce moment, la chronologie de la relation est plus suivie et davantage cohérente¹³⁵. Sagean reste à Surat une quinzaine de jours¹³⁶, puis il monte sur le *Josias*, qui met à la voile pour la Chine le 14 mai 1698¹³⁷. Près de Taiwan, ou Formose, le navire s'échoue et, le 18 août 1698, le père Avril se noie¹³⁸. Sagean demeure à Taiwan, avant de reprendre la mer, le 16 octobre, pour se rendre à Amoy, où il arrive huit jours plus tard¹³⁹. Il séjourne, semble-t-il, à Amoy jusqu'à ce qu'il s'embarque sur le *Nassau*, un bâtiment anglais qui met à la voile pour l'Europe le 14 février 1699¹⁴⁰.

Le navire arrive à Londres le 17 août 1699¹⁴¹. Sagean reste à Londres deux mois¹⁴², puis rentre en France en gagnant le port de Perros-Guirec, à quelque 50 kilomètres de Brest, où il se rend ensuite¹⁴³. C'est dire que Sagean arrive à Brest peu après la mi-octobre 1699. Quelque quatre mois et demi s'écoulent avant qu'il n'attire l'attention des autorités et fasse sa déposition, le 1^{er} mars 1700.

La chronologie que l'on peut dresser à partir de la relation de Sagean comporte des incertitudes et des lacunes. Des années entières disparaissent et le début même des aventures de Sagean fait problème, puisque les dates qu'il indique supposent qu'il ne quitte Montréal qu'après la découverte de l'embouchure du Mississipi par Cavalier de La Salle.

En outre, la déposition de Belle-Isle, un capitaine de navire marchand qui prétend avoir rencontré à Saint-Pierre de la

135. Pontchartrain le remarque d'ailleurs: «toutes les circonstances de ce Voyage [vers la Chine] marquées dans son memoire sont Veritables» (ANF, Marine B2 149, f. 155).

136. Voir *infra*, p. 145.

137. Voir *infra*, p. 145.

138. Sagean avance erronément la date du 22 août (voir *infra*, p. 148).

139. Voir *infra*, p. 152.

140. Voir *infra*, p. 154.

141. Voir *infra*, p. 155.

142. Voir *infra*, p. 156.

143. Voir *infra*, p. 156.

Martinique «environ deux ans et demy¹⁴⁴» auparavant, soit au cours de l'automne 1697, quelqu'un qui racontait une aventure assez semblable à celle de Sagean, met en doute l'ensemble du récit de ce dernier. Ou bien le capitaine a rencontré un des compagnons de Sagean, ce qui suggère que le voyage au pays des Acaaniba n'est pas absolument faux¹⁴⁵; ou bien c'est Sagean lui-même que le capitaine a rencontré à Saint-Pierre de la Martinique, auquel cas tout le récit des aventures maritimes de Sagean est à revoir.

On peut même proposer une troisième hypothèse. Compte tenu des erreurs de chronologie et des mensonges fréquents dans sa relation, on peut penser que Sagean ne fait que reprendre à son compte le récit des aventures d'un autre et qu'il n'est pas l'inventeur du pays des Acaaniba, pas plus qu'il n'est le héros des aventures maritimes qu'il rapporte. Sagean et le capitaine Belle-Issue auraient été tous deux en contact avec l'inventeur du pays des Acaaniba; Sagean aurait amalgamé ensuite des récits appris en mer, pour meubler les années écoulées depuis son départ du Canada.

Sur ce plan, la relation de Sagean garde tout son mystère : de fausses aventures ont peut-être pour narrateur un faux auteur.

La relation

Dans sa lettre du 1^{er} mars 1700 à Pontchartrain, Desclouzeaux explique que les «Interrogations et reponses [de Sagean] ont 25 ou 30 Rôles de minutes» qu'il fera «mettre incessamment au net¹⁴⁶». Il ajoute cependant qu'il fera interroger à nouveau Sagean au sujet des mines d'or dont il parle¹⁴⁷. Le volume de la relation, une fois celle-ci complétée et mise

144. Voir *infra*, p. 157. Le texte — une copie — conservé au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (NAF, vol. 9287, f. 109), porte la date du 28 avril 1700. La rencontre entre Sagean et le capitaine Belle-Issue aurait eu lieu en novembre 1697.

145. Mais comme le signale Michel Bégon, on ne put retrouver l'informateur de Belle-Issue (lettre à Cabart de Villermont, datée du 18 février 1702, BNF, mss FF, vol. 22811, f. 37, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 115).

146. SHM, Brest, 1 E 478, p. 190.

147. SHM, Brest, 1 E 478, p. 192.

au net, correspond à la version conservée aux Archives nationales de France sous la cote Marine 3 JJ 277: un «rôle» étant un feuillet de deux pages¹⁴⁸, la relation de Sagean comporte quatre-vingt-six pages, soit quarante-trois feuillets.

Le «memoire», que demande Pontchartrain¹⁴⁹ et que retient Desclouzeaux afin de le «circonstancier¹⁵⁰», est envoyé à Versailles le 19 mars, augmenté des «quelques questions qui luy [Sagean] ont été faites, suivant les ordres» de Pontchartrain, sur «les endroits ou Il a dit auoir veu une abondance d'or considerable¹⁵¹».

Après avoir pris connaissance de la relation, Pontchartrain demande à Desclouzeaux d'interroger à nouveau Sagean sur huit points¹⁵². Ces huit «demandes», ainsi que les réponses de Sagean¹⁵³, sont envoyées le 16 avril à Pontchartrain¹⁵⁴, qui a dû les annexer à la relation, car elles font partie du dossier 3 JJ 277¹⁵⁵.

Le 22 septembre 1700, Pontchartrain envoie la «declaration» de Sagean à Pierre Lemoyne d'Iberville afin qu'il interroge à son tour l'aventurier, mais il lui demande de la lui retourner après ses entretiens avec Sagean¹⁵⁶.

148. Voir *supra*, p. 19, n. 40.

149. Lettre du 10 mars 1700 (ANF, Marine B2 146, f. 326).

150. Lettre du 15 mars 1700 (SHM, Brest, 1 E 478, p. 233-234).

151. Lettre du 19 mars 1700 (SHM, Brest, 1 E 478, p. 248).

152. Lettre du 7 avril 1700 (ANF, Marine B2 147, f. 11).

153. Dans sa lettre du 12 avril, Desclouzeaux annonce au ministre qu'il «commencera [...] des demain a luy [Sagean] faire les questions» (SHM, Brest, 1 E 478, p. 315).

154. Voir SHM, Brest, 1 E 478, p. 321.

155. Les «Reponses de Mathieu Sagean, Canadien, aux Demandes cy-aprés, Qui luy ont esté faites, de nouveau par ordre de Monseigneur De Pontchartrain», datées de «Brest Le 16e avril 1700», suivent l'«Addition considerable», qui contient la déposition du capitaine Belle-Issue, et l'«Extrait de la relation de Mathieu Sagean, Canadien, dont le detail est cy Joint», qui est un résumé, parfois critique, de la déposition de Sagean. L'extrait et les «demandes» ne sont pas foliotés. Le classement ancien séparait nettement les «demandes», cotées C-672-N° 4 ou Portf[euille]e 116bis N° 17, de la relation proprement dite, de l'«addition» et de l'extrait, cotés C 672-N° 3 ou Portf[euille]e 116bis N° 16.

156. ANF, Marine B2 148, f. 518.

Presque un an plus tard, le 7 août 1701, Michel Bégon, qui a fait faire une copie de la relation¹⁵⁷ et auprès de qui Cabart de Villermont cherche à avoir des renseignements sur Sagean et sur sa relation, suggère à Villermont «d'engager l'abbé Bernou de demander à M.r le Comte de Pontchartrain ou à M.r De la Touche la copie de la relation de Mathieu Sagean», car on lui a «extrêmement recommandé le secret» sur cette affaire et il est loin d'être assuré que le ministre «trouvera bon» qu'il ait fait faire une copie du texte¹⁵⁸. Le 15 août, Cabart de Villermont écrit à Dangeau qu'il n'a pu obtenir copie de la relation et qu'il doit se contenter de «l'Extrait» qu'on lui a envoyé¹⁵⁹. Il semble bien qu'aucune autre copie que celle de Bégon n'ait été tirée de la relation et que l'original circulait, sous contrôle du ministre. En effet, le 12 décembre 1701, Mauclerc, commissaire général de la Marine à Lorient, écrit à Cabart de Villermont, qui ne désarme pas, qu'il «espere dans peu recevoir La deposition de Mathieu Sajin [*sic*] »

157. Voir la lettre du 7 août 1701 à Cabart de Villermont (BNF, mss FF, vol. 22810, f. 304) et la note du frère Léonard de Sainte-Catherine de Sienne qui accompagne l'«Extrait de La relâtion des Avantures et voyages de Mathieu Sâgean» (BNF, mss FF, vol. 9097, f. 119). Peut-être s'agit-il du texte intitulé «Le Pays des Acaanibas. Et les Mésaventures incroyables de Mathieu Sagean» (BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 88-105). La copie, qui a, selon toute vraisemblance, été faite au XVIII^e siècle, renvoie entre parenthèses aux pages de la version des Archives de la Marine (3 JJ 277, n° 3) et comporte quelques commentaires d'une main étrangère et d'une calligraphie qui évoque plutôt celle du XIX^e ou du XX^e siècle que celle du XVIII^e siècle. C'est ce texte qu'a reproduit Pierre Margry (voir *infra*, p. 43).

158. BNF, mss FF, vol. 22810, f. 304, et AHSA, vol. 48, 1930, p. 75. Claude Bernou (*circa* 1638 - 1716), qui avait appuyé les expéditions de Cavalier de La Salle, s'intéressait à l'exploration et à la colonisation de la Louisiane (voir «Supplément III», *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, «Textes et Documents», 1984, p. 2-5). La Touche était l'un des principaux commis du Département de la Marine.

159. «J'ay communiqué à l'abbé Bernou l'article qui regarde la deposition De Mathieu Sagean mais Il ne juge pas a propos quoyque amy intime de Mr De la Touche de s'exposer peut être a un refus attendu le secret sous lequel vous me mandés que cette affaire vous a été confiée et renvoyée en sorte qu'il faudra que je me contente de l'Extrait qu'on m'en a envoyé de Brest» (BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 111). Richebourg Gaillard McWilliams se fonde sur cette lettre pour conclure que La Touche possédait une copie de la relation (voir art. cité, p. 190). Si cette copie a existé, elle est aujourd'hui disparue.

et qu'il lui fera part «s'il y a quelque choze de plus que» ce que Bégon lui «en a appris¹⁶⁰».

Le 26 décembre, Mauclerc s'engage à faire parvenir «une copie» de «La Deposition de Mathieu Sajin [*sic*]» à Cabart de Villermont¹⁶¹, mais il n'a sans doute pas donné suite à sa lettre, car, le 3 février 1702, il écrit à Cabart de Villermont une lettre qui montre que ce dernier ne possède toujours pas une copie de la relation :

[...] on m'a mandé que toute La deposition de Mathieu Sagean sur toutes les interrogations qui luy ont esté faites ne disoit rien autre chose que ce qui est contenu dans ce que vous avez [;] on m'a promis de m'envoyer ses advantures depuis q[u']il est sorti de chez les acaanibas¹⁶².

En somme, l'État a interdit la diffusion du document et en a contrôlé la circulation: même Mauclerc ne semble pas avoir eu accès au document complet¹⁶³.

Des extraits ou des résumés, plus ou moins exacts, ont cependant circulé à l'époque: dans sa lettre à l'abbé Dangeau, du 15 août 1701, Cabart de Villermont fait allusion à une «Caravane qui apres sept mois de marche arrive annuellement dans le pays de Canibas avec 3000 personnes vêtues de long et 3000 bœufs qu'ils ramènent en leur pays chargés d'or», tout en observant qu'il ignore ce que les «Canibas» reçoivent en échange de leur précieux métal¹⁶⁴. Or, l'extrait qui suit la relation conservée dans les Archives de la Marine, sous la cote 3 JJ 277, n° 3, ne comporte aucune allusion au commerce des Acaaniba¹⁶⁵.

160. BNF, mss FF, vol. 22810, f. 426. Antoine de Mauclerc (1641-1703) avait été fait commissaire de la Marine en 1670. Commissaire général le 15 juin 1688, il était ordonnateur à Port-Louis et à Lorient depuis le 1^{er} janvier 1696 (ANF, Marine C2 55, f. 224). Renseignements fournis par M. Marc Perrichet.

161. BNF, mss FF, vol. 22810, f. 440.

162. BNF, mss FF, vol. 22811, f. 28.

163. Le frère Léonard de Sainte-Catherine de Sienné observait d'ailleurs: «La Cour a deffendu a M.r Begon de communiquer la Relation entiere dud.t Sâgean qu'il a» (BNF, mss FF, vol. 9097, f. 119).

164. BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 111.

165. Cependant la relation ainsi que sa «version» courte conservée dans les «Papiers Claude De L'Isle» comportent l'allusion au commerce des Acaaniba et précisent même que ces derniers échangent leur or contre «du fer, de l'acier et des armes blanches». Voir *infra*, p. 70, et ANF, Marine 2 JJ 56, p. 5.

Parmi les documents conservés, on trouve la « Relation de la plus belle decouverte que l'on aye faite depuis plus de mil ans par le Sieur Sagean du Royaume d'Acaaniba ou l'or est plus commun que le fer en france les murs du palais du Roy et le pavé sont construits d'or masif¹⁶⁶ ». Le texte, qui ne porte que sur le pays des Acaaniba, dont le roi se nomme « hagausan¹⁶⁷ », comporte, au début, une allusion aux explorations de Cavelier de La Salle et, à la fin, un rappel des aventures maritimes de Sagean. Le texte signale que les Acaaniba échangent leur or contre « du fer de l'assier et des armes blanches¹⁶⁸ » : ce n'est donc pas ce texte que Cabart de Villermont a consulté.

Une autre version du récit, conservée à la Bibliothèque nationale de France, est l'« Extrait de La relâtion des Avantures et voyages de Mathieu Sâgean¹⁶⁹ ». Il s'agit de la copie du frère Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, un proche de Cabart de Villermont, et qui était bibliothécaire au couvent des Petits Pères, à Paris¹⁷⁰. Des notes autographes du frère Léonard accompagnent l'extrait, dans lequel le nom de la tribu devient « Acamba¹⁷¹ » et dont le roi, nommé « Hagaazen¹⁷² », est « habillé de peaux d'hommes¹⁷³ ». Cet extrait n'est pas celui qu'a eu en main Cabart de Villermont, car le texte signale que les Acaaniba échangent « en trocq du fer, de lâcier et des armes blanches » contre leur or¹⁷⁴.

166. BNF, mss Clairambault 1016, f. 655-656.

167. *Ibid.*, f. 655.

168. *Ibid.*

169. BNF, mss FF, vol. 9097, f. 119-122. Le texte a été publié en 1863, avec quelques légères modifications, dont le nom du roi des Acaaniba, qui devient « Hagaaren » : *Extrait de la relation des Avantures et voyage de Mathieu Sâgean*, Nouvelle York [New York], À la Presse Cramoisy de J. M. Shea, 1863, 32 p.

170. Voir Anonyme, « Mathiew Sagean and his Adventures », *The Historical Magazine*, vol. 10, n° 3, mars 1866, p. 65 ; Richebourg Gaillard McWilliams, art. cité, p. 190.

171. BNF, mss FF, vol. 9097, f. 122.

172. *Ibid.*, f. 120.

173. *Ibid.*, f. 119.

174. *Ibid.*, f. 120.

La Bibliothèque nationale de France possède aussi un «Abrégé de la Relation des aventures et voyage de Mathieu Sagean¹⁷⁵», dans lequel la nation prend le nom d'«Acanaba» et dont le roi, appelé «hagausan», est, ici aussi, «habillé de peau d'hommes».

Dans la collection Pierre Margry, on trouve «Le Pays des Acaanibas. Et les Mésaventures incroyables de Mathieu Sagean¹⁷⁶». Le texte, une copie du XVIII^e siècle, rapporte l'ensemble des aventures de Sagean. Peut-être est-ce la copie que Michel Bégon avait fait tirer de la relation¹⁷⁷.

En octobre 1711, le *Mercuré galant* faisait paraître un «Extrait d'un manuscrit de voyage entrepris par quelques François, dont on n'avoit encore eu aucunes nouvelles, parce qu'il ne s'en sauva que deux, qui sont arrivez à Brest que depuis quelques mois¹⁷⁸». Le texte, sans doute publié pour faire de la publicité en faveur de la Louisiane, situe l'aventure des «dix François escortez de deux Sauvages¹⁷⁹» à l'époque contemporaine¹⁸⁰ et ne modifie que certains détails de l'aventure acaanibaine de Sagean, notamment les noms et les toponymes: la nation porte le nom d'«Escaaniba¹⁸¹», Hagaazen, le roi des Acaaniba, devient «Agauzan¹⁸²» et la rivière Mialy prend le nom de «Missy, qui veut dire Riviere d'or onyl¹⁸³». Le texte insiste sur la richesse en or du pays¹⁸⁴ et s'achève sur l'assurance des deux survivants de l'aventure de retrouver «ce nouveau Perou» si on les ramène «à Mississipy¹⁸⁵».

Les Archives nationales de France possèdent dans les «Papiers Claude De L'Isle» une version abrégée de la relation,

175. BNF, mss FF, vol. 9097, f. 168-170.

176. BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 88-105.

177. Voir *supra*, p. 39, n. 157.

178. *Mercuré galant*, octobre 1711, p. 13-29.

179. *Ibid.*, p. 13.

180. Les aventuriers, «partis de Montreal [...] il y a quelques années» (*ibid.*), seraient rentrés à Brest «quelques mois» plus tôt, soit en 1711.

181. *Ibid.*, p. 16.

182. *Ibid.*, p. 22. Encore ici, le roi est «habillé de peaux d'hommes» (*ibid.*, p. 16-17).

183. *Ibid.*, p. 26.

184. *Ibid.*, p. 26-28.

185. *Ibid.*, p. 29.

datée du 16 avril 1700¹⁸⁶. Une note, sans doute de la main du géographe, indique: «C'est le R. P. Charlevoix qui m'a communiqué cette Relation de Matthieu Sagan». La calligraphie du texte, sans être absolument identique à celle des lettres autographes de Charlevoix¹⁸⁷, possède de nombreuses ressemblances avec celle-ci, comme si Charlevoix avait soigné son écriture afin de rendre son texte plus facile à lire.

À ces textes, il faut ajouter l'extrait qui accompagne la relation¹⁸⁸ et celui des papiers du géographe Claude de L'Isle¹⁸⁹. Pour sa part, Richebourg Gaillard McWilliams croit qu'en plus de Cabart de Villermont, qui possédait un extrait de la relation, l'abbé Bernou en avait un¹⁹⁰.

Le texte que nous publions est la version manuscrite conservée dans le fonds Marine des Archives nationales de France, sous la cote 3 JJ 277. Il diffère légèrement du texte publié par Pierre Margry dans *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*¹⁹¹, car c'est une copie de la relation, intitulée «Le Pays des Acaanibas. Et les Mésaventures incroyables de Mathieu Sagan¹⁹²», que celui-ci a fait paraître. Notre édition comprend aussi l'«Addition considerable» et les «Réponses de Mathieu Sagan, Canadien, aux demandes cy-après, Qui luy ont esté faites, de nouveau, par ordre de Monseigneur de Pontchartrain¹⁹³».

186. Le texte compte trente-deux pages (ANF, Marine 2 JJ 56, n° 10).

187. Voir les lettres de Charlevoix à M. Ranjart, un négociant de La Rochelle, datées du 15 septembre 1742, du 3 novembre 1742 et du 23 novembre 1742 (Archives du Séminaire de Québec, fonds Verreau, registre 035, pièces 32, 33 et 34), et la lettre de Charlevoix au ministre Rouillé, datée du 23 août 1749 (ANF, Colonies C11D 8, f. 163-164).

188. ANF, Marine 3 JJ 277, n° 3, non folioté.

189. ANF, Marine 2 JJ 56, n° 23, 5 p.

190. Ce serait la «relation» conservée dans le fonds Clairambault de la Bibliothèque nationale: une note manuscrite signale que le volume 1016 comprend les «Papiers de Bernou». Voir aussi R. G. McWilliams, art. cité, p. 190, n. 53.

191. Paris, Maisonneuve et Cie, 1879-1888, t. VI, p. 95-162.

192. BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 89-105.

193. Les «Réponses» ont aussi été publiées par Pierre Margry (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 162-166).

La langue de la relation

Sans doute faut-il parler de la langue de la relation, plutôt que de celle de Sagean, puisque le texte est marqué par l'intervention de Fossecave, le commis qui a entendu la déposition de Sagean et qui l'a prise en note. On devine que Fossecave ne s'est pas limité à transcrire le récit de Sagean. Il a, selon toute vraisemblance, interrogé celui-ci et, partant, orienté son discours. En plus, Fossecave, si l'on se fie aux documents qui portent sur la déposition de Sagean, a mis au net le texte en procédant à plusieurs interrogatoires¹⁹⁴. La relation de Sagean a donc en partie pour auteur le commis de l'intendant Desclouzeaux. Pour preuve, le vocabulaire de la relation comporte plusieurs termes que l'on peut difficilement prêter à Sagean¹⁹⁵.

La relation possède les caractéristiques attendues des manuscrits de l'époque, tant sur le plan de l'écriture que sur celui de l'orthographe¹⁹⁶. Comme dans la plupart de ces manuscrits, les majuscules obéissent autant à des impératifs de civilité et de déférence («Roy», «Religion Catholique») qu'au jeu d'une calligraphie fondée sur le mouvement de la main, si bien que certains mots possèdent des majuscules inattendues aujourd'hui («MontRéal», «LaChine») ou, au contraire, n'ont pas de majuscule alors qu'ils devraient en avoir une («les hollandois»). En outre, beaucoup de termes qui, aujourd'hui, ne prennent pas de majuscule en possèdent une («Equipage», «Cargaison», «Fleuve», «Riviere»). Mais ce dernier phénomène n'est pas seulement caractéristique des manuscrits: les éditeurs, à l'époque, usaient davantage des majuscules que ceux d'aujourd'hui.

Un second trait de l'écriture manuscrite se retrouve dans la relation de Sagean: il arrive que les mots ne soient pas toujours

194. Voir SHM, Brest, 1 E 478, p. 190-192.

195. Par exemple, «metempsicose», «antropophage».

196. Sur l'ensemble de la question de la langue «classique», voir Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, t. IV, «La langue classique (1660-1715)», 1^{re} partie, le chapitre intitulé «La forme extérieure de la langue. L'orthographe», p. 83-167.

séparés les uns des autres («parceque», «commequoy», «delà») ou, au contraire, qu'une coupure apparaisse à l'intérieur d'un mot («en suite»). Le mouvement de la main explique sans doute le phénomène, encore que celui-ci soit observable dans nombre de textes publiés à l'époque.

Autre caractéristique du manuscrit: le recours aux abréviations. On y trouve notamment «led.t» (ledit), «aud.t» (audit), «desd.s» (desdits), «s.r» (sieur), «po.r» (pour), «toujo.s» (toujours), «ch.er» (chevalier), «cap.ne» (capitaine), «marchand.es» (marchandises), «extraord.re» et «extraord.res» (extraordinaire et extraordinaires). Les adverbes en «ment» et plusieurs substantifs qui se terminent par les mêmes lettres sont aussi abrégés: «autre.me.t», «tel.le.me.t», «apparteme.t» (autrement, tellement, appartement). Plusieurs substantifs qui se terminent par les lettres «tion» voient leur consonne «t» et leur voyelle «i» remplacées par un signe qui ressemble au «s» placé au-dessus du «o»: «vé.né.ra.on» (vénération). Enfin le signe «&» remplace souvent le «et». Si l'on fait abstraction du terme «ledit» et de ses dérivés, presque toujours abrégés dans le texte, les abréviations des autres mots ne sont pas systématiques. Le jeu de la main ou le souci d'écrire plus ou moins rapidement ont pu influencer sur le rédacteur ou le copiste.

La ponctuation du manuscrit, souvent incertaine¹⁹⁷, comporte des traits caractéristiques du XVII^e siècle. Par exemple, le point-virgule et les deux points remplacent souvent le point à la fin d'une phrase. Le manuscrit abonde aussi en virgules «ouvrantes» entre deux propositions dont l'une est complément de l'autre: «leur disant, que c'estoient», «sy craintive et sy grande, qu'ils n'ozoient».

C'est surtout l'orthographe des mots qui peut dérouter le lecteur moderne. Si certains mots conservent leur «s» («teste», «coste», «isle», «bestes») ou leur «d» anciens («bled-d'inde», «nuds»), voire des consonnes à connotation étymologique, vraies

197. Il est parfois difficile de distinguer si le signe de ponctuation est un point ou une virgule.

ou fausses¹⁹⁸, il arrive que le rédacteur orthographie à la moderne les mêmes mots ou des mots semblables¹⁹⁹.

On le sait, l'orthographe française n'est pas arrêtée au XVII^e siècle et les auteurs pouvaient hésiter quant à l'orthographe à adopter pour beaucoup de mots²⁰⁰. Le rédacteur de la relation de Sagean n'échappe pas à la difficulté: s'il double souvent une consonne là où la langue moderne n'en met qu'une²⁰¹, il ne double pas toujours la consonne dans des mots qui possèdent aujourd'hui une double consonne²⁰². À défaut d'être toujours attestée par les lexicographes de l'époque, l'orthographe particulière du rédacteur de la relation l'est par les historiens de la langue²⁰³.

Parfois, le rédacteur fait l'économie de lettres qui ne se prononcent pas, comme le recommandaient certains grammairiens à l'époque: «metempsicose», «orloge», «Jaques», «aquièrent». Il hésite aussi dans le choix des lettres qui se prononcent de la même façon, notamment dans le cas du «i» et du «y» («misterieuse»), tout en ayant une prédilection pour la seconde voyelle, ce qui ne le distingue en rien des écrivains de l'époque («Roy», «parmy», «quoy», «sy»). Le «a» et le «e» sont parfois permutable: s'il use le plus souvent du «a» là où nous

198. Par exemple, le «ç» dans «sçavoir». Même au XVIII^e siècle, alors que la suppression des lettres étymologiques et analogiques est recommandée, les réformes concrètes demeurent timides (voir Alexis François, «Le XVIII^e siècle», dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2^e partie, 1^{er} fascicule, p. 938).

199. Au cours du XVII^e siècle, on discute sur l'opportunité de supprimer les lettres doubles qui ne se prononcent pas, mais aucune réforme conséquente n'est adoptée par l'Académie, qui revient sur le sujet en 1740 (voir *ibid.*, p. 937-938).

200. Comme le rappelle F. Brunot, d'une part, «on ne suit point une règle qui n'est encore ni fixe ni uniforme», de l'autre, les écrivains «non seulement n'avaient point notre orthographe, mais ils n'avaient pas la leur; d'une page à l'autre, ils se contredisaient, n'ayant pas grand souci d'écrire d'après des principes invariables» (*Histoire de la langue française*, t. IV, 1^{re} partie, p. 150).

201. Par exemple: «aprettés», «deffence», «batteaux», «Affrique», «traitta», «arretté», «detention».

202. C'est le cas notamment des termes suivants: «raport», «comune», «diference», «afermir», «falu», «afligé», «sufisamme.t», «ofrit», «canes».

203. Voir la «collection de spécimens» d'orthographe d'hommes et de femmes du XVII^e siècle produite par F. Brunot (*Histoire de la langue française*, t. IV, 1^{re} partie, p. 150-167).

choisissons le «e»²⁰⁴, le rédacteur hésite toutefois entre «van-geance» et «vengeance»²⁰⁵.

Le cas du «s» et du «c» pose la même difficulté: le rédacteur double le «s» dans «massonnerie» pour rendre la consonne fricative sifflante, mais emploie un «c» dans «concistant». Dans la plupart des autres cas, les deux lettres sont employées selon l'usage moderne. Le «qu» remplace le «c» dans l'adjectif «quarrée», mais, le plus souvent, le «c» est employé à la place du «qu», à l'opposé de la pratique de beaucoup d'écrivains de l'époque. Sans doute est-ce aussi par homophonie que le rédacteur emploie à l'occasion le «z» à la place du «s» dans les verbes «ozant» et «üza».

Des traits aujourd'hui archaïques se retrouvent dans la relation de Mathieu Saguean. En premier, le «oi» des désinences de l'imparfait et du conditionnel («avait», «souûtenoit») et de certains substantifs («François», «Anglois», «hollandois»). La lettre «u» se maintient parfois devant le «i» («vuidèrent»), et le «e» devant la lettre «u» («peurent», «apperceurent», «veus»), comme cela se pratiquait alors, le «e» n'étant pas prononcé. À l'instar des écrivains de l'époque, le rédacteur omet le «t» des mots se terminant en «ent» lorsqu'ils sont au pluriel («fondemens»), emploie le «u» comme consonne²⁰⁶ et le «v» comme voyelle au début de mots²⁰⁷, ainsi que le «f», ou «s» long, aujourd'hui disparu. Dans le cas des verbes, le «d» remplace parfois le «t» à la troisième personne du singulier du présent («croid-il», «void»), le «d» se prononçant comme un «t» lorsqu'il était suivi d'une voyelle²⁰⁸. Les lettres «ez» servent

204. Par exemple: «aventures», «apparanté», «Madalaine», «Européans», «plains».

205. Voir *infra*, p. 101 et 104.

206. Par exemple dans les mots suivants: «enuiron», «auéc», «fleuue», «nauigation».

207. Dans le cas de «vn» pour «un». Rappelons que la distinction entre le «u» et le «v», ainsi qu'entre le «i» et le «j», ne sera entérinée par l'Académie qu'en 1762.

208. Sans doute le «d» rappelle-t-il l'origine latine des deux verbes: *credere* et *videre*. Le phénomène est attesté dans beaucoup de textes du XVII^e siècle. Sur cette question, voir Jacques Damourette et Édouard Pichon, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, «Collection des linguistes contemporains», 1930, t. I, p. 221, n° 207.

souvent, mais pas toujours, de marque du pluriel, notamment dans le cas des participes passés («tûez»), alors que «és» forme la désinence des verbes en «er» à la seconde personne du pluriel («vous trouvés»). Le rédacteur a aussi recours à des traits d'union entre des mots qui n'en prennent plus aujourd'hui²⁰⁹, ainsi qu'à l'apostrophe pour remplacer une lettre omise²¹⁰.

La question des accents mérite qu'on s'y arrête. D'une part, il n'est pas toujours facile de distinguer l'accent aigu de l'accent grave; de l'autre, seuls l'accent aigu, l'accent circonflexe et le tréma sont couramment utilisés par le rédacteur²¹¹.

Étrangement, l'accent grave apparaît au-dessus du «a» du verbe «aller» à la troisième personne du singulier («vâ»). Sinon, il est pratiquement absent du manuscrit. Le plus souvent, l'accent grave est remplacé par l'accent aigu, omniprésent dans le texte («s'embarquèrent», «après», «rivière»). Sans doute l'accent aigu marque-t-il des faits de prononciation («mêts», «Réts», «cét»), si bien qu'on peut penser que l'adverbe «même» se prononçait «même» à l'époque, du moins dans la région brestoise.

Beaucoup de mots qui sont aujourd'hui accentués ne le sont pas: «querir», «trouverent», «Recollet», «espece», par exemple. Pour sa part, l'accent circonflexe marque le plus souvent la disparition récente d'une lettre²¹². Toutefois, le recours à l'accent circonflexe n'est pas absolu, car le rédacteur écrit, par exemple: «Idolatre».

209. Par exemple: «parmy-eux», «quoy-qu'ils». Ces «mécoupures» sont fréquentes, non seulement dans les textes manuscrits de l'époque, mais aussi dans les ouvrages publiés.

210. Par exemple: «grand'part».

211. Comme le rappelle Alexis François, «la grande réforme typographique du dix-huitième siècle, qui atteint aussi l'écriture, c'est celle des accents [...] le régime en avait été très indécis jusque-là» (dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2^e partie, 1^{er} fascicule, p. 967).

212. Par exemple dans les mots suivants: «toujours», encore écrit «tousjours» à l'époque, «doûter», «nôtre», «coûtume», «châcun», «brûler». Le remplacement du «s» de l'ancienne orthographe par un accent circonflexe ne s'imposera vraiment qu'au XVIII^e siècle (voir A. François, *ibid.*).

Le tréma, peu usité aujourd'hui, est abondamment utilisé par le rédacteur, car il permet d'indiquer que la voyelle sur laquelle il est placé ou que la voyelle qui précède la lettre sur laquelle il est placé doivent être prononcées distinctement²¹³. Il apparaît aussi au-dessus de la lettre «u» dans le toponyme «Louïsiane» et dans le mot «Oüest», ainsi que dans le substantif «Lieües», peut-être pour signaler que la lettre «u» a valeur de voyelle.

Si les toponymes français, même écrits de façon différente («Québeck», «Bourdeaux»), demeurent facilement identifiables, les toponymes et les noms propres étrangers représentent plus de difficulté, car leur orthographe obéit à des règles phonétiques: «Baston» pour Boston, «Catracouÿ» pour Cataracoui, «Andris» pour Andros, «Slater» pour Sloughter, «Sanontoüain» pour Tsonnontouan, par exemple. En outre, certains des toponymes, notamment amérindiens, n'avaient ni prononciation ni orthographe arrêtées à l'époque.

Mais quelques-unes des caractéristiques orthographiques du rédacteur sont peut-être tout simplement des fautes²¹⁴. En effet, le texte comporte des fautes de grammaire: le rédacteur confond souvent le pronom «l'» suivi de l'auxiliaire avoir («l'a») et le pronom «la»²¹⁵. À une occasion, il écrit le pronom «leur» avec un «s»²¹⁶. On trouve aussi quelques fautes d'accord²¹⁷ de verbes et de participes passés²¹⁸.

213. Par exemple: «habituë», «continüer», «Caïmans», «statuë», «queuë», «cuïr», «cuÿvre», «païs».

214. Par exemple, l'adjectif «impotoyable» (voir *infra*, p. 91).

215. Voir *infra*, p. 51, n. 1.

216. Voir *infra*, p. 72.

217. Voir *infra*, p. 72 et 124.

218. Voir *infra*, p. 93, 120 et 152.

Page laissée blanche

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

NOTRE ÉDITION respecte scrupuleusement le texte manuscrit sur le plan de l'orthographe, mais les fautes de grammaire sont signalées¹.

Nous remplaçons le «u» consonne par le «v», le «v» voyelle en début de mot par le «u», le «i» consonne par le «j», enfin le «j» voyelle par le «i».

Les majuscules à l'intérieur des mots sont omises, ainsi que celles figurant au début des mots lorsqu'elles ne correspondent pas à un nom propre ou à un commencement de phrase. Aussi, nous remplaçons la minuscule figurant au début d'un nom propre par une majuscule.

Hormis quelques cas particuliers², les abréviations ont été résolues sans que nous l'indiquions.

Si nous conservons les virgules «ouvrantes» (voir *supra*, p. 45), nous avons remplacé le point-virgule par le point lorsqu'il est suivi d'un mot qui commence par une majuscule et qui marque le début d'une nouvelle phrase. Nous remplaçons aussi les deux points par le point lorsqu'ils ne marquent pas une conséquence ou une explication et qu'ils sont suivis par une phrase qui commence par une majuscule. Nous maintenons le point après les nombres écrits en chiffres.

1. À plusieurs reprises, le pronom «la» est orthographié «l'a» («pour l'a continuer»; «l'a font»; «l'a garderoit»; «l'a filent»; «l'a mangent»; etc.). Nous corrigeons le texte sans le signaler en note.

2. Par exemple: «app.s» (appointements), «p.t» (pesant) et «Guille.e» (Guillaume).

Page laissée blanche

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AHSA	Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis
ANC	Archives nationales du Canada
ANF	Archives nationales de France
BNF	Bibliothèque nationale de France
DBC	George W. Brown, Marcel Trudel <i>et al.</i> , dir., <i>Dictionnaire biographique du Canada</i> , Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966, 12 tomes parus

Dictionnaire de l'Académie

Dictionnaire de l'Académie françoise, Paris,
J. B. Coignard, 1694, 2 vol.; *Dictionnaire de l'Académie
françoise*, 3^e éd., Paris, J. B. Coignard, 1740, 2 vol.;
Dictionnaire de l'Académie françoise, 4^e éd., Paris, Chez
la veuve de Bernard Brunet, 1762, 2 vol.

Furetière	Antoine Furetière, <i>Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts</i> , La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690; réimpres- sion en fac-similé, précédée d'une biographie de l'auteur et d'une analyse de l'ouvrage par Alain Rey, suivie d'une bibliographie, d'un index thématique et d'un index des principaux auteurs cités: Paris, SNL/ Le Robert, 1978, 3 t.
-----------	---

F. W. Hodge, *Handbook*

Frederick Webb Hodge, *Handbook of American Indians
North of Mexico*, Washington, Smithsonian Institution,

Bureau of American Ethnology, 1907, bulletin 30/1,
et 1910, bulletin 30/2

ms. manuscrit

mss manuscripts

n. note

n. f^o non folioté

Richelet Pierre Richelet, *Dictionnaire françois, contenant les mots
et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue
françoise*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680,
2 vol.; réimpression en fac-similé: Genève, Slatkine
Reprints, 1970.

SHM Service historique de la Marine (France)

MESURES ANCIENNES

Lieue environ 4 kilomètres

Pied 32,5 centimètres

Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien,
et de ses voyages et courses, tant à la Louïsiane,
que sur les costes d’Affrique, dans les Indes orientales
& occidentales et à la Chine

Page laissée blanche

MATHIEU SAGEAN est créol¹ de Canada, né dans l'isle de Mont-réal, dans la Nouvelle France, distante de Québec d'environ 60. lieües sud-ouest, âgé de 38. à 40. ans. Son père, nommé Jean², étoit de Bourdeaux, et sa mere, *Marie Larrante*³ étoit de la Rochelle; et furent s'habituer⁴ à ladite isle de Mont-réal, au quartier nommé Lachine⁵. Ils ont touÿours fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Ledit Mathieu Sagean sçait un peu lire, mais non pas écrire.

1. Ni le Richelet (1680), ni le Furetière (1690), ni le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) ne recensent le terme, qui n'apparaît qu'en 1762 dans le *Dictionnaire de l'Académie*, sous la forme de « créole »: « nom qu'on donne à un Européen d'origine qui est né en Amérique ». Le terme est emprunté à l'espagnol « *criollo* » (voir A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*).

2. Note du manuscrit: « Ledit Jean Sagean fut en ce pays là en qualité de sergent dans le régiment de Carignan. Il y épousa la demoiselle Larrante. C'est Marie Rende. Elle étoit de Marans. » Voir *supra*, p. 25-30.

3. Souligné dans le texte.

4. « Etablir sa demeure en quelque endroit. Plusieurs Hollandois se sont alles *habiter* aux Indes à Batavia » (Furetière, 1690). Richelet (1680) recense un emploi pronominal du verbe: « s'habituer à Paris », pour « s'établir en un certain lieu ».

5. À son arrivée au Canada, en 1667, Cavalier de La Salle se fit concéder une terre en amont du saut Saint-Louis par les sulpiciens, sans doute grâce à l'appui de son frère Jean, sulpicien à Montréal depuis 1665. Dès l'automne, des familles s'y installèrent après simple entente verbale ou sous la garantie de « billets de concession ». Un village se développa alors en bordure du fleuve sur le fief, appelé Saint-Sulpice. Le 9 janvier 1669, La Salle, qui organisait une expédition vers l'Ouest, rétrocéda son fief aux sulpiciens et le 6 juillet, juste avant son départ pour l'Ohio, il vendit ses terres à Charles Le Moyne et à Jacques Le Ber. L'expédition de La Salle se solda par un échec et celui-ci était de retour à Montréal dès l'automne. La région prit alors, par dérision, le sobriquet de « La Chine ». En 1676, une paroisse, Saints-Anges, fut officiellement constituée (Claude Couture, Denis Gravel, Jean-Marc Grenier, *Histoire de ville de Lasalle*, p. 15-21; Désiré Girouard, *Les Anciens Forts*; Normand Moussette, *En ces lieux que l'on nomma « La Chine »...*).

Il y a environ vingt ans qu'il partit de Mont-réal, en canot d'escorce, pour suivre feu Mr. de La Salle, dans sa découverte qu'il alloit faire vers le sud-sud-est⁶ de Canada.

Ils furent, d'abord, au lac Cantario⁷, distant dudit Mont-réal d'environ 60. lieües, et au bord duquel, du costé d'ouest-nord-ouest, ledit sieur de La Salle fit, pendant trois mois qu'ils y séjournèrent, jeter les premiers fondemens d'un fort, qu'il nomma Catracoüy (qui veut dire imprenable en langue iroquoise⁸) et lequel M. le Comte de Frontenac⁹, Gouverneur général de la Nouvelle France, a depuis fait achever.

6. Plutôt le sud-sud-ouest. Sur Cavelier de La Salle, voir *infra*, Appendice II, p. 175-177.

7. Lac Ontario.

8. La Salle arriva à Cataracoui le 16 décembre 1678 et il gagna Niagara dix jours plus tard. Au cours de son passage, il en profita pour faire fortifier le poste, bâti en 1673 à l'entrée de la rivière Cataracoui, sur la rive nord du lac Ontario, sur les ordres du comte de Frontenac, alors gouverneur de la Nouvelle-France (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1963, t. II, p. 87). La distance entre Montréal et le lac Ontario indiquée par Saguean correspond à celle que signale Nicolas La Salle (voir « Relation de la découverte que M. de La Salle a faite de la rivière de Mississipi en 1682 », dans Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 547). La signification du toponyme n'est pas confirmée par Jean-André Cuoq, qui se contente d'écrire : « KATAROKWEN, ancien nom de la ville de Kingston, le même que Cataracoui, un des premiers forts construits autrefois par les Français dans le Haut Canada » (*Lexique de la langue iroquoise*, p. 13). Selon Élisée Reclus, le mot signifierait « Rochers trempant dans l'eau » (*Nouvelle Géographie universelle*, Paris, Hachette, 1890, t. XV, p. 448).

9. Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau (1622-1698), fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1672, après une carrière militaire. C'est pour pratiquer la traite des fourrures dans l'Ouest qu'il créa le poste de Cataracoui et qu'il s'allia Cavelier de La Salle. Son impérialisme commercial n'est pas sans expliquer l'hostilité croissante des Iroquois, qui voyaient leur territoire menacé par l'avancée française et leur rôle dans le commerce des fourrures atténué. En 1682, Frontenac fut rappelé en France, mais il revint, en 1689, à nouveau comme gouverneur de la colonie. En janvier 1690, il fit effectuer trois raids contre Schenectady (New York), Salmon Falls (Maine) et le fort Loyal (baie de Casco, Maine). La riposte anglaise fut l'attaque par mer de William Phipps contre Québec, en octobre 1690, et une expédition par terre contre Montréal. L'attaque contre Québec fut repoussée et celle par terre avorta à cause d'une épidémie de vérole. Au cours de son second mandat, Frontenac poursuivit sa politique d'expansion vers l'ouest, qui l'assurait du contrôle de la traite des fourrures. En 1696, il parvint à briser la résistance des Iroquois, qui firent la paix en 1701 (W. J. Eccles, dans *DBC*, t. I, p. 137-146).

De là, poursuivant leur navigation en canot par ledit lac Cantario, vers l'ouest-sud-ouest, ils furent au saut de Niagara, où ils restèrent pendant cinq mois pour y construire une barque du port de 35. tonneaux¹⁰, sur laquelle une partie de leurs gens s'embarquèrent, avec des marchandises & munitions, pour aller faire la traite de pelleteries avec une nation sauvage nommée Outaoüa¹¹, dans la terre de Michilimaquina¹², distante dudit Niagara de 150. lieües, et où ils arrivèrent, avec ladite barque & leurs canots, un mois & demy après leur départ de Niagara¹³.

De là, leur petite flotte alla au lac du Michigan¹⁴, dans le fond de la baie de Poutoüatamy¹⁵, pour y continuer ladite

10. Note du manuscrit : « Cette barque fut bâtie au-dessus dudit saut dans le lac Kérié [sic]. » Le *Griffon*, mis en chantier en janvier 1679, a été construit en amont des chutes, puisque La Salle voulait l'utiliser pour naviguer sur les Grands Lacs, à l'ouest du lac Ontario. La barque, de 45 tonneaux, armée de sept canons, fut lancée le 7 août 1679. Elle périt au cours de son retour vers Niagara (voir *infra*, p. 60, n. 16).

11. Le terme désigne les Cris, les Algonquins, les Nipissingues, les Montagnais, les Chippewas et les Outaouais proprement dits. Rencontrés par Champlain, en 1615, près de la baie Georgienne, les « Cheveux relevés » étaient originellement établis sur l'île Manitouline et le long des rives de la baie Georgienne. Après la défaite huronne en 1648-1649, sous la pression des Iroquois, les Outaouais s'établirent sur des îles près de Green Bay. En 1670-1671, ils revinrent à l'île Manitouline et sur les rives du lac Huron. Mais, en 1680, ils avaient presque tous rejoint les Hurons à Michillimakinac, ce qui explique l'allusion de Sagean. À la fin du XVII^e siècle, la tribu se subdivisait en quatre ou cinq bandes. Les Outaouais furent des alliés des Français pendant toute la colonisation de la Nouvelle-France (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 167-172).

12. Mission jésuite en territoire amérindien, Michillimakinac, situé sur le détroit du même nom entre les lacs Huron et Michigan, se transforme en poste militaire lorsque le gouverneur Denonville ordonne la construction d'un fort, en 1686.

13. La navigation ne dura que vingt jours, du 7 août, jour du lancement de la barque, au 27 août, date de l'arrivée de La Salle à Michillimakinac. Toutefois, il n'est pas exclu que Sagean pense au voyage de Tonty, qu'il aurait alors accompagné : parti en canot avec cinq hommes, au cours de l'été, à la recherche de La Salle, Henri de Tonty gagna lui aussi Michillimakinac le 27 août (voir Edmund Boyd Osler, *DBC*, t. II, p. 661-664). Pour ce qui est de la distance entre Niagara et Michillimakinac indiquée par Sagean, elle est inférieure à la réalité. Henri de Tonty l'estime pour sa part à 244 lieues (voir « Relation écrite de Québec », dans Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 615).

14. Lac Michigan.

15. Aujourd'hui Green Bay (Wisconsin). De culture et de langue proches de celles des Outaouais, les Potéouatamis, ou Puants, occupaient la région. Ils ont été des alliés des Français (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 289-293).

traite. Ils y passèrent l'hiver & y séjournèrent pendant sept mois. Au bout desquels la barque s'étant trouvé chargée, ledit sieur de La Salle la renvoya à Michilimaquina, mais elle périt en chemin, avec tout son équipage & sa cargaison, qui étoit fort riche, sans qu'on en ait jamais eu d'autres nouvelles, sy ce n'est que des Sauvages leur dirent, dans la suite, qu'elle avoit fait naufrage aux isles Plattes, dans ledit lac de Michigane¹⁶. Ledit sieur de La Salle n'ayant donc point trouvé sa barque à Michilimaquina et ne pouvant plus doûter de sa perte, il poursuivit son voyage pour la découverte pendant l'espace de 18. mois¹⁷. Il fut d'abord à la rivière Mangoust, autrement nommée la rivière Colbert, distante de 200. lieûes de Michilimaquina¹⁸. En suite, il se rendit à la rivière de Chiatoura,

16. Erreur de Sagean : la barque leva l'ancre en septembre 1679, avant l'hiver. Selon la « Relation des descouvertes et des voyages du sieur de La Salle », ce dernier quitta la mission de Sainte-Marie de Michillimakinac le 12 septembre, pour se rendre à l'une des îles à l'entrée de la baie des Puants (Green Bay), vraisemblablement Washington Island (Wisconsin), alors appelée île des Potéouatamis. Sur place, il décida de renvoyer le *Griffon* à Michillimakinac. La barque mit à la voile le 18 septembre. Après avoir mouillé au nord du lac Michigan, le pilote voulut poursuivre sa route contre l'avis des Amérindiens, qui lui annonçaient une tempête. À « un quart de lieue de la coste », la barque fut prise dans une bourrasque et on la perdit de vue. Selon les Amérindiens, elle aurait été poussée sur des battures à la hauteur des îles Huronnes (voir Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 450-451). Sans doute la barque a-t-elle rangé la côte septentrionale du lac Michigan et est-elle allée se perdre sur les récifs qui entourent les îles du Castor (Michigan).

17. Sagean passe sans transition de la première expédition de La Salle à la seconde. Si l'on s'en tient au temps écoulé entre le départ de La Salle de Michillimakinac, en septembre 1680, et son arrivée aux bouches du Mississipi, en avril 1682, le chiffre avancé par Sagean n'est pas absolument faux. Toutefois, au cours de l'été 1681, La Salle a effectué un retour à Montréal, si bien que son expédition ne commence vraiment qu'en janvier 1682, alors qu'il quitte le fort Saint-Joseph, au sud du lac Michigan, avec vingt-trois Français et dix-huit Amérindiens pour atteindre l'embouchure du Mississipi. L'exploration, aller et retour, ne dura que douze mois. Sans doute est-il vain de chercher à serrer la chronologie avancée par Mathieu Sagean, puisqu'il n'a pas participé à l'expédition.

18. Note du manuscrit : « Mangoust est le premier et véritable nom de cette rivière. Si elle n'en avoit point d'autre quand ledit Sagean y fut, mais on luy a dit depuis qu'on luy avoit donné le nom de Colbert, dont il n'est pas autrement seur. Il y a mesme des gens qui prétendent que la rivière Colbert et le Mississipi sont un mesme fleuve, dequoy ledit Sagean ne convient pas si la rivière est mangoust. » Le toponyme « Colbert » avait été donné au Mississipi par Cavalier de La Salle : Sagean confond les toponymes des cours d'eau de la région.

autrement de Seignelay¹⁹, qui se jette dans le fleuve de Mississipy (lequel les Espagnols ont nommé El Rio de la Madalaine²⁰) où estant arrivez, ils le descendirent, dans leurs canots, pendant un mois & demy, pour tâcher d'aller jusqu'à son embouchure, mais en vain, car après avoir fait plus de 120. lieües et trouvé l'eau salée²¹, ils trouvèrent ledit fleuve tellement bouché de roseaux et sy remply de caïmans, ou crocodilles²², de serpents à sonnettes²³ et autres bestes

19. Note du manuscrit : « Il est aussi bien seur du nom sauvage et premier de cette rivière, qui est Chiatoura, et ne sçait que par relation d'autrui, qu'on l'a nommée de Seignelay, sans le scavoir autrement. » Il s'agirait de la rivière des Illinois, parfois appelée « rivière Seignelay », « rivière des Macopines », voire « rivière Divine » ou « de la Divine » (voir Francis Parkman, *La Salle and the Discovery of the Great West*, p. 167, n. 1). Le toponyme « Chiatoura » ne figure sur aucune carte.

20. Note du manuscrit : « D'autres disent que les Espagnols nommoient le Mississipy Rio Escondido, qui veut dire caché, à ce que ledit Sagean a ouy dire depuis, à cause de ses inondations et embarras de rozeaux &c. » Selon Bruzen de La Martinière, les Espagnols appelaient le Mississipi « riviere de la Palissada, à cause de la quantité prodigieuse de bois qu'il charrie à la mer quand les eaux sont hautes » (*Le Grand Dictionnaire*). Dans son *Dictionnaire universel*, Claude-Marie Saugrain retient le même toponyme espagnol pour désigner le fleuve. Toutefois, le toponyme « Abscondido », pour Escondido, est attesté par Tonty et Louis Hennepin (voir « Relation écrite de Québec », dans Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 602, et *Nouvelle decouverte d'un tres grand Pays situé dans l'Amerique entre le Nouveau Mexique et la Mer Glaciale*, Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697, p. 273), même si le Rio Escondido semble aussi avoir été confondu avec le Rio Bravo par les Espagnols. Pierre Le Moyne d'Iberville situera avec exactitude le fleuve au cours de son voyage en 1698-1699. D'autre part, sur la « Carte de la Louisiane et Pays voisins », qu'il a dressée pour accompagner l'*Histoire générale des voyages*, de l'abbé Prévost (1757, t. XIV, entre les pages 570 et 571), Nicolas Bellin a placé une « R[ivière] de la Madelaine » à environ 300 kilomètres à l'ouest de l'embouchure du Mississipi. Sagean cite sans doute des toponymes dont il a entendu parler, sans bien connaître la région.

21. Note du manuscrit : « A plus de 20. lieües de la mer qui fait une grande baye à l'embouchure dudit fleuve. Ils virent ladite baie, mais ne purent y aller. Voyez à la page 44 où il est parlé de l'endroit où est cette embouchure, selon quelques-uns. » À la page 44 du manuscrit, Mathieu Sagean rapporte les propos d'un jeune homme de New York qui soutient avoir accompagné des Espagnols jusqu'à l'embouchure du fleuve. Mais il situe celle-ci dans la baie « d'Apalache » (voir *infra*, p. 112).

22. Hormis dans l'extrême sud de la Floride, on ne trouve pas de caïmans en Amérique du Nord. Sans doute Sagean fait-il allusion à l'alligator américain (*Alligator mississippiensis*), un crocodile qui mesure de 1,80 mètres à 5,84 mètres (voir J. L. Behler et F. W. King, *The Audubon Society Field Guide to North American Reptiles and Amphibians*, New York, Knopf, 1979, p. 429-430).

23. Il s'agit du crotale des bois (*Crotalus horridus*), un reptile venimeux dont la morsure est mortelle (voir *ibid.*, p. 688-689).

vénimeuses, qu'ils ne peurent passer outre²⁴, le païs étant d'ailleurs noyé & marécageux tout autour sur les bords dudit fleuve²⁵: six de leurs gens furent même dévorés par lesdites bestes²⁶. Et comme ils remontoient ledit fleuve, un jour, voulant mettre pied à terre pour aller à la chasse des bœufs sauvages²⁷, dans le païs des Missouris²⁸, qui est une nation sauvage habitée à 10. ou 12. lieües, du costé de la Nouvelle Espagne²⁹, les Sauvages qui suivaient ledit sieur de La Salle dans ses découvertes, au nombre de 42. tant Mahégans³⁰ que

24. Note du manuscrit: « Ce fut en cet endroit, où le fleuve fait une pointe, que Mr. de La Salle planta une croix, avec les armes du Roy. » Le 9 avril, près de Venice, Cavalier de La Salle prit possession du territoire au nom de la couronne de France. Après avoir fait ériger une croix et une colonne qui portait les armes du roi, il fit enterrer une plaque en cuivre gravée d'inscriptions.

25. Note du manuscrit: « Qui se déborde vers le printemps par la chute des eaux d'en haut. »

26. Ajout épique: aucun membre de l'expédition ne fut dévoré par des sauriens. Toutefois, en février 1682, un des hommes de l'expédition s'égara en allant à la chasse: on le retrouva, affamé, dérivant sur un morceau de bois, près de l'actuelle ville de Memphis (Tennessee).

27. Le bison (*Bison bison*) est un grand bovidé sauvage caractérisé par son cou bossu et un grand collier de fourrure laineuse (voir A. W. F. Banfield, *Les Mammifères du Canada*, p. 377-380).

28. Au début du XVIII^e siècle, les Missouris, un peuple de langue sioux, étaient établis sur la rive gauche de la rivière qui porte leur nom, tout près de son embouchure. Ils étaient trop éloignés des Espagnols pour être leurs « ennemis irréconciliables », comme le dit Sagean (p. 64). Selon la légende, les Missouris, les Otos et les Aïouez auraient vécu avec les Puants, ou Potéouatamis, avant de se séparer d'eux (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 911-912).

29. « MEXIQUE ou NOUVELLE ESPAGNE, contrée de l'Amérique septentrionale, bornée au nord par le nouveau Mexique; à l'orient partie par le golfe du Mexique, & partie par la mer du Nord; au midi, partie par l'Amérique méridionale, & partie par la mer du Sud; & à l'occident encore par la mer du Sud » (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Le territoire couvert par la Nouvelle-Espagne débordait celui du Mexique actuel: parmi les provinces qui relevaient de Mexico, on trouve notamment le Yucatán, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica et Panamá.

30. Les Mahégans (ou Mahicans ou Loups), une tribu du groupe algique, occupaient un territoire situé à l'est de celui des Iroquois. Ils vivaient originellement dans la haute vallée de la rivière Hudson, mais, en butte aux attaques des Agniers, ils durent descendre jusque dans l'État du Massachusetts pour s'installer près de l'actuelle ville de Stockbridge (voir J. T. Brasser, dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 198-212; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 786-789; J. L. Stoutenburgh, *Dictionary of the American Indian*, New York, Philosophical Library, 1960, p. 226; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 12-13). Selon Nicolas La Salle, dix-huit Loups et sept Amérindiennes

Miamis³¹ s'avisèrent d'enlever une femme desdits Missouris; ce qui fut cause que nombre de ceux-cy se mirent en embuscade dans des roseaux et attaquèrent les François, dont ils en tuèrent huit, à coup de flesches & en blessèrent quatre ou cinq, dont ledit Sagean étoit un, qui receut au bras un coup de flesche empoisonnée, duquel il eut beaucoup de peine à guérir, ce qu'il fit, enfin, par la vertu de certaines herbes que les Sauvages, amis des François, luy furent querir. Les Missouris eurent, de leur costé, 45. hommes de tuez, en cette occasion, à coups d'armes à feu; ce qui ne les rebuta pourtant pas car ils retournèrent à la charge le lendemain, mais ils trouvèrent les François sur leurs gardes, au nombre de 120. qui leur tirèrent une vingtaine de coups d'arme, ce qui les obligea de reculer & de faire un signal pour parlementer. On envoya un homme de chaque costé et la paix s'ensuivit au moyen de la restitution de l'Helaine qui avoit causé cette guerre³², et les Missouris

faisaient partie de l'expédition (voir « Relation de la découverte que M. de La Salle a faite de la rivière de Mississipi en 1682 », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 549). Pour sa part, Henri de Tonty écrit qu'il y avait dix-huit Loups et Sokokis, qu'accompagnaient dix femmes et trois petits enfants (« Relation écrite de Québec », dans P. Margry, *ibid.*, p. 594).

31. Le terme désigne plusieurs tribus différentes et autonomes du groupe algique, mais liées entre elles. Au moment des premiers contacts avec les Français, vers 1670, les Miamis occupaient une région située près de la rivière aux Renards, ou Fox River (Wisconsin). Au cours du XVIII^e siècle, la tribu se déplaça vers l'est et s'installa sur les rives des rivières Saint-Joseph (Michigan), Maumee (Ohio) et Wabash (Indiana). Le groupe le plus important au début du XVIII^e siècle se trouvait près de la rivière Saint-Joseph. Les Miamis ont été des alliés des Français (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 852-855).

32. Selon Homère, l'enlèvement d'Hélène, la femme de Ménélas, un roi achéen, par Pâris, le fils de Priam, roi de Troie, déclencha la guerre de Troie (*L'Iliade*). Si Sagean fait bel et bien allusion au retour de Cavalier de La Salle vers le Canada après sa découverte de l'embouchure du Mississipi, en avril 1682, c'est avec des Quinipissas, une tribu qui vivait près des bouches du fleuve, qu'il eut maille à partir: le 15 avril, des hommes de cette tribu décochèrent des flèches en direction des Français. En outre, le corps expéditionnaire ne comprenait que quarante et un hommes: vingt-trois Français et dix-huit Amérindiens. Nicolas La Salle et Henri de Tonty racontent précisément l'événement, moins dramatique et romanesque que ce que rapporte Sagean (voir leurs relations dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 563-564 et 605-608). Cependant, il est possible que Sagean fasse allusion à une mésaventure de Tonty: le 8 juin 1682, il fut menacé par une trentaine de guerriers Illinois, Tamaroas et Missouris. L'affaire n'eut toutefois pas de suites (voir « Relation écrite de Québec », dans P. Margry, *ibid.*, p. 611).

devinrent les meilleurs amis des François, qu'ils avoient (disoient-ils) pris d'abord pour des Espagnols, qui sont leurs ennemis irréconciliables. Ledit sieur de La Salle & sa troupe demeurèrent trois ou quatre mois avec lesdits Missouris, qui ne savoient quelle chère leur faire, pour se concilier leur amitié: ils appelloient ledit sieur de La salle Quitchimanitou, c'est à dire, le fils de l'Esprit qui a tout fait³³, luy ayant veu brûler de l'eau de vie, qu'on leur fit accroire être de l'eau commune, en les menassant³⁴ de faire ainsi brûler leurs terres, leurs rivières & tout, s'ils rompoient leur intelligence avec les François. Enfin, l'on se r'embarqua, chargez de vivres & de présents que firent ces Sauvages audit sieur de La Salle, qui de son costé, donna deux fusils, dont l'un tiroit deux coups, et de la poudre à leur chef, et celui-cy luy donna, en troc, un diamant qui a esté estimé 18000. écus³⁵ à Paris, à ce qu'a ouï dire ledit Sagean.

Ledit sieur de La Salle et sa troupe s'en furent au païs des Illinois³⁶, autre nation sur le bord dudit fleuve, environ

33. Note du manuscrit: « Cela marque qu'ils ont quelque idée d'un premier estre créateur du monde. » Dans son *Dictionnaire montagnais-français*, composé au XVII^e siècle, Antoine Sylvy recense les expressions « *Kiche* », grand, précieux, ancien, et « *Manit* », esprit admirable, extraordinaire (voir *op. cit.*, transcription de Lorenzo Angers, David E. Cooter, Gérard E. McNulty, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1974). Pour sa part, Albert Lacombe relève une « belle expression pour désigner l'Être Suprême »: « *Kijemanito* », qui signifie « l'Esprit Parfait auquel on ne peut ajouter rien » (*Dictionnaire de la langue des Cris*, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1874).

34. Orthographe attestée par Richelet (1680).

35. Après l'édit de décembre 1689, le louis d'or avait « cours pour 12. liv[res] 10 sols » et le louis, ou écu d'argent, « pour 3. liv. 6. sols » (Jean Boizard, *Traité des monnoyes*, p. 318). De plus, le même édit fixait le cours des « pieces de 5. s[ols] fabriquées au titre des écus » (*ibid.*, p. 319). Sur les variations du louis et des écus, voir *ibid.*, p. 309-323. Toutefois, dans le langage courant, « écus » et « louis » ont une acception de monnaie de compte et ne renvoient pas à une monnaie réelle: l'écu vaut 3 livres tournois; le louis d'or vaut 20 livres tournois (renseignements fournis par M. Marc Perrichet).

36. Le terme désigne plusieurs tribus du groupe algique réunies en une confédération. Les Kaskaskias, les Cahokias, les Péorias, les Tamarois et les Metchigamias en constituaient les clans les plus importants. Les premiers contacts entre Français et Illinois eurent lieu au moment de l'expédition de Louis Jolliet et de Jacques Marquette sur le Mississipi, en 1673. Mais il n'est pas exclu que, dès 1667, le père Claude Allouez ait rencontré des Illinois au cours de ses missions.

80. lieues plus haut, où ils établirent le fort Saint-Louis, sur un islet adjacent de la grand' terre, à laquelle on communique par le moyen d'un pont qui se tire dans ledit fort³⁷. L'on fut six ou sept mois à bâtir ce fort, avec l'aide des Sauvages. Après quoy ledit sieur de La Salle en ayant laissé le commandement à Mr. de Tonty³⁸, gentilhomme françois, s'en retourna en Canada avec 15. hommes et le pere François, Recolet³⁹, en dessein de passer en France, pour informer la Cour du progres de sa découverte et demander de nouveaux secours pour la

Ils étaient établis sur les deux rives du Mississipi et le long de ses affluents orientaux au sud de l'État d'Iowa, au nord du Missouri, dans le nord de l'Illinois et dans le sud du Wisconsin. Au moment où Cavelier de La Salle les rencontra, les Illinois étaient en butte à l'hostilité des Sioux, des Renards et des Iroquois (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 597-599).

37. Le fort Saint-Louis, érigé sur un rocher, au bord de la rivière des Illinois, sur un site connu aujourd'hui sous le nom de Starved Rock, en amont de l'actuelle ville de La Salle (Illinois), fut commencé en décembre 1682 et terminé en mai 1683. En septembre, sur l'ordre de Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, alors à la tête de la colonie, Louis-Henri de Baugy vint relever Tonty (voir note suivante) de son commandement. Sagean ne fait pas allusion à l'événement, ce qui suggère qu'il aurait quitté le fort entre le départ de La Salle et l'arrivée de Baugy au poste. Au sujet de ce fortin, Pierre-Charles Le Sueur observe que ce que Sagean « dit du fort des Illinois est plus que suffisant pour le convaincre de fausseté. Il établit ce fort dans une Isle adjacente de la grande terre a laq[uelle] on communique par le moyen d'un pont, rien de tout cela. Le fort que m. de la Salle avoit fait construire aux Illinois étoit à la grande terre sur une montagne de roche fort escarpée » (« Memoire de mr Le Sueur », ANF, Marine 2 JJ 56, n° 9, p. 67). Sur l'emplacement du fortin français, voir la carte de Franquelin, de 1684, reproduite par Francis Parkman dans *La Salle and the Discovery of the Great West*, entre les pages 314 et 315.

38. Cavelier de La Salle quitta le fort en août 1683, après avoir remis le commandement du poste à Henri de Tonty (1649?-1704), son lieutenant. En 1668-1669, Tonty servit dans l'armée française et il perdit sa main droite au cours de la bataille de « Libasso ». Après 1678, il participa à toutes les explorations de Cavelier de La Salle et, en décembre 1689, il tenta de porter secours, par voie maritime, aux survivants de l'expédition ratée aux bouches du Mississipi (Edmund Boyd Osler, *DBC*, t. II, p. 661-664).

39. Erreur de Sagean: c'est au père Zénobe Membré (1645-1689) que Cavelier de La Salle confie, en septembre 1682, la mission d'aller porter à Frontenac, dont il ignore le remplacement par Le Febvre de La Barre, la nouvelle de la découverte des bouches du Mississipi. Arrivé à Québec le 15 novembre 1682, Zénobe Membré monta sur le même navire que Frontenac pour repasser en France (Frédéric Gingras, *DBC*, t. I, p. 512-513). Les autres récollets qui participèrent aux différentes expéditions de La Salle sont Louis Hennepin (1626-1705 ?), Gabriel de La Ribourde (1620?-1680) et Maxime Leclercq (?-1689). Seul le père Membré accompagnait La Salle au moment de la découverte des bouches du Mississipi.

continuer. Il laissa audit fort le reste de son monde, au nombre d'environ 100. hommes, desquels étoit ledit Sagean⁴⁰.

Quelque temps après, il prit envie audit Sagean d'aller à la découverte, et en ayant obtenu la permission dudit sieur de Tonty⁴¹, il prit avec lui onze autres François et deux Sauvages Mahégans (qu'on appelle, aussi, Loups, parce que Mahégan veut dire Loup en leur langue⁴²). Ils prirent trois canots d'escorce pour remonter ledit fleuve de Mississipy sur lequel ayant fait environ 250. lieües, ils trouverent un saut⁴³ qui les obligea de faire un portage d'environ six lieües, passé lequel,

40. Il n'est pas exclu que d'autres personnes que les seuls membres de l'expédition de La Salle aient séjourné au fort Saint-Louis. En effet, après avoir nommé identifié chacun des membres de l'expédition (le nom de Sagean ne figure pas parmi ceux-ci), Tonty, qui signale qu'il y avait « peu de monde » avec lui lorsqu'il se rendit au fort Saint-Louis, ajoute qu'il gagnait le fort précisément « afin de rassembler [s]on monde au printemps » suivant. Peut-être des coureurs des bois se sont-ils ajoutés aux membres de l'expédition (lettre du 14 novembre 1684, dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 593-594 et 613).

41. Le Sueur: « Il dit dans ses memoires que M. de Tonty lui a donne onze françois & 2 sauvages p[ou]r l'accompagner dans ses decouvertes, et M. de Tonty assure ne l'avoir jamais vu ni connu ailleurs qu'ici » (« Memoire de mr Le Sueur », ANF, Marine 2 JJ 56, n° 9, p. 67). Le mémoire, daté d'août 1701, ne comporte pas d'indication de lieu, mais a été écrit au Biloxi ou à la Mobile, où Le Sueur rentra au printemps 1701 après son expédition, au cours de l'année 1700, au haut de la rivière Blue Earth, où il établit le fort Huillier (voir Richebourg Gaillard McWilliams, « A Kingdom Beyond the Rockies: The El Dorado of Mathieu Sagean », dans John Francis McDermott, dir., *The French in the Mississippi Valley*, p. 194, n. 66; A. P. Nasatir, *DBC*, t. II, p. 445-446).

42. Voir *supra*, p. 62, n. 30.

43. Dans le récit de sa navigation, Sagean semble ignorer que le fort Saint-Louis, situé sur les rives de la rivière des Illinois, était à quelque 250 kilomètres de l'endroit où la rivière des Illinois se jette dans le Mississipi. La chute à laquelle il fait allusion est sans doute le saut Saint-Antoine, à l'embouchure de la rivière Minnesota, aujourd'hui dans la ville de Minneapolis (Minnesota). Toujours critique à l'endroit de Sagean, Le Sueur écrit: « [...] il raconte qu'après avoir remonté le Mississipi env[iron] 200 l. il a trouvé un saut ou cascade qui l'a obligé de f[ranchi]r un portage de 6 l. De long, j'ai vu ce saut et passé dans ce portage il y a plus de 10 ans [dans la marge: "ce seroit en 1691"] avec les sioux qui y portioient leurs canots & leurs bagages mais je suis assuré p[ou]r l'avoir mesuré plus d'une fois que ce portage n'a que 1500 pas de long. Mathieu Sagean monte encore le Mississipi env[iron] 40 l. plus au Dessus de ce portage apres quoi le Mississipi n'etant plus navigable il est obligé de s'arreter la & d'y passer l'hyyer pendant leq[uel] il n'a vu aucun sauvage ce qui est aussi impossible co[mm]e de demeurer un jour entier sur le Pont-Neuf de Paris sans y voir une seule personne » (« Memoire de mr Le Sueur », ANF, Marine 2 JJ 56, n° 9, p. 67).

ils se rembarquèrent⁴⁴ sur le même fleuve, qu'ils remontèrent encore jusqu'à 40. lieües sans trouver aucune nation, et s'estant arrestez à près d'un mois et demy à chasser & tâcher de faire quelque nouvelle découverte, ils trouvèrent en chassant⁴⁵ une rivière à 14. lieües de là, qui couroit au sud-sud-ouest, ce qui leur fit juger qu'elle alloit se rendre dans la mer du Sud, ayant son cours tout contraire à celles qui vont se rendre à la mer du Nord⁴⁶.

Ils se résolurent d'y naviguer et firent, pour cet effet, le portage dudit chemin de 14. lieües⁴⁷, pendant lequel ils trouvèrent quantité de lions, de léopards et de tigres, qui ne leur firent aucun mal⁴⁸.

Ils entrèrent, avec leurs canots dans ladite rivière, et après y avoir fait environ 250. lieües ils trouvèrent les Acaaniba, qui sont une grande nation, qui occupe, pour le moins, 200. lieües de païs, où ils ont plusieurs villes fortifiées de forts de terrasse⁴⁹ & de pallissades, et quantité de vilages⁵⁰, dont les maisons sont bâties de bois & d'escorce⁵¹. Ils ont un Roy, qui se dit descendant de Montézuma⁵², et qui est, ordinairement habillé de

44. Manuscrit: « encore » biffé.

45. « En chassant » ajouté dans la marge du manuscrit.

46. Allusion aux affluents du Saint-Laurent, qui se jette dans l'océan Atlantique.

47. Souligné dans le texte. Note du manuscrit: « Il veut dire 14. Jours, c'est à dire environ 40. lieües. »

48. Ces fauves ne sont pas indigènes à l'Amérique du Nord. L'exotisme de leur présence et leur absence d'agressivité ne sont pas sans rappeler le jardin d'Éden.

49. La terrasse était, « dans les siècles anciens, un épaulement environnant sur le bord du fossé, tout semblable à nos tranchées » (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, t. XVI, p. 165).

50. Orthographe attestée par Richelet (1680): « un petit vilage ».

51. Le nom de la tribu, Acaaniba, n'est pas sans évoquer celui des Akansa, ou Arkansa, rencontrés dès 1541 par De Soto et, en 1673, par Louis Jolliet et Jacques Marquette. De plus, certains traits des Akansa font penser aux Acaaniba: d'humeur gaie, de caractère libéral, ils paraissent avoir été plus avancés sur le plan culturel que les autres Amérindiens. Leurs femmes avaient la réputation d'être belles et leurs villages étaient mieux faits que ceux des autres tribus (sur cette question, voir *supra*, p. 9).

52. Voir *infra*, p. 166, n. 19.

peaux d'hermine⁵³, lesquelles sont communes en ce pays-là; les peuples s'en habillent aussi. Ils sont policez, en leur manière. Ils sont idolâtres et ont des idoles de figure affreuse et d'une grandeur énorme, qui sont devant le palais du Roy. Il y en a deux, entr'autres, dont l'une est la figure d'un homme, armé de lances, flesches & carquois, tenant un pied à terre & l'autre en l'air, avec la main sur la figure d'un cheval⁵⁴, comme le voulant monter. Ils disent que cette statue humaine est la représentation d'un de leurs Rois, qui a esté un des plus grands conquérans de ces pays-là. Et cette statue tient dans sa bouche, et comme entre ses dents, une pierre précieuse, de forme quarrée, & grosse comme un œuf d'outarde⁵⁵, laquelle brille & éclaire la nuit, comme un feu. Il croit que c'est une escarboucle⁵⁶. L'autre de ces idoles est la statue d'une femme, qu'il croit estre une Impératrice, ou Reyne, montée en selle sur une figure de cheval, ou Licorne, ayant une corne au milieu du front de plus d'une brasse de long⁵⁷. Et autour de ce cheval,

53. L'hermine (*Mustela erminea*) est un mammifère carnivore recherché pour sa fourrure (voir A. W. F. Banfield, *Les Mammifères du Canada*, p. 299-301; W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants Mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », dans *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, t. III, section II, 1909, p. 215).

54. Même la statuare plus développée des Aztèques ne comportait pas de chevaux, car l'animal a été introduit en Amérique par les Européens.

55. La bernache canadienne (*Branta canadensis*), vulgairement appelée « outarde », pond de quatre à six œufs (Godfrey), ou de cinq à sept œufs (Dionne) d'un brun jaunâtre pâle, ou brun verdâtre, d'environ 9 cm sur 6,4 cm (voir Ch.-E. Dionne, *Les Oiseaux de la province de Québec*, p. 111-114; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 87-97).

56. « Espece de rubis qui a beaucoup d'esclat & est d'un rouge enfoncé [1694] foncé [1740] » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694 et 1740).

57. La brasse, une mesure ancienne de marine, correspondait à la longueur des deux bras tendus. Dans son voyage à Onondaga, Pierre-Esprit Radisson rapporte le récit d'un Amérindien qui aurait tué une licorne près des bouches du Missouri (voir Arthur T. Adams, édit., *The Explorations of Pierre Esprit Radisson. From the original manuscript in the Bodleian Library and the British Museum*, Minneapolis, Ross & Haines, 1961, p. 59). Selon Arnoldus Montanus, la licorne vivait « on the Borders of Canada » (*America: Being the latest, and most accurate Description of the New World*, Londres, chez l'Auteur, 1671, p. 172; gravure de la bête, p. 173). Mais Sagean, qui a rangé les côtes de l'Afrique et de l'Asie, pense peut-être au rhinocéros. Dans les *Voyages et aventures du capitaine Ripon*, le narrateur observe à Java « toutes sortes de bétail sauvage, comme vaches et bœufs en grand nombre, chevaux, buffles, sangliers, cerfs et grand nombre de licornes qu'on appelle rhinocéros » (p. 163).

ou licorne, il y a les figures de quatre grands chiens, et celle d'une autre licorne, avec, encore, celle d'un homme qui tient ladite licorne enchaînée. Toutes ces figures sont de fin or et massives⁵⁸, mais très mal faites et difformes⁵⁹. Tous les matins, le Roy vâ le premier faire son adoration devant ces idoles et, en suite, tout le peuple de la ville, qui crient tous, en chantant & à diverses reprises, depuis la pointe du jour jusqu'à soleil levant, Thella: Thella oûac sima hoûally, qui est comme une invocation à celui qui a tout fait comme ils disent⁶⁰. Les peuples des autres villes & vilages⁶¹ viennent tous, une fois le mois, rendre ce même culte à ces idoles, n'en ayant point chés eux. Le palais du Roy est d'une fort grande étendue et son *appartement*⁶² particulier est de 28. à 30. pieds en quarré et à trois *étages*⁶³. Les murailles de 18. pieds de haut en sont d'or massif⁶⁴, non en plaques, mais en carreaux arranges l'un sur l'autre comme des briques fort larges, liaisonnées avec des crampons & des barres de mesme matière⁶⁵. Le reste de ce magnifique appartement est de charpente, couvert de bois. Le

58. « Et massives » ajouté dans l'interligne.

59. Note du manuscrit: « Elles n'ont point de pied d'estal, mais elles sont placées comme sur une estrade, qui est aussy d'or, et de 30. pieds en quarré pour chacune desdites statûes, entre lesquelles il y a un chemin qui conduit à l'appartement du Roy, par un vestibule magnifique, qui a plus de cent pieds, où il y a des grilles de caracoly, qui est un métal aussy précieux que l'or, à ce que dit ledit Sagean. Les portes et les fenestres de cet appartement sont aussy de caracoly. C'est là où se tient la garde du Roy, composée ordinairement de 200. hommes. Aux quatre coins de ce vestibule, il y a 4. petits cabinets, ouverts et grillés de caracoly, où se tient la musique du Roy, qui est bien mauvaise par rapport à celle d'Europe. »

60. Note du manuscrit: « Autre marque de l'idée d'un premier estre, créateur du monde. » Les termes de l'adoration semblent inventés par Sagean.

61. Voir *supra*, p. 67, n. 50.

62. Souligné dans le texte. Note du manuscrit: « Il veut dire sa chambre. »

63. Souligné dans le texte. Note du manuscrit: « Il veut dire 3. fenestres, car les maisons en ce pays-là n'ont point de chambres hautes et par consequent de degres. »

64. Note du manuscrit: « Voyez à la page 19. & suivantes. » Voir *infra*, p. 83-84. »

65. Note du manuscrit: « Le pavé dudit appartement est aussy fait de grandes briques d'or massif faites en carré. »

Roy y demeure tout seul, et jamais personne n'y entre que ses femmes, dont il a un grand nombre, qui sont logées dans des appartemens contigus, & séparés du sien. Il en change toutes les nuits, et celle qui a eu l'honneur de coucher avec luy, luy fait son manger dans son appartement, le luy porte dans le sien et mange avec luy, sans qu'ils ayent personne à les servir. Il permettoit aux François⁶⁶ seuls d'entrer dans l'intérieur de son appartement et les voyoit avec plaisir.

Ces peuples font un grand commerce d'or, mais ledit Sagean ne peut dire positivement avec quelle nation, sy ce n'est la japonnoise, comme il croit, car ils le transportent fort loin par caravanes et il leur a oüy dire, suivant leur maniere de conter, qu'il y avoit pour six lunes⁶⁷ de chemin de chés-eux à cette nation. Il a veu partir une de ces caravanes, dans le temps qu'il étoit parmy eux, composée de plus de trois mille bœufs, tous chargez d'or sur leur dos. Cette caravane étoit escortée d'un pareil nombre de cavaliers, armez de lances & de flesches, avec une espèce de poignard d'un pied & demy de long, attaché à un morceau de cuir, dans lequel ils fourrent leur main, comme dans un gant, sans doigt, tellement que cette lame est comme fichée dans la main par le bout où devoit être le manche⁶⁸. Ils se servent de ces poignards quand ils en sont aux prises, et ont encore une rondache, faite de peaux de bœuf & de figure ronde, pour parer aux coups de flesches⁶⁹. Ils font leur traite au bout de la lance, et la nation avec laquelle ils la font leur donne, en troc, du fer, de l'acier et des armes blanches.

66. Note du manuscrit: « Ils étoient 12. François. »

67. La révolution synodique de la Lune, ou cycle lunaire, dure 29 jours, 12 heures, 44 minutes, 2,8 secondes, alors que la révolution sidérale de la Lune autour de la Terre est en moyenne de 27 jours, 7 heures, 43 minutes, 11,5 secondes (*Encyclopaedia Universalis*, 1985, t. XI, p. 321). Les caravanes mettent donc un peu plus de 165 jours pour atteindre la nation avec laquelle les Acaaniba commercent.

68. Le dépouillement de la photothèque du musée de l'Homme, à Paris, n'a pas permis d'identifier le poignard décrit par Mathieu Sagean. Selon les responsables de la photothèque, l'arme pourrait être africaine, mais, à leur connaissance, un tel poignard terminé par un gant n'existe pas. Peut-être est-ce en fait une arme que les flibustiers, avec lesquels a navigué Sagean, se fabriquaient afin de se protéger les mains et le poignet au cours des combats.

69. Avant l'arrivée des Blancs, les Amérindiens se servaient effectivement de boucliers.

Ils n'ont point l'usage de l'écriture à nôtre manière. Ledit Sagean dit, pourtant, qu'ils donnent à chacun des conducteurs des caravanes, un morceau d'escorce aprettée comme du papier, sur laquelle est marquée la quantité d'or dont il est chargé, et dont il rend compte au retour de la même manière. Il dit, encore, qu'ils gravent sur des pierres & sur des métaux les événemens extraordinaires & leurs epoques. Mais, comme il n'a aucune intelligence dans l'écriture, il ne sauroit s'expliquer plus précisément sur la forme ny la signification des caractères dont ils se servent, qui sont apparemment des espèces de hiéroglyphes⁷⁰.

Ce Roy des Acaaniba s'appelle Hagaazen, qui veut dire, en leur langue, le grand Roy⁷¹. Il n'a guerre avec aucune nation, cependant il a toujours près de cent mille hommes sur pied, tant cavalerie qu'infanterie⁷². Mais les trois quarts cavalerie, qui sont toujours campez autour de la ville où il réside. Ces troupes ont des trompettes toutes droites et d'or⁷³, dont ils sonnent fort mal⁷⁴, et des espèces de tambours, ou plutôt de timbales, aussy d'or, qui sont comme de grands chaudrons ronds, couverts d'une peau de cerf, sur laquelle ils battent avec des baguettes. Et ces sortes de timbales sont portées par des bœufs, sur lesquels il monte un homme pour les battre⁷⁵. Leurs tentes sont faites de cûirs ou peaux de ces bœufs, passées comme du chamois, lesquelles ils couvrent d'escorce d'arbre, qui est maniable comme de la toile, et qu'ils cousent avec du

70. Le terme a une signification très large. Par exemple, Charlevoix l'utilise pour désigner les « signes » que les Amérindiens laissent « de la victoire » et qui sont en fait des dessins stylisés (voir *Histoire et description generale*, t. III, p. 239-240).

71. Aucun descendant de Moctezuma ne porte ce nom. Voir *infra*, p. 166, n. 19.

72. Armée formidable pour une tribu amérindienne. Les Amérindiens ne commencèrent à se servir de chevaux qu'après l'arrivée des Européens.

73. Manuscrit: « massif » biffé.

74. Les Amérindiens savaient fabriquer des flûtes, mais aucun voyageur, à notre connaissance, ne signale l'usage de trompettes parmi eux. Peut-être Sagean prête-t-il aux Acaaniba des instruments de musique d'origine asiatique.

75. L'usage du tambour chez les Amérindiens est attesté par nombre de voyageurs, mais l'instrument, d'assez petit format, n'était pas porté par une bête de somme.

fil de racines, pour les garantir de la pluie⁷⁶. Ledit Sagean n'a point de connoissance s'ils observent aucune discipline militaire, ny s'ils font aucun exercice, sy ce n'est qu'ils s'exercent, un jour de la semaine, à tirer au blanc avec leurs flesches⁷⁷. Le Roy assiste à cét exercice, et gratifie ceux qui donnent dans le blanc, ou de quelque employ, ou d'une de ses femmes.

Les hommes y sont bazanez et leur visage paroît hideux et beaucoup plus long & étroit que le naturel, parce qu'étant enfans leur mère leurs [*sic*] serrent [*sic*] bien fort la tête, des deux cotez, avec des bois plats⁷⁸.

Mais pour les femmes, elles y sont belles & blanches comme en Europe, et ont de la pudeur, se cachant certains endroits &c. La seule difformité qu'elles ont, et qui leur est commune avec les hommes, c'est la grandeur extraordinaire de leurs oreilles, ce qui est une beauté parmy-eux et, pour mieux se les accroître & allonger, ils se les percent et chargent d'anneaux d'or & d'os d'animaux⁷⁹.

Ils portent, aussi, leurs ongles fort grands, et c'est, non-seulement une de leurs beautez, mais, encore, une marque de distinction et tant plus une personne y est élevée en dignité,

76. La description semble s'inspirer des tipis des Sioux, qui étaient faits de peaux de bœufs sauvages tannées, cousues ensemble et tendues sur une armature de bois de forme conique. Toutefois, les peaux n'étaient pas couvertes d'écorce (voir Fred M. Hans, *The Great Sioux Nation*, p. 96-97; Royal B. Hassrick, *The Sioux*, p. 182-185).

77. Expression recensée par Richelet (1680) et par l'Académie (1694): « Blanc Se prend encore pour le blanc de la butte où l'on tire. *Tirer au blanc* » (*Dictionnaire de l'Académie*). Dans l'édition de 1740, les auteurs du *Dictionnaire de l'Académie* indiquent que « Blanc, se dit aussi du but où l'on tire. *Tirer au blanc* ».

78. Pratique attestée parmi certaines tribus amérindiennes, dont les Tchactas, qui occupaient originellement la vallée du Mississipi. Les Français leur avaient donné le sobriquet de « Têtes plates », à cause de la forme singulière de leur tête. Les femmes tchactas comprimaient la tête des enfants en bas âge à l'aide de deux planchettes assujetties par des liens serrés, afin de la déformer (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 288-289; Charles Hudson, *The Southeastern Indians*, Knoxville, The University of Tennessee Press, 1976, p. 31).

79. Selon Henry Timberlake, dont la relation de voyage fut en partie traduite dans la *Gazette littéraire de l'Europe* (1766, t. VIII, p. 173), les Chéraquis « souffrent des douleurs incroyables pour s'allonger les oreilles, qu'ils ornent, ainsi que leur nez, d'anneaux & de pendants d'or ou d'argent ». Mais peut-être Sagean prête-t-il aux femmes de la tribu une pratique qu'il a pu observer en Afrique.

tant plus elle a les ongles longs, en remontant jusqu'au Roy qui rencherit, en cela, sur tous les autres⁸⁰.

Ils se laissent pareillement croître le poil au visage et à l'estomac, dont⁸¹ les plus velus sont estimez les plus beaux⁸².

La polygamie est en usage parmy eux et chaque homme y prend autant de femmes qu'il veut. Ils ne se mettent pas autrement en peine de la continence des filles & jeunes garçons pourveu qu'ils soient de condition libre et point du nombre de ceux que les pères & meres engagent dans leur plus bas âge, par parole de futur, ce qu'ils font tres souvent. Mais pour ce qui est des filles ainsi promises, ou des femmes mariées, il y va de leur vie & de celle de leurs galans, sy elles s'abandonnent au scû de leurs maris ou fiancez⁸³.

Au reste, ces peuples aiment beaucoup la joye. Ils sont grands danceurs & grands mangeurs, ayant toujourns la chaudière sur le feu, ne tenant aucune règle ny aucun ordre dans leurs repas & mangeant indifféremment à toutes heures,

80. Même si, au XIX^e siècle, les Mandans, qui occupaient un territoire situé le long du Missouri dans l'actuel État du Dakota du Nord, portaient « les ongles longs » (Alexandre-Philippe Maximilien, prince de Wied, *Le Peuple du premier homme*, Paris, Flammarion, 1977 [1976], p. 244), l'observation de Sagean ne s'applique pas vraiment à quelque population amérindienne que ce soit.

81. « Dont » peut jouer le rôle de pronom relatif, dont l'antécédent est le pronom « Ils », et il peut alors être remplacé par « desquels ». D'autre part, comme le rappelle Ferdinand Brunot, le pronom « dont » « est excellent dans le rôle d'« ablatif », ainsi: *le ton dont il m'a parlé [...] un mari furieux dont je suis poursuivi* » (« La langue classique 1660-1715 », dans *Histoire de la langue française*, t. IV, 2^e partie, p. 866-867). Ici, c'est par « parmi lesquels » qu'il faudrait remplacer « dont ».

82. Autre trait qui distingue les Acaaniba des Amérindiens, ces derniers étant peu poilus et n'appréciant guère la pilosité.

83. Les mœurs sexuelles amérindiennes variaient d'une tribu à l'autre, mais si la chasteté prémaritale semblait assez peu valorisée, l'adultère féminin était en revanche souvent réprimé, parfois avec sévérité. Cependant, les exceptions étaient nombreuses. Par exemple, les Chippewas interdisaient les relations prémaritales et les Delawares autorisaient à l'occasion l'adultère. Chez les Sioux, les jeunes filles étaient étroitement surveillées, selon Royal B. Hassrick, mais une certaine liberté sexuelle était tolérée, au dire de Fred M. Hans. La polygamie y était pratiquée (voir Ives Goddard, « Delaware », dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 219; F. M. Hans, *The Great Sioux Nation*, p. 213-216; R. B. Hassrick, *The Sioux*, p. 111-126; Robert E. Ritzenthaler, dans B. G. Trigger, *op. cit.*, p. 751-752).

tant de jour que de nuit⁸⁴. Ils receurent parfaitement bien les François, qui étoient les premiers Européans qu'ils eussent jamais veus. Et pendant cinq mois, ou environ, qu'ils restèrent parmi-eux, ils y furent toujours regardez à merveille, tellement que rien ne leur manquoit, soit pour l'utile, ou pour l'agréable: il étoit, même, défendu aux filles de leur rien refuser, à peine de la vie. Et un desdits François, nommé Turpin⁸⁵, étant sujet à s'enyvrer de vin de palme⁸⁶, qui est commun en ce païs-là, fut cause qu'on en poignarda six⁸⁷, parce qu'il s'étoit plaint, autant de fois, dans son yvresse, qu'elles l'avoient rebutté.

Le Roy fit tous ses efforts pour les retenir à son service, jusques là, qu'il voulut donner en mariage audit Sagean une de ses filles, qui n'estoit âgée que de quatorze ans et luy dit, à son départ, qu'il la luy garderoit, luy ayant fait promettre de retourner.

Lesdits François ayant chacun un fusil & de la munition et craignant qu'il ne prit envie au Roy, ou à d'autres de la nation,

84. Note du manuscrit: « Mais ils sont fort sobres quand [*sic*] à la boisson, n'aimant point l'ivrognerie. Ils font du vin de palme et plusieurs autres boissons de racines et d'herbes. Ils sont grands fumeurs, et le tabac y est tres commun et bon, y venant naturellement sans presque le cultiver. » Selon Fred M. Hans, les Sioux, à l'instar de beaucoup de tribus amérindiennes, ne prenaient pas leurs repas à des heures régulières (*The Great Sioux Nation*, p. 100). Toutefois, les Amérindiens ne mangeaient pas la nuit, sauf lors de cérémonies ou de festivités particulières. En outre, la sobriété des Acaaniba tranche étrangement sur les pratiques des Amérindiens.

85. Voir *infra*, p. 163, n. 13.

86. Au XVII^e siècle, le substantif « palme » « se prend aussi pour l'arbre du palmier. En Perse & en Orient on fait du vin de *palme*, qui est aussi bon que le nostre, quand il vient d'estre fait, mais qui s'aigrit au bout de quatre jours » (Furetière, 1690).

87. Note du manuscrit: « Le païs est fecond en lucreesses. » Lucrèce, ou *Lucretia*, en latin, étoit la femme de Tarquin Collatin, un parent du roi de Rome Tarquin le Superbe. Selon la légende, elle aurait inspiré une vive passion à Sextus, le fils de Tarquin le Superbe. Après avoir été violée par Sextus, elle se suicida en prenant à témoin son père et son mari. Aussitôt, Junius Brutus appela le peuple à se révolter contre la tyrannie des Tarquins, ce qui mit fin à la monarchie. Dans *La Vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle* (Montréal, Leméac, 1972, t. I, p. 36), Robert-Lionel Séguin suggère que Sagean décrit alors les mœurs des Illinoises. Mais rien n'étaie l'affirmation.

d'en avoir quelqu'un, ils leur en firent un mistère, leur disant, que c'étoient des esprits qui leur étoient familiers et qui tuoient tous ceux qui en approchoient, autres qu'eux. Tout de même comme ils tuoient les oiseaux & les bestes, quand ils le leur commandoient: pour leur rendre la chose plus mystérieuse, ils observoient de ne les charger jamais devant eux. Et ces pauvres idiots demeuroient dans un étonnement merveilleux à la vue de l'effet desdites armes et leur portoient une vénération si craintive et si grande, qu'ils n'ozoient seulement en approcher, et qu'ils ne marquèrent aucune envie d'en avoir. Les deux Sauvages, ou Indiens, qui accompagnoient lesdits François, leur servoient d'interpretes et se faisoient fort bien entendre des Acaaniba, quoy-qu'ils ne parlassent pas leur même langage et qu'ils ne fussent pas de leur nation, étant *chauanonis*⁸⁸, distans des Acaaniba de plus de 300.⁸⁹ lieux⁹⁰. Ils sont grands gesticulateurs et croit ledit Sagean que ces diverses nations s'entre-entendent par signes.

Ce païs est fort tempéré, n'étant jamais ni trop chaud ni trop froid, et les naturels dudit païs y vivent jusqu'à une extrême vieillesse, sans être sujets à maladies ni infirmités, et ledit Sagean assure que pendant tout le temps qu'il a esté parmy-eux, il n'y a jamais vu de malade, ni mourir personne,

88. Souligné dans le texte. Note du manuscrit: « Il veut dire Loups. » L'observation est pertinente. À moins de penser que Mathieu Sagean déforme le nom « Schaghticoke », une tribu du groupe des Loups établie sur les rives de la rivière Hoosac, près du confluent de celle-ci et de l'Hudson, il désigne les Chaouanons, une tribu du groupe algique, dont on trouve des traces dans les actuels États de la Caroline du Sud, du Tennessee, de la Pennsylvanie et de l'Ohio. Vers 1694, des Chaouanons rejoignirent les Mahingans, ou Mohicans. Les Chaouanons de l'Ohio étaient pour leur part liés aux Miamis et aux Illinois (F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 530-538).

89. Chiffre souligné dans le texte.

90. Note du manuscrit: « Il veut dire 400. » S'il s'agit des Loups, le pays des Acaaniba se trouve à quelque 1200 ou 1600 kilomètres à l'ouest de la rivière Hudson, soit dans une région qui comprend aujourd'hui les États du Michigan, de l'Indiana, de l'Ohio et une partie de l'Illinois. Or, ces États se trouvent à l'est du Mississippi, alors que, selon Sagean, les Acaaniba vivent à l'ouest du fleuve. Si Sagean fait bel et bien allusion aux Chaouanons, le pays des Acaaniba se confondrait alors avec la région occupée par les Sioux, bien à l'ouest à l'intérieur des terres.

que de caducité et de vieillesse. Ils n'ont ni medecins ni chirurgiens de profession⁹¹.

Tout le païs est abondant en toutes sortes de fruits tant d'Europe que des Indes, pommes, poires, prunes, pesches & pavies⁹², figues⁹³, amandes, noix⁹⁴: chatagnes⁹⁵, cerises⁹⁶, meures⁹⁷, noizettes⁹⁸: de toutes sortes de groseilles⁹⁹: des

91. Note du manuscrit: « Ils se font suer avec des herbes lors qu'ils se trouvent mal. » À défaut de medecins ou de chirurgiens, les Amérindiens faisaient appel à des chamans pour se soigner et ils usaient de bains de vapeur lorsqu'ils étaient malades, mais peut-être moins comme traitement médical proprement dit que comme moyen de provoquer la communication avec les esprits.

92. Il s'agit d'une sorte de pêche dont la chair adhère au noyau.

93. Le figuier, un arbre ou un arbrisseau du climat méditerranéen, ne pousse pas en Amérique du Nord. Léon-Abel Provancher signale toutefois l'existence du figuier commun (*Ficus carica*), mais l'arbre, de moyenne grandeur, ne résiste pas à la rigueur des hivers (voir *Flore canadienne*, p. 523-524).

94. On trouve plusieurs espèces de noyers: le caryer ovale (*Carya ovata*), aussi appelé « noyer tendre », à l'amande délicieuse mais difficile à extraire; le noyer cendré (*Juglans cinerea*), parfois appelé « arbre à noix longues »; le caryer cordiforme, ou noyer amer (*Carya cordiformis*), au bois très dur et aux noix à goût amer (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 158-160).

95. Le chataignier d'Amérique (*Castanea vesca*) est un arbre à tronc fort et étroit assez commun au sud des Grands Lacs. Son fruit est plus petit mais plus sucré que celui d'Europe (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 542).

96. Les cerisiers (*Cerasus*) comprennent plusieurs espèces communes: cerisier de Virginie, cerisier tardif, cerisier du Canada, etc. Pour sa part, le frère Marie-Victorin classe l'arbre dans la catégorie des pruniers (*Prunus*) (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 319-322; L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 165-169).

97. Sans doute Sagean fait-il allusion au bleuet, une airelle fausse myrtille (*Vaccinium myrtilloides*). Le terme « bleuet » recouvre d'autres espèces, dont l'airelle à feuille étroite (*Vaccinium angustifolium*) (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 442).

98. Peut-être s'agit-il du coudrier (*Corylus cornuta*), un arbrisseau qui produit une noisette et qui est vulgairement appelé « noisetier à long bec » (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 540-541; Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 152).

99. Note du manuscrit: « des fraises et des framboises ». Le fraisier (*Fragaria*), une plante herbacée vivace, comprend plusieurs espèces communes, notamment le fraisier américain et le fraisier de Virginie (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 186-188; Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 342-343). Le framboisier (*Rubus idaeus*) pousse dans les lieux incultes, au bord des bois et dans les pâturages. On trouve aussi de nombreuses autres espèces de framboisier en Amérique du Nord (voir L.-A. Provancher, *op. cit.*, p. 182-185; Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 327-336). Le groseillier (*Ribes*) se divise en plusieurs espèces communes en Amérique du Nord. L'arbrisseau produit une petite baie d'un pourpre foncé et couverte de petits aiguillons (voir L.-A. Provancher, *op. cit.*, p. 246-248; Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 291).

melons ordinaires de plusieurs espèces, des melons d'eau¹⁰⁰: des courges, des giraumons¹⁰¹, des patates¹⁰²: des oranges¹⁰³ et des citrons, aigres & doux¹⁰⁴, des olives fort grosses¹⁰⁵ & des bananes¹⁰⁶. Il y a, aussi, du bled-d'Inde¹⁰⁷ et de la folle avoine¹⁰⁸, aussi blanche & bonne que du ris. Ils font du pain de l'un & de l'autre de ces grains¹⁰⁹. Il y a, sur tout, quantité de raisins. Et tous ces fruits viennent dans les bois, qui en sont pleins et bien plus gros & meilleurs qu'en Europe¹¹⁰. Quoy

100. Le melon (*Cucumis melo*), clairement identifié par Pehr Kalm (*Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune avec le concours de Pierre Morisset, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 225), se distingue du melon d'eau (*Citrullus vulgaris*), que décrit aussi P. Kalm (voir *Voyage*, p. 436; voir aussi Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 540).

101. On trouve plusieurs espèces de courges (*Cucurbita*) en Amérique. L'espèce la plus connue est le potiron (*Cucurbita maxima*), mais Sagean pense peut-être à la citrouille iroquoise (*Cucurbita pepo*), un giraumon (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 233-234; Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 540).

102. Sans doute s'agit-il de la patate sucrée (*Convolvulus batatas*), une convolvulacée dont les tiges produisent des tubercules comestibles oblongs d'une couleur pourprée, et non de la morelle tubéreuse (*Solanum tuberosum*), la pomme de terre commune (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 409 et 426; Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 449 et 463-464).

103. L'oranger (*Aurantiaceae*) ne pousse pas dans la région où se trouverait Sagean.

104. Dans le cas du citron aigre, il peut s'agir du fruit du podophylle pelté (*Podophyllum peltatum*), ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le vrai citron. Le fruit de la plante est comestible et le rhizome du podophylle était utilisé à des fins médicinales par les Amérindiens (voir P. Kalm, *Voyage*, p. 159; Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 236). Mais Sagean peut tout autant faire allusion au citronnier limonier (*Citrus limonum*), au fruit ovoïde et à pulpe très acide, qui pousse dans les régions chaudes. Quant au citronnier (*Citrus medica*), qui produit le citron, il ne se trouve pas dans la région où vivaient les Acaaniba.

105. L'olivier (*Olea*) ne supporte pas plus le climat nord-américain que l'oranger ou le citronnier. Sagean ajoute des espèces exotiques à la flore américaine pour conférer plus d'attrait au pays des Acaaniba.

106. Le bananier n'est pas indigène à l'Amérique du Nord.

107. Le maïs (*Zea mays*) est une plante monocotylédone de la famille des graminées, parfois appelée «blé de Turquie» (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 666).

108. Voir *infra*, p. 166, n. 18.

109. Gabriel Sagard décrit précisément comment les Hurons transformaient le maïs «en pain ou petits gâteaux» (voir *Histoire du Canada et Voyages des Peres Recollets en la nouvelle France*, Paris, C. Sonnius, 1636, p. 284-285).

110. Note du manuscrit: «Ce seroit encore tout autre chose s'ils étoient cultivez. Ledit Sagean assure qu'il y a mangé de ces raisins qui sentoient le muscat

qu'on n'y cultive rien que le bled-d'Inde. La verdure y regne tout le long de l'année, et tous les bois, aussy bien que les plaines, qui y sont les plus belles du monde, et où il y a les meilleurs pâturages, sont toujours remplis de toutes sortes de bestes & d'oiseaux, particulièrement de bœufs sauvages, qui sont beaucoup plus grands que ceux d'Europe¹¹¹: ont une grande bosse sur le dos, comme les chameaux et les cornes, aussy, plus grandes que ceux d'Europe. Ils en apprivoisent et s'en servent pour porter des fardeaux et pour leurs caravanes. Il y a une espèce d'animal qui a beaucoup de ressemblance avec les bœufs, et que les Sauvages appellent Pichitiou¹¹², qui est, en effet, beaucoup plus petit que les bœufs ordinaires. Il est gros & rond, ayant les jambes courtes et les pieds fourchus, comme un bœuf. Il n'a point de cornes & a les oreilles fort longues & pendantes. La queue comme celle d'un grand mouton, et, au lieu de poil, ils sont couverts d'une espèce de laine noire tres fine & frisée, comme les cheveux des nègres d'Afrique¹¹³. Les femmes des Indiens la filent fort proprement et en font des pagnes et des couvertures. Ils passent aussi les cuirs de ces animaux, comme du chamois, tant en poil que sans poil et s'en font des couvertures. La chair en est fort délicate et aussi bonne que celle de mouton & c'est le plus ordinaire mets des Indiens. Ils la mangent fraîche & boucanée.

& en avoient le goût, quoy que sauvages, et dont les grains étoient gros comme de petites prunes. » Il existe une dizaine d'espèces de vignes dans l'est de l'Amérique du Nord. Sagean a pu en reconnaître plusieurs au cours de ses courses en forêt, mais il est difficile d'identifier celles auxquelles il fait allusion (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 405-406). À noter l'absence de palmiers, dont les Acaaniba, selon Sagean, faisaient du vin.

111. Voir *supra*, p. 62, n. 27.

112. Selon l'auteur anonyme de l'article intitulé « Matthiew Sagean and his Adventures », « *pisikiou* » était le terme illinois pour désigner le bison (*The Historical Magazine*, vol. 10, n° 3, mars 1866, p. 69).

113. Peut-être Mathieu Sagean décrit-il le guanaco des Andes (*Lama guanicoë*), plus précisément l'alpaga (*Lama guanicoë pacos*), un lama domestiqué, qui sert de bête de somme, d'animal de boucherie et qui fournit de la laine aux Andins (voir Dietrich Heinemann, dans Bernhard Grzimek et Maurice Fontaine, *Le Monde animal en 13 volumes*, Zurich, Éditions Stouffacher, 1972, t. XIII, p. 134-137). L'animal ne se trouve pas en Amérique du Nord, mais il n'est pas impossible que Sagean en ait entendu parler ou même en ait aperçu au cours des voyages qui ont suivi sa « découverte » du pays des Acaaniba.

Les bois & les rivières¹¹⁴ sont remplis de volailles d'inde¹¹⁵: de ramiers¹¹⁶: de tourterelles¹¹⁷, de perdrix¹¹⁸, de poules communes & pintades¹¹⁹: d'oyes¹²⁰: d'outardes¹²¹: de canards¹²²: de cygnes¹²³: de sarcelles¹²⁴ &c. Et le tout d'une grosseur extraordinaire. Ils les prennent avec des réts & des filets.

Il y a, aussi, quantité de perroquets, dont le plumage est rouge et qui apprennent bien à parler. Ils sont fort gros¹²⁵.

114. Note du manuscrit: « Ces rivières sont fort poissonneuses. »

115. Peut-être la foulque américaine (*Fulica americana*), assez semblable à la foulque noire (*Fulica atra*), un échassier proche de la poule d'eau (voir Ch.-E. Dionne, *Les Oiseaux de la province de Québec*, p. 134-136; W. F. Ganong, art. cité, p. 234; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 150-151), ou le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*) aujourd'hui disparu (voir *ibid.*, p. 141-142).

116. Le pigeon ramier, ou palombe (*Columba palumbus*), un pigeon gris-bleu avec le dessous gris rosé, commun dans toute l'Europe et une partie de l'Asie.

117. La tourte (*Ectopistes migratorius*) est un pigeon de forte taille, aujourd'hui disparu (voir Ch.-E. Dionne, *Les Oiseaux de la province de Québec*, p. 152-154; Ch.-E. Dionne, *Les Oiseaux de la province de Québec*, p. 182-187; W. F. Ganong, art. cité, p. 240; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 242-243).

118. À l'époque du voyage de Sagean, on trouvait plusieurs variétés de perdrix en Amérique du Nord. Leur identification suscite toutefois des difficultés, car les sous-espèces sont mal connues (voir Ch.-E. Dionne, *Les Oiseaux du Canada*, p. 161-162; Ch.-E. Dionne, *Les Oiseaux de la province de Québec*, p. 175-178; W. F. Ganong, art. cité, p. 231; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 129-131, 139-141; R. Ouellet, dans Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 555, n. 109, p. 580-581, n. 263-265).

119. La pintade (*Numida meleagris*), un gallinacé de la famille des phasianidés, possède un plumage noirâtre pointillé de blanc.

120. Peut-être s'agit-il de l'oie blanche (*Chen caerulescens*), qu'on trouve dans les régions arctiques et qui migre au sud (voir W. F. Ganong, art. cité, p. 229; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 62-63).

121. Voir *supra*, p. 68, n. 55.

122. La famille des anatidés, qui inclut les cygnes, les oies et les canards, comprend soixante-deux espèces en Amérique du Nord et quarante-six au Canada. Les anatidés, ou canards de surface, comptent treize espèces et les aithyïnés, ou canards plongeurs, vingt-deux (voir W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 54).

123. Peut-être le cygne trompette (*Olor buccinator*), dont l'aire de dispersion était autrefois très étendue (voir W. F. Ganong, art. cité, p. 239; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 55-56).

124. On trouve notamment la sarcelle à ailes vertes (*Anas carolinensis*) et la sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*), assez semblables à l'espèce européenne (voir W. F. Ganong, art. cité, p. 237; W. E. Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, p. 70-73).

125. Peut-être s'agit-il de la perruche de la Caroline (*Corunopsis carolinensis*), aujourd'hui disparue, car on ne trouve pas de perroquets à l'état sauvage en Amérique du Nord (voir Marcel Legendre, *Perroquets et perruches*, Paris, Éditions N. Boubée, 1962, p. 77-78).

Il y a, encore, une espèce d'animal assez extraordinaire. Il a le corps et la queue comme un singe, dont ils ont la grosseur, mais ils sont plus longs: ils ont la teste et le groin comme un cochon: ils sont de couleur de petit gris et ont les pattes d'un chat. Mais ce qu'ils ont de singulier, c'est une espèce de poche sous le ventre, dans laquelle leurs petits se fourrent quand ils sont poursuivis par les chasseurs (ils en ont ordinairement trois ou quatre), et montent au plus haut du premier arbre qu'ils trouvent, à une branche duquel ils se pendent par la queue, qu'ils ont toute ronde, la tête en bas, et regardent tout autour, comme pour faire sentinelle et veiller à la conservation d'eux & de leurs petits. Leur viande est tres délicate et les Sauvages en sont fort friands¹²⁶.

Il y a, aussy, quantité de singes, des plus gros & qui diffèrent des ordinaires, en ce qu'ils ont tout le corps comme du geay, excepté le tour du col, où ils ont comme une espèce de fraise blanche, qui leur entoure la teste & semble leur relever le menton¹²⁷. Les Acaaniba les appellent Bichihilly, qui veut dire la beste-belle, et disent, vulgairement que ces bestes peuvent bien avoir été leurs ancestres, et que, peut-être, ils reviendront en cette forme après leur mort¹²⁸. Ce qui fait qu'ils ont une

126. Sans doute l'opossum commun de Virginie (*Didelphis marsupialis*). Mais d'autres marsupiaux, communs en Amérique du Sud, ne sont pas à exclure (voir W. Gewalt, dans B. Grzimek et M. Fontaine, *Le Monde animal en 13 volumes*, t. X, p. 61-71).

127. L'animal ressemble au « titi », ou callicèbe à fraise (*Callicebus torquatus*), un singe commun dans le nord-ouest de l'Amérique du Sud, dont la gorge porte une fourrure contrastée de blanc crème à orange sur un pelage qui va de brun-roux à noir (voir David W. MacDonald, *Encyclopédie Solar des animaux. Les Primates*, Oxford, Equinox, 1990, p. 48).

128. Note du manuscrit: « Idée de la metempsicose. » Les Amérindiens croyaient à l'existence d'une vie après la mort, mais pas à la métempsychose, ou réincarnation de l'âme dans plusieurs corps, notamment d'animaux. Par exemple, les Hurons pensaient que chaque être humain possédait deux âmes. La première, après la mort, prenait le chemin du pays des âmes, où elle poursuivait une espèce de vie semblable à celle des vivants. Après la fête des Morts, qui avait lieu tous les huit, dix ou douze ans, la seconde pouvait renaître dans un corps humain (Conrad E. Heidenreich, « Huron », dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 374-375). Cependant, Jean de Brébeuf signale que les Hurons croyaient que certaines âmes « se changent en Tourterelles » après la fête des Morts (*Relation de 1636 de Paul Lejeune*, dans R. G. Thwaites, éd., *Jesuit Relations*, vol. 10, p. 142 et 286). Comme l'observe Joseph-François Lafitau, « on

grande vénération pour ces animaux et qu'il n'est pas permis d'en tuer. Sy ce malheur arrivoit à quelqu'un, il en seroit plus sévèrement puny que d'avoir tué un homme. Mais ils s'en donnent sy bien garde, que ledit Sagean ne sçait citer aucun exemple pareil, qui soit arrivé parmy-eux, ni par oüy dire, ni pendant qu'il y a esté¹²⁹.

Ils vivent entr'eux dans une intelligence & une concorde merveilleses, quoy-qu'ils n'ayent guère d'autre justice que celle qu'ils se font eux-mêmes. Mais, pour contenir un chacun dans le devoir, ceux de la nation qui ont plus de lignée et de parens s'y font le plus respecter & y acquièrent une plus grande autôrité sur les autres, de laquelle ils ne se servent qu'à cette fin. Et comme il n'y [en] a guère de sy bien apparanté qu'il ne s'en trouve quelqu'autre qui l'est encore mieux, et ainsi successivement tout s'y maintient dans une grande union et concorde, à quoy leur temperamment doux & humain les porte assez naturellement. Et hors la famille royale, qui se distingue des autres, tout le reste est réputé de condition égale¹³⁰.

Il y a, néanmoins, une espèce de punition qui est comune parmy-eux et établie de la part du Roy, dans toutes les villes et dans tous les bourgs de son royaume, qui est une espèce de goula, ou collier de bois, de deux piéces, agencées l'une sur l'autre, où il y a des trous pour y passer le col d'un homme, comme on les met ailleurs au pilory, avec cette différence, qu'ils

voit encore des idées parmi les Sauvages de cette Métempsyose; mais ils n'en ont pas poussé si loin l'extravagance, que les Disciples de Pythagore, & les Gymnosophistes des Indes. Une opinion de cette nature leur seroit trop préjudiciable; car sans la chasse & la pêche, la plupart mourroient de faim » (*Mœurs des Sauvages américains*, t. II, p. 117).

129. Cette singulière vénération pour un animal évoque plutôt une pratique indienne. Aucun voyageur ne signale un trait de mœurs semblable chez les Amérindiens.

130. Autre trait peu compatible avec les mœurs amérindiennes. Cependant, chez les Natchez, le « Soleil » détenait une autorité peu commune par rapport à celle des chefs des autres tribus. Mais Sagean peut aussi penser aux mœurs des Aztèques, dont il a pu entendre parler par des Espagnols ou par des voyageurs qui ont été en contact avec ceux-ci.

y sont couchez tout de leur long sur la terre et tout nuds, fors les parties du corps que l'honnêteté défend d'exposer, car ils connoissent la honte et ont de la pudeur, au contraire de bien d'autres nations sauvages, et sont ainsi exposez à la risée du monde dans les places publiques. Cette punition s'exerce contre les hargneux, séditieux et querelleurs. Et pendant qu'ils y sont, l'on n'ozeroit leur donner à manger le jour; s'ils en ont c'est la nuit que leurs parens & amis leur en portent¹³¹. Ils y restent selon la grandeur de leur crime et ledit Sagean y en a veu un qui y fut quinze jours. Il y a encore veu faire mourir publiquement un soldat de la garde qui étoit devant le palais, pour avoir manqué de respect à un Prince de la maison royale. Le soir comme il se retiroit et que lesdits soldats étoient en dance & à se réjoûir: il s'en plaignit au Roy, qui le condamna à estre tûé à coup de flesches. Ce qui fut exécuté par d'autres soldats.

La ville capitale des Acaaniba, où le Roy fait sa résidence, est dans la terre, environ six lieües de ladite rivière (qu'ils nomment Midly¹³², si bien s'en souvient) ouest-nord-ouest.

Quand les François furent prendre congé du Roy, ils ne l'obtinrent que sur la promesse qu'il leur fit faire par le ciel, qui est le serment dont ils usent ordinairement qu'ils retourneroient au bout de 36. lunes¹³³ et qu'ils apporteroient

131. Aucun châtement de ce type n'est attesté parmi les Amérindiens. Le terme « goula » n'est recensé ni par Richelet (1680), ni par Furetière (1690), ni par l'Académie (1692, 1740 et 1762), mais peut-être Sagean, ou le commis du port de Brest, pense-t-il au terme breton « Goulaz ou Goulas », qui désigne une « Late qui sert à attacher les ardoises ou les tuiles sur les toits » (Louis Le Pelletier, *Dictionnaire de la langue bretonne, suivi de textes littéraires et de quelques études*, Rennes, Bibliothèque municipale, 1975 [1718], p. 590). Selon le lexicographe, les deux mots n'ont pas exactement la même signification, car les « chaumières n'ont pas besoin de lates, mais de grosses perches qui servent aussi de chevrons » (*ibid.*). Le second sens paraît mieux convenir au contexte dans lequel le terme est utilisé.

132. On pourrait penser au Missouri, dont le cours, alors peu connu, traverse une partie des États-Unis d'Amérique.

133. Soit plus de deux ans et sept mois.

du corail¹³⁴, de la rassade¹³⁵, de la porcelaine¹³⁶, et autres babioles semblables, qu'on troque avec cette nation pour de bon or, qu'ils ont en sy grande abondance et dont ils font sy peu de cas, que ledit Roy les mit à même, pour en prendre à leur discrétion, tellement qu'ils s'en chargèrent et en prirent chacun soixante barres ou lingots, d'environ une palme de long et de quatre livres, ou environ pezant¹³⁷. Mais pour les deux Sauvages qui étoient avec eux, ils ne voulurent point du tout s'en charger, & paroisoient fort en peine de ce qu'en vouloient faire les François qui leur dirent, enfin, que c'estoit pour en faire des chaudières, ce qu'ils n'eurent pas de peine à croire, parce qu'en effet, celles des Acaaniba, aussy bien que leurs autres ustanciles de cuisine et toute leur vaisselle, généralement sont de ce précieux métal.

Ledit Sagean dit n'avoir point veu les mines d'où ils tirent cette prodigieuse quantité d'or, mais il dit qu'elles ne doivent pas être fort éloignées de ladite ville puisque deux de ses camarades, qui y furent, avec quelques uns de ladite nation, ne mirent que trois jours dans leur voyage, compris le retour.

134. Il s'agit des *wampuns* fabriqués à l'aide de petites perles extraites de coquillages (*Busycon carica* et *Busycon canaliculatum* pour les blanches; *Mercenaria mercenaria* pour les violettes ou noires) enfilées les unes à la suite des autres. Parfois les *wampuns* étaient tissés sous forme de ceintures. Les Amérindiens les échangeaient lors de négociations ou pour confirmer des traités, ils en offraient en guise de condoléances et s'en servaient même parfois comme monnaie d'échange pour arrêter la vengeance d'une famille ou d'un clan dont on avait tué un membre (Elisabeth Tooker, « The League of the Iroquois: Its History, Politics, and Ritual », dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 422-424).

135. « RASSADE, s. f. Nom qu'on donne à des especes de petites Perles de verre, ou d'émail, dont on fait diverses sortes d'ornemens. La Compagnie des Indes en emploie beaucoup dans le Commerce avec les Indiens & les Negres, qui les prennent en échange pour des choses plus précieuses. C'est ce qu'on nomme aussi de la Verroterie » (M. Prévost, *Manuel Lexique*, Paris, Didot, 1755).

136. « PORCELAINE, est aussi une espece de coquille blanche qui se trouve avec les sponges, qu'on appelle *venerius murex*. Les curieux ont dans leurs cabinets des coquilles tachetées comme des tigres, qu'ils nomment *porcelaines*, ou *cornets de pourpre*, en Latin *buccina* » (Furetière, 1690).

137. « PALME. s. m. signifie Empan, mesure qui se rapporte à la longueur de la main, quand elle est étenduë autant qu'elle le peut estre, parce que la paulme de la main s'appelloit autrefois palme », explique Furetière (1690), qui ajoute: « il contient environ huit pouces ». La mesure correspond à la largeur de la main, doigts tendus. Selon Sagean, les lingots pèseraient environ 1800 grammes. La valeur des lingots qu'il dit rapporter est fabuleuse.

Lesdits camarades (qui ont péry depuis comme il sera dit cy-après) luy dirent que cet or étoit dans des creux & colines de montagnes: que dans les débordemens qui sont fréquens en ces endroits là, les eaux font détacher cet or & l'entraînent, et le temps de la sécheresse venu, il s'en trouve de gros monceaux dans l'endroit du lit des rivières, qui demeurent à sec pendant quatre mois de l'année et où ces peuples le ramassent.

Ledit Sagean assure, sur sa vie, que si l'on vouloit le faire passer au Mississipy, n'importe en quel endroit du fleuve, il trouveroit fort bien le chemin de retourner ausdits Acaaniba, avec des canots qu'il batiroit luy-même (étant assez bon charpentier pour cela) pourveu qu'il eut des outils & du monde avec des armes et de la munition¹³⁸ pour chasser, et qu'il seroit tres bien reçu de ces peuples en leur portant des présens de ce qu'il est marqué de l'autre part qu'ils aiment le plus¹³⁹.

Enfin, le Roy les ayant congédiés, il leur donna une escorte de plus de 200. cavaliers, plus pour leur faire honneur que pour leur seureté, n'y ayant aucun risque à courir pour eux parmy des gens qui les aimoient jusqu'à l'adoration, pour parler ainsy. Ces cavaliers, outre quantité de toutes sortes de provisions, portèrent leur or jusqu'à leurs canots qu'ils suivirent, en costoyant la rivière pendant cinq jours, au bout desquels, ils leur dirent leur adieu avec des heurlemens épouvantables.

Après avoir navigué sur cette rivière pendant douze jours, ne voulant pas s'en retourner par là où ils étoient venus, de crainte qu'ils ne rencontrassent des Iroquois¹⁴⁰, leurs ennemis, ils firent un portage de 15. à 20. lieües pour aller trouver

138. Même si le substantif s'emploie surtout au pluriel, on l'employait aussi au singulier.

139. Voir *infra*, p. 156, n. 449.

140. Nom générique donné à des tribus unies entre elles sur le plan politique. La confédération des Cinq Nations, qui occupait le centre de l'actuel État de New York, comprenait, d'est en ouest, les Agniers, les Onneiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans. Hostiles aux Français et à leurs alliés amérindiens, appuyés par les autorités hollandaises, puis anglaises, les Iroquois représentèrent un danger sérieux jusqu'au traité de paix de 1701 (F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 617-620).

une autre rivière nommée de Colimy¹⁴¹ & aller gagner le lac Michigan¹⁴², afin de s'en retourner en Canada. Ils furent obligez, pendant ce pénible portage, pour diminuer leur charge, de jeter chacun 14. barres d'or par le chemin.

Après vingt deux jours de navigation sur cette rivière, sans aucune aventure extraordinaire ils arrivèrent audit lac de Michigané, avec une augmentation de charge de pelleteries comme castors, loutres & martres¹⁴³, pour la valeur d'environ six cens escus¹⁴⁴, qu'ils avoient traittées sur ladite rivière, avec une nation qui se nomme Miamy¹⁴⁵, pour des hardes, cinq de leurs fusils, de la poudre & quelques haches. Estant arrivez audit lac, ils s'en furent à Michilimaquina¹⁴⁶, où ils trouvèrent Mr. Du Lude¹⁴⁷ & De la Durantaye¹⁴⁸, officiers françois, qui

141. Toponyme sans doute fantaisiste, encore qu'il évoque celui de la rivière Kewaunee, qui se jette dans le lac Michigan à la hauteur de Kewaunee (Wisconsin). Toutefois, le cours d'eau est trop peu important pour qu'il s'agisse de celui dont parle Sagean.

142. Lac Michigan.

143. Le castor américain (*Castor canadensis*), à tête plus large et à la robe plus foncée que celui d'Europe. La loutre (*Lontra canadensis*) est un petit mammifère carnivore de la famille des mustélidés à pelage brun épais et court, à pattes palmées, et dont la fourrure est très estimée (voir A. W. F. Banfield, *Les Mammifères du Canada*, p. 318-320). La martre d'Amérique (*Martes americana*) est un mammifère carnivore, digitigrade, au corps allongé, au museau pointu, au pelage brun et à la fourrure très recherchée (voir *ibid.*, p. 293-297).

144. Voir *supra*, p. 64, n. 35.

145. Voir *supra*, p. 63, n. 31.

146. Voir *supra*, p. 59, n. 12.

147. Sans doute Daniel Greysolon Dulhut (ou Du Luth) (1639?-1710). Il participa à plusieurs missions dans l'Ouest, dont une, en 1684, avec Morel de La Durantaye. En 1689, il était impliqué dans un combat contre une bande d'Iroquois au lac des Deux Montagnes. On ne sait rien de ses activités entre cette date et 1696, alors qu'il prit le commandement du fort Frontenac. Il n'est pas impossible qu'il ait secondé La Durantaye (voir note suivante) dans ses missions (Yves F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 271-274).

148. Olivier Morel de La Durantaye (1640-1716) arriva au Canada en 1665 avec le grade de capitaine dans le régiment de Carignan. Il entra en France en 1668, mais était de retour en Nouvelle-France en 1670. De 1670 à 1683, il était attaché à la garnison de Québec, où il commanda une des troupes de la Marine. Au printemps de 1683, selon les ordres de Le Febvre de La Barre, il partit vers les Grands Lacs en compagnie de Louis-Henri de Baugy afin de réprimer la traite illégale des fourrures. En juillet de la même année, il prit possession du commandement de Michillimakinac, poste qu'il occupa jusqu'en 1690. La mission que lui prête Sagean s'inscrit dans les fonctions qui lui étaient dévolues (Bernard Weilbrenner, *DBC*, t. II, p. 509-510).

étoient là, par ordre de M. le Comte de Frontenac¹⁴⁹, pour obliger tous les François déserteurs de la colonie de Canada d'y retourner, étant, pour cet effet, munis d'une amnistie¹⁵⁰, ce qui facilita le retour desdits François (les deux Sauvages qui les avoient suivis les avoient quittez à la terre des Miamis, où ils avoient des connoissances &, même, des parens)¹⁵¹.

Ils ne se vantèrent pas du trésor qu'ils portoient et poursuivirent leur route, ayant, encore, environ trois cens lieues à faire pour se rendre à Montréal. Ils firent, environ, 50. lieues sur ledit lac, pour aller chercher la rivière des François¹⁵², dans laquelle étant entrez, ils y naviguèrent l'espace de 40. lieues et furent tomber dans le petit lac de Nipissengue¹⁵³, où ils firent un portage de trois lieues qui s'appelle le portage des vases¹⁵⁴, pour entrer dans la rivière de Mataouïan¹⁵⁵, sur laquelle ils firent 20. ou 25. lieues, d'où ils furent dans la grande rivière

149. Voir *supra*, p. 58, n. 9.

150. L'« Instruction pour le Sr. Comte de Frontenac », datée du 7 juin 1689 et remise à celui-ci alors qu'il venait d'être à nouveau nommé gouverneur de la Nouvelle-France, comportait une « amnistie » pour les coureurs des bois afin de « les rappeler à leur devoir » (ANF, Colonies B 15, f. 93-94).

151. Au cours des années 1670, des Mahingans avaient obtenu la permission des Outaouais et des Miamis d'exploiter le territoire de chasse des seconds. En 1680, deux bandes de Mahingans vivaient parmi les Miamis. Quelques-uns des Loups participèrent à l'expédition de Cavalier de La Salle en 1681-1682 (T. J. Brasser, « Mahican », dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 205).

152. Note du manuscrit: « dans le lac Huron, vis-à-vis de laquelle il y a une isle qui s'appelle Manitoüalin, au sud-sud-est de ladite rivière. » Aujourd'hui la rivière French (Ontario), qui permet de passer de la baie Georgienne, située au nord du lac Huron, au lac Nipissing.

153. Lac Nipissing, au nord de la baie Georgienne (Ontario).

154. Une rivière La Vase, à l'extrémité est du lac Nipissing, témoigne du caractère marécageux de la région. Selon toute vraisemblance, le portage se trouvait à la hauteur de l'actuelle ville de North Bay, sur le lac Nipissing (Ontario). Sagean et ses compagnons ont dû traverser une zone marécageuse pour gagner l'actuel lac Trout, à l'est du lac Nipissing, puis s'engager dans la rivière Mattawa, qui se jette dans la rivière des Outaouais à la hauteur de la ville de Mattawa.

155. Rivière Mattawa (Ontario).

de Timiscamingue¹⁵⁶, qui les mena jusqu'à Mont-réal, six ans et demy après que ledit Sagean en étoit party.

Il fut extrêmement affligé à son arrivée, et il ne pût goûter, toute pure, la joye de revoir sa patrie, s'y étant trouvé privé de son père, de sa mère, de trois frères et deux sœurs, qu'il espérait d'y retrouver et qui venoient d'être tous massacrés, il n'y avoit que quinze jours, par les Iroquois, dans une irruption qu'ils avoient faite audit quartier de la Chine dudit Mont-réal¹⁵⁷. Ce qui luy fit prendre la résolution de se mettre du nombre de ceux qui furent envoyés à la poursuite desdits Iroquois¹⁵⁸, au nombre de 400. pour tâcher de vanger des vies qui luy étoient si chères. Il fut secondé dans ce dessein par tous ses camarades de fortune, excepté deux qui restèrent à la garde de leur trésor, qu'ils enterrèrent bien secrettement.

156. Rivière des Outaouais, qui sert de frontière entre le Québec et l'Ontario et qui se jette dans le Saint-Laurent à la hauteur du lac des Deux Montagnes, à l'ouest de Montréal. Le comté de Témiscamingue, au Québec, évoque encore le toponyme utilisé par Sagean.

157. À l'aube du 5 août 1689, quelque mille cinq cents Iroquois firent irruption à Lachine, tuèrent vingt-quatre colons et s'enfuirent avec quarante-deux prisonniers, auxquels s'ajoutèrent vingt ou vingt-cinq soldats et miliciens venus à la rescousse des colons. Ni le récit de la translation des restes des victimes du massacre, effectuée sous l'autorité de l'abbé Remy les 28 et 31 octobre 1694, ni le texte de l'abbé de Belmont, ou de l'un de ses contemporains, qui identifie les victimes, ne signalent le nom de Sagean ou de Mermande parmi les personnes tuées ou faites prisonnières (voir « Registre de la paroisse des Saints-Anges de Lachine », p. 45-47; Désiré Girouard, « Les victimes du massacre de Lachine », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. 6, n° 1, janvier 1900, p. 47-49; Désiré Girouard, *Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689*).

158. Aussitôt que la nouvelle de l'attaque des Iroquois contre Lachine parvint à Montréal, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, gouverneur de la colonie, organisa la défense de la ville et envoya des renforts dans les postes menacés. Le 5 août, Philippe de Rigaud de Vaudreuil prit la tête d'un détachement de quelque deux cents miliciens et soldats et se dirigea vers Lachine. Le 6, La Rabeyre, envoyé lui aussi en renfort, effectua un raid contre les Iroquois, mais il tomba dans une embuscade et ses hommes furent taillés en pièces. Pour éviter d'autres pertes, les Français se contentèrent d'assurer leurs positions, alors même que les Iroquois, fidèles à leur stratégie d'éviter des pertes, quittaient la région (N. Moussette, *En ces lieux que l'on nomma « La Chine »...*, p. 42-44).

Ils attrapèrent lesdits Iroquois à dix lieues de là, dans un lieu qu'on appelle les Cascades¹⁵⁹, au bord de la rivière de Catracoüi¹⁶⁰, du costé de l'est, où ces antropophages étoient occupez à se régaler des corps des François qu'ils avoient massacrez audit quartier de la Chine, du nombre desquels étoit un capitaine, nommé le Chevalier Baudry¹⁶¹, qui avoit mieux aimé se tuer luy-même de son épée, que de tomber vivant entre leurs mains, afin d'éviter les tourmens horribles ausquels il devoit s'attendre de leur part, avant d'en recevoir le coup de la mort.

Les ayant attaquez, il se fit là un combat qui dura plus de six heures, après lequel, les Iroquois ayant lasché le pied, les François les poursuivirent pendant plus de 20. lieues & jusqu'au lac Champlain¹⁶², où il ne leur fut plus possible de les poursuivre. Ils en tuèrent plus de 200. et ledit Sagean eut, au moins, la satisfaction d'en couper la teste à plus de dix, et d'emporter leurs chevelures¹⁶³.

Il y eut, du costé des François, environ 40. hommes de tuez, dont un des camarades dudit Sagean, nommé Garahau¹⁶⁴, fut

159. Vis-à-vis de Pointe-des-Cascades, un village situé sur une pointe qui s'avance dans le fleuve, à l'entrée du lac Saint-Louis, là où les eaux forment des rapides, ou cascades, en amont de Montréal.

160. Aujourd'hui la rivière Cataraqui, qui se jette dans le lac Ontario à la hauteur de Kingston (Ontario) et non des Cascades.

161. À notre connaissance, aucun chevalier Baudry n'a été pris par les Iroquois.

162. Originellement nommé lac des Iroquois par Samuel de Champlain en 1603 (*Des Sauvages*, 1603, dans Henry P. Biggar, édit., *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, t. I, p. 170), le lac prit le nom de l'explorateur saintongeois après la victoire remportée sur les Iroquois, le 30 juillet 1609 (*Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 101).

163. Désiré Girouard : « Tout ce récit n'est qu'une fiction. [...] Il n'y a pas eu de combat aux Cascades et pas de parti de Français pour poursuivre les Iroquois aux Cascades et jusqu'au lac Champlain » (*Les Anciens Forts de Lachine*, p. 21). De fait, aucun raid de représailles ne fut organisé, mais peu après l'attaque iroquoise, un petit groupe de Canadiens fut dépêché par Denonville à la rencontre d'Iroquois dont la présence était signalée sur le lac des Deux Montagnes. Dix-huit Iroquois furent tués et les Canadiens, qui ne subirent aucune perte, firent trois prisonniers.

164. Voir *infra*, p. 162.

du nombre. Un autre de sesdits camarades, nommé La Fortune¹⁶⁵, fut blessé à la cuisse, d'un coup de fusil, dont il guérit ensuite.

Après cette expédition, ledit Sagean & ses camarades étant de retour à Mont-réal, ils convinrent de garder toujours un profond secret sur leur trésor, et de tâcher à le porter en France. Pour cet effet, ayant vendu audit lieu, seulement la moitié de leurs pelléteries, pour pourvoir à leurs besoins, et gardé l'autre moitié pour couvrir leur jeu, ils chargèrent ce qui leur restoit desdites pelleteries, avec tout leur or, dans trois canots, où ils s'embarquèrent, avec un petit garçon sauvage, qu'ils prirent, pour suppléer à celui de leur camarade qui avoit été tué et s'en furent par le fleuve Saint Laurent, pour aller chercher quelque navire françois le long de la coste d'Acadie¹⁶⁶, n'y en ayant pour lors (qui étoit au mois de juin dont ledit Sagean ne sçait précisément cotter l'année¹⁶⁷) aucun à Kébec. Mais ils eurent le malheur de s'aller jeter à la gueule du loup, ayant rencontré un forban¹⁶⁸ anglois au bas de la rivière St. Jean¹⁶⁹, qu'ils prirent pour un François, le vaisseau l'étant effectivement et portant pavillon blanc & flamme blanche¹⁷⁰. Il se nommoit La Sainte Rose et le commandant

165. Voir *infra*, p. 162, n. 7.

166. L'Acadie « est une Peninsule de forme triangulaire, qui borne l'Amerique au Sud-Est », observe Charlevoix, qui ajoute que ses « bornes » varient selon les auteurs (*Histoire et description generale*, t. I, p. 112). La « Carte de l'Acadie Dressée sur les Manuscrits du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine », de Nicolas Bellin (dans Charlevoix, *ibid.*, t. I, p. 101), comprend l'actuelle Nouvelle-Écosse, l'île Royale (île du Cap-Breton), l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) et la côte est de la baie Française (baie de Fundy), de l'actuelle baie de Penobscot (Maine) à la baie de Miramichi (Nouveau-Brunswick).

167. « COTTER, signifie aussi, Citer, marquer precisement » (Furetière, 1690). Le *Dictionnaire de la langue française* de Littré (1873) produit l'exemple suivant: « S'il estoit en ma puissance vous pouvoir cotter ou le mois ou la semaine ou le jour de mon retour, je vous le cotterois. »

168. Un forban est un « Corsaire qui exerce la piraterie sans commission d'aucun Prince, & qui attaque également ami & ennemi » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1740). Pour sa part, Furetière (1690) établit un lien entre « forban » et « Pirate, Corsaire, Escumeur de mer qui attaque indifferemment amis & ennemis ».

169. La rivière Saint-Jean se jette dans la baie de Fundy (Nouveau-Brunswick).

170. Pavillon et flamme aux couleurs de la France.

Wilmessen¹⁷¹, qui l'avoit enlevé aux François à l'isle St Christophe¹⁷². Ce bourreau les ayant pris (quoy-qu'il n'y eut encore en ce pais-là aucune nouvelle de la guerre qui fut déclarée en suite & dans la même année que ledit Sagean ne peut coter, mais dit qu'il y aura XI ans au mois de juin prochain¹⁷³), non content du trésor qu'il trouva dans leurs canots, leur fit souffrir mille tourmens & tortures horribles, pour leur faire dire où ils avoient pris tant d'or, disant qu'il y en auroit encore & qu'il luy falloit indiquer l'endroit, ne voulant pas croire la vérité qu'ils luy disoient. Et, enfin, il fit mourir six des camarades dudit Sagean, à deux desquels il fit couper les têtes et aux quatre autres les parties naturelles, en présence des autres. Et ledit Sagean en fut quitte pour avoir eu le poignet disloqué, dont il est resté presque estropié de la main et la tête hachée de plusieurs coups de sabre et ses autres

171. Williamson, selon Séraphin Marion (*Relations des voyageurs français en Nouvelle-France*, p. 265). Le patronyme est peut-être vrai : parmi les officiers de l'expédition de Benjamin Church en Acadie, en 1704, on trouve le nom de Caleb Williamson, qui s'était marié le 3 mai 1697 et qui mourut le 24 décembre 1738 (James Savage, *A Genealogical Dictionary*, 1969, t. IV, p. 572-573). L'homme a pu participer à des expéditions le long des côtes acadiennes bien avant 1704. En 1687, notamment, les Bostonnais effectuèrent un raid contre Pentagouët, puis s'emparèrent de postes de la Compagnie de l'Acadie. En plus de ces attaques, les Anglais continuèrent à pratiquer la pêche et la traite le long des côtes (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 225-226). En 1690 eut lieu l'expédition de Phipps en vue de s'emparer de Port-Royal et des Français furent alors faits prisonniers. D'autre part, en 1691, un capitaine Mason, monté sur un vaisseau armé de vingt canons, détruisit Port-Royal, qui s'était révolté, en plus de brûler les barques françaises rencontrées le long des côtes acadiennes. Il ramena six prises à New York, dont un navire de cent cinquante tonneaux et un autre de deux cents (voir M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. II, p. 492-493). Comme la chronologie du récit de Sagean comporte de nombreuses lacunes, il est difficile d'identifier les acteurs du drame et de situer exactement l'événement.

172. Aujourd'hui Saint Kitts, ou Saint Christopher, au nord-ouest de la Guadeloupe, dans la mer des Caraïbes.

173. Ce serait donc en juin 1689 que Sagean fut fait prisonnier. La guerre de la Ligue d'Augsbourg, connue en Angleterre sous le nom de « *King William's War* », fut déclarée en mai 1689, mais ce n'est qu'en décembre que les habitants de Boston apprirent la nouvelle (voir S. A. Drake, *The Border Wars of New England*, p. 43). La remarque de Sagean peut étonner, car les hostilités entre Français et Anglais n'avaient pas vraiment cessé depuis 1687. Pour preuve, en juin 1689, des Amérindiens alliés des Français capturaient le village de Dover (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 226). En outre, il paraît difficile de concilier cette date et le fait que Sagean n'ait quitté Montréal pour l'Acadie qu'après le massacre de Lachine, survenu en août 1689.

camarades, pour avoir, aussy, été bien battus & maltraittez. Cela n'empêcha pas que ledit Sagean ne sauvat deux de ses lingots d'or, qu'il avoit cachez dans ses cheveux et coupés en morceaux¹⁷⁴ (lesquels il avoit lors en abondance) et qui luy ont bien servy depuis. Ledit forban, après avoir retenu à son bord ledit Sagean & ses quatre camarades échappez du massacre, pendant l'espace de six à sept mois, et avoir mis plusieurs fois en délibération s'il les jetteroit à la mer, les dégrada¹⁷⁵ enfin, à la coste de la Nouvelle-Angleterre, dans un país presque désert, entre Blackpointe & Saccorivier¹⁷⁶, à 48. lieuës de Baston¹⁷⁷, ville capitale, sans leur laisser aucunes hardes, qu'une chemise & un calcon¹⁷⁸ à chacun, et pieds nuds, quoy-que ce fut au mois de janvier, que les froids sont extraordinaires en ces climats et que la terre étoit couverte de nége, et sans aucuns vivres, et il retint le petit Sauvage. Ce fut en ce misérable équipage qu'ils entreprirent de s'en aller audit Baston, vivant, par le chemin, de quelque morceau de viande & de quelque peu de bled d'Inde¹⁷⁹, que les Sauvages nommez Soccouky¹⁸⁰ leur donnoient (plus charitables en cela, tout sauvages qu'ils sont, que ces impotoyables [*sic*] Anglois) et couchant, le plus souvent dans les bois, où ils faisoient du feu,

174. Manuscrit: « et coupés en morceaux » ajouté en interligne.

175. « DÉGRADER, en termes de Marine, signifie, Oster tout l'équipement des vaisseaux, quand on les veut abandonner pour estre vieux & inutiles au service » (Furetière, 1690). Ici, l'expression signifie qu'on débarqua Sagean et ses compagnons.

176. Blackpoint est clairement identifié sur la carte « *of the most inhabited parts of New England* », de Thomas Jeffreys: le toponyme correspond à l'actuel Prouts Neck, dans le comté de Cumberland (Maine). Les aventuriers sont abandonnés entre Prouts Neck et la rivière Saco, dans la baie de Saco (Maine). À partir de là, ils vont suivre la côte vers le sud jusqu'à Boston.

177. Orthographe ancienne de Boston.

178. Voir *infra*, p. 122, n. 300.

179. Voir *supra*, p. 77, n. 107.

180. Les Sokokis, une tribu du groupe algique peut-être liée aux Abénaquis, occupaient la vallée du cours supérieur des rivières Connecticut, Northfield, Massachusetts et l'embouchure de la rivière Saco. Alliés des Français, ils furent hostiles aux Iroquois et aux Anglais (F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 613-614).

par le frottement entre leurs mains d'un *bois dur contre un bois mol*¹⁸¹, lesquels se trouvent en ce pays-là.

La première ville qu'ils rencontrèrent dans leur chemin fut Pischadoûa, port de mer, petite ville fortifiée seulement de palissades, à 20. lieûes de Baston¹⁸². En suite, ils passèrent à une autre petite ville, nommée Salem¹⁸³, où il y a, aussy, un port de mer, et grande pêsche de maquereaux¹⁸⁴, à 10. lieûes dudit Baston. Ils trouvèrent dans ces deux villes quelques personnes charitables, qui leur donnèrent quelques vieilles hardes et quelque morceau à manger. Et, enfin, ils arrivèrent à Baston, après 22. jours de marche, la plus pénible qu'on puisse jamais s'imaginer & presque morts de misère. Dans ce pitoyable état ils se présentèrent au Gouverneur nommé Milord Andris¹⁸⁵, à qui ayant conté leur infortune, il parut fort

181. Souligné dans le texte. Note du manuscrit: « Du cedre et de l'érahe [sic]. » Pour allumer un feu, les Amérindiens creusaient un trou à l'extrémité d'un bâton de bois tendre (saule, tilleul, par exemple), puis y faisaient une entaille pour y coincer une mèche de matière inflammable. À l'aide d'un bâton plus mince fait de bois dur, ils enflammaient la mèche par simple frottement en faisant tourner, avec leurs paumes, le bâton mince fiché dans le trou de l'autre bâton (voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 24-25).

182. Aujourd'hui Portsmouth (New Hampshire), à l'embouchure de la rivière Piscataqua, qui marque la frontière entre les États du Maine et du New Hampshire.

183. Salem, au fond de la baie de Massachusetts (Massachusetts).

184. Le maquereau (*Scomber scomber*), de la famille des scombridés, vit dans les eaux froides à salinité complète, mais il se rapproche souvent des côtes (voir C. Mélançon, *Les Poissons de nos eaux*, p. 166-168).

185. Edmund Andros (1637-1714) commença sa carrière coloniale en 1666 alors qu'il servit aux Indes contre les Hollandais. En 1672, il était en Caroline et, en 1674, il devint gouverneur de la province de New York. Il fut relevé plus tard de ses fonctions, mais après la réorganisation des colonies anglaises en 1684, il fut envoyé en Nouvelle-Angleterre avec le titre de gouverneur (décembre 1686). Au moment où survint la nouvelle du débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre, il fut arrêté (18 avril 1689), puis envoyé en Angleterre (1^{er} février 1690) pour y subir son procès. À Londres, aucune accusation ne fut retenue contre lui, si bien qu'en 1692 il a été nommé gouverneur de la Virginie. Il occupa son poste jusqu'en 1697, année de sa démission. En 1704, il devient le lieutenant gouverneur de Guernesey. En 1706, il prit sa retraite et s'installa à Londres, où il mourut en 1714 (Allen Johnson, dir., *Dictionary of American Biography*, New York, Charles Scribner's Sons, 1958, t. I, p. 300-301; Herbert L. Osgood, *The American Colonies in the Seventeenth Century*, p. 393-443). Encore ici, la chronologie des événements fait problème. Comment Sagean a-t-il pu « se présenter » au gouverneur Edmund Andros après juin ou août 1689, alors que celui-ci était démis de ses fonctions et retenu prisonnier?

irrité contre le pirate¹⁸⁶ qui en étoit la cause & touché de leur malheur. Il leur fit donner de bonnes hardes et quinze chelins¹⁸⁷ à chacun, au moyen duquel secours, ils se furent loger dans une auberge pour se rétablir un peu. Ils y furent bien & humainement traittez, logez & nourris, moyenant deux chelins par jour par homme. Et quand l'argent qu'ils avoient eu de ce charitable Gouverneur fut mangé, ledit Sagean eut recours aux lingots d'or qu'il avoit caché [*sic*] dans ses cheveux, et en ayant coupé un morceau, il le vendit à un orphèvre, pour la valeur de 162. escus¹⁸⁸, qui n'estoit pas la moitié de son prix, mais il n'osa se plaindre de cette injustice, par la peur que luy faisoit ledit orphèvre de luy faire des affaires.

Ils restèrent cinq semaines, ou environ, audit Baston, à se remettre de leur fatigue et, au bout de ce temps, ils demandèrent au Gouverneur, la permission de s'en aller à New-yorck, où ledit Sagean avoit des connoissances. Ledit Gouverneur leur voulut persuader¹⁸⁹ de s'enrôler, pour aller avec luy à la guerre contre les Sauvages Abénaky & Acadiens¹⁹⁰, mais ledit

186. Le terme désigne un « Corsaire [ou] Escumeur de mer, qui fait des courses sur mer sans avenu ni autorité de Prince, ou de Republique » (Furetière, 1690).

187. Le shilling valait un vingtième de la livre sterling ou 12 pences.

188. Voir *supra*, p. 64, n. 35.

189. Selon Richelet (1680), « ce *verbe* régit un *acusatif* quelquefois, & quelquefois un *datif*. Il semble qu'il régit l'*acusatif* quand il signifie amener une personne au sentiment qu'on désire, convaincre une personne à force de raisons, l'entraîner par de puissantes considérations. [...] Mais lorsque persuader signifie *conseiller*, porter à croire, faire croire, il semble qu'il veuille un *datif*. » Dès le XVIII^e siècle, la distinction disparaît. « *Persuaderse* construit avec le *datif* et l'*accusatif* de la personne: *je l'ai persuadé de cette vérité, je lui ai persuadé cette vérité*, et même, abs[olument], *je l'ai enfin persuadé*; mais avec le complément à l'infinif, il ne régit que le *datif*: *il lui a persuadé de venir*. » La règle n'était cependant pas suivie par tous les auteurs, observe Alexis François (« La langue du XVIII^e siècle », dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2^e partie, 2^e fascicule deuxième, p. 1758).

190. Le terme « Abénaquis » désigne plusieurs tribus de la famille algonquienne qui occupaient l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick: les Malécites, les Micmacs, les Pentagouets, les Etchemins, notamment. Alliés des Français, ils marquèrent de l'hostilité à l'endroit des Anglais et menèrent de nombreux raids contre les colons établis sur les côtes du Maine. Au cours de l'hiver 1688-1689, Edmund Andros mena en personne une expédition contre les Abénaquis, alors encouragés à s'en prendre aux Anglais par Saint-Castin et par les jésuites

Sagean et ses camarades s'en défendirent, sur ce que ces deux nations étoient alliées des François; dequoy il parût assez mécontent & leur dit, qu'ils n'avoient donc qu'à s'en aller hors de sa ville. Et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il leur fit donner une espèce de passeport, par un juge de paix, nommé Béliban, apoticaire de sa profession¹⁹¹.

De là ils furent à une ville nommée Nieu-port, dans le païs de Roydelands¹⁹², distante de 60. lieües¹⁹³ de Baston, ville fort négociante, ayant un bon port de mer, défendu par une batterie de 50. pièces de canon, mais petite & bien peuplée.

Après y avoir séjourné trois jours, ils s'embarquerent sur un petit bâtiment marchand, pour passer à New-yorck, distant de Nieu-port de 40. lieües, où estant arrivez après quatre jours de navigation ils furent tres surpris d'y rencontrer le forban qui les avoit pris & qui, de son costé, fut fort étonné & tres fâché de les voir, s'étant attendu qu'ils auroient péry de froid & de misère dans le lieu où il les avoit dégradez il y avoit deux mois et demy, ou environ. Ledit Sagean l'ayant rencontré, par hazard, en ruë, avec la fille du Gouverneur de la ville¹⁹⁴, qui

Jacques et Vincent Bigot. Andros et ses hommes demeurèrent en territoire amérindien jusqu'au printemps 1689. À son retour, le gouverneur anglais, qui n'avait guère obtenu de résultats durant sa campagne, fut injustement soupçonné de mollesse à l'endroit des Abénaquis et, partant, de soutenir les intérêts français dans la région (F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 2-6; H. L. Osgood, *The American Colonies in the Seventeenth Century*, p. 412-413). Peut-être Mathieu Sagean fait-il allusion à cette campagne d'Edmund Andros, ce qui implique que Sagean soit passé par Boston avant de rentrer à Montréal peu avant le massacre de Lachine d'août 1689.

191. Peut-être Benjamin Bullivant, qui était juge de paix et qui fut emprisonné en même temps qu'Edmund Andros, en avril 1689 (voir J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XIII, p. 109 et 253).

192. Newport dans l'État du Rhode Island. Sagean suit la côte atlantique vers le sud.

193. Souligné dans le texte. Note du manuscrit: « Il veut dire 60. milles. » Soit quelque 240 kilomètres, si l'on retient le substantif « lieue », ou 100 kilomètres, si l'on compte la distance en milles.

194. Jacob Leisler (1640-1691), né à Francfort, en Allemagne, arriva à New Amsterdam (New York) en 1660. Il se lia aux intérêts des négociants hollandais de la ville et s'engagea dans la traite des fourrures et du tabac. Il eut sept enfants, dont cinq filles: Susanna, née le 10 février 1664, Catharine, née le 8 novembre

étoit sa maîtresse, il conseilla à deux de ses camarades, qui étoient avec luy, de s'éloigner, et l'aborda seul, pour luy reprocher sa cruauté, et luy demanda, s'il ne vouloit pas, au moins, leur donner quelque secours, dans l'extrême besoin où ils se trouvoient et où il les avoit réduits. Mais il n'en eut point d'autres réponses que des imprécations & des malédictions, luy disant, entr'autres choses, qu'il les auroit vultus à tous les Diables.

Sur cette contestation, le Gouverneur arriva, et ayant appris le sujet de cette rumeur¹⁹⁵, qui commençoit à s'échauffer (d'autant que les quatre camarades dudit Sagean vinrent à son secours, et, du costé du forban, quelques-uns des gens de son équipage le joignirent aussy) il tira à part ledit Sagean, et l'ayant entendu sur son raport du bien que ce forban leur avoit pris, dont il luy demandoit justice, veu qu'il n'y avoit point de guerre entre les deux nations, pendant que ledit forban soutenoit toujours qu'il ne les connoissoit point et ne savoit ce qu'ils luy demandoient, se plaignant, de son costé, de l'insulte qui luy étoit faite. Ce Gouverneur commanda audit Sagean de le suivre, ce que voyant ledit Sagean, et ne sachant ce qu'il vouloit faire de luy, il fit signe à ses camarades de se retirer, ce qu'ils firent, pendant que ledit Gouverneur reprochoit au pirate, qu'il luy avoit caché cette capture et qu'il ne luy avoit pas fait raison de ce qui devoit luy en revenir à sa part. Ils en vinrent, même, à de grosses paroles. Tellement que ledit pirate s'embarqua dans sa chaloupe et se retira à son bord. Le Gouverneur amena ledit Sagean chés luy dans la forteresse, où il l'interrogea sur tout ce qui s'estoit passé & de la valeur du butin, luy disant que ce pirate étoit un fripon, à son égard parce qu'étant intéressé avec luy dans son armement il ne luy avoit pas fait part dudit butin. Et ledit Sagean apprit en suite,

1665, Jacob, né le 13 novembre 1667, Mary, née le 12 décembre 1669, Johannes, né le 20 décembre 1671, Hester, née le 8 octobre 1673, et Francina, née le 16 décembre 1676 (*Dictionary of American Biography*, t. XI, p. 156-157).

195. «Bruit & murmure sourd qui tend à querelle, ou sedition», écrit Furetière (1690), qui ajoute: «se dit aussi de la querelle mesme, de la sedition.»

tant dudit Gouverneur, que du public, que c'estoit de luy que ledit forban tenoit sa commission, que ledit Gouverneur disoit, pourtant, ne luy avoir pas donnée pour faire des injustices si criantes et qui le commettoient. Enfin, ayant tiré la verité dudit Sagean, il parut touché de son malheur ou, du moins, il en fit semblant. Il luy donna de quoy subsister, pendant le séjour qu'il fit là, sur le pied de quarante sols¹⁹⁶ par jour et il envoya plusieurs chaloupes à bord dudit forban, pour l'obliger de venir à terre, mais celui-cy ne vouloit point obéir et tira, même, sur lesdites chaloupes, de l'équipage desquelles il blessa 5. ou. 6. hommes et se mit dans un parage hors d'insulte et à pouvoir gagner la mer quand il voudroit, malgré le Gouverneur. Enfin, il capitula et fut un soir parler à ce gouverneur étant descendu à terre avec sa chaloupe, bien armez, et ils firent la paix sur la promesse qu'il luy fit de luy faire raison de ce qui luy revenoit à sa part du butin, comme ledit Sagean l'a appris des gens même du Gouverneur.

Le lendemain de cette entre-veuë ledit Gouverneur proposa audit Sagean, d'aller, de sa part, au fort d'Orange¹⁹⁷, distant de la dite ville de New-yorck de 60. lieües sur la frontière des Iroquois¹⁹⁸ dont ledit Sagean entreparle la langue. Ledit Sagean se défia du motif de cette commission et crût que ce gouverneur vouloit se desfaire de luy, comme d'un témoin incommode de ses pirateries. Mais son penchant pour ses compatriotes le détermina à accepter ladite commission, qui étoit pour aller proposer ausdits Iroquois (lesquels alloient faire la traitte audit fort d'Orange avec les Anglois dont ils étoient amis) de ne plus tuer les François qu'ils prendroient en guerre, comme ils faisoient, mais de les amener audit fort, et qu'on leur y donneroit de la marchandise pour leur rançon.

196. Le sol est une «piece de menuë monnoye qui vaut douze deniers» (Furetière, 1690). Voir aussi *supra*, p. 64, n. 35.

197. Aujourd'hui Albany, la capitale de l'État de New York. En 1614, des marchands hollandais construisirent sur le site un fortin, qu'ils baptisèrent fort Nassau, mais ils l'abandonnèrent rapidement. En 1624 était érigé le fort Orange qui, une fois pris par les Anglais, en 1664, prit le nom d'Albany (George R. Howell et Jonathan Tenney, dir., *History of Albany*).

198. Voir *supra*, p. 84, n. 140.

Ce que ledit Gouverneur disoit vouloir faire par reconnoissance, parce que les François du Canada en avoient autrefois üsé de même à l'égard des Anglois lors que ceux-cy étoient en guerre avec les Souccouky¹⁹⁹ & les Loups²⁰⁰, qui étoient amis des François, disant ledit Gouverneur qu'il ne vouloit pas se laisser vaincre en générosité par les François et qu'il leur vouloit rendre la pareille²⁰¹.

Ledit Sagean ayant donc accepté cette espèce d'ambassade, ledit Gouverneur luy donna 50. pièces d'huit²⁰², pour fournir aux fraix de son voyage. Mais, avant que de partir, il voulut pourvoir à la seureté de ses camarades, lesquels il fit passer secrètement à la Longue-Isle, qui n'est distante de ladite ville de New-yorck que d'environ une lieuë, mais qui a près de 100. lieuës de long et 40. de large²⁰³, habitée par des Anglois, des Hollandois et des Sauvages²⁰⁴, qui y vivent toujours en paix et unis, quelque guerre qu'il y ait ailleurs entre leurs nations, et de peur que sesdits camarades, au nombre de quatre, ne fussent découverts, s'ils s'arretoient au bord de la mer, ils entrèrent cinq lieuës dans les terres et s'arretèrent à un village des Hollandois nommé Flaeckbos²⁰⁵,

199. Voir *supra*, p. 91, n. 180.

200. Voir *supra*, p. 62, n. 30.

201. Nous n'avons pas trouvé trace de cette commission. Il est, du reste, peu probable qu'un gouverneur anglais ait chargé un Français tel que Sagean d'une mission auprès des Iroquois. Toutefois, en mai 1690, des « *commissioners of New York* » négocièrent avec les Iroquois à Albany au nom du gouvernement de Jacob Leisler (voir J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XIII, p. 256 et 285-286).

202. « *Piastre ou pièce de huit, monnaie d'argent espagnole, valant à la fin du XVII^e siècle huit réaux, soit 3 l. argent de France* » (Paul Kaepelin, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin*, p. 666), ou « un écu de soixante sols monnoye de France » (Jean Boizard, *Traité des monnoyes*, p. 282). L'expression « *Piece of Eight* » apparaît fréquemment dans les documents relatifs à la piraterie au XVII^e siècle.

203. Mesures inexactes: Long Island s'étend sur quelque 200 kilomètres et a une largeur maximale de 32 kilomètres.

204. Des Delawares, peut-être de dialecte « *munsee* » (voir Ives Goddard, « Delaware », dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 213-239; Benjamin F. Thompson, *History of Long Island*, t. I, p. 96-132).

205. Vraisemblablement Flatbush, aussi connu sous le nom de Midwout, l'un des cinq villages hollandais de Long Island avec Breuckelen, New Utrecht, Amersfoort et Boswyck. Ils faisaient pendant aux villages anglais de Newtown, Hampstead, Flushing, Gravesend et Jamaica. Le village, aujourd'hui intégré dans

suivant l'avis et par l'intrigue de leur hôtesse de New-yorck, qui étoit une bonne femme native de Maëstrick²⁰⁶ et qui parloit françois. Après quoy ledit Sagean partit, sur un yack²⁰⁷, muni de lettres de créance et de recommandation dudit gouverneur, pour le commandant dudit fort d'Orange²⁰⁸, en compagnie de quinze Hollandois, qui alloient, aussy, audit fort d'Orange et qui parloient, pareillement la langue des Iroquois, ausquels Hollandois ledit Gouverneur recommanda ledit Sagean, tant pout luy aider²⁰⁹ en sa négociation, que luy fournir ce qui luy seroit nécessaire.

Après cinq jours de navigation sur la rivière nommée du Fort-d'Orange²¹⁰, ils arrivèrent audit fort qui est bâti sur le bord de ladite rivière et qui appartient aux Anglois par la cession que les Hollandois leur en avoit faite, aussy bien que

Brooklyn, se trouvait au sud-ouest de l'île, au nord de Jamaica Bay (voir M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. I, p. 419).

206. Maëstricht, ou Maastricht: ville des Pays-Bas, sur la Meuse, chef-lieu de la province de Limbourg.

207. « YACHT. s. m. Sorte de bâtiment qui va à voiles & à rames. *Les yachts sont fort en usage en Angleterre & en Hollande.* (On prononce Iaqué.) » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1762). Même si le terme n'apparaît que dans l'édition de 1762, il était usité depuis 1672 (voir A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*).

208. Le 18 mars 1689, John Bull arriva du Massachusetts pour relever Thomas Jarvis, le commandant du fort, mais, le 9 novembre, Jacob Milborne tenta d'imposer son autorité au nom de Jacob Leisler. Comme Milborne dut à plusieurs reprises effectuer des allers et retours d'Albany à New York, il est difficile de savoir si Sagean fait allusion à Milborne ou à un autre officier supérieur, notamment à Joachim Staets, qui commanda au fort en novembre 1689. L'autorité de New York sur le poste ne cessa d'être contestée jusqu'à l'arrivée de Henry Sloughter, en mars 1690 (voir G. R. Howell et J. Tenney, *History of Albany*, p. 385).

209. Le verbe, observent les auteurs du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), « régit le datif & l'accusatif de la personne qui est aidée. *Aider quelqu'un, aider à quelqu'un* ». Pour sa part, Furetière (1690) produit des exemples du verbe suivi par un complément d'objet indirect: « Dieu commande d'*aider* aux pauvres [...] les compagnons *aident* à leurs maîtres dans leur travail. »

210. Connue sous le nom de rivière d'Orange par les Français, à cause du fort hollandais bâti sur ses rives, la rivière porta différents noms avant d'être appelée Hudson River par les Anglais: rivière van den Vorst Mauritius, en l'honneur du prince de Nassau, North River ou Great North River. Avant l'arrivée des Blancs, le cours d'eau semble avoir porté différents noms amérindiens: Cohohatatea, Shatemuck (M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. I, p. 53-54).

de New-yorck, la Longue-Isle: l'isle de Staëd-eneylands et les villes d'Ysop & de Skenaguetay (que les François nomment Corlar) et leurs dépendances, en eschange de Surinam²¹¹. Le commandant dudit fort fit bon accueil audit Sagean, le défraya et logea chés luy, et l'envoya, le lendemain, accompagné desdits 15. Hollandois, et de quelques autres encore, qui y alloient, ou pour traitter, ou par curiosité, pour faire la proposition dont il étoit chargé aux Iroquois, qui étoient lors campez à cinq lieües de là, au nombre de 1900. revenant de faire la guerre aux François de Canada, dont ils avoient emmené 48. prisonniers, de tout sêxe et de tout âge²¹², desquels la plupart étoient attachez à des poteaux, entr'autres six hommes, ausquels ces barbares avoient desjà arraché les ongles & la chevelure, avec la peau de la teste, qui est leur prélude ordinaire, quand ils les ont condemnez à mourir²¹³.

211. Le 6 septembre 1664 étaient signés les « *Articles of Capitulation of the Surrender of New Netherland* » entre les belligérants hollandais et anglais, après qu'une flotte anglaise eut menacé la colonie de destruction. Deux jours plus tard, Peter Stuyvesant, le gouverneur de New Amsterdam, remettait les clés du fort de la ville à Richard Nicolls, qui en prenait ainsi officiellement possession au nom de la couronne d'Angleterre et qui changeait le nom de la ville pour celui de New York. La cession de la colonie fut entérinée, en échange du Surinam en Guyane et de l'île de Tobago, par le traité de Bréda, signé le 21 juillet 1667 entre la Hollande et l'Angleterre (M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. I, p. 491-530, et, t. II, p. 59-60).

212. Au cours de son ambassade auprès des Iroquois, au printemps 1690 (voir *infra*, p. 110, n. 250), Pierre d'Aux de Joliet était accompagné de La Beausière, de Louis Marat, ou Marray, de La Chauvignerie et de l'interprète Colin, ou Callain. La Beausière et Colin furent brûlés vifs. En outre, d'autres Français devaient être alors prisonniers des Iroquois à Orange. Selon Gédéon de Catalogne, au cours de l'année 1690, un parti iroquois surprit des soldats commandés par Christophe Dufros de Lajemmerais et ramenèrent chez eux des prisonniers. En outre, ils ne cessèrent d'effectuer des raids contre les habitations françaises près de Montréal, si bien que les observations de Sagean sur le sort des prisonniers français ne sont pas dénuées de fondement (voir Robert Le Blant, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 207-208).

213. Les Iroquois arrachaient les ongles à leurs prisonniers ou leur coupaient des doigts avant même d'être de retour au village, où avait lieu la torture rituelle des prisonniers. Sauf dans le cas des morts, dont on emportait le scalp en guise de trophée, c'est plutôt au cours de la torture au village qu'on arrachait aux prisonniers condamnés à mort la peau de la tête et la chevelure. Mais des exceptions à la règle ne sont pas impossibles: sur le chemin du retour, lorsqu'on rencontrait des alliés, on invitait ces derniers à « caresser » les prisonniers, c'est-à-dire à leur faire tout le mal possible, voire à les mutiler (F.-X. de Charlevoix,

Ce qui fut un spectacle bien touchant pour ledit Sagean, auquel, et à ceux de sa compagnie, les chefs des Iroquois ayant demandé ce qu'ils vouloient, ils répondirent, d'abord, qu'ils étoient venus pour les voir, et leur présentèrent, à même temps, du tabac haché, dont chacun emplit son calumet et ils fumèrent, tous ensemble, chacun sa pipe, dans un grand silence, suivant la coûtume de ces barbares. Après quoy, ils se mirent à crier, Coa, Coa, qui est à dire, Que demandes-tu²¹⁴. Pour lors ledit Sagean leur exposa le sujet de son ambassade, leur disant, qu'il étoit là de la part de l'Anuntoüys des Anglois (c'est à dire, en leur langue, le grand Gouverneur²¹⁵) pour les prier, par l'amitié qui étoit entr'eux, de ne plus massacrer, comme ils faisoient, les François qui avoient le malheur de tomber en leurs mains, mais de les envoyer au fort d'Orange pour les rançonner, ce que les Hollandois appuyèrent de leur costé, mais, bien loin de leur accorder cette demande, ils protestèrent, que, tant que le soleil & la lune paroïtroient, ils ne cesseroient de faire la guerre aux François et de les massacrer, pour vanger (disoient-ils) la perte de plus de 80. des leurs, que Mr. Denonville, Gouverneur de la Nouvelle-France, leur avoit enlevez, lesquels il avoit envoyez en Europe, d'où ils n'estoient jamais revenus, et qu'ils devoient cette satisfaction à leurs parens, qui ne cessoient de pleurer leur

Histoire et description generale, t. III, p. 240; voir aussi J.-F. Lafitau, *Mœurs des Sauvages américains*, t. III, p. 5; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 32-39).

214. Selon J.-A. Cuoq, « Nahoten est l'équivalent de *quoi ? comment ?* » (*Lexique de la langue iroquoise*, p. 4 et 27). Le mot « coa » est peut-être une invention de Sagean, à moins qu'il ne corresponde à un terme utilisé par les Amérindiens pour imiter le pronom interrogatif français « quoi » ou anglais « what ».

215. « Brother Corlaer », ou « Korla », était en fait le nom générique donné aux gouverneurs de New York par les Amérindiens, comme « Onontio », forgé à partir du nom de Charles Huault de Montmagny (« Onontio » signifie « belle montagne »), l'était pour les gouverneurs de la Nouvelle-France (voir J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XIII, p. 460 et 461; J.-A. Cuoq, *Lexique de la langue iroquoise*, p. 176; Barthelemy Vimont, *Relation de 1643-1644*, dans R. G. Thwaites, édit., *The Jesuit Relations*, vol. 26, p. 62).

perte & d'en demander vengeance²¹⁶. Que tant qu'il y auroit des gens de leur nation ils ne cesseroient d'exercer cette vengeance, et que quand ils seroient tous exterminés, en sorte qu'il n'en resteroit plus que quatre, il faudroit encore, que ces quatre périssent dans la peine de continuer cette vengeance, ce qu'ils accompagnoient de heurlemens, de gestes & d'imprécations épouvantables, s'arrachant les cheveux, se mordant les levres, et jettant en l'air des tisons de feu tout allumés, pour signifier le souhait qu'ils faisoient, que le feu du ciel tombe sur eux et sur leurs descendans, s'ils démordoient jamais de cette résolution. Aussi l'ont-ils bien exécutée, n'ayant jamais depuis voulu faire de paix avec les François²¹⁷,

216. Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville (1637-1710) fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France le 1^{er} janvier 1685 pour succéder à Le Febvre de La Barre. Persuadé que le traité conclu entre les Iroquois et La Barre ne tiendrait pas, il prit l'initiative des hostilités. Sentant le danger, les Onontagués proposèrent en 1687 des négociations de paix au fort Frontenac (Kingston). Le 13 juin, un corps expéditionnaire, qui comprenait huit cent trente-deux hommes de troupe, quelque neuf cents hommes de milice et quatre cents Amérindiens, quitta Montréal pour le lac Ontario. En cours de route, on s'empara d'Iroquois embusqués et, au fort Frontenac, l'intendant Jean Bochard de Champigny retint prisonniers des Goyogouins et des Onneiouts. Environ cinquante à soixante hommes et quelque cent cinquante femmes et enfants furent envoyés à Montréal. L'attaque proprement dite se réduisit à quelques escarmouches sans conséquences et les soldats étaient de retour à Montréal le 13 août. Le gouverneur, pour déférer aux ordres de la cour, expédia en France trente-six des prisonniers iroquois pour qu'ils servent sur les galères du roi. Treize seulement revinrent au Canada, lorsque Frontenac fut nommé à nouveau gouverneur de la colonie, en 1689. Après les opérations du fort Frontenac, des négociations s'ouvrirent, mais le chef huron Kondiaronk, qui craignait que les siens ne fassent les frais du traité, fit avorter les pourparlers en assassinant des envoyés iroquois et en feignant de l'avoir fait sur ordre du gouverneur français. En outre, Edmund Andros (voir *supra*, p. 92, n. 185), le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, encouragea les Iroquois à refuser tout traité de paix avec les Français (W. C. Eccles, *DBC*, t. II, p. 102-110).

217. Au moment de sa déposition, Sagean ignorait que des négociations de paix venaient d'être amorcées par Louis-Hector de Callière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1698, après la mort du comte de Frontenac. En 1699, une petite ambassade iroquoise entreprit une démarche pour que des pourparlers de paix aient lieu au fort Orange (Albany), ce que refusa Callière. Mais sous la pression des tribus de l'Ouest qui leur menaient la vie dure, les Iroquois finirent par accepter de composer avec les autorités françaises, contre l'avis du gouverneur de New York. En juillet 1700, deux chefs onontagués et quatre chefs tsonnontouans se rendirent en Nouvelle-France pour signifier leur désir de faire la paix avec les Français. Le 19 septembre, une délégation de dix-neuf Amérindiens se rendit au Canada: parmi les Iroquois, seuls les Agniers

qui, aussy, les ont entièrement détruits, ou, du moins, réduits en sy petit nombre qu'il n'y a plus lieu de les appréhender, à ce qu'a appris ledit Sagean, par les Anglois de ce païs-là, qu'il a veus en Angleterre²¹⁸. Et, finalement, ils dirent aux Hollandois, qu'ils en agiroient de même à leur égard, s'il leur arrivoit d'en faire autant, ce qu'ils leur dirent, pour les empêcher de solliciter davantage en faveur des François. A quoy ledit Sagean repliqua qu'ils avoient d'autant plus de tort d'en agir ainsy que c'étoit eux, et non pas les François, qui avoient levé la hache fatale²¹⁹. Mais ils repartirent, que, quoy qu'ils eussent les premiers levé la hache, ils n'étoient pas, pour cela, les premiers infracteurs²²⁰ de la paix, mais bien les François, au moyen de l'enlèvement de leurs gens, dont il a été cy-devant parlé. Et ils demeurèrent toujourns obstinez dans leur cruauté. Et pour en mieux convaincre ledit Sagean, et ceux de sa suite, ils immolèrent à leur rage, le même jour, et en leur présence, ces six malheureuses victimes, ausquels ils avoient auparavant enlevé la chevelure & arraché les ongles: leur ayant fendu le ventre et fait boire leur sang à leurs petits enfans qui l'avalioient avec une avidité merveilleuse. En suite, ils les hachèrent par morceaux, qu'ils mirent à bouillir dans des chaudières, et dont ils firent un grand festin. L'on peut

n'envoyèrent pas de représentants. L'année suivante, en juillet, eut lieu à Montréal une assemblée à laquelle participèrent quelque mille trois cents Amérindiens appartenant à plus de trente tribus. Grâce à l'habileté de Callière, un traité de paix fut rédigé. Les Iroquois s'engageaient, entre autres choses, à demeurer neutres en cas de conflit entre la France et l'Angleterre (Yves F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 117-123).

218. Mathieu Sagean passa par l'Angleterre pour rentrer en France (voir *infra*, p. 154-156).

219. Note du manuscrit: « C'est une coûtume parmy les Sauvages, lors qu'ils font la paix, ou qu'ils lient commerce avec les Européans, ou autres nations, d'enterrer cette hache, en un certain endroit, qu'ils marquent, avec protestation que la premiere desdites nations qui levera cette hache, sera l'auteur de la guerre qui, s'en ensuivra, et réputée être l'agresseur. » Lafitau: « On lève publiquement la Hache, on l'envoye porter solemnellement selon la coûtume, aux Nations alliées, & on chante la Guerre dans tous les villages » (*Mœurs des Sauvages américains*, t. III, p. 156).

220. « INFRACTEUR. s. m. Celuy qui enfraint, qui rompt un traité, une loy. Un *infracteur* d'un traité de paix est coupable de tous les maux qui arrivent dans la guerre dont il est cause » (Furetière, 1690).

juger du saisissement & de l'horreur que la barbarie de cette action causa tant audit Sagean, qu'aux Hollandois qui l'accompagnoient. Ils ne se rebutèrent pas, néanmoins, et ils espérèrent que, leur cruauté étant, en partie assouvie par ce sacrifice, ils les trouveroient plus traitables en faveur de ces malheureux prisonniers, qui restoient en vie et qui furent, comme eux, témoins du supplice de leurs compatriotes. Ils ne furent pas, tout-à-fait, frustrés dans leur attente, mais, aussy, ils ne peurent jamais obtenir la liberté que de 10. d'entre les 42. qui restoient encore en vie, sçavoir 6. hommes, 3. femmes et une petite fille d'un an, pour la rançon desquels les Hollandois donnèrent en marchandise à ces barbares, la valeur de 140. piastres²²¹.

Ledit Sagean fit, en vain, tout son possible, tant par luy que par lesdits Hollandois, pour obtenir encore une femme nommée M^{lle} de Crevecœur²²², mariée à un gentilhomme françois, capitaine au régiment de Carignan²²³ et habitué²²⁴ à la coste de Boucherville en Canada²²⁵, qu'il avoit apperçuë & reconnuë au nombre de ces malheureux prisonniers, couverte, seulement, d'une méchante pagne²²⁶, dans le temps que les Iroquois faisoient le cruel sacrifice des 6. hommes. Elle se mit à pleurer, en voyant ledit Sagean, qu'elle reconnut aussy, mais qui n'osa luy parler, étant bien assuré que ces barbares l'auroient immolée d'abord après s'ils s'en fussent aperceus. Il fit offrir jusqu'à la valeur de 50. piastres en marchandises, pour sa rançon, mais il ne peut²²⁷ jamais l'obtenir. Ces barbares luy ayant déclaré, qu'ils étoient résolus de l'emmener

221. La piastre « est le nom qu'on a donné à une monnoye d'argent, qui vaut un écu » (Furetière, 1690). Écu: voir *supra*, p. 64, n. 35.

222. Nous n'avons pu identifier cette personne.

223. Nous n'avons pu retrouver le nom de l'officier.

224. Voir *supra*, p. 57, n. 4.

225. Sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Montréal.

226. Comme le signale le *Trésor de la langue française*, jusqu'au début du XIX^e siècle, « pagne » était usuellement employé au féminin.

227. Forme ancienne du verbe, qu'on trouve notamment dans la « soixante septiesme nouvelle » de *L'Heptameron*, qui narre les aventures d'une femme et d'un homme embarqués avec Roberval (Paris, Garnier, 1967, p. 392) et qui apparaît encore dans la relation anonyme des découvertes de Cavalier de La Salle: « il

avec le reste des prisonniers, au Sanontoüain²²⁸, qui est le païs où ils font leur résidence ordinaire, à 60. lieües de là, ou environ. Pour la consolation de ceux de leur nation dont les François avoient tûé, ou envoyé en Europe, les maris, les enfans, ou les parens: car c'est une coûtume parmy ces barbares de distribüer ainsi les prisonniers qui leur restent, à leur retour de la guerre, à ceux de leur nation, pour remplacer la perte des leurs, pourquoy on leur fait de grands présens, et ces malheureuses victimes sont immolées à la vengeance de ceux entre les mains de qui ils [*sic*] tombent, s'ils ne sont adoptez par les pères & mères à la place de leurs enfans, comme il arrive souvent. Il y a, même, des femmes qui prennent de ces prison-niers françois, à la place de leurs maris. Et c'est le seul moyen qui reste à ces malheureux prisonniers de se garantir de la mort. Mais il ne faut pas s'imaginer que ces femmes, qui prennent ainsy des prisonniers en la place de leurs maris, s'en servent pour les fonctions maritales. Ce seroit un crime qui les couvriroit de honte parmy ceux de sa nation, qui se sont fait une loy de ne toucher jamais à aucune de leurs prisonnières, parce qu'ils croient fermément que ce seroit la plus grande des infamies. Ainsy, l'honneur des Françaises, ou autres Européanes, qui ont le malheur de tomber entre leurs mains, est, au moins, à couvert²²⁹. Plus loüables, en cela, que bien des conquérans chrestiens, qui souillent ordinairement leurs victoires par des brutalitez honteuses qui en ternissent la gloire.

ne trouva mesme personne de qui il en [des vivres] peust acheter » (dans P. Margry, *Découvertes et établissemens des Français*, t. I, p. 490).

228. Les Tsonnontouans, ou Senecas, en anglais, formaient l'une des tribus iroquoises. Ils occupaient un territoire situé entre la rivière Genessee et le lac Canandaigua (État de New York) (Thomas S. Abler et E. Tooker, « Seneca », dans B. G. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, p. 505). Leur territoire se trouvait à quelque 275 kilomètres à l'ouest du fort Orange, ou Albany.

229. Alors qu'il dénonce les propos de Lahontan sur la fragilité de la vertu des Montréalaises, Charlevoix soutient lui aussi qu'il « est sans exemple qu'aucun d'eux [les Amérindiens] ait jamais pris la moindre liberté avec les Françaises, lors même qu'elles ont été leurs Prisonnières » (*Histoire et description generale*, t. III, p. 142). Sur l'adoption des prisonniers, voir *ibid.*, p. 245-246; J.-F. Lafitau, *Mœurs des Sauvages américains*, t. IV, p. 31-33.

Ledit Sagean, et les Hollandois qui l'accompagnoient, séjournèrent pendant trois jours à leur camp, logez dans la cabane de leur chef de guerre. On voulut souvent les régaler de chair humaine, mais ils marquèrent toujours constamment par le refus qu'ils firent d'en tâter, l'horreur qu'ils avoient pour un méts sy odieux²³⁰.

Ayant, donc, pris congé d'eux le troisième jour après leur arrivée à leur camp, ces barbares étalèrent à leurs yeux, avec beaucoup d'ostentation, les chevelures tenant à la peau des testes de seize hommes françois qu'ils avoient massacrez & mangez, plantées sur des perches comme des étendarts qui marquoient leur victoire à la porte de leur chef, ou général d'armée. Et ledit général et les autres chefs ou officiers de ladite armée les furent conduire, avec 300. hommes armez, jusqu'à moitié chemin, à la considération, comme ils disoient, du Gouverneur anglois qui les avoit envoyés pour qui ils leur donnèrent deux douzaines d'escharpes ou ceintures de peau de caribou²³¹, brodées de grains de porcelaine²³², représentant diverses figures d'animaux et autres, et bordées de frange de poil de porc-épy²³³, teint en diverses couleurs, le

230. Comme le rappelle Nathaniel Knowles, le supplice des prisonniers s'achevait par un festin (« The Torture of Captives by the Indians of Eastern North America », dans *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 82, n° 2, mars 1940, p. 189-190). Lafitau, qui a pratiqué les Iroquois, ne signale pas que ceux-ci invitaient les Européens à participer au festin (voir *Mœurs des Sauvages américains*, t. IV, p. 1-16). Pourtant, des Tsonnontouans offrirent de la chair humaine aux hommes qui accompagnaient Cavalier de La Salle vers l'Ohio, en 1669 (voir le « Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de MM. Dollier et Gallinée », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 136).

231. Le caribou (*Rangifer tarandus caribou*), de la famille des cervidés, est aussi appelé « renne du Canada » (voir A. W. F. Banfield, *Les Mammifères du Canada*, p. 357-363; W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants Mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », dans *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, t. III, section II, 1909, p. 208).

232. Voir *supra*, p. 83, n. 136.

233. Le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) est un mammifère rongeur de la famille des hystriacidés, capable de se rouler en boule et de présenter son dos hérissé de poils épineux et de piquants lorsqu'il est menacé (voir A. W. F. Banfield, *Les Mammifères du Canada*, p. 216-219; W. F. Ganong, art. cité, p. 234).

tout bien tissu²³⁴, qui est la chose du monde qu'ils estiment le plus, même, dessus l'or, lequel présent ils disoient faire audit Gouverneur, pour cimenter et affermir l'alliance qui étoit entr'eux et les Anglois. Et ils réitérèrent leurs premières protestations, de ne pardonner jamais aux François et de ne faire jamais de paix avec eux, tant que le soleil & la lune marcheroient, avec ordre expres d'en assurer ledit Gouverneur. Et, en se séparant, ils recommandèrent audit Sagean, et aux Hollandois de sa compagnie, de prier, de leur part, l'anuntoÿyo, de se souvenir de leur envoyer de la poudre & autres munitions, et firent une descharge de leurs armes à feu, en criant, vive l'anuntoÿyo.

Après cette cérémonie, ledit Sagean et sa compagnie continuèrent leur chemin jusqu'au fort d'Orange, où ils menèrent les dix personnes qu'ils avoient rachetées. Un Hollandois, habitant de la ville, laquelle se nomme, aussy, la ville d'Orange, qui étoit sans enfans et fort riche, adopta la petite fille qui n'avoit qu'un an, pour en faire l'héritière de tous ses biens. Les trois femmes furent, en suite, envoyées à New-yorck au service de celle du nouveau Gouverneur, dont il sera parlé cy-après²³⁵, et les six hommes furent dispersez dans des villes circonvoisines, pour y travailler à gagner leur vie.

Ledit Sagean séjourna cinq jours audit fort d'Orange, après son retour du camp des Iroquois, y recevant toûjours les mêmes bons traitemens du commandant. Et le sixième jour il se r'embarqua sur la rivière pour retourner à New-yorck, escorté de dix hommes, savoir quatre soldats de la garnison & six habitans. Ils apprirent bien des nouvelles pendant leur trajet par les gens d'une chaloupe qu'ils rencontrèrent en un endroit qui s'appelle Hoocklande²³⁶, qui leur dirent qu'on avoit eu avis à New-yorck de la déclaration de la guerre entre

234. « TISSU, Œ, adj. & subst. qui vient du participe du verbe *tistre*. Estoffe ou ruban faits de fils entrelassez, dont les uns sont de long, & les autres de travers » (Furetière, 1690).

235. Henry Sloughter: voir *infra*, p. 107, n. 239.

236. À la hauteur d'Ossining (New York), un peu en amont de la ville de New York, on trouve Hook Mountain State Park sur la rive droite de la rivière Hudson. Peut-être est-ce à cet endroit qu'eut lieu la rencontre de la chaloupe.

les deux couronnes de France & d'Angleterre²³⁷, secondée de cette fameuse ligue dont tous les desseins contre la France ont eschoüé, qu'il y étoit arrivé six vaisseaux de guerre²³⁸, avec un nouveau gouverneur, nommé Milord Slater²³⁹, envoyé de la part du Roy Guillaume²⁴⁰, pour relever & châtier l'ancien Gouverneur, nommé Linsselaër, Suisse de nation et de religion protestante, qui ayant usurpé le gouverneman quoy qu'il ne fut qu'un simple marchand, mais fort riche, refusoit de rendre la forteresse, ayant trouvé le secret de se faire seconder dans sa revolte par le peuple, en luy persüadant²⁴¹

237. La proclamation qui conférait à Guillaume d'Orange et à sa femme les titres de roi et reine d'Angleterre, en 1689, marqua le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Cette ligue, originellement créée en 1686 pour assurer l'équilibre des forces en Europe et, notamment, pour défendre les princes allemands des visées hégémoniques de Louis XIV, devint offensive en 1689. Le traité de Ryswick, signé le 20 septembre 1697 avec les Pays-Bas, et le 30 septembre 1697 avec l'Empereur, mit fin au conflit. L'un des articles obligeait Louis XIV à reconnaître la royauté de Guillaume d'Orange. La déclaration de guerre ne fut connue à Boston qu'en décembre 1689 (voir *supra*, p. 90, n. 173).

238. Henry Sloughter n'arriva à New York que le 19 mars 1691 (voir note suivante). Le retour de Sagean du fort Orange aurait donc eu lieu après cette date. Mais la chronologie des événements demeure confuse.

239. Dès septembre 1690, les autorités anglaises décidèrent de s'assurer du contrôle de New York et donnèrent à Henry Sloughter une commission de gouverneur, qui fut entérinée par Guillaume d'Orange le 14 novembre. Le 29 novembre, la frégate *Archangel*, sur laquelle était monté Sloughter, le *Beaver* et le *Canterbury*, qui transportaient des troupes commandées par Richard Ingoldsby (ou Ingoldesby), levaient l'ancre. Ingoldesby et ses hommes arrivèrent à New York à la fin de janvier 1691, mais Sloughter, dont le vaisseau avait dû passer par les Bermudes pour y déposer le nouveau gouverneur, n'arriva que le 19 mars 1691. La veille, Jacob Leisler, qui usurpait le titre de gouverneur, avait fait ouvrir le feu sur les troupes anglaises. Dès son arrivée, Sloughter exigea la reddition de Leisler. Celui-ci ne se rendit que le 20. Henry Sloughter n'exerça toutefois pas longtemps sa fonction de gouverneur: il mourut à la fin du mois de juillet 1691.

240. Guillaume d'Orange (1650-1702), stathouder des Provinces-Unies, était le fils de Guillaume de Nassau et de Marie Stuart. Il épousa sa cousine Marie, la mère du futur Jacques II d'Angleterre. Sa politique consista à maintenir l'équilibre des forces en Europe, si bien qu'il s'éloigna de son fils, devenu roi d'Angleterre, lorsque ce dernier se rapprocha de Louis XIV au moment où les troupes françaises envahirent l'Empire. En novembre 1688, il débarqua à Torbay avec une petite armée. Jacques II renonça à se défendre et Guillaume s'imposa rapidement à toute l'Angleterre. En 1689, il ratifia la « Déclaration des droits » qui précisait les règles du régime constitutionnel anglais. Après la proclamation officielle qui le reconnaissait roi d'Angleterre, le 14 février 1689, il s'opposa militairement à Louis XIV, qui appuyait le retour de Jacques II sur le trône.

241. Voir *supra*, p. 93, n. 189.

que ces vaisseaux et ledit Slater venoient de la part du Roy Jaques²⁴² et à fausses enseignes pour les surprendre, et que lesdits vaisseaux battoient ladite forteresse, qui, de son costé, se deffendoit avec succès²⁴³. Ce qui obligea ledit Sagean, & ceux qui étoient en sa compagnie, de s'arretter audit lieu de Hoocklande jusqu'à être plus amplement informez de ce qui se passoit à New-yorck. Ils y séjournèrent quatre jours, et y apprirent, aussy, que la petite vérole s'étant mise dans le camp des Iroquois qu'ils venoient de quitter, il en étoit péry environ 800. parce que ces idiots s'alloient jeter tout-nuds dans l'eau, s'imaginant d'éteindre ainsy l'ardeur que leur causoit cette maladie, laquelle ils imputoient audit Sagean, disant que ce ne

242. Jacques II (1633-1701) devint roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande en 1685. Converti au catholicisme, il s'aliéna le peuple anglais en favorisant ouvertement les catholiques, en exerçant des représailles contre les opposants, en méprisant la tradition parlementaire anglaise, enfin en se rapprochant de Louis XIV. Aussi, lorsqu'il s'opposa à son gendre, Guillaume d'Orange fut bien reçu par les Anglais: après le débarquement de Guillaume d'Orange à Torbay, Jacques II s'enfuit. Avec l'aide de la France, il tenta un débarquement en Irlande, en 1690, mais l'échec de la Boyne, le 1^{er} juillet 1690, mit fin à ses espoirs de revenir sur le trône d'Angleterre. Réfugié en France, il mourut à Saint-Germain-en-Laye.

243. Au moment de la prise du pouvoir en Angleterre par Guillaume d'Orange, Jacob Leisler prit position pour le nouveau roi. La lutte pour le pouvoir se déroula sur fond de conflit entre factions rivales, l'une comprenant les vieilles et riches familles de la ville, dont celle de Frederick Philipse, à laquelle fait peut-être allusion Mathieu Sagean (voir *infra*, p. 111), l'autre, des négociants aux intérêts différents des vieilles familles. Au début du mois de juin 1689, Leisler fut nommé capitaine du fort de la ville par un comité de défense. Très vite, il imposa son autorité, en n'hésitant pas à intimider ses adversaires. À la mi-août, il devint commandant en chef et, en décembre, il agit comme lieutenant gouverneur. Il prit alors pour lieutenant Jacob Milborne, son gendre. Albany entendait échapper à l'autorité de Leisler. En octobre, un corps expéditionnaire d'une cinquantaine d'hommes, sous le commandement de Jacob Milborne, fut envoyé à Albany. Le 5 novembre, Milborne décida de marcher sur le fort de la ville, mais des Iroquois qui campaient tout près s'engagèrent à défendre Albany. Milborne dut se retirer et rentrer à New York. Albany ne se rallia à Leisler qu'après le raid français contre Schenectady (février 1690). En janvier 1691 arrivèrent à New York deux compagnies sous le commandement du capitaine Richard Ingoldesby, qui précédait Henry Sloughter, le nouveau gouverneur nommé par Guillaume d'Orange. Dès son arrivée, en mars, Sloughter exigea la reddition du fort, que Leisler avait déjà refusé de rendre à Ingoldesby. Après quelques hésitations, Leisler obéit. Accusé de trahison, il fut condamné à mort. Le 16 mai 1691, Jacob Leisler et Jacob Milborne furent pendus (*Dictionary of American Biography*, t. XI, p. 156-157; M. Lamb et B. Harrison, *History of the City of New York*, t. I, p. 345; H. L. Osgood, *The American Colonies in the Seventeenth Century*, p. 444-476; M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. II, p. 355-568).

pouvoit être que l'effet de quelque sort qu'il avoit jetté sur eux, et bien luy prit d'être hors de leur atteinte: car ils l'auroient, sans doûte, sacrifié à leur fureur et, dans ce dessein, ils les firent demander au commandant du fort d'Orange, qui leur fit dire, qu'il n'étoit plus en son pouvoir²⁴⁴. Le quatrième jour après leur arrivée audit Hoocklande, ils apprirent que ladite forteresse étoit renduë, l'ancien Gouverneur et son gendre (qu'il avoit fait Major de la place²⁴⁵, de facteur de marchand qu'il étoit) prisonniers et la rumeur apaisée, ce qui les obligea de partir, pour se rendre à New-yorck, où ils arrivèrent deux jours après.

Ils n'eurent pas sitôt abordé à terre, qu'on les mena à la forteresse, pour parler au nouveau Gouverneur, à qui ledit Sagean rendit compte de sa commission, et il luy fut ordonné de rester à ladite forteresse.

Le lendemain, ce Gouverneur l'interrogea, pour savoir de luy comment il étoit venu là, et quelle intelligence il avoit avec Linsselaër, son prédécesseur au gouvernement. Ledit Sagean luy raconta son aventure, comme quoy il avoit été pris & pillé d'un grand bien, par un forban, qui avoit commission dudit Linsselaër, en temps de paix, et luy demanda justice et quelque dédommagement sur les biens dudit Linsselaër. Mais il n'en pût obtenir autre chose, sy ce n'est qu'il l'assura que, dans peu, il auroit la satisfaction de le voir [le²⁴⁶] punir de toutes les injustices qu'il avoit faites et que pour son bien, il étoit tout confisqué au profit du Roy. Et, en effet, à dix, ou douze jours de là ledit Sagean et ses camarades (qui le rejoignirent comme il sera dit cy-après) eurent la foible consolation de voir pendre ledit Linsselaër et son gendre.

244. Selon Henry Martin Dexter, la petite vérole décima la population de Boston durant le printemps et l'été 1690. Pour Charlevoix, c'est même cette maladie qui mit un terme à l'attaque anglaise projetée contre Montréal en se répandant parmi les troupes anglaises et parmi leurs alliés mahingans et iroquois (voir F.-X. de Charlevoix, *Histoire et description generale*, t. II, p. 88; B. Church, *The History of the Eastern Expeditions*, notes par H. M. Dexter, p. 32, n. 65). Selon la chronologie du récit de Sagean, la maladie aurait à nouveau frappé les Iroquois au printemps 1691. Le fait n'est pas impossible.

245. Sur Milborne, voir *supra* p. 98, n. 208, et p. 108, n. 243.

246. Nous ajoutons le second pronom, sans lequel la phrase n'a guère de sens.

Cependant ledit Sagean étoit toujours retenu à ladite forteresse, prisonnier, et, quelques jours après qu'il y fut arrivé, ses camarades ayant été découverts à la Longue-Isle, ils y furent, aussy, conduits prisonniers comme luy.

Pendant que ledit Slater véquit²⁴⁷, ledit Sagean, & les autres François, furent bien nourris & bien traittez, les ayant, même, fait habiller²⁴⁸. Mais il arriva, malheureusement, pour eux, qu'il mourut, trois mois, ou environ, après son arrivée, et que le Major de la place²⁴⁹, qui en prit le commandement n'eut pas les mêmes égards pour eux, leur faisant, au contraire, toute sorte de mauvais traitemens et marquant, en toute rencontre, une grande animosité contre les François, qu'il accabloit d'injures.

Comme ce Gouverneur mourut subitement on crut qu'il avoit été empoisonné par les menées des Hollandois, pour n'avoir pas trouvé en luy la même facilité qu'avoit pour eux son prédcesseur, de favoriser leur commerce au préjudice de celui des Anglois.

Peu de temps après cette mort, ledit Sagean vit arriver à ladite forteresse un officier françois, qu'il entendit nommer M. le Chevalier d'O²⁵⁰, que les Hollandois habitüez²⁵¹ au fort

247. Ferdinand Brunot note, au sujet des désinences des passés simples, que « Ménage hésite encore entre *vescut* et *vesquit* (O. I, 384), avec une préférence pour le second, comme Vaugelas. Andry de Bois-Regard juge aussi qu'il *véquit* est d'un style plus élevé ». Cependant, poursuit F. Brunot, « en réalité, *vécus* était plus usité, et il triompha à l'Académie » (« La langue classique 1660-1715 », dans *Histoire de la langue française*, t. IV, 2^e partie, p. 716-717).

248. Le sujet du verbe au participe présent est Henry Sloughter, le gouverneur de New York.

249. Benjamin Fletcher remplaça Henry Sloughter après la mort de celui-ci.

250. Pierre d'Aux de Joliet (1666-1694) alla négocier chez les Iroquois au printemps de 1690, après que Lahontan eut refusé l'ambassade, la jugeant trop risquée. Retenu de force par les Iroquois malgré son titre de représentant des autorités françaises en ambassade, Pierre d'Aux fut torturé par les Iroquois et deux de ses compagnons, brûlés vifs (voir *supra*, p. 99, n. 212). Peter Schuyler, maire d'Albany depuis 1686, le tira des mains des Iroquois, puis le fit conduire à New York, où il fut retenu prisonnier au fort William (juin 1690). Après s'être évadé du fort, il regagna Québec, en septembre 1692 (voir J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XIII, p. 285-286, 410, 635 et 714; Lahontan, *Œuvres complètes*, p. 454-455, 1029 et 1238; Robert Le Blant, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 207; M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. II, p. 472, 474 et 483-484).

251. Voir *supra*, p. 57, n. 4.

d'Orange y envoyèrent, et qui resta, aussi, prisonnier. Il étoit capitaine dans le régiment de la marine, qui servoit lors en Canada, et avoit été envoyé en ambassade au Sanontoüain, par M. le Comte de Frontenac, pour tâcher d'y négocier la paix avec les Iroquois. Mais ces barbares, bien loin d'écouter ses propositions, et violant le droit des gens, l'attachèrent à un poteau, aussy bien que tous les autres François de sa suite, au nombre de 14. pour les faire mourir & les manger. Ce qu'ils exécutèrent, en effet, à l'égard desdits 14. Et ils auroient fait, sans doute, le même traitement audit sieur Chevalier d'O (qui s'y attendoit bien aussi, ayant été témoin de celui qu'on venoit de faire à ses gens) sans l'insistance que firent à ces antropophages quelques Hollandois qui se trouvèrent, par bon-heur pour luy, audit lieu de Sanontoüain, à traiter avec cette impitoyable nation, et qui luy sauvèrent la vie, moyennant une rançon, qu'ils payèrent en marchandises. Ledit Sagean n'eut la liberté de parler qu'une seule fois audit sieur Chevalier, leur ayant esté fait deffence d'avoir aucune communication ensemble, ce qui fut consigné aux sentinelles et autres soldats de garde. Et les faisoit-on coucher séparément savoir ledit sieur Chevalier d'O, dans leur temple, et ledit Sagean, et ses camarades au corps de garde: et tous sur la dure; ainsy ledit Sagean ne peut savoir aucune autre particularité dudit sieur Chevalier qu'il laissa encore prisonnier, lors qu'il se sauva comme il sera dit cy-après.

Pendant que ledit Sagean étoit prisonnier à ladite forteresse, tant du vivant dudit Slater, qu'après sa mort, il y fut plusieurs fois visité par un jeune homme de la ville, fils d'un très riche négociant hollandois, qui y étoit étably, nomme Féride Phelyp²⁵², et qui avoit, encore 3. autres fils, sur ce que

252. Sans doute Sagean fait-il allusion à l'un des enfants de Frederick Philipse, ou Flypse (1626-1702), un Hollandais qui suivit son père à New Amsterdam (New York) quand celui-ci émigra en Amérique en 1647. Frederick Philipse, qui signait Vlypse, pratiqua le commerce à une grande échelle avec les comptoirs hollandais et anglais de l'Inde et de Madagascar et avec les Iroquois. De 1675 à 1688, il fut membre du conseil de la colonie, mais il dut se retirer des affaires publiques quand Jacob Leisler s'empara du pouvoir en 1689. De 1690 à 1698, il fut à nouveau membre du conseil. Il dut abandonner son poste le 29 septembre 1698 car on le soupçonnait, sans doute avec raison, d'être lié

ce jeune homme avoit sçû que ledit Sagean avoit été à la Louïsiane avec Mr. de La Salle, celui-cy²⁵³ ayant raconté ses aventures et la découverte qu'il avoit faite de la nation des Acaaniba et de l'abondance d'or qu'ils avoient. Ce jeune-homme luy dit, qu'il savoit bien où étoit l'embouchure du fleuve de Mississipy, pour y avoir été avec les Espagnols, ayant navigué quelque temps avec eux, que ladite embouchure étoit dans la baye d'Apalache²⁵⁴, dont l'entrée est extrêmement petite & difficile à rencontrer à ceux qui n'en avoient pas une connoissance pratique²⁵⁵ comme luy. Il proposa audit Sagean et à ses camarades de se joindre à luy, pour aller entrer par ladite embouchure, dans ledit fleuve, pour le monter jusqu'à ladite nation, et tâcher d'y établir un commerce. Que pour cet effet, il équiperait un navire de 80. hommes d'équipage, avec des batteaux plats, de bois de cédre, légers & propres pour naviguer sur ledit fleuve, et qu'il ferait bonne provision des sortes de marchandises et munitions propres pour la traite: que ledit navire attendrait, autant de temps qu'il seroit nécessaire, un an s'il le fallait, à l'entrée dudit fleuve, le retour desdits bateaux, et, enfin, que, s'ils réussissoient à établir ledit commerce, il donnerait audit Sagean et à ses cinq camarades, outre la liberté de leur prison, six mille escus²⁵⁶ à chacun.

Quelqu'avantageuses que fussent ces offres pour ledit Sagean et ses camarades, ils ne voulurent pas, néanmoins, y entendre, se souvenant toujours qu'ils étoient françois, et préférant le devoir que leur imposait leur naissance à tous les

à William Kidd, à Thomas Avery et à Glover, qui, sous prétexte de faire la traite des Noirs à Madagascar, pratiquaient la piraterie. En décembre 1662, il avait épousé Margaret Hardenbrook et, en 1692, après le décès de sa femme, il se remaria avec Catharine Van Cortland (voir *Dictionary of American Biography*, t. XIV, p. 538; J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XIII, XIV, XV et XVI; M. G. S. Van Rensselaer, *History of the City of New York*, t. II, p. 172-173).

253. Note du manuscrit: «c'est-à-dire Sagean».

254. Aujourd'hui la baie Apalachee, qui forme l'embouchure de la rivière Saint Mark (Floride).

255. L'adjectif renvoie au substantif «pratique», qui désigne un pilote, un marin, qui a une connaissance précise des dangers et des mouillages d'un secteur.

256. Voir *supra*, p. 64, n. 35.

biens du monde et le service de leur légitime souverain à celui de tout autre, ayant considéré que cette entreprise auroit fait tort aux établissemens que les François ont déjà à la Louïisiane et au progrès de leur commerce avec ces peuples sauvages, qu'il auroit falu, de nécessité, contre-carrer.

Ledit Sagean, cinq mois après sa détention, et le mois de novembre venu, qu'il glaçoit déjà assez fort pour pouvoir facilement marcher, s'avisa d'aller demander sa liberté, et celle de ses camarades, au commandant, qui n'y voulut jamais entendre et le rabroûa fort, en luy disant, qu'il auroit sa liberté quand la paix seroit faite, et non pas plustôt²⁵⁷. Il défendit, même, aux soldats qui gardoient ledit Sagean et ses camarades, de leur permettre de parler à luy, n'en voulant pas être davan-tage importuné. Ce qui luy fit prendre la résolution de tâcher à se sauver. Il en trouva l'occasion quelques jours après, un soir que ledit commandant étoit en grande débauche²⁵⁸ avec ses amis et qu'il fit distribuer de la boisson aux soldats de garde, afin qu'ils se ressentissent de la feste. Ledit Sagean, voyant les-dits soldats en train, il leur donna de l'argent pour aller acheter du rouble²⁵⁹, autrement de la guildive²⁶⁰, pour les achever de saouler, ce qui ne manqua pas d'arriver.

Pour lors ledit Sagean proposa son dessein à ses camarades, desquels deux l'approuvèrent & voulurent être de la partie. Mais les deux autres, plus timides, ne voulurent point s'y accorder, et aimèrent mieux rester prisonniers que de se

257. Voir *supra*, p. 107, n. 237. En 1692 se déroulait à New York l'« *examination of three prisoners and two French renegades from Canada* ». Il n'est pas impossible que l'un de ceux-ci ait été Sagean (voir J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XIII, p. 714). Toutefois, la chronologie imprécise du récit ne permet guère de formuler d'hypothèses sérieuses sur les activités de Sagean.

258. «Débauche» a le sens ici de «Dereglement, excès dans le boire & dans le manger» (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694).

259. Rhum: «eau-de-vie, esprit tiré du sucre», écrivent en 1762 les auteurs du *Dictionnaire de l'Académie*, qui recensent le terme pour la première fois, même si celui-ci apparaît depuis longtemps dans les récits des voyageurs (voir notamment François Froger, *Relation d'un voyage*, p. 670).

260. «Guildive» est un synonyme de «rhum»: il s'agissait d'une eau-de-vie préparée à partir de mélasse ou de jus de canne à sucre. Les deux termes ont «tafia» pour synonyme.

risquer à rendre leur sort plus malheureux. Ils s'en furent, donc, tous trois, environ minuit, vers l'endroit où sont les lieux²⁶¹, sur la muraille, afin qu'ils eussent une excuse preste, en cas qu'ils fussent rencontrés en chemin. Mais ils n'avoient point tant à craindre: car, quoy-que cét endroit étoit entre deux sentinelles, outre que la nuit étoit fort obscure, ils²⁶² étoient si pleins de boisson & sy assoupis, qu'elles ne les apperçurent point. Tellement qu'ils se jettèrent, sans aucun obstacle, du haut en bas des murailles, qui sont sans fossé, mais qui ont environ 22. pieds de haut²⁶³. Ledit Sagean et l'un de ses deux camarades tombèrent heureusement sans se faire aucun mal, mais il n'en fut pas de même de l'autre, qui, étant tombé sur des pierres, se cassa les deux jambes, ce qui le mit dans l'impossibilité de suivre ses camarades, qui furent obligés de l'abandonner ainsy, en déplorant son sort. Ceux-cy n'osant prendre le chemin du Canada, parce qu'ils avoient eu avis qu'il y avoit 500. Iroquois qui en gardoient les passages, ils s'en furent le long du bord de la mer, où, après une lieüe & demy de chemin, ils trouvèrent un canot chargé de chaux, attaché à un moulin à eau. Ils le vidèrent et ayant fait, avec leurs couteaux, deux manières de petits avirons d'une planche qu'ils arrachèrent audit moulin, ils s'embarquèrent dedans, et firent une traversée de quatre lieües, pour gagner l'isle de Staède-neyland²⁶⁴, où ayant pris terre, environ les neuf heures du matin, du costé de l'est, ils traversèrent le bois jusqu'au ouest de ladite isle, où étant arrivez, après deux jours de marche, quoy-qu'ils n'eussent que sept lieües à faire, le país étant des plus difciles et embarrassé de bois, sans route ny chemin, et passant les nuits auprès d'un arbre, sans oser faire du feu, de peur d'être découverts, quoy-qu'ils fit un froid tres violent. Ils rencontrèrent une Nègresse, qui arracha de terre

261. Pour « lieux d'aisance ».

262. Le pronom désigne les sentinelles.

263. Soit 6,70 mètres.

264. Staten Island, au sud-est de Long Island.

une espece de racine que les Anglois appellent teernops²⁶⁵, dont ils se régalerent et qu'ils trouverent excellentes, à cause de la faim qui les pressoit, n'ayant rien mangé depuis leur départ de la forteresse. La rencontre de ladite Nègresse leur fut, encore, heureuse, en ce qu'elle leur indiqua, aussy, un canot, appartenant à son maître, qui étoit là auprès, dans une petite crique. Ils s'y embarquèrent, pour gagner la grande isle nommée Nyversain, ou Nouvelle-Jersey²⁶⁶, distante de sept lieües de ladite isle, où ayant pris terre, ils se pourveurent de vivres et traversèrent 14. lieües de bois pour aller à une rivière, nommée la Beloire²⁶⁷, au bout de laquelle il y a une ville nommée Berlampton²⁶⁸, petite, mais jolie & bien peuplée, et où l'on bâtit de petits navires, mais sans aucune fortification. Ils couchèrent une nuit dans ladite ville. Ils s'embarquèrent en canot sur ladite rivière et gagnèrent la ville de Philadelphie, capitale de la Pensilvanie²⁶⁹, toute peuplée de Coakers, ou Trembleurs²⁷⁰, ville franche, chacun est en liberté, de quelque nation, ou religion qu'il soit, et quelque guerre qu'il y ait en Europe. C'est une ville toute nouvelle et qu'on agrandit journellement, la franchise dont on y jouït y attirant beaucoup de monde. Elle étoit déjà plus grande que Brest dans ce temps-là, mais sans aucune fortification ny défense, bâtie sur le bord

265. Nous suivons la leçon de Pierre Margry (voir *Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 132). Il s'agit du chou-rave (*Brassica campestris*), aussi appelé «rutabaga» ou «turneps», sans doute à cause de son nom anglais «wild turnip». Sa racine charnue est alimentaire (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 44; Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 266).

266. Un cours d'eau, Arthur Kill, sépare Staten Island du continent. Le New Jersey n'est pas une île.

267. Le Delaware.

268. Burlington (New Jersey), en amont de Philadelphie. Sagean a dû traverser les terres des comtés actuels de Middlesex et de Mercer en s'orientant sud-sud-ouest pour gagner la ville. Le texte laisse entendre que la ville se trouve à la hauteur des sources du fleuve. Ce n'est pas le cas. Toutefois, le Delaware dessine une courbe importante en amont de la ville, ce qui a peut-être induit Sagean en erreur.

269. Les fugitifs n'ont eu qu'à descendre le fleuve pour gagner Philadelphie, fondée en 1682 par William Penn (1644-1718), un quaker.

270. La secte, fondée par George Fox (1624-1691), refusait toute liturgie et tout clergé. Le terme «trembleur» (quaker) vient de ce que Fox recommanda à un juge de trembler devant la parole de Dieu.

de ladite rivière, dans un païs tout couvert de bois, à 60. lieües de la mer. Il²⁷¹ est fort fertile, produisant du bled en abondance et toutes sortes de fruits, d'arbres & de légumes comme en Europe. Un François habitüé²⁷² dans ladite ville, nommé Mr. d'O.²⁷³, originaire de Grenoble, y a, même, planté de la vigne, qui produit de beaux & bons raisins. Les bois y sont plains de boeufs, de chevaux & de cochons sauvages. Et les isles, qui sont en nombre dans ladite rivière (qui est grande, belle & navigable pour les plus grands vaisseaux) y sont couvertes de moutons.

La franchise de cette ville conviant ledit Sagean & son compagnon à s'y délasser de leurs fatigues, ils y séjournèrent 15. jours, vivant du provenu²⁷⁴ de l'or que ledit Sagean avoit sauvé et dont il avoit encore un lingot & demy.

De là, ils furent à New-Castel²⁷⁵, petite ville à 34. lieües de Philadelphie, en tirant vers la mer, où il y a bon mouillage pour toute sorte de navires et où ils passèrent l'hiver.

Le printemps venu²⁷⁶, ils s'embarquèrent dans une grande double chaloupe, à voiles latines²⁷⁷, qu'ils achetèrent pour 76. piastres, avec un Nègre, qu'ils achetèrent, aussi, pour 100. écus, pour leur aider²⁷⁸ à manoeuvrer, et ils firent route vers la coste d'Acadie, pour tâcher de gagner le Canada, soûs prétexte d'aller à la pesche. Ils naviguèrent heureusement pendant un mois, le long des costes, où ils mettoient souvent pied à terre pour chasser. Mais le trente deuxième jour, ils

271. Le pronom renvoie au substantif «païs».

272. Voir *supra*, p. 57, n. 4.

273. Nous n'avons pu identifier l'homme.

274. «Provenu» est le participe passé de «PROVENIR, [qui] se dit aussi du fruit, du profit qui revient de quelque chose. Tous ces fruits sont *provenus* de cet arbre seul» (Furetière, 1690). Ici, le participe passé est employé comme substantif.

275. New Castle (Delaware), en aval de Philadelphie sur le Delaware. On peut s'étonner que les fugitifs ne soient pas demeurés à Philadelphie pour y passer l'hiver. Peut-être espéraient-ils trouver plus facilement à New Castle un navire sur lequel s'embarquer.

276. En 1692, selon la chronologie du récit.

277. Voile triangulaire, surtout employée en Méditerranée, dont le grand côté est enverguré sur une antenne ou une draille.

278. Voir *supra*, p. 98, n. 209.

rencontrèrent une barque longue, de fabrique espagnolle, de 12. pièces de canon et 14. rames, commandée par un Anglois, nommé Cras²⁷⁹, qui avoit armé à Nièves²⁸⁰. Il avoit 132. hommes, flibustiers²⁸¹ et de toutes nations. Il les prit et les retint à son bord. Ils restèrent pour faire la course avec luy, pendant 16. mois comme il sera dit cy-après.

Ils furent d'abord vers le canal de Bahama, mouïller à l'isle de la Providence²⁸², à l'entrée dudit canal, où ledit Cras vendit leur Nègre, et, après avoir esté quatre jours à cette rade, à faire de l'eau & se rafraîchir, ils s'en furent faire la course sur les costes de la Floride, où ils ne trouvèrent rien. De là ils furent vers Porto-rico²⁸³, où ils prirent deux barques espagnoles, de trois qui sortoient dudit Porto-rico, chargées de vivres, d'huile en gerves²⁸⁴ et de quelques bales de cotton.

Ils menèrent ces prises à Triste²⁸⁵ dans les Honduras, où, après les avoir deschargées, ils brulerent les batimens. Ils

279. Selon la déposition d'un chirurgien français capturé par les Anglais, un certain John Cross aurait commandé un sloop armé de vingt-cinq hommes d'équipage, avec lesquels il aurait commis des actes de piraterie le long des côtes de la Jamaïque, en 1696. Cross aurait même eu une commission du gouverneur de Petit Goave. On n'entend plus parler de l'homme avant février 1697, alors qu'on le pense prisonnier d'un flibustier français qui s'en servirait comme pilote le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre (J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XV, p. 562; t. XVI, p. 47-48). Est-ce de cet homme que parle Sagean? Selon celui-ci, «Cras» mourut avant août 1695, date de la rencontre de l'escadre du comte de Gennes en Gambie et du corsaire Léger avec lequel Sagean navigua après le naufrage du vaisseau de «Cras» (voir *infra*, p. 119; p. 123, n. 305; p. 126, n. 316). Mais il est possible, sinon probable, que Sagean mêle événements vrais et fictifs dans son récit.

280. Sans doute Nevis, à l'ouest d'Antigua, encore qu'il ne faille pas absolument exclure Porto de las Nieves, dans la Grande Canarie.

281. «C'est un nom qu'on donne aux Corsaires ou Aventuriers qui courent les mers des Antilles & de l'Amerique», observe Furetière (1690). Dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1740), on lit: «Sorte de Pirates qui courent les mers d'Amérique, & qui sont de toute nation.»

282. Île de la Providence, dans la mer des Caraïbes, à l'est du Nicaragua.

283. Porto Rico, à l'est de Saint-Domingue.

284. Peut-être faut-il plutôt lire «jarres», ou «giarres»: «Terme de Marine. Grande cruche qui sert à mettre de l'eau douce» (Furetière, 1690). Sa capacité était de «40. pintes», précise Furetière.

285. «TRIST ou TRIS, isle de l'Amerique septentrionale dans la Nouvelle Espagne, sur la côte meridionale de la baie de Campêche, à l'ouest de l'isle de Port-Royal» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Aujourd'hui, le

furent, en suite costoyer les isles de Cuba et de St. Dominique²⁸⁶, et n'y ayant rien trouvé, ils s'en vinrent jusqu'aux isles des Açores & des Canaries, où ils prirent une barque espagnole à la vue de terre, qui portoit de l'argent de Portobello²⁸⁷ pour payer les garnisons desdites isles. Tellement qu'ils firent 1600. piastres à l'homme. Peu après ils prirent une autre barque espagnole, chargée de vin de Fayal²⁸⁸. Cette prise leur fut fatale. Car, et le capitaine et les gens de l'équipage en beurent tant qu'ils ne dessouloient presque point, ce vin étant fort violent, tellement qu'au lieu de faire exactement le quart et de veiller à leur route, ils s'endormoient lors qu'ils devoient veiller. Ces excès allèrent sy loing, que plusieurs en crevèrent, et un nommé Savary²⁸⁹, de Nantes, fut trouvé noyé dans un tonneau dudit vin, sa teste, un peu trop pesante, ayant emporté ses pieds, comme il en vouloit encore puiser. Enfin, 15. jours après cette malheureuse prise, l'ivrognerie continuelle ne finissant point, une nuit du mois d'avril, un peu avant le jour, qu'il faisoit assez beau temps, ils donnèrent sur des roches, à la coste de Barbarie, 35. lieües sud-est du Cap-blanc²⁹⁰. Ledit Sagean étoit, par bon-heur, de quart, lors que le bâtiment toucha. Son premier soin fut de songer à son salut, et comme la plupart des officiers, & le capitaine même étoient endormis & yvres, il n'eut pas de peine à se saisir d'une petite pirogue de Sauvage, tout d'une pièce, qui leur servoit de chaloupe, n'en ayant point d'autre. Ils s'y embarquèrent neuf de ceux qui avoient conservé le plus de raison dans cette ivrognerie

toponyme «Términos» désigne une nappe d'eau fermée par une île, sur la baie de Campêche, dans la province du Yucatán (Mexique). L'itinéraire des aventuriers, des côtes américaines vers l'Afrique, la mer Rouge, le golfe Persique et l'Inde, s'inscrit dans le «circuit régulier des pirates» anglais de l'Amérique du Nord (voir P. Gosse, *Histoire de la piraterie*, p. 219).

286. Aujourd'hui Haïti et République dominicaine.

287. Portobello, situé sur la côte septentrionale de Panamá, au nord-est du canal.

288. Faial, une des îles des Açores.

289. Nous n'avons pu identifier cette personne.

290. «Barbarie» désigne l'Afrique. Le cap Blanc, un promontoire sur la côte ouest de l'Afrique (Mauritanie), fut doublé par les Portugais en 1441. Le cap domine l'océan Atlantique par 20° 44' N; 17° 05' O.

presque générale, dont il n'y avoit que ledit Sagean de François, quoy-qu'il y en eut plus de 40. dans l'équipage dudit bâtiment et, parmy ces neufs, il n'y avoit aucun officier que le bosseman²⁹¹. Tous les autres furent noyez, ou massacrez, aussi bien que le reste de l'équipage, dont la plus grand'part étoient sy ensevelis dans le vin, qu'ils périrent avec le bâtiment. D'autres ayant gagné la terre, étoient incontinent massacrés par les barbares²⁹². Le capitaine, et quelques autres ayant aperceu le batteau au large, et voyant, aussi, que ceux dudit batteau, comme l'on massacroit à terre les gens qui y abordoient, fut à la nage pour s'embarquer dans ledit batteau, mais on fut obligé de le repousser à coups d'aviron, le batteau n'en pouvant contenir davantage, et ce malheureux périt, aussy bien que tous les autres, excepté les 9. Ledit Sagean fut fort affligé de la perte de son camarade, le seul de 12. qui luy restoit. Les huit hommes qui se sauvèrent, avec luy, dans la pirogue, étoient 3. Anglois, 3. Hollandois & 2. Irois²⁹³. Ils n'eurent garde d'aller aborder une terre, où il n'y avoit point de salut à espérer pour eux, et ils prirent la résolution de s'en aller au port d'Arguin²⁹⁴, appartenant aux Danois, sur la coste

291. «BOSSEMAN. s. m. Terme de Marine. C'est un Officier de l'équipage qui a soin de l'ancre & des cordages» (Furetière, 1690).

292. Note du manuscrit: «Ledit Sagean perdit, en cette occasion, tant en argent qu'en pillage, la valeur de 1400. escus.»

293. À l'instar de la copie dont il s'inspire («Le Pays des Acaanibas. Et les Mésaventures incroyables de Mathieu Sagean», BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 99), Pierre Margry propose une leçon différente du texte, ici difficile à déchiffrer: il lit «François» (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 136), mais sa lecture fait problème car, selon la relation, «il n'y avoit que ledit Sagean de François» qui parvint à se sauver dans la petite pirogue. Peut-être Sagean fait-il allusion aux habitants de la «mer d'Iroise», un espace de mer à l'ouest du Finistère, limité au nord par l'archipel d'Ouessant et par la terre ferme, du cap Saint-Mathieu au goulet de Brest, au sud, par la chaussée de Sein et par la partie du promontoire qui s'étend jusqu'à Audierne, à l'est, par les terres du Toulinguet et du cap de la Chèvre. Il n'est pas exclu, non plus, que Sagean traduise phonétiquement le terme «*Irish*» (Irlandais).

294. Sagean ne distingue pas la baie d'Arguin, en Mauritanie (20° 31' N; 16° 28' O), au large de laquelle se trouvent les bancs sur lesquels s'échoua la *Méduse* le 2 juillet 1816, de la pointe d'Arguin et de l'île d'Arguin, situées plus au sud. En outre, il est peu probable que les Danois y aient possédé un comptoir: «abordé par les Portugais en 1443, fréquenté régulièrement par eux dès 1448, fortifié en

d’Affrique, entre le Cap-blanc & le Cap-verd²⁹⁵. Mais ils n’y pûrent jamais gagner, la mer étant trop grosse et le vent venant de terre. Comme ils n’avoient eu le temps d’embarquer aucuns vivres, ils furent quatre jours entiers sans boire ni manger. Le cinquieme jour, étant à travers le Cap-blanc, ils trouvèrent un banc, sur lequel ayant jetté à la mer des lignes qui se trouvoient dans le batteau, ils eurent le bonheur de pescher deux poissons, que les Portugais appellent pasgues²⁹⁶, qui sont d’un bon goût et grands comme des morües²⁹⁷. Après les avoir parez & fait sécher au soleil, ils en rassasièrent leur grosse faim, les mangeant tout cruds. Deux jours après, ayant rencontré un grand rocher, un peu au large, ne pouvant aborder la terre, les Anglois, Hollandois et Irois y descendirent, pour voir s’ils y pourroient trouver quelques coquillages pour se substantier, pendant que ledit Sagean gardoit le batteau. Ils y restèrent deux jours et une nuit, et trouvèrent moyen d’y faire du feu. Mais n’y trouvant rien à manger, pressez d’une faim extrême et avides de viande, ils tirèrent au sort pour manger un d’entr’eux, et le sort tomba sur un des Irois. Après s’estre repus de cette odieuse viande, ils se rembarquèrent, avec les restes, qu’ils avoient coupé [*sic*] en morceaux et fait rôtir, avec des herbes séchez et autres matières combustibles qui se trouvèrent sur ce rocher. Ils en offrirent audit Sagean, luy disant, que c’estoit de la chair d’une tortuë qu’ils avoient trouvée, mais, se défiant de ce que c’estoit, parce qu’il ne les vit revenir qu’au nombre de sept, il n’en voulut point tâter. Et leur ayant demandé, où étoit le huitième

1553, enlevé par les Hollandais en 1638, [Arguin] draine la gomme mauritanienne au grand dam des escales françaises» du Sénégal. En 1678, Ducasse s’empara du poste et rasa les fortifications. Toutefois, les Hollandais revinrent en 1687. Ils n’en furent chassés qu’au XVIII^e siècle, d’abord en 1721, puis en 1724 (Félix Brigaud, *Histoire moderne et contemporaine du Sénégal*, p. 23-24).

295. Cap-blanc: voir *supra*, p. 118, n. 290; Cap-verd: îles du Cap-Vert.

296. Peut-être s’agit-il d’une déformation du mot portugais «*peixe*» (poisson), voire du verbe «*pescar*» (pêcher), dont le «c» est remplacé par un «qu» devant un «e»: «*pesque*».

297. La morue (*Gadus morhua*), un poisson anacanthinien de la famille des gadidés, vit dans l’Atlantique Nord et l’océan Arctique.

ils luy dirent, qu'ils l'avoient perdu, sans savoir comment, et qu'il falloit qu'il fut tombé à la mer. Ledit Sagean ne trouva pas à propos de s'informer davantage d'une action dont il étoit suffisamment convaincu, par l'inspection seule de cette chair, quelque déguisement qu'ils y eussent apporté et dont l'énormité luy fit horreur.

Le lendemain de cette inhumanité, ils partirent, pour tâcher, encore, de gagner le fort d'Arguin, mais il leur fut impossible, ayant toujours le vent contraire, & la mer étant fort grosse. Ce que voyant, et leur obstination ne leur servant de rien, ils firent vent arrière, dans l'espérance d'attraper quelque une des isles du Cap-vert chemin faisant, et environ deux jours après, se trouvant en pleine mer, et hors de la veuë de toute terre, ils rencontrèrent un banc, où ils eurent le bonheur de prendre autant qu'ils voulurent dudit poisson, dont ils se régalerent en le mangeant toujours tout crud. Deux fois vingt-quatre heures après, ils apperceurent une terre, à laquelle ayant abordé, il se trouva que c'estoit l'isle de Sel²⁹⁸, pour lors inhabitée. Elle a été autrefois habitée par des Noirs portugais et les vestiges de leurs habitations y paroissent encore. Mais des Anglois y ayant abordé, pour y traiter de l'ambre (qui y abonde, en certaines saisons) il y a environ 15. ans, un malheureux motif d'intérêt les porta à en massacrer tous les habitans, afin d'avoir leur ambre sans les payer, à ce qu'ils apprirent, depuis, par ceux de l'isle de Bonne-viste²⁹⁹, où ils allèrent, après avoir resté une quinzaine de jours à se rafraîchir à ladite isle de Sel, dans laquelle ils trouverent quantité de chèvres et de chevreaux et du poisson. Il y avoit, aussi, quelques chevaux sauvages. Ils enterrèrent là deux de leurs gens, qui y moururent en arrivant, de la misère et de la soif qu'ils avoient soufferte, car, pendant toute leur navigation depuis leur

298. Île de Sal, située au nord-est de l'archipel du Cap-Vert.

299. Bonavista, située à l'est de l'archipel du Cap-Vert. Au moment du passage de William Dampier à l'île de Sal, en 1683, seulement cinq ou six personnes et un « *poor Governor* » vivaient sur l'île. Selon Dampier, un des habitants offrit de trafiquer de l'ambre gris contre des vêtements, tout en demandant aux Anglois de garder l'affaire secrète (W. Dampier, *A New Voyage Round the World*, t. I, p. 72-73; *Nouveau Voyage autour du Monde*, t. I, p. 84-85. Voir aussi *infra*, p. 122, n. 301).

nauffrage, qui fut de 16. jours, ils n'eurent d'autre eau que de celle qui tomboit du ciel assez rarement & ledit Sagean avoit le soin, quand il pleuvoit, de ramasser le plus d'eau qu'il pouvoit, en faisant tremper un calçon³⁰⁰ de chamois qu'il avoit, lequel il mangea tout pendant la traversée, n'ayant jamais pû se résoudre à manger de la chair humaine, à laquelle les Anglois & les Hollandois trouvoient beaucoup plus de goût qu'au calçon, dont, pourtant, ils amusoient leur faim, aussi-bien que ledit Sagean, quand ils n'en eurent plus. Et voilà (aux poissons près qu'ils prirent par deux fois) dequoy ledit Sagean vécut pendant cette traversée de 16. jours. Ce qui leur fit le plus de peine, ce fut l'abstinence de boire, ayant esté cinq jours entiers, sans qu'il tombat une goûte d'eau dans un climat le plus chaud du monde. Les chaleurs y étoient, pour lors, sy excessives, qu'ils furent souvent obligez, pour en modérer un peu l'ardeur, de se mettre dans l'eau, le plus avant qu'ils pouvoient, étant sans hardes, & presque nuds.

Comme Bonneviste est, presque, à la veuë de l'isle de Sel, ils s'y rendirent le même jour de leur départ de cette dernière, n'estant plus qu'au nombre de six. Ils y furent très bien receus et secourus par les Noirs portugais, habitans de cette isle, qui aiment fort les François & ne haïssent pas les Hollandois. Mais ils ont une âversion mortelle pour les Anglois, à cause du massacre qu'ils ont fait de plusieurs des leurs, tant à l'isle de Sel, comme il a esté dit, qu'à l'isle de Mé³⁰¹. Ils les traitèrent, néanmoins, également bien comme les autres, à cause de leur compagnie.

300. «CALECON. s. m. Quelques-uns disent *Canefon*. Vêtement qui couvre les cuisses, qu'on attache à la ceinture & qu'on met sur la chair nuë. Il est ordinairement de toile, mais on en fait aussi de chamois, de taffetas, &c.» (Furetière, 1690).

301. Île de Maio, à l'est de Santiago et au sud de Bonavista. Les aventuriers rangèrent donc les îles du Cap-Vert du nord au sud. Dans la relation de son voyage autour du monde, William Dampier rapporte que les habitants de l'île de Maio refusèrent de laisser débarquer les Anglais parce que, une semaine avant l'arrivée de Dampier, les hommes de l'équipage d'un navire anglais, commandé par un certain capitaine Bond, de Bristol, avaient kidnappé le gouverneur de l'île ainsi que quelques habitants (voir *A New Voyage Round the World*, 1697, t. I, p. 75; *Nouveau Voyage autour du Monde*, 1698, t. I, p. 87-88).

Après avoir séjourné huit jours dans cette isle, n'y trouvant aucune occasion de s'embarquer, ils passèrent à celle de St. Nicolas³⁰², qui est, aussy, à la veuë de Bonneviste, munis de la recommandation d'un prestre blanc portugais, pour un religieux de l'ordre de St. François, qui étoit à St. Nicolas³⁰³. Ce moine les receut avec hospitalité, et, pendant une semaine qu'ils resterent à ladite isle, ils en reçurent toutes sortes de secours et de consolations. Mais n'y ayant point trouvé, non plus qu'aux autres isles, aucune occasion d'embarquement et ne prévoyant pas, suivant ce qu'on leur disoit, qu'il y en deut avoir sytôt, ils se résolurent de passer à l'isle de St. Anthoine³⁰⁴, au nombre de quatre, seulement, deux de leurs camarades étant restez à Saint Nicolas, sçavoir, un Anglois & un Hollandois. Cette isle est, aussy, à la vue de St. Nicolas. Ils avoient une lettre de recommandation dudit religieux, pour un autre père du même ordre, qui résidoit à St. Anthoine, et qui leur fit le même accueil que l'autre.

Ils restèrent dans cette dernière isle l'espace de deux mois, s'exerçant à la pesche pour tacher de gagner leur vie et de n'estre pas tout à fait à charge aux habitans, qui, de leur costé, leur donnoient toutes sortes de secours. Au bout de ce temps là, ils virent, avec beaucoup de joye & d'espérance, tout ensemble, arriver un navire dans le port. C'estoit un François, venant de la coste de St. Domingue, armé en flibuste. Le capitaine étoit un nommé Léger³⁰⁵, normand de nation, qui

302. Santo Nicolau se trouve au sud-ouest de l'île de Sal. Le navire a entrepris une remontée vers le nord-ouest.

303. Des franciscains accompagnaient les explorateurs portugais au cours de la découverte des îles du Cap-Vert, en 1450, et ils semblent avoir maintenu leur présence au cours des années qui suivirent. Il est d'autant moins étonnant que Sagean fasse allusion à eux que le frère Vitoriano Portuense, ou do Porto, évêque des îles du Cap-Vert, de 1688 à 1705, se faisait remarquer par son énergique administration (voir T. B. Duncan, *Atlantic Islands*, p. 177).

304. Santo Antão: la plus septentrionale des îles du Cap-Vert.

305. Peut-être Jacques Léger. Dans une lettre datée du 25 novembre 1694, Jean-Baptiste Ducasse signalait l'arrivée peu auparavant, au Petit Goave, d'un marin qui lui avait appris «qu'un corsaire de petit goave appelé Jacques Leger avoit debouqué avec 130. flibustiers d'eslite pour la coste de la nouvelle Angleterre ou il compte de prendre des Vivres pour aller de la à la mer Rouge et dans le sein persique». Toutefois, la commission que lui prête Mathieu Sagean fait problème:

avoit commission de Mr. du Casse³⁰⁶, Gouverneur dudit St. Domingue. Il y avoit d'abord armé une barque longue, avec laquelle il avoit pris le bâtiment qu'il montoit alors, sur les Hollandois. C'estoit une espèce de brigantin³⁰⁷, dont ledit Sagean ne se souvient pas du nom, qui avoit dix pièces de canon, ayant laissé ladite barque longue à l'isle de St. Vincent³⁰⁸, avec la moitié de son équipage, qui avoit voulu s'en retourner à St. Domingue; tellement que, ne luy restant plus que 60. hommes, tant François, qu'Anglois, Hollandois & autres nations, il fut fort aise de rencontrer ledit Sagean & ses trois camarades, qui, de leur costé, s'embarquèrent avec plaisir, pour faire la course avec luy à la part. Ils mirent à la voile la nuit suivante; et trois jours après, comme ils passoit [*sic*] le chenal qui sépare l'isle St. Yago³⁰⁹ et l'isle du Mé³¹⁰, ils rencontrèrent, le matin, une fluste hollandoise³¹¹, qui paroissoit estre navire marchand, armée de 15. à 16. pièces de

selon les termes de sa lettre, Ducasse était « tres fâché » du départ de Léger, « n'estant plus en estat de rien entreprendre et peu de [...] deffendre » la colonie (ANF, Colonies C9A 3, f. 71). En outre, selon la chronologie de la relation de Sagean, Léger relâcherait à Santo Antão à la fin de juillet ou au début d'août 1693.

306. Jean-Baptiste Ducasse fit carrière dans la marine. En 1678, il fut envoyé à Saint-Domingue par la Compagnie du Sénégal pour y faire la traite. En 1691, il fut nommé gouverneur de l'île. Il tenta de réorganiser l'administration de l'île et fit en sorte de s'allier les flibustiers. En 1694, il dirigea une expédition contre la Jamaïque. En 1695, il eut à défendre la colonie contre les Anglais et les Espagnols. En 1697, il participa à l'expédition contre Carthagène. En 1700, il fut envoyé en Espagne pour y représenter les intérêts de la France. En 1714, il participa au siège de Barcelone, mais dut se retirer à cause de ses infirmités (Prosper-Jean Levot, dans Jean-Christien-Ferdinand Hoefler, dir., *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Firmin Didot Frères, 1855, vol. 14, p. 920-923).

307. Le brigantin est « un vaisseau de bas bord, qui va à voiles & à rames de chaque costé, & [qui] n'a qu'un rameur à chaque rame. Les Corsaires s'en servent ordinairement pour aller en course, parce qu'il est léger, & que chaque matelot y est soldat » (Furetière, 1690).

308. Île Saint-Vincent, au sud de Sainte-Lucie et à l'ouest de la Barbade, dans les Antilles.

309. Santiago se trouve à l'ouest de l'île Maio et au sud de Santo Nicolau.

310. Voir *supra*, p. 122, n. 301.

311. « FLUSTE, signifie aussi un vaisseau long qui est enflé par le ventre, qui sert à porter des vivres dans les escadres de navires. Les *flustes* de Hollande sont des vaisseaux à cul rond du port de 300. tonneaux » (Furetière, 1690).

canon. L'ayant reconnu, ils l'attaquèrent et se bâtirent pendant trois heures, à une lieuë et demy de la terre dudit St. Yago. Et comme ils se dispoient à l'aborder, ils la virent premièrement tout en feu & puis sauter en l'air, ce qui leur fit croire que le feu y avoit pris aux poudres. Dans ce temps-là, le vent ayant fraischy, ils laissèrent là le Hollandois & suivirent leur roûte, pour continüer leur course le long de la coste de Guynée. Estant arrivez entre Gorée & Gambie³¹², trois jours après, ils rencontrèrent une frégate³¹³ de 16. pièces de canon, laquelle ayant reconnu [être] angloise, ils l'a [*sic*] combattirent pendant deux heures, ou environ, et l'ayant abordée, ils l'enlevèrent. Le capitaine anglois, nommé Béliman, étoit blessé d'un coup de fusil, dont il guérit en suite, ledit Sagean l'ayant veu depuis à Londres. Il n'avoit que 20. hommes de reste de son équipage, la maladie s'y étant mise. Il se défendit, pourtant, avec assez d'obstination et, pour mieux tromper le flibustier, il avoit donné des chapeaux à ses Nègres, dont il avoit 76. Cette maladie fut cause que le corsaire ne voulut point se charger desdits Nègres. On pilla seulement le bâtiment nommé Le Guill[aum]e & Marie³¹⁴, où il se trouva 22. £. de poudre d'or. Ils le laissèrent aller en suite, avec ses Nègres, dont il y eut six de tûez dans le combat, et aucun de l'équipage ne fut seulement blessé, que ledit capitaine. Le flibustier eut trois hommes blessez, qui guérissent bientôt.

312. La Gambie, une possession anglaise depuis 1588, correspond, en gros, au Sénégal. Gorée, un îlot volcanique à peu de distance de la rade de Dakar, était une possession française depuis 1667. C'était alors une importante tête de pont stratégique.

313. La frégate est «un petit vaisseau à rames moindre que le brigantin. On s'en sert sur la Méditerranée, & sur l'Océan. C'est un vaisseau de guerre un peu plus bas & plus long que les autres, qui est léger à la voile, & peu chargé de bois, qui n'a ordinairement que deux ponts. La *Fregate* légère, est un petit vaisseau de guerre, bon voilier, qui n'a qu'un pont & est monté depuis 16. pieces de canon, jusqu'à 25.» (Furetière, 1690).

314. Sans doute plutôt *William and Mary*, en l'honneur des nouveaux souverains anglais. Un certain capitaine William Holman, qui commandait sur un navire à un seul pont armé de seize canons, baptisé *William and Mary*, s'était signalé lorsqu'il fut attaqué par des Français dans Ferryland Harbour (Terre-Neuve) en 1694 (voir J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XV, p. 222-223 et 492-493). Mais comme Sagean déforme les patronymes anglais, il est presque impossible d'identifier le capitaine du vaisseau.

Après ce combat, ils entrèrent dans la rivière de Gambie³¹⁵, où ils trouvèrent les Vaisseaux du Roy, commandez par Mr. de Gennes³¹⁶, qui avoient pris le fort dudit Gambie sur les Anglois. Ledit Sieur de Gennes proposa audit Léger³¹⁷ de grossir son escadre et de le suivre à la mer du Sud, mais n'ayant pas voulu s'y accorder, et cette proposition ne luy convenant point, ledit Sieur de Gennes le chargea de porter à Sestre³¹⁸ un fils du Roy négre d'Axyen³¹⁹, qu'il avoit mené de France dans son bord.

315. Le toponyme n'a pas changé (voir «Carte idéale d'une partie de la Concession de la Compagnie Royale du Senegal depuis le Cap-blanc jusqu'au Bissaux», attribuée à d'Anville et datée de 1719, BNF, GE D 10631).

316. Jean-Baptiste de Gennes (1656?-1705) commença sa carrière dans la marine en 1673. En juillet 1695, il chassa les Anglais de Gambie. Promu gouverneur de Saint-Christophe en avril 1698, il dut, en 1702, rendre l'île aux Anglais, qui l'attaquaient. Dégradé pour n'avoir pas bien défendu la colonie, il fut fait prisonnier par un vaisseau anglais alors qu'il rentrait en France. Il mourut sur les pontons de Plymouth. L'escadre qu'il commandait à Gambie en 1695, composée de six vaisseaux, quitta La Rochelle le 3 juin, s'empara du fort James en Gambie, le 22 juillet, puis alla se ravitailler à Rio de Janeiro. Au début de l'année 1696, l'escadre tenta de doubler le détroit de Magellan, mais des vents contraires l'obligèrent à rebrousser chemin. Le 11 avril, l'escadre était de retour dans l'Atlantique. Elle amorça alors son retour en Europe en rangeant la côte américaine et gagna La Rochelle le 21 avril 1697. Le récit de Mathieu Sagean est confirmé par François Froger, qui a laissé une relation de l'expédition de M. de Gennes: «Le 14. [août 1695] il vint mouïller auprès de nous un Flibustier de S. Domingue, d'où il étoit parti il y avoit un an» (*Relation d'un voyage fait en 1695. 1696. & 1697.*, p. 37). Plus bas, il ajoute: «Le 24. [août] sur le midy nous descendimes la Riviere, & le lendemain sur les huit heures du matin nous appareillâmes. Le Flibustier passa auprès de nous, & nous salüa de cinq coups de Canon; nous luy répondîmes d'un; nous faisons route pour le Bresil, & luy pour la Mer rouge; nous luy donnâmes deux pieces de Canon, de la Poudre, des Bales, & quelques Bœufs, à condition qu'il mettroit en passant le Prince Negre d'Assiny sur ses terres. Monsieur de Gennes s'en étoit chargé, & ne pouvoit pas le faire sans rompre le voyage qu'il avoit entrepris» (*ibid.*, p. 47). Sur la prise de Gambie, le 22 juillet 1695, voir *ibid.*, p. 20-32).

317. Manuscrit: «St» biffé.

318. Sur la «Carte de la Côte de Guinée et du Pays, autant qu'il est connu, depuis la rivière de Serre lione jusqu'à celle des Camarones», dessinée par d'Anville en juillet 1729, pour le *Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée*, de Jean-Baptiste Labat (t. I, après la table des matières), on trouve un bourg appelé «Grand Sestre» au nord-ouest du cap «des Palmes», aujourd'hui Palmas. Le bourg porte maintenant le nom de Grand Cess (Liberia).

319. Aujourd'hui Assinie. Le toponyme est orthographié de différentes façons: Issinie, Issiny, Issigny, Asseny, etc. Le poste, sur la côte d'Ivoire, se trouve à l'ouest du cap des Trois-Pointes (voir la «Carte de la Côte de Guinée et du Pays», dans J.-B. Labat, *Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée*). Sur l'ensemble du pays, voir J.-B. Labat, *ibid.*, t. I, p. 214-247; Godefroy Loyer, *Relation du voyage du royaume d'Issiny*; P. Roussier, *L'Établissement d'Issiny*, p. i-xvii).

Après avoir fait de l'eau & pris quelques cordages dont ils avoient besoin, ils furent à Catchau³²⁰, qui est, environ, 20. lieües dudit Gambie, croyant y trouver quelque Anglois. Mais, n'y ayant rien trouvé, ils suivirent la coste jusqu'audit Sestre, distant de 150. lieües. Et ayant fait de l'eau & du bois dans ces deux endroits, ils poursuivirent toûjours leur roûte le long de la coste; et, au lieu de laisser ledit Prince négre à Sestre, comme ils en avoient la liberté, ils crurent bien faire de le mener, comme ils firent, jusqu'à Axeny son païs, qui étoit encore éloigné de 100. lieües, ou environ, dudit Sestre. Ils arrivèrent devant la riviere d'Axeny³²¹, environ un mois et demy après leur départ de Gambie, et mouillèrent dans une anse, à l'abry d'un cap, à une lieüe de terre, presque, impraticable, même pour les plus petits batteaux, tout le long de l'année, à cause de l'agitation continüelle de la mer, si ce n'est pendant un mois, ou environ, après Noël. D'abord qu'ils eurent mouillé, plusieurs canots de Nègres se rendirent à bord; le Prince s'embarqua dans un, et le capitaine Léger, avec son quartier-maître³²², dans un autre, et s'en furent à terre, non sans courir risque de la vie: car leurs canots tournèrent, mais comme ils étoient près de terre, on les sauva. Ce pauvre Prince, ayant trouvé son pere mort en arrivant & le trône occupé par un de ses frères de père, il s'abandonna aux larmes & à la douleur. Le nouveau Roy luy fit, néanmoins, grand accueil aussy bien que tout le peuple. Le capitaine Léger, & son quartier-maître,

320. Lecture de Pierre Margry: «Catchaa» (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 141). Mais le manuscrit se lit bel et bien «Catchau». Aujourd'hui Cacheu, qui désigne à la fois une rivière et un bourg au sud du cap Roxo, en Guinée-Bissau.

321. Rivière Assinie. Les difficultés d'atterrage sont confirmées par Jean-Baptiste Labat: «La riviere d'Ashini ou d'Issini, est une des plus considerables de toute la côte de Guinée; elle est large, profonde & nette. De grosses barques la pourroient remonter à plus de soixante lieues de son embouchure, mais cette embouchure est fermée par une barre de sable, sur laquelle la mer se brise d'une maniere si extraordinaire, qu'elle est inabordable à toutes sortes de Bâtimens, excepté aux Canots des Negres, qui sçavent prendre leur tems pour franchir ce pas dangereux» (*Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée*, t. I, p. 221).

322. «QUARTIER-MAISTRE, en termes de Marine, est un Officier du navire qui aide au Maître & au Contre-Maistre, qui a soin des cordages, & de faire mouiller ou lever les ancres, & des pompes. On l'appelle aussi Esquiman» (Furetière, 1690).

furent bien régalez & remerciez, mais ce fut tout ce qu'ils eurent: car ils furent fouillez par l'équipage en arrivant à bord, ses gens ne pouvant croire qu'ils n'eussent été gratifiez de quelque présent, de la part du Roy négre: car pour le prince qu'ils avoient amené, il leur parût toujourns un pauvre Prince³²³. Ledit Sagean n'a sçu ce qui s'étoit passé à terre, que par la relation que luy en fit ledit quartier-maître, qui fut le seul de l'équipage qui y descendit avec le capitaine & le Prince. Ledit quartier-maître, nommé Desvalons³²⁴, dit, encore, que le nouveau Roy avoit proposé, devant luy & ledit capitaine audit Prince, de s'en retourner en France, et qu'il luy donneroit une certaine quantité d'or, qu'il fit apporter devant eux, et en fit un si grand monceau, qu'il ne peut juger de ce qu'il y en avoit, ayant esté ébloüy d'en voir une sy grande quantité. Le Prince témoigna audit Roy, qu'il étoit content de se r'embarquer dans le même bâtiment qui l'avoit porté, avec tout l'or qu'il luy offroit, non pour retourner directement en France, mais pour aller à l'isle de la Martinique, où il avoit déjà été autrefois avec Mr. Du Casse³²⁵, à présent Gouverneur de St. Domingue et ofrit au capitaine Léger et à son équipage, la valeur de dix mille ecus en or, pour son passage, s'ils vouloient l'y aller porter, proposition qu'il avoit déjà faite étant dans le

323. S'agit-il bien du fils du roi Zema, qui avait été donné aux jacobins arrivés en août 1687 sur ses terres dans le but d'évangéliser les Noirs? En effet, deux enfants furent alors remis aux missionnaires: l'un appelé Aniaba, qui serait le fils du roi, l'autre nommé Banga. Selon Tibierge, un commis de la Compagnie de Guinée qui effectua un voyage en Afrique en 1692, Banga se nommait en fait «Anouman» et il n'était «qu'un esclave du capessaire Banga à qui on a[vait] donné le nom de son maitre quand il [était] sorty» du pays (dans P. Roussier, *L'Établissement d'Issiny*, p. 67). Si François Froger (voir *supra*, p. 126, n. 316) et Mathieu Sagean laissent entendre que le jeune Noir ramené par M. de Gennes en Afrique en 1695 est Aniaba, l'abbé Godefroy Loyer rapporte, dans sa *Relation du voyage du royaume d'Issiny*, qu'il a accompagné le prince Aniaba, baptisé Louis en France, sur les terres de son père en 1701. Mal reçu par le roi Akasiny, qui avait succédé à Zema, exclu de la succession royale, Aniaba se serait brouillé avec les autorités du petit royaume. Sans doute est-ce Anouman-Banga, appelé «Bamba» par Michel Bégon, l'intendant du port de Rochefort, qui le croyait cousin du premier (BNF, mss FF, vol. 22811, f. 107), que ramenait M. de Gennes. Sur le retour du véritable Aniaba, voir G. Loyer, *op. cit.*, p. 14 s., et P. Roussier, *op. cit.*, p. xxi-xxxix.

324. Nous n'avons pu identifier ce marin.

325. Voir *supra*, p. 124, n. 306.

l'y aller porter, proposition qu'il avoit déjà faite étant dans le bord, et pendant le trajet qu'il avoit fait, croyant trouver son père en vie, qui luy auroit donné beaucoup d'or: car il marquoit toujours une forte envie d'aller à la Martinique, non, toutefois, avec ses richesses, y faire un armement pour aller prendre le Château de La Mine³²⁶, limitrophe des Estats de son père, et en chasser entièrement les Hollandois. Mais sa Majesté négresse fit une réflexion, que son Altesse ne seroit pas trop en seureté, avec son trésor, dans un aventurier comme étoit le petit bâtiment qui l'avoit amené, tant par la tentation que pourroit causer ce trésor à l'équipage dudit bâtiment que par le risque d'estre pris par un plus fort, et luy conseilla d'attendre qu'il y allât à cette coste quelque vaisseau du Roy de France, pour l'emmener avec plus de décence et de seureté, à quoy il falut s'en tenir. Ledit Prince étoit d'une humeur fière & hautaine: il prit des airs impérieux dans le bâtiment dès qu'il y entra, et prétendit, même, qu'on luy déféra le commandement d'abord qu'il eut commencé à respirer l'air des terres de la domination de son père, ce qui fit rire le capitaine Léger et son équipage, qui luy firent connoître, à leur tour, qu'ils n'estoient pas ses sùjets. Il ne fut pas plus content du refus que luy fit ledit capitaine Léger, de luy livrer un mulatre portugais qu'il avoit pris à Gambie, pour le servir et qu'il vouloit obliger, malgré luy, de descendre à terre, celui-cy, préférant de suivre la fortune de la course à celle qu'il auroit pû espérer de ce pauvre Prince, qui s'en pris audit capitaine et fit bien des rodomontades, parce qu'il ne voulut pas forcer ce mulatre de le suivre luy représentant qu'il n'étoit pas son esclave. Pendant que ledit capitaine Léger et son quartier-maître étoient à terre,

326. Aujourd'hui La Mine. Appelé «Comendo George de La Mine» sur la «Carte de la Côte de Guinée et du Pays», de d'Anville (dans J.-B. Labat, *Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée*), le poste se trouvait un peu à l'est du cap des Trois-Mines. Selon Jean-Baptiste Labat, «Saint-George de la Mine» était le principal comptoir commercial des Hollandais sur la Côte d'Or (voir *ibid.*, p. 269-298 et p. 286-287, illustration). À suivre de près l'itinéraire décrit par Sagean, on constate que celui-ci a tendance à accroître les distances entre les lieux parcourus. Peut-être les aléas de la navigation expliquent-ils le phénomène.

la première nuit de leur arrivée à ce mouillage, l'équipage du bâtiment qui étoit resté à bord, ayant apperceu une voile au large, ils levèrent l'ancre et coururent après. Il se trouva que c'étoit une barque hollandoise, de 10. à 12. pièces de canon, interlops³²⁷, qui venoit de la traite. Ils l'attaquèrent et l'abor-dèrent presque en même temps, quoy-que de nuit, mais ils y trouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'estoient point attendus, et avant de le pouvoir réduire, il s'y fit un combat assez sanglant, qui dura trois heures, bord-à-bord. Le flibustier eut trois hommes de tuez et six de blessez; du nombre de ces derniers fut le maître du bâtiment³²⁸ qui y perdit une main. Le Hollandois eut 8. à 9. hommes de tuez et 5. ou 6. blessez. Il avoit cinquante hommes d'équipage, se portant bien, ainsi la partie étoit assez égale. Ils luy trouverent treize ou quatorze livres p[esan]t de poudre d'or, quantité de belles et bonnes marchandises pour la traite & des vivres. Après avoir enlevé tout ce qu'il y avoit de meilleur, ils laissèrent aller ce qui restoit de Hollandois, avec leur bâtiment.

La poudre d'or et les autres marchandises furent incontinent partagées entre l'équipage; l'on conserva la part du capitaine & celle du quartier-maître qui étoient à terre, et chacun traita à cette coste ce qu'il avoit de marchandises à sa part, pour de la poudre d'or, en sorte qu'en partant de ce mouillage, qui fut quatre jours après, ledit Sagean en avoit à sa part environ³²⁹ quatre livres, et les autres à proportion. Ayant levé l'ancre, ils furent à Courisque³³⁰, distant d'Axeny d'environ 150. lieües, et y mouillèrent entre Gabon & le cap

327. Orthographe singulière pour «interlope». Le substantif désigne un navire marchand qui trafique en fraude dans des pays concédés à une compagnie de commerce.

328. «MAISTRE, en termes de Marine, signifie sur l'Océan le Pilote ou Commandant des manœuvres du vaisseau» (Furetière, 1690).

329. Une partie du mot «environ» est cachée par une tache et il semble que le commis qui a transcrit la déposition de Mathieu Sagean ait ajouté deux lettres, «re» (?), à la suite du mot.

330. Aujourd'hui île de Corisco dans la baie du même nom, en Guinée-Équatoriale, au sud du cap San Juan et au nord de la rivière Gabon.

St. Jean³³¹. Ils y carennèrent leur bâtiment³³² & y furent environ de trois semaines.

Sortant dudit Courisque, ils rencontrèrent un corsaire de la Nouvelle-Angleterre, après avoir fait environ 25 lieües vers le cap de Lopez³³³, le capitaine de ce corsaire étoit un Créol des isles antilles angloises, nommé *Glover*³³⁴. Il fit d'abord le marchand pour les mieux attirer. Ils donnèrent dans le piège et essayèrent, pendant près de deux heures, un feu, de beaucoup, supérieur au leur, car il avoit 18. canons & 150. hommes d'équipage. Enfin, il les aborda & les enleva, après avoir tûé 25. hommes & estropié 7. ou 8. L'Anglois eut, de son côté, 15. hommes de tûez et 5. ou 6. blessez, dont il étoit du nombre. Il eut de quoy se consoler de sa blessure, par la bonne capture qu'il fit: car il trouva bien 200. £ de poudre d'or dans cette prise, outre les armes & munitions, & quantité de marchandises et de vivres. Pour ce qui est du bâtiment il y mit le feu, après avoir embarqué dans son bord ce qui restoit de ce malheureux équipage qui n'étoit plus qu'au nombre de 20. hommes, sans leur faire autrement aucun mauvais traitement. Il leur promit de les mettre à la première terre commode pour leur retour, mais il n'en fit rien & les retint toujours à son bord, pour continuer sa course. Il fut d'abord à l'isle de Madagascar, où il fit de l'eau et du bois dans la rivière

331. Le cap San Juan, pointe extrême de la Guinée-Équatoriale. «Gabon» désigne ici une «rivière d'Afrique, au Royaume de Benin» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). La rivière a conservé son toponyme.

332. Carener un bâtiment, c'est «donner carene au vaisseau, le mettre sur le costé, luy donner le radoub, ou le suif» (Furetière, 1690). L'opération consiste à calfater la coque du bâtiment avec du suif pour fermer toutes les voies d'eau. Voir aussi *infra*, p. 143, n. 390.

333. Selon Bruzen de La Martinière, le cap de Lopez, au Gabon, était la tête de pont du commerce de l'ivoire (*Le Grand Dictionnaire*). Le cap forme une pointe à l'ouest de Port-Gentil.

334. Le patronyme est souligné dans le texte et une note est placée dans la marge: «Il veut dire Glauve.» Sans doute Sagean déforme-t-il le patronyme Glover. Deux marins portant le même patronyme pratiquaient la piraterie le long des côtes africaines et indiennes à la fin du XVII^e siècle: Robert Glover et Richard Glover (voir Appendice III, *infra*, p. 179-180).

de St. Augustin³³⁵, où se tient le Roy négre nommé Baba, qui est la terreur de tous les autres roitelets de l'isle, quoy-qu'il n'ait pas plus de 14. à 1500. soldats, mais c'est qu'ils ont l'usage des armes à feu, dont les Anglois leur fournissent tant qu'ils veulent³³⁶. Ils donnent un Nègre, ou un boeuf, pour une cartouche de poudre de quatre livres, toute la richesse de ce Roy consistant en Nègres et en bestiaux. Après qu'ils se furent rafraichis pendant 15. jours audit St. Augustin, ils poursuivirent leur course le long de la coste de Mozambique, et furent à Mahil³³⁷, 100. lieuës de Madagascar, isle habitée par des Maures, où ils apprirent que Mr. de Serquigny³³⁸ étoit à

335. Saint-Augustin est aujourd'hui une ville sur la côte ouest de l'île de Madagascar, à l'embouchure de l'Onilahi. Dans les deux dernières décennies du XVII^e siècle et dans les premières décennies du XVIII^e, les côtes de Madagascar servaient de repaire à des pirates, si bien que l'île devint un «*piratical paradise*», selon Marguerite Eyer Wilbur. Le fait n'a rien d'étonnant. Madagascar était alors à proximité de deux grandes routes maritimes: celle qu'empruntaient les vaisseaux des compagnies européennes et celle des navires indiens et arabes qui trafiquaient dans la mer Rouge et dans le golfe d'Oman (voir Hubert Deschamps, *Histoire de Madagascar*, p. 76-78; M. E. Wilbur, *The East India Company*, p. 184 et 190).

336. Impossible d'identifier ce roitelet. Au XVII^e siècle, plusieurs populations étaient installées près de la rivière Onilahi. Les Mahafali vivaient au sud de la rivière, mais au cours des XVII^e et XVIII^e siècles leur pays se divisa en quatre royaumes: Sakatovo, Menarandra, Linta et Onilahi. Sur la côte, des deux côtés de la rivière Onilahi, vivait un peuple de pêcheurs: les Vezo. Enfin, au nord de la rivière Onilahi, s'étendait le pays Masikoro, soumis, semble-t-il, au roi Andriambaloalina, de la dynastie Zafindravola (voir H. Deschamps, *Histoire de Madagascar*, p. 95-97, et carte, p. 98).

337. Mohéli est l'une des îles de la République des Comores. Mathieu Sagean, qui signale des points de repère lorsqu'il note certains événements, omet d'importantes étapes de son voyage. Par exemple, il ne fait aucune allusion au passage du cap de Bonne-Espérance, jalon pourtant important au cours d'une navigation le long des côtes africaines.

338. Guillaume, comte d'Aché de Serquigny (?-1713). Une dépêche ministérielle, datée du 22 décembre 1694, lui donnait le commandement de l'escadre de trois vaisseaux du roi, le *Zélande*, le *Faucon* et le *Medemblick*, envoyée en Asie (ANF, Marine B2 96, f. 219). Ses instructions lui ordonnaient de mouiller à l'île de «*Moûaly pour y faire de l'eau*», puis à l'île «*d'Anjoüan*» pour y donner la chasse aux navires anglais interlopes (ANF, Marine B2 105, f. 12, Marine B4 17, f. 408). Sur les conditions du départ de l'escadre, voir ANF, Marine B2 100, f. 797-798, Marine B2 105, f. 8-16, Marine B4 17, f. 407-410, Marine B4 17, f. 411-422 (instructions datées du 8 janvier 1695), Marine B2 106, f. 49, 120, 168, 291, 477 et 552. À son retour, Serquigny fit parvenir au ministre une relation de son voyage, datée du 8 mars 1697, malheureusement très sommaire (ANF, Marine B4 17, f. 423-433. Voir aussi l'accusé de réception du ministre, daté du 27 mars (ANF, Marine B2 121, f. 123).

l'isle de Joanna³³⁹, environ 10. lieües de Mahil, allant aux Indes, avec les Vaisseaux du Roy qu'il commandoit. De là ils furent à la rivière de Céne³⁴⁰, distante de Mahil de 40. lieües, où il y a un établissement de Portugais, qui y font la traitte de la poudre d'or, avec les Nègres du païs. Ils n'y restèrent qu'une nuit et s'en furent vers Bombas³⁴¹, à 30. lieües de là, où il y a, aussy, un établissement de Portugais. De Bombas, ils furent, sans s'arretter, aux isles de Patte³⁴², qui en sont à 14. ou 15. lieües et qui appartiennent aux Arabes. Ils ne s'y arretterent pas, non plus, et s'en furent à l'isle de Saccator³⁴³, distante des autres d'environ 60. lieuës, et appartenant, aussy, aux Arabes, où ils firent de l'eau et du bois pendant six jours. Ils entrèrent dans la mer Rouge, qu'ils parcoururent l'espace de trois semaines, sans y rien trouver, non plus qu'ailleurs, que des vaisseaux de Maures, bien escortez de navires de guerre anglois & hollandois. Ils restèrent, en suite, pendant un mois mouillez à l'isle de

339. La «Carte de l'Ethiopie orientale située sur la Mer des Indes», de d'Anville, datée de 1727 (BNF, Collection d'Anville 8. 302) permet d'identifier sans risque d'erreur l'île d'Anjouan, une île des Comores, au nord-est de Mohéli.

340. Les chiffres avancés par Mathieu Sagean ne permettent pas de situer la rivière avec exactitude. Peut-être s'agit-il du Rio Xango, un cours d'eau qui se jette dans la mer à la hauteur de l'île de Mohéli (voir «The South East part of Africa Containing Zanguebar, Sofala, Saba, The Island Madagascar &c. By H[erman] Moll Geographer», *Atlas Geographus*, t. IV, 1714). Ce cours d'eau, situé par 11° sur la carte anglaise, correspond au Sinheu actuel (Mozambique), qui se jette dans l'océan Indien à la hauteur de Mocimboa da Praia, par 11° 25' S et 40° 25' E.

341. Sans doute Mombasa, ou Mombassa, aujourd'hui au Kenya, sur l'océan Indien. Les Portugais y avaient établi un comptoir (voir C. R. Boxer, *The Portuguese Seaborne Empire*, carte, p. 141).

342. Île Patta (2° 05' S; 41° 05' E), au Kenya. Le pluriel de Sagean s'explique par la présence de plusieurs autres îles près de l'île Patta: les îles Lamu et Manda, au sud-est, l'île Fazi, au nord, et l'île Kisingati, au sud, pour ne nommer que les plus importantes. Après avoir quitté Madagascar, le navire rangea la côte orientale de l'Afrique en se dirigeant vers le nord.

343. Île de Socotra, ou Suqutra, à l'entrée du golfe d'Aden (Yémen du Sud), à quelque 250 kilomètres au large du cap Gardafui, dans l'océan Indien. Le navire, après avoir rangé la côte orientale de l'Afrique, puis être entré dans la mer Rouge, poursuit son itinéraire en longeant la côte du golfe d'Aden et celle du golfe d'Oman.

*Babe*³⁴⁴, dans ladite mer Rouge. Enfin, ennuyez de n'y rien faire, ils s'en furent dans le golfe de Perse³⁴⁵, jusqu'au royaume de Séba³⁴⁶, où le capitaine, ayant mis pied à terre, avec 16. hommes de son équipage dans l'endroit où il y a une factorie angloise³⁴⁷, il y fut arreté, avec ses gens, à cause de ses pirateries. Et comme on alloit pour se saisir, aussy, de quatre hommes qui estoient restez à garder la chaloupe, ceux-cy, ayant eu [avis³⁴⁸] de la dettention de leur capitaine & de leurs camarades, poussèrent au large et gagnèrent le bord. Ce que voyant, le maître du bâtiment³⁴⁹ et le reste de l'équipage, ils levèrent l'ancre, et mirent à la voile. Ils furent le long de la

344. Toponyme souligné dans le texte. Note du manuscrit: «Il croit que les François l'appellent Perone.» Mathieu Sagean emploie vraisemblablement le nom «Babe», forgé à partir du toponyme «Bab-el-Manded», le cap à l'entrée de la mer Rouge, pour désigner une des îles qui se trouvent dans la mer Rouge presque à la hauteur du cap: en effet, selon J.-B.-N.-D. d'Après de Manneville, une «île», qui formait un petit détroit avec le cap, portait le même nom que celui-ci (voir *Instructions*, p. 199; *Le Neptune oriental*, carte de la mer Rouge, entre les pages 8 et 9). Sur la carte du «Golfe Arabique ou Mer Rouge», de d'Anville, datée de 1765, le nom des îles et celui du cap semblent se confondre (voir Youssouf Kamal, *Monumenta Cartographica Africae et Aegypti*, 1951, t. V, fascicule II, carte n° 1602, BNF, Cartes et plans, I-A.f (16) Kamal (y)). Sur la carte anglaise de J. Bruce, dessinée entre 1768 et 1773, les îles à l'entrée de la mer Rouge portent le nom de «Islands of Babelmandeb» (voir carte n° 1604 de Youssouf Kamal).

345. Golfe Arabo-Persique.

346. Sabur, sur la carte du golfe persique de d'Anville (s. d.), ou Sabour, sur la «Carte de la Peninsule d'Arabie et des autres Pays», du même, datée de 1728. Sa capitale serait Shiraz et le pays se situait au nord-est de Bandar-e-Bûshehr (Iran).

347. Une factorerie est un «Bureau de Marchands où leurs Facteurs font pour eux le commerce. Les François, les Hollandois, les Anglois ont chacun leurs Factoreries à Surate. On appelle aussi ces bureaux, *comptoirs*» (Furetière, 1690).

348. Le texte original est difficile à lire. Pierre Margry écrit: «ayant eu vent», sans doute pour «signifie[r] figurément un bruit confus, une connoissance imparfaite qu'on a de quelque chose» (Furetière, 1690). Nous adoptons le texte de la version courte (voir ANF, Marine 2 JJ 56, n° 10, p. 21).

349. Voir *supra*, p. 130, n. 328. Le maître du navire était peut-être John Yarland (voir *infra*, p. 180). L'arrestation du pirate s'inscrivait dans les efforts de la London East India Company pour arrêter le trafic illicite des forbans et la piraterie qui sévissait en mer Rouge et dans le golfe persique (voir John Bruce, *Annals*, t. III, p. 212-214). En outre, les populations locales n'hésitaient pas à s'en prendre aux pirates lorsqu'elles en avaient l'occasion et qu'elles disposaient des forces nécessaires.

coste de Mascat³⁵⁰, où, étant arrivez aux isles plattes³⁵¹ deux jours après, ils firent rencontre d'une espèce de petit bâtiment, qu'on nomme jongue³⁵² de ce pais-là, équipée d'Arabes & d'Arméniens. L'ayant pris³⁵³, ils y trouvèrent pour cent mille écus de *perles*³⁵⁴, qu'ils venoient de pescher, et que les Anglois partagèrent entr'eux, sans en faire part aux François ny aux autres étrangers qu'ils avoient pris et obligez de faire la course avec eux.

Après avoir rodé dans ce golfe l'espace de deux mois et demy de temps, ils en sortirent et naviguèrent tout le long de la coste de Surate³⁵⁵. Ils furent à Cravaille³⁵⁶. Il y a une isle, où les Portugais ont une forteresse, et qui a esté, autrefois, une retraite de voleurs & de pirates. Ils firent du bois et de l'eau audit Cravaille et ledit Sagean s'estant trouvé un de ceux qui furent commandez pour aller à terre, il prit cette occasion de s'échaper et se sauva à Ancola³⁵⁷, 14. lieües de la ville &

350. Mascate était une «ville d'Asie sur la côte nord-est de l'Arabie heureuse, au midi des isles de Sahar sous le tropique du Cancer, entre Oman & les ruines de Sahar, au nord occidental, & le cap de Rosalgate au midi oriental dans le royaume aujourd'hui de ce nom» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Aujourd'hui Masqat, sur le golfe d'Oman (Oman).

351. Toponyme absent des cartes modernes et anciennes, dont la «Carte [anonyme] de la Perse & de l'Arabie», dressée vers 1660 et qui décrit précisément les côtes du golfe d'Oman. Peut-être Sagean fait-il allusion aux îles au large de Sohar, dans le golfe d'Oman (Oman).

352. Orthographe inusitée pour «Jonc ou *Jonca*, [qui] est le nom qu'on donne à une espèce de vaisseau fort léger dont on se sert dans les Indes orientales, & sur tout le long des costes de la Chine» (Furetière, 1690). Le terme, orthographié «jonque», ne fait son apparition que dans l'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie*, pour désigner une «sorte de vaisseau fort en usage dans les Indes».

353. Le masculin renvoie à «bâtiment».

354. Souligné dans le texte. Une note se trouve dans la marge: «Il y en avoit bien douze boisseaux.»

355. La côte de Surate est la côte longeant le golfe de Cambay, en Inde.

356. Sans doute Karwar, dans la province de Karnataka (Inde), au sud de Goa. Sur la «Carte des Côtes de Malabar Et de Coromandel», de Guillaume de L'Isle, datée de 1723, le toponyme s'écrit «Coroual».

357. Aujourd'hui Ankola, un port de mer, dans le Kanara du Nord (Inde), à quelque 25 kilomètres au sud de Karwar à vol d'oiseau. Le récit de Sagean n'a rien d'étonnant: Nicholas Alderson, un compagnon de William Kidd, faussa compagnie au célèbre pirate de façon identique en profitant d'une escale pour faire eau près de Karwar (voir sa déposition datée du 19 octobre 1697, dans J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XVI, p. 370).

forteresse, appartenant au Roy de Sonde³⁵⁸, éloignée de la mer d'environ 12. lieües; un Hollandois, qui étoit, aussy, de ceux de l'équipage du capitaine Léger, se sauva avec luy.

N'ayant point trouvé là dequoy réparer leur misère, ils s'en furent à la ville capitale dudit Royaume, résidence ordinaire du Roy, aussi, nommée la ville de Sonde³⁵⁹. Elle a une forteresse de terre forte et sans aucune pierre, bois ny pallissade pour la soutenir et deffendre. Il y a 24. canons en batterie, qui sont faits de plusieurs pièces, à la mode de ce pais-là et du calibre de 12. & de 8.

En arrivant, ils rencontrèrent deux Portugais qui faisoient l'office de canonniers dans ladite forteresse, et qui les menèrent parler au soubbenist³⁶⁰, ou commissaire général des guerres. Ce commissaire voulut les retenir, en ladite qualité de canonniers, mais voyant qu'il n'y avoit à gagner que trois pagodes par mois, qui font environ six écus de France³⁶¹, ils passèrent outre, pour aller chercher une meilleure fortune. C'est un petit Roy que le Roy de Sonde, qui n'a ordinairement

358. Au nord de Karwar et au sud de Goa, les cartes anciennes signalent l'existence d'un pays de « Sonde » (« Nouvelle Carte d'une grande Partie de la Presqu'Isle des Indes », de d'Anville, datée de 1737) ou de « Sundqa » (« Carte des Indes du Nord au Sud », de d'Anville, datée de 1759), sans en indiquer les frontières ni le nom des villes qu'il comptait. Le pays se situait à la hauteur de l'actuel cap Ramos. Voir la note suivante.

359. Aujourd'hui Sonda, à l'ouest du réservoir Dharna, et à quelque 55 kilomètres à l'est d'Ankola, à vol d'oiseau (Kanara du Nord). Sonda, aujourd'hui un petit village, a été de 1590 à 1762 la capitale des chefs hindus, liés aux rois Vijayanagar. Des ruines attestent l'existence d'un ancien palais fortifié (voir *The Imperial Gazetteer of India*, 1974, vol. 23, p. 82).

360. Le mot, qui n'est recensé dans aucun dictionnaire français ou portugais, évoque le terme anglo-indien « *subah* », ou « *soubah* », qui désigne une province de l'empire moghol. Peut-être Sagean confond-il le mot avec celui de « *subahdar* », titre que portait un commandant local ou un officier moghol. Un « COMMISSAIRE ORDINAIRE DES GUERRES OU DE LA CONDUITE, est un Officier établi pour avoir soin de la police des troupes dans la marche, de regler les etapes & les logements, & qui fait faire les revués et les monstres » (Furetière, 1690).

361. « *Pagode*, monnaie d'or, valant environ 5 l. 10 s., selon Paul Kaepelin (*La Compagnie des Indes*, p. 541 et 666). Écu: voir *supra*, p. 64, n. 35.

que 2000. hommes sur pied. Il est gentil³⁶² et ses sujets sont meslez de gentils & de Baignans³⁶³ et croyent³⁶⁴ la transmigration des ames, suivant les principes de Pitagore³⁶⁵, ce qui fait qu'ils ne mangent jamais de rien qui ait eu vie. Ils sont grands négocians & riches. La ville est petite & mal bâtie, et n'est point murée. Les maisons y sont de terre, elle n'est accessible, que par deux chemins qui conduisent à deux portes, ce qui en fait la force de garde facile. Le terrain y est assez ingrat & montagneux, et l'abondance ne s'y trouve que par moyen du commerce.

Après avoir séjourné 3. ou 4. jours à Sonde, ils furent à Géré³⁶⁶, distant de 20. lieües, qui appartient au Mogol³⁶⁷, et

362. «Payen» (Furetière, 1690).

363. Dans les *Voyages et aventures du capitaine Ripon*, «Banians» désigne les Indiens de religion brahmanique (p. 140).

364. Forme attestée par l'Académie: «Il croit cette relation.» Le verbe, note Ferdinand Brunot, fait partie des «verbes objectifs construits directement» («La formation de la langue classique 1600-1660», dans *Histoire de la langue française*, t. III, 2^e partie, p. 544). Au XVIII^e siècle, le verbe a parfois «des sens différents suivant ses régimes: par exemple, *croire aux sorciers*, c'est croire qu'il existe des sorciers, *croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent [...] Toutefois, dans le premier sens, les deux régimes sont toujours admis [...] et les exemples de l'hésitation abondent dans Montesquieu, Voltaire, Rousseau» (A. François, «Le XVIII^e siècle», dans F. Brunot, *op. cit.*, t. VI, 2^e partie, 2^e fascicule, p. 1757).

365. Pythagore, philosophe grec (VI^e siècle avant J.-C.), fondateur d'une secte dont les membres croyaient à la métempsycose, ou transmigration de l'âme d'un être à un autre, et à la purification de l'âme.

366. Vraisemblablement Davangere, dans la province de Bellary, à environ 125 kilomètres de Sonda, à vol d'oiseau, et à 170 kilomètres de la côte ouest de l'Inde. On aura remarqué le caractère fantaisiste des distances indiquées par Sagean.

367. Au moment où les Portugais fondaient leurs comptoirs en Inde, le Kanara était soumis aux rois Vijayanagar. Après 1565 (bataille de Talikota et sac de la ville de Vijayanagar), les chefs locaux purent s'émanciper de la tutelle royale. À partir de 1675, les Marathas occupèrent le Kanara et imposèrent leur autorité. Mais ils entrèrent en conflit avec les musulmans moghols qui tentaient de s'emparer du Deccan, ou Dekkan. Après 1686, avec l'avancée d'Aurangzeb Alamgir (1618-1707), la prise de Bijapur (1686) et la chute d'Abu-I-Hasan, le sultan de Golkonda (1689), le Kanara du Nord passa sous l'autorité des Moghols. Toutefois, malgré l'exécution de Raja Sambhaji (1689), les Marathas ne cessaient de harceler les musulmans: Raja Ram, le frère de Sambhaji, prit la tête du gouvernement et se retira plus au sud, à Jinji. À sa mort, en 1700, sa veuve assumait la régence et ne laissa aucun répit aux Moghols. Quant au Kanara du Sud, dès le début du XVII^e siècle, Venkatappa Naik y imposa son autorité. Au cours du siècle, les chefs ikkeris, du nom du village natal de Naik, déplacèrent la capitale à Bednur,

qui n'est, proprement qu'une forteresse faite pour tenir en bride tous ces roitelets. Ils y trouvèrent un Anglois et un Portugais renegats qui y servoient de canonniers et qui voulurent leur persuader³⁶⁸ d'imiter leur apostasie et qu'ils auroient comme eux des emplois de canonniers, avec quarante écus par mois d'app[oignement]s chacun. Mais Dieu leur fit la grace, à tous deux, de résister à la tentation, quoyque le camarade dudit Sagean fut protestant. Cette forteresse est belle et forte, bâtie de pierre et de brique, à la mode d'Europe, avec des bastions³⁶⁹ et des dehors³⁷⁰. Il y a 80. pièces de canon en batterie, la plupart de fonte, qu'ils ont achetés, apparamment des Europeans. Il y en a une pièce de 18. les autres sont de 8. & de 6. Ladite forteresse est dans la terre, à 60. lieües de la mer, et il y a 500. hommes de garnison, tous mahométans. Ils ne séjournèrent là que 24. heures et s'en furent à Simogué³⁷¹ distant d'environ 25. lieües dudit Géré, aussi, dans la terre & à pareille distance de la mer.

Simogué est une belle et grande ville, bien fermée de murailles et fortifiée, ayant une belle & bonne citadelle, qui a quatre tours, au lieu de bastions. Il y a 60. pièces en batterie, dont il y en a dix de fonte, provenant des Portugais. Elle est,

le «Bredouïl» de Sagean (voir *infra*, p. 139, n. 373). La région que dit parcourir Sagean était en pleine agitation, à cause de la guérilla qu'y menaient les chefs marathas contre l'autorité musulmane (voir *The Imperial Gazetteer of India*, 1972, vol. 14, p. 340-369; Vincent A. Smith, *The Oxford History of India*, p. 415-429; Stanley A. Wolpert, *A New History of India*, p. 149-167).

368. Voir *supra*, p. 93, n. 189.

369. «Boulevard, grosse masse de terre qui est souvent revestué de pierre, qui s'avance en dehors de la place pour la fortifier à la moderne. Il est composé de deux faces ou pans de muraille, qui font un angle saillant, & de deux flancs qui l'attachent aux courtines, avec une gorge par où on y entre» (Furetière, 1690).

370. Dehors, «en termes de fortifications, se dit de toutes les pieces détachées qui servent de deffense à une place, comme des ravelins & demi-lunes, ouvrages à cornes & à couronne, contregardes, enveloppes, &c.» (Furetière, 1690).

371. Sans doute Shimoga, dans la province de Shimoga, à un peu plus de 70 kilomètres au sud de Davangere, à vol d'oiseau, et à une centaine de kilomètres de la mer. Le parcours de Sagean, depuis Karwar, décrit un arc de cercle vers le sud-est à l'intérieur des terres. Toutefois, le rédacteur de la version courte de la relation modifie le texte originel et place «Semoguea à 230 lieües de Géré, & à 60 lieues de la mer» (ANF, Marine 2 JJ 56, n° 10, p. 22).

aussi bien que la ville, entourée d'un bon fossé, toujours plein d'eau. Les maisons en sont belles et solidement basties. Il y a de beaux bains publics, de massonnerie & pierre de taille, et de beaux jets d'eau dans toutes les places de la ville. Elle appartenait au Roy de Canara³⁷². Ils y séjournèrent huit jours, croyant y trouver de l'emploi, pour servir de canonniers dans ladite forteresse, mais le commissaire général leur dit, qu'il falloit, pour cela, un ordre du Roy, ce qui obligea ledit Sagean d'aller à la ville capitale, nommée Bredoül³⁷³, où il fait sa résidence, à 10. lieües de là, son camarade étant resté malade à Simogué.

Ladite ville de Bredoül est deffenduë par une bonne forteresse, solidement bâtie de pierre, avec cinq tours, au lieu de bastions et un bon fossé à l'entour. Y étant arrivé, il fut adressé à un Prince de la maison royale, général des armées du Roy, et l'ayant prié de luy faire avoir audience de Sa Majesté, ledit Prince luy fit entendre, que cela n'estoit pas facile, mais qu'il pouvoit, en attendant l'occasion de l'y admettre, demeurer chez luy. Il y fut quatre mois entiers, pendant lesquels ledit Prince luy faisoit donner six pagodes par mois, qui sont environ douze écus, et ledit Sagean n'avoit d'autre employ chés ce Prince, que de servir six petites pièces de canon qu'il avoit pour tirer en ses réjouïssances. Ce Roy est gentil, aussy

372. Selon Thomas Corneille, Canara comprenait les villes côtières suivantes: «Ancola; Egorapan; Mergeu; [...] Onor, ou Honor; Baticala; Magandur; & en tirant plus avant au Sud Bendor; Bracelor ou Barcelor; Bacanor; Carcara; Carvate; Mangalor; Maugeiron; Combata; & Cangericora» (*Dictionnaire*, t. I, p. 498). Bruzen de La Martinière, qui explique que Canara constituait un «royaume d'Asie dans l'Inde en deça du Gange sur la côte de Malabar», reprend les mêmes toponymes que son prédécesseur, tout en ajoutant Garcopa «dans le pays», Bednour, Gorcopa et Cagoulin (*Le Grand Dictionnaire*, t. II, p. 94-95). Le royaume est précisément identifié sur plusieurs cartes anciennes. Il couvrait toute la bande côtière de l'Inde, du sud de Goa jusqu'au cap Comorin. Les actuelles provinces du Kanara du Nord et du Kanara du Sud suivent en partie le tracé des anciennes frontières du royaume.

373. Sur la «Carte des Indes et de la Chine», de Guillaume de L'Isle, datée de 1705, la ville porte le nom de Bednour. Quant au rédacteur de la version courte de la relation, il écrit: «Bedroul» (ANF, Marine 2 JJ 56, n° 10, p. 22). Bednur, aujourd'hui Nagar, l'ancienne cité royale, est située à 48 kilomètres de Coondapur, sur un plateau à l'intérieur des terres. La distance entre Shimoga et Bednur indiquée par Sagean est fantaisiste: plus de 70 kilomètres séparent les deux villes.

bien que tous les gens de sa cour, mais pour ses sujets, ils sont tous maures, mahometans, ou baignans. Lesdits quatre mois passez, ledit Prince étant malade et ledit Sagean désespérant de parler au Roy, dont il auroit bien voulu obtenir un employ de canonnier, y ayant 20. pagodes d'app[oignement]s par mois, il s'ennuya et s'en alla à Bigiapour³⁷⁴, 14. lieües de là, qui est une ville bâtie sur une rivière de même nom, qui vâ se rendre à la mer, dix lieües plus bas, à la coste de Malabar. Les Hollandois y ont une factorie. C'est une ville négociante, appartenant au Roy de Canara, où il y a, aussy, une forteresse avec 30. pièces de canon et 2. à 300. hommes de garnison. Ledit Sagean séjourna quatre jours dans cette ville et s'y embarqua pour Surate³⁷⁵, distant de 200. lieües, dans un navire anglois de 28. pièces, qui venoit de la Chine, et qui n'estoit là que pour faire de l'eau et du bois. Il étoit commandé par un nommé capitaine Barbe³⁷⁶, habitüé à Surate. Il fut un mois & demy à se rendre audit Surate, parce qu'il alloit de port en port, pour vendre & troquer ses marchandises. Ils furent

374. Erreur de Sagean: la ville de Bijapur, chef-lieu du district de Bijapur et important centre hindou au XVI^e siècle, est située au nord-est de Goa, soit à l'intérieur des terres et beaucoup plus au nord. Au cours du XVII^e siècle, les sultans qui l'occupaient durent se défendre à la fois des visées des Marathas et des musulmans. La ville et toute la région tombèrent aux mains d'Aurangzeb en 1686 (voir *The Imperial Gazetteer of India*, 1972, vol. 8, p. 186-188). Deux villes portuaires peuvent être le «Bigiapour» de Sagean: Coondapur et Kolliampur. La première, située à la hauteur de Bednur, au sud d'un large estuaire dans lequel se déversent trois rivières, était déjà un port de mer important sous l'autorité des rois de Bednur, avant d'abriter un comptoir portugais au XVI^e siècle. Kolliampur, située plus au sud, à l'embouchure d'une rivière, logea une factorerie portugaise dès 1678 (voir *ibid.*, vol. 11, p. 1-2, et vol. 14, p. 314). L'erreur de Sagean donne à penser qu'il n'a pas effectué lui-même l'itinéraire qu'il décrit, mais qu'il reprend les propos de quelqu'un d'autre. Toutefois, la confusion entre Bijapur, une ville célèbre et importante, et le nom d'un port de mer moins connu peut résulter d'une simple déficience de la mémoire.

375. Aujourd'hui Surat, sur le golfe de Cambay, en Inde.

376. Nous n'avons pu identifier ce capitaine.

à Cochin³⁷⁷, Cananor³⁷⁸, Banguelor³⁷⁹, Barcelor³⁸⁰ et Goa³⁸¹, où ledit Sagean se débarqua³⁸², & il s'y engagea avec un capitaine portugais, nommé Manüel de Sylva³⁸³, qui commandoit une fregate, aussy, de 28. pièces de canon, nommée la Conception, de 145. hommes d'équipage, pour aller donner la chasse aux pirates qui infestoient ces costes, en compagnie d'un vaisseau de 44. pièces, nommé le St Bonnaventure, commandé par un autre Portugais, nommé Dommingo Dacosta³⁸⁴, et qui avoit 260. hommes d'équipage. Deux mois

377. Cochin était la «ville capitale d'un royaume du même nom dans la presqu'isle des Indes, en deça du Gange sur la côte de Malabar» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Cochin, dans la province de Kerala, se trouve au sud de Calicut.

378. Cananor formait un «petit royaume de la presqu'isle de l'Inde d'en deça le Gange, & le plus septentrional des cinq qui composent le Malabar propre» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Les Hollandais s'y étaient installés. Aujourd'hui Cananore, dans la province de Kerala, sur la côte ouest, au nord de Calicut.

379. Aujourd'hui Mangalore, dans la province de Karnataka, en Inde. Les aventuriers rangèrent donc la côte occidentale de l'Inde, de Cochin à Goa.

380. Barcelor: «Ville des Indes sur les Côtes de Malabar, au Royaume de Canara». Les Hollandais y avaient «une loge» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Les cartes anciennes signalent toutes son existence. Le bourg se trouve à peu près à la hauteur de l'actuelle ville de Coondapur, dans la province de Karnataka (Inde).

381. «Goa» désigne aujourd'hui un territoire de la côte occidentale de l'Inde dont la capitale est Panjim, anciennement Nova Goa.

382. Ni le Richelet (1680), ni le Furetière (1690), ni le *Dictionnaire de l'Académie* ne produisent des exemples de forme pronominale. En revanche, le *Trésor de la langue française* signale l'emploi de la forme pronominale à sens réciproque, tout en observant qu'il est rare.

383. Un Manuel da Silva a été nommé «*capitão da viagem da India*» et a reçu «*a carta de piloto*» à la fin du XVII^e siècle. Mais il serait présomptueux de conclure qu'il s'agit du navigateur auquel fait allusion Sagean. Voir Arquivos nacionais / Torre do Tombo (Lisbonne), Arquivo geral da Marinha, Chancelaria D. Pedro II, Doações, livre 17, f. 78v, livre 21, f. 144v, livre 38, f. 410v, et livre 41, f. 104.

384. Peut-être appartenait-il à la famille da Costa qui a donné à l'Inde deux gouverneurs: dom Rodrigo da Costa, fils de dom António da Costa et de donna Ana Maria de Meneses, gouverneur de 1686 à 1690, et dom Rodrigo da Costa, fils de Joanno da Costa et de donna Francisca de Noronha, gouverneur de 1707 à 1712 (Afonso Zúquete, dir., *Tratado de todos os vice-reis e governadores do India*, Lisbonne, Editorial Enciclopédia, 1962, p. 167).

& demy après leur départ, étant au Cap de Camarin³⁸⁵, ils en rencontrèrent un, qui étoit un Anglois de 32. pièces, que ladite fregate attaquâ, s'attendant à être secondée par ledit vaisseau, mais celui-cy l'abandonna, voyant qu'il y faisoit chaud³⁸⁶. Manüel de Sylva se batit bien depuis le matin jusqu'au soir et eut 25. hommes mis hors de combat, tant tûez que blessez. Le lieutenant et l'enseigne furent du nombre des morts. Il fut tout dégradé, la plupart de ses manoeuvres luy ayant esté coupées et toutes ses voiles criblées de bales de canon et de mousquet. L'Anglois, de son costé, n'estoit pas moins incommodé. La nuit finit le combat, mais l'Anglois gardoit le Portugais³⁸⁷ et, le jour étant venu, il se mit en devoir de l'aborder. Pour lors le grand vaisseau, qui pendant le combat s'étoit tenu à l'escart et à la veu, fut au secours de son camarade, s'excusant de l'avoir abandonné le jour auparavant, sur ce qu'il faisoit beaucoup d'eau. L'Anglois, voyant la partie trop forte, fit vent arrière, et le grand vaisseau se mît à le poursuivre (la fregate n'estant pas en état de le faire) après que le capitaine dudit vaisseau eut obligé ledit Sagean de passer sur son bord pour estre témoin (disoit-il) de ce qu'il alloit faire, et cela sur les reproches qu'on luy avoit fait de les³⁸⁸ avoir abandonnés le jour précédent. Mais l'Anglois se moqua de luy & le laissa bien loin à l'arrière³⁸⁹. Ledit Dacosta continûa

385. «Promontoire de l'Inde dans la presqu'isle deçà le Gange, & dans la pointe la plus avancée au Midi, au Malabar, & près de la côte de la Pêcherie, à près de quarante lieues de l'isle de Ceylan» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Il s'agit du cap Comorin, à l'extrémité sud de l'Inde.

386. «Il faisoit *chaud* en cette occasion, pour dire, il faisoit dangereux, on s'y battoit avec chaleur» (Furetière, 1690).

387. Richelet (1680), Furetière (1690) et le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) signalent que le verbe «garder» signifie parfois empêcher quelqu'un ou un animal de s'échapper. C'est le sens que Mathieu Sagean donne au verbe, en l'appliquant à un navire. Dans le *Journal d'un voyage sur les costes d'Afrique et aux Indes d'Espagne Avec Une description particulière de la Rivière de la Plata, de Buénosayres, &c autres lieux, commencé en 1702. & fini en 1706.*, l'auteur anonyme du récit emploie le verbe dans le même sens de «garder un navire à vue» (Amsterdam, Jean Marret, 1723, p. 87).

388. Manuscrit: «nous» biffé et remplacé par «les».

389. Le 22 septembre 1697, le pirate anglais William Kidd dut affronter deux vaisseaux de guerre portugais le long des côtes indiennes. Dans sa déposition, Kidd note qu'un seul des deux navires l'attaqua et que l'autre se tint à distance de ses

à le chercher pendant trois semaines, sans le pouvoir joindre. Il s'en étoit allé, apparemment à quelque terre se radoub³⁹⁰, pendant que la fregate portugaise alla, aussy, se radoub³⁹⁰ à Goa. Cependant ledit capit³⁹¹ Dacosta donna chasse à un corsaire arabe, qu'il rencontra entre les Maldives³⁹² et la grand'terre. Au bout de deux jours, il l'approcha. C'estoit un vaisseau de 45. pièces. Après quatre heures de combat, il l'aborda & l'enleva. Et de 400. hommes d'équipage qu'il avoit il n'en resta pas 20. que les Portugais sauvèrent à peine, et malgré eux, ceux qui échapèrent du combat, où il y en eut 145. de tuez, s'étant tous jettez à la mer, quand ils virent leur navire rendu, suivant leur brutale coûtume, aimant mieux se noyer eux-mêmes, que non pas de tomber vifs entre les mains des Portugais, qui les font esclaves. De son costé, le Portugais eut 28. hommes tuez et 5. ou 6. blessez. Ils trouvèrent dans ce bâtiment, soit en or, en argent, perles, ou pierreries, la valeur de sept cent mille écus, ce qui servit bien à la justification dudit capit³⁹¹ Dacosta. Après cette capture, ils firent route pour s'en retourner à Goa, et rencontrèrent, chemin faisant, ladite fregate la Conception, entre Bangalor & Barcelor, bien réparée & en état de naviguer, servant d'escorte à des bâtimens marchands, et ce environ deux mois & demy après leur séparation. Elle fit sa route, avec sa flotte, et capit³⁹¹ Dacosta la sienne vers Goa, où ils arrivèrent heureusement avec leur prise, cinq ou six jours après cette rencontre. Le Vice-Roy portugais³⁹³, fort satisfait des services dudit Sagean et du rapport que les capitaines de Sylva et Dacosta luy en firent,

canons. Selon Kidd, le combat dura une journée entière et fut fort violent (voir J. F. Jameson, *Privateering and Piracy*, p. 207). Peut-être est-ce ce combat que décrit Sagean.

390. Radoub³⁹⁰: «calfeutrer, retablir un vaisseau, le mettre en estat d'estre remis en mer, quand il a esté endommagé en quelqu'une de ses parties» (Furetière, 1690).

391. *Capitan*: capitaine en espagnol, à moins que Sagean ne déforme le mot portugais «*capitão*» (capitaine).

392. L'archipel des Maldives est au sud-ouest de l'Inde dans l'océan Indien.

393. Dom Pedro António de Noronha de Albuquerque, marquis de Angeja (1661-1731), a été vice-roi de l'Inde, de février 1692 à septembre 1698 (Afonso Zúquete, dir., *Tratado de todos os vice-reis e governadores do India*, p. 167).

voulut le retenir à son service, luy offrant un bâtiment à commander, mais il s'en excusa, étant en dessein d'aller à Surate chercher quelque passage pour France. Ledit Vice-Roy pour le récompenser, le fit bien habiller et luy fit donner 200. sequins (qui faisoient la valeur de 400. escus de nôtre monnaie) sur le provenu³⁹⁴ de la prise.

Huit jours après son débarquement à Goa, il se rembarqua, avec la permission dudit Vice-Roy, sur une flotte qui alloit à Surate. Ils allèrent de port en port, le long de la coste, à Rageapoul³⁹⁵, à Bassin³⁹⁶, à Chaoul³⁹⁷, à Diü³⁹⁸, à Daman³⁹⁹ & à Bombay⁴⁰⁰, où ledit Sagean quitta la flotte, et resta avec [le] capitaine Barbe, qu'il y rencontra, et sur le navire duquel il s'embarqua, encore, 4. ou 5. jours après, pour se rendre à Surate. Y étant arrivé, il trouva Mr. Martin⁴⁰¹, directeur de la Compagnie de France, à l'extrémité de la maladie dont il est

394. Voir *supra*, p. 116, n. 274.

395. Aujourd'hui Jalapur, au sud de Surat, dans la province de Goudjerat (Inde).

396. Bacaim, selon P. Margry (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 153). Baçaim, ou Bassim: «Ville d'Asie, aux Indes, dans le royaume de Cambodge & de Miliché» (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*). Aujourd'hui Basseim, ou Vasa, au nord de Bombay, dans la province de Maharashtra (Inde).

397. Appelée «Chaül» par d'Anville sur sa «Carte de l'Inde s'étendant du Nord au Sud», de 1752; aujourd'hui Chaul, la ville se trouve au nord de Bombay, dans la province de Maharashtra (Inde).

398. Selon Bruzen de La Martinière, Diu, une «Ville des Indes dans le Royaume de Guzarate [...] est le premier lieu des Portugais qu'on trouve depuis Ormus en allant aux Indes» (*Le Grand Dictionnaire*). Diu se trouve à l'est de Surat, dans la province de Goudjerat, à l'ouest du golfe de Cambay (Inde). Toutefois, le toponyme désigne peut-être ici un bourg situé près de Goa.

399. Daman, ou Damao, au nord de Basseim, était, selon Bruzen de La Martinière, une «Ville maritime de l'Indoustan, à l'entrée & au Midi du golfe de Cambodge» (*Le Grand Dictionnaire*).

400. Port de l'ouest de l'Inde, capitale de la province de Maharashtra.

401. Si l'on se fie à une lettre du 14 octobre 1694 qui recommande au ministre de nommer M. J.-B. Martin directeur du comptoir de Surate, celui-ci était alors second commis de la Compagnie des Indes à Pondichéry et résidait en Asie depuis vingt-trois ans. La lettre précise qu'on ne pouvait «mieux choisir que le Sr. Martin, ayant une expérience de sa capacité et de sa probité» (ANF, Marine B3 83, f. 426). Pourtant, le comptoir français de Surate, à cause notamment de ses dettes, subsista péniblement sous l'administration de J. B. Martin, qui mourut en juin 1698 (voir P. Kaepelin, *La Compagnie des Indes*, p. 296-299, 335-338 et 341-343).

mort, en sorte qu'il ne put luy parler. Et ayant demeuré audit Surate une quinzaine de jours, sans y trouver aucune occasion de s'embarquer pour France, et sans qu'il y eut apparence d'en trouver sytôt, il s'y engagea avec la compagnie angloise⁴⁰², pour aller à la Chine, en qualité de quartier-maître, sur un vaisseau nommé le Jozias, de 24. canons, commandé par le capitaine Eytt⁴⁰³, qui étoit prest à partir, et sur lequel s'embarquèrent, aussy, six missionnaires apostoliques, dont l'un étoit un jésuite françois, nommé le pere Avril⁴⁰⁴ et les cinq autres, des religieux italiens de divers ordres. Ils partirent du Surate le 14e de may 1698. Ils passèrent à Bombay, pour y recevoir les ordres du général anglois⁴⁰⁵, et de Bombay à Achin⁴⁰⁶, dans

402. La London East India Company, qui, à l'instar de la compagnie française, éprouvait des difficultés. En plus de devoir combattre le trafic illégal et la piraterie qui se pratiquaient le long des côtes indiennes, les administrateurs de la compagnie anglaise étaient en butte aux vexations de la part des autorités locales (voir John Bruce, *Annals*, t. III, p. 235-236).

403. Peut-être Thomas Heath, qui participa à des opérations navales aux Indes à la fin du XVII^e siècle (voir William Laird Clowes, *The Royal Navy. A History From the Earliest Times to the Present*, London, Sampson Low, Marston and Company, 1897, vol. 2, p. 334, 349, 354, 470 et 535).

404. Philippe Avril, un missionnaire jésuite, naquit le 21 juillet 1654. Il entra au noviciat le 16 septembre 1670 et fut envoyé en mission en Asie en 1684. Selon les ordres de son supérieur, il tenta de gagner la Chine en passant par la Tartarie, mais ne put traverser les États moscovites. Il voulut alors passer par Constantinople, mais échoua, dut prendre le chemin du retour et arriva à Toulon le 30 septembre 1690. Deux autres tentatives pour gagner la Chine échouèrent en 1696. En 1698, il partit à nouveau, mais le 18 août (et non le 22, comme Sagean l'affirme plus bas), près de Taiwan, il périt en mer. Philippe Avril est l'auteur d'un *Voyage en divers Etats d'Europe et d'Asie, entrepris pour decouvrir un nouveau chemin à la Chine* (Paris, Claude Barbin, Jean Boudot, Georges et Louis Josse, 1692). Voir J. Dehergne, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*. Nous n'avons pu identifier les autres missionnaires.

405. John Gayer a été nommé gouverneur de Bombay en 1693. Il occupa son poste jusqu'en 1708, malgré de nombreuses difficultés causées par la rivalité entre la London East India Company et la English Company (voir John Bruce, *Annals*, t. III, p. 138 et 640-641).

406. «Royaume d'Asie dans l'Isle de Sumatra», observe Bruzen de La Martinière (*Le Grand Dictionnaire*). Au XVII^e siècle, Achin, situé à l'extrémité ouest de Sumatra, constituait un puissant royaume musulman allié des Hollandais. En 1615, les Anglais fondèrent un comptoir à Jambi et établirent des liens commerciaux avec Achin. Mais en 1650, les Hollandais saisissaient un vaisseau anglais. En 1664, la reine d'Achin, qui appuyait les Anglais contre les Hollandais, signa un traité avec les premiers. Toutefois, à cause de la concurrence hollandaise, la factorerie d'Achin dut fermer ses portes en 1670 (voir M. E. Wilbur, *The East India Company*, p. 213-215).

les Indes, 600. lieües de là, ou environ. C'est une grande isle de 300. lieües de long, habitée par les Malay, qui sont idolatres, et gouvernez par une Reyne, laquelle passe pour une grande enchanteresse⁴⁰⁷. Il y a dans cette isle beaucoup d'or, et le capitaine mit pied à terre pour en traiter, comme il fit, quelque peu, pour du fer, de l'acier, des couteaux, des bagues, & autres merceries.

Dans cette traversée mourut un des missionnaires. Ils ne restèrent que trois jours à ladite isle à faire de l'eau et du bois, et, en la costoyant, ils furent à Malacre⁴⁰⁸, distant de 300. lieües, ou environ. C'est une ville fort grande, et bien fortifiée, avec une citadelle, appartenant aux Hollandois, qui l'ont prise sur les Portugais⁴⁰⁹. Elle est fort peuplée et les habitans en sont fort riches. Il y a des mines d'estain, fort fin & quantité de petites canes ou rotes⁴¹⁰. Le capitaine & les marchands du navire chargèrent de l'une & l'autre de ces marchandises, pour traiter à la Chine, où elles ont grand débit. Et ce fut là que ledit capitaine & ses pilotes s'instruisirent de la route qu'ils avoient à tenir et de la diversité des courans qu'ils rencontreroient pour se rendre à la Chine. Après y avoir séjourné huit jours, ils mirent à la voile. Trois jours après, ils apperceurent la Pierre Blanche⁴¹¹, passé laquelle l'on ne doit plus espérer

407. Selon Bruzen de La Martinière, qui s'inspire de William Dampier, le royaume d'Achin était «gouverné par une Reine, sous laquelle il y [avait] douze *Oroukeys* ou Grands Seigneurs», qui détenaient en fait les rênes du pouvoir (*Le Grand Dictionnaire*). Dans *A New Voyage Round the World*, paru originellement en 1697, William Dampier fait allusion à la reine d'Achin, mais sans toucher mot des pouvoirs que lui prête Sagean (voir t. I, p. 504; voir aussi *Nouveau Voyage autour du Monde*, t. II, p. 564). Dans *Voyages and Descriptions*, paru en 1699, Dampier décrit le système politique du royaume et rapporte les circonstances de l'élection d'une nouvelle reine, en 1688 (voir t. II, p. 140-146).

408. Malacca, selon P. Margry (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 154), sur le détroit de Malacca, en Malaisie.

409. Malacca, où étaient installés les Portugais, tomba aux mains des Hollandais le 14 janvier 1641 (voir Henri Cordier, *Histoire générale de la Chine*, t. III, p. 230).

410. Déformation du mot «rotin», ou «rotang», lui-même formé à partir du terme malais «*rôlan*», un palmier grimpant dont les tiges fournissent le rotin.

411. Il s'agit d'un «gros rocher escarpé, couvert de fiente d'oiseau qui le fait paroître blanc». situé «au sud-sud-est de la pointe *Romanie*», aujourd'hui Ruménia, lesquels, ensemble, «forment l'entrée ou la sortie du détroit de *Malac*,

de voir d'autre terre que celle de la Chine. On y baptise les gens qui n'y ont jamais passé, comme aux Tropiques & la Ligne⁴¹². Et de l'argent qu'on tire de ceux qui aiment mieux donner quelque chose que d'essuyer ce ridicule baptême, on fait festin et grand chère. Elle fut si excessive dans cette occasion, que le maître canonnier et un autre homme de l'équipage en crevèrent.

Ayant passé ladite roche, ils naviguèrent assez heureusement pendant 24. jours, dans le dessein d'aller chercher l'isle d'Amoüe⁴¹³, à six lieues, ou environ de terre ferme de la Chine. Mais ils furent les cinq derniers jours privez de la veüe du soleil &, par conséquent, de prendre hauteur à cause des brouillards et de la pluye continuelle qu'il faisoit, quoy-que ce fut au mois d'aoust. Et le capitaine & ses pilotes ayant fait, à Malacre, provision de raque (qui est une espèce d'eau de vie assez forte⁴¹⁴) ils en beurent tant en ponche⁴¹⁵, qu'ils ne

du côté [sic] de l'est» (J.-B.-N.-D. d'Après de Manneville, *Instructions*, p. 406-407). Sur le «Plan particulier du Détroit de Malaca», du même auteur (*Le Neptune oriental*, entre les pages 64 et 65), la «Pierre Blanche» se trouve entre la péninsule de Malacca et Sumatra, au nord de l'île de Bintan.

412. Chaque passager ou marin qui franchissait pour la première fois la «ligne» devait payer un tribut aux marins et faire serment de respecter les coutumes en mer et les femmes des matelots, sous peine d'être copieusement aspergé d'eau par les autres membres de l'équipage, travestis pour l'occasion en religieux (voir P. Berthiaume, *L'Aventure américaine*, p. 221).

413. Sans doute Amoy, ou Xiamen (Chine), en face de Taiwan. Profitant des succès de Koxinga, ou Kochinga, qui s'opposait à la dynastie mandchoue et qui avait chassé les Hollandais de Formose (voir *infra*, p. 149, n. 423), les Anglais établirent une factorerie à Amoy en 1671, mais durent l'évacuer peu après. À partir de 1685, les ports de l'Empire furent ouverts au commerce étranger par K'ang-hsi (1662-1722). Sur le commerce d'Amoy, voir H. Cordier, *Histoire générale de la Chine*, t. III, p. 213-215.

414. Orthographiée «arac» par P. Margry (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 154). Déformation du mot «arak», une liqueur spiritueuse à base de riz et d'écorce de palmier, en Inde, de canne à sucre, d'orge, de jus de noix de coco ou de cannamelle, en Asie et en Afrique. L'orthographe du mot varie: on trouve: «arac», «arak», «arack», «rack».

415. Le terme n'apparaît que dans l'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie*: «PONCHE. s. m. Mot emprunté de l'Anglois «punch». C'est le nom d'une liqueur qui est un mélange de jus de citron, d'eau-de-vie, de vin blanc, d'eau & de sucre.» Le texte de Sagean montre que le terme était usité depuis longtemps.

dessoulèrent quasy depuis leur départ dudit Malacre. Tout cela fut cause qu'ils observèrent mal les courans, et qu'au lieu de mettre cap à ouest-nord-ouest, ils le mirent à l'est-nord-est et furent eschoüer le navire à la coste de l'isle Formose⁴¹⁶, éloignée de 120. lieües de celle d'Amouë, le 22e aoust de ladite année 1698. trois mois huit jours après leur départ de Surate. Le navire toucha d'abord sur un rocher, qu'il franchit, et fut s'enfoncer sur un banc de sable, environ les 4. heures et demy du soir⁴¹⁷, à un quart de lieuë de terre. Ils furent contraints de passer la nuit dans le bâtiment qui, par bonheur, ne se brisa point. Le jour venu chacun songea à son salut. Le capitaine fut des premiers qui gagna terre et fut suivy de tous les autres, dont il ne périt personne, que le pere Avril jésuite & un marchand anglois nommé mester⁴¹⁸ Henry⁴¹⁹, s'estant mis tous deux sur un pipery⁴²⁰, où ils se noyèrent. Et un Nègre, qui étoit avec eux, domestique dudit pere, se sauva à la nage. Il y avoit dans ce vaisseau, (outre 150. balles de cotton, de l'estain et des rottes, ou rotins) soixante mille piastres, en espèces, qui furent sauvées, avec quelque partie d'estain et de rottins et 4. petites pièces de canon de fonte, par les gens de l'équipage. Car pour les Chinois, habitans de l'isle, ils n'approcherent jamais que pour piller. Ils ont une grande âversion pour les Européens, dont ils ne veulent plus souffrir qu'aucun s'habitue dans ladite isle, à cause (disent-ils) de la tyrannie que les Hollandois y ont

416. Aujourd'hui Taiwan.

417. « SOIR, se dit aussi de la partie du jour qui est depuis midi. Au Palais il y a les audiences du matin, & celles du soir, pour dire, l'après-disnée. On presche en cette Eglise le matin, & en celle-là le soir à deux heures » (Furetière, 1690). Dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), on trouve l'expression « quatre heures du soir ».

418. Pour « mister », « monsieur » en anglais.

419. Nous n'avons pu identifier cette personne.

420. « Pipris. s. f. *Gorea periaga*. Nom des pirogues des nègres de Gorée » (Pierre-Marie-Joseph, baron de Bonnefoux, et Edmond Paris, *Dictionnaire de marine à voiles et à vapeur*, Paris, A. Bertrand, 1848). Le terme se trouve aussi chez François Froger: le 20 juin 1696, alors qu'il range la côte du Brésil à la hauteur de San Salvador (Bahia), il observe « quantité de Barques & de Piperies de Negres. (Ces Piperies sont trois ou quatre pieces de bois liées ensemble, sur lesquels deux hommes vont à la pesche jusqu'à 4. lieuës au large) » (*Relation d'un voyage Fait en 1695. 1696. & 1697.*, p. 128).

autrefois exercée sur eux, s'y étant assez établis, pour y faire commerce, il y a 50. à 60. ans. Il y paroît même, encore, deux forteresses tout en leur entier bâties par lesdits Hollandois, l'une sur une pointe, qui fait l'entrée du port et l'autre au fond dudit port, où est la ville principale, nommée Secan⁴²¹, qui est fort grande, bien peuplée et fort riche, s'y faisant un grand commerce. La forteresse qui est sur la pointe, nommée Sangam⁴²² est fort grande et a quatre bastions. Il y a plus de 50. pièces de canon en batterie. L'autre n'est pas grande, n'estant que comme une loge, ou factorie, pour y faire le commerce, avec 7. à 8. pièces de canon. Lesdits Hollandois furent tous égorgés lors de l'avènement du Grand Tartare à l'empire de la Chine⁴²³. Et l'on ne permet à personne d'entrer dans lesdites forteresses qui sont scellées et cachetées du sceau de l'Empereur. Depuis ce temps-là, ils ne reçoivent aucun Hollandois. Pour ce qui est de la ville, elle n'a aucune enceinte ny fortification. Son port étoit bon autrefois et les plus gros navires y entroient, mais s'y étant formé un grand banc de sable à l'entrée, il n'y peut plus entrer que des bâtimens qu'ils

421. Teouan, selon P. Margry (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 156). Aussi appelée Sakkam, la ville était située près du fort Zelandia, construit par les Hollandais au cours de leur occupation de l'île (1624-1662) (voir la note suivante). Aujourd'hui Tai-Nan, un port de la côte ouest de Taiwan (Formose). La ville se trouve au fond d'une baie formée par deux pointes, dont l'une, celle du sud, s'appelle Ampin. Avant d'être chassés de l'île (voir *infra*, n. 423), les Hollandais réprimèrent, en 1652, une révolte des Chinois, qui n'acceptèrent jamais la présence d'étrangers sur leur territoire (voir H. Cordier, *Histoire générale de la Chine*, t. III, p. 226-231 et 262-265).

422. Après la conquête de Formose, en 1624, les Hollandais transformèrent, en 1632, une redoute en fort à quatre demi-bastions et le nommèrent fort Zelandia. Plus tard, à l'embouchure de la rivière T'ai Wan, ils élevèrent un second fort en face du premier: le fort Provintia (voir *ibid.*, p. 229).

423. Allusion à l'expulsion des Hollandais de Formose, en 1662. Dès le 30 avril 1661, Koxinga, ou Kochinga, qui pratiquait la piraterie le long des côtes de la Chine et qui s'opposait à la dynastie mandchoue, coupait les communications entre les forts Provintia et Zelandia. Le 4 mai 1661, le fort Provintia capitula et le 12 février 1662, Koxinga hissa son pavillon sur le fort Zelandia. Cependant, le lien entre la prise de Formose par les Chinois et l'avènement de K'ang-hsi (1662-1712) est purement chronologique: l'empereur mandchou, opposé aux menées de Koxinga, réussit, en 1683, à imposer son autorité à K'O Chouang, le second fils de Koxinga, et à soumettre Formose (voir *ibid.*, p. 262-265).

appellent sampanes⁴²⁴, qui ont le fonds presque plat, et qui ne tirent pas trois pieds d'eau, quoy-qu'ils soient grands, y en ayant de plus de 200. tonneaux. Ils ont trois mâts, & ne portent que deux voiles, faites de paille, qui tiennent le vent comme de la toile de voile et naviguent de port en port jusqu'à Siam & Achin, mais ils prennent le temps le plus beau, et ont leurs saisons pour naviguer. Ils n'ont que les quatre principaux vents de marquez sur leurs boussoles, et ne prénent jamais hauteur, se conduisant, dans leur navigation, par une connoissance particulière qu'ils ont des estoiles.

Nonobstant leur aversion pour les Européans, ledit Sagean, et 16. autres, de diverses nations autres que l'angloise (compris les 4. missionnaires italiens) lesquels étoient de l'équipage de ce navire, y trouvèrent plus d'humanité qu'en leur capitaine anglois, qui leur refusa la subsistance et toute sorte de secours, ce qui étoit d'autant plus injuste, qu'il étoit la principale cause de leur perte, par son yvrognerie et, en particulier, de la ruyne dudit Sagean, qui perdit, en cette occasion, 300. piastres⁴²⁵, qu'il avoit en espèces, outre 150. qui luy étoient deües par des gens de l'équipage, et qui luy auroient profité au quadruple, s'il avoit pû achever le voyage. Ledit capitaine n'en üsa pas ainsi à l'égard des Maures: il leur donnoit la subsistance, parceque nageant, naturellement, comme des poissons, ils luy sauvèrent son argent et quelques marchandises, ce que ne pouvoient faire les Européans, qui ne savoient presque pas nager et qui eurent bien de la peine à sauver leur vie dans le naufrage, outre, qu'il auroit appréhendé la vengeance desdits Maures, quand il auroit esté de retour à Surate.

Lesdits Européans s'estant donc plaints au Grand Mandarin⁴²⁶ commandant dans ladite isle, il ordonna, sur le champ, à quelques habitans de leur fournir des vivres, et tout ce qu'il leur faudroit, même, avec abondance et leur fit, en

424. Le sampan est une petite embarcation chinoise à voile unique, marchant à la godille, et qui comporte un habitacle en dôme.

425. Voir *supra*, p. 103, n. 221.

426. Mandarin: titre donné aux hauts fonctionnaires publics en Chine.

outré, donner cent piastres pour leurs petits besoins, paroissant outré de l'indigne procédé et de l'inhumanité de ce capitaine anglois envers eux, principalement par rapport aux missionnaires, pour lesquels il marquoit une grande vénération, tout payen qu'il étoit. Et pendant le séjour qu'ils firent là ledit grand Mandarin et les petits mandarins (qui sont au nombre de 14. ayant divers emplois soûs luy), les festinèrent tour à tour, pendant 15. jours et, en suite, ledit grand Mandarin fit bien payer le tout au capitaine anglois, à qui, au surplus, il ne fit jamais la moindre honnêteté: car, au lieu de luy donner son congé, il luy fit payer 6000. piastres tant pour sa dépense, que pour celle de son équipage (compris celle des Européans) pendant sept semaines de séjour qu'ils firent dans ladite isle.

Ledit Sagean, toujours malheureux, se trouva, encore, associé, dans son infortune, avec des célérats hollandois, portugais & espagnols, lesquels, après avoir dissipé tout leur argent en débauches⁴²⁷ & dissolutions, luy arrachèrent le sien, le couteau sur la gorge, et de 57. piastres que les Chinois luy avoient laissées lors qu'ils en furent pillés en se sauvant à terre, ils ne luy en rendirent que dix. Cette isle est fort pierreuse, et ne pourroit fournir à la subsistance de ses habitans, sans le secours qu'ils tirent de la grand'terre.

Le grand Mandarin donna ses ordres, pour être averty lors qu'il y auroit des vaisseaux d'Europe à Amouë, et ayant été informé qu'il y en étoit arrivé trois anglois, il ordonna au capitaine Eytt, de fretter une sampane⁴²⁸, pour aller s'y embarquer, avec tout son monde, ce qu'il fit, mais continuant toujours dans sa mauvaise volonté pour les missionnaires, ledit Sagean & autres Européans. Il refusa de les embarquer avec luy, dequoy ledit Mandarin se trouva indigné, et après luy avoir reproché sa cruauté et son avarice, il en fit donner une autre pour eux, dont il fit payer le frét audit capitaine. Ils partirent ainsi de Sécan le 16e. octobre de ladite année 1698⁴²⁹ et

427. Voir *supra*, p. 113, n. 258.

428. À la page 150, le terme est masculin.

429. Souligné dans le texte.

arrivèrent huit jours après à Amouë, distant de 120. lieües, où étant, ledit capitaine acheta une barque d'environ 50. tonneaux, laquelle il chargea de cuyvre, de porcelaines, d'estofes et autres marchandises du païs, qu'il avoit achetées & troquées de l'argent et des marchandises qu'il avoit sauvé [sic], et voulut obliger ledit Sagean & ses 12. camarades, à s'embarquer sur les trois vaisseaux anglois qui étoient là pour aller en Europe, craignant, avec raison, que leur témoignage ne luy fit tort à Surate, et pour les frustrer de ce qui pouvoit leur estre dû pour leurs salaires, sur le provenu⁴³⁰ de l'argent et des marchandises qu'il avoit sauvées. Mais ayant refusé de s'y embarquer, et voulant aller à Canton⁴³¹, où ils avoient appris qu'il y avoit un navire françois, outre 4. qui étoient à Siam⁴³², pour y demander passage, tant ils étoient dégoûtez des Anglois. Ledit capitaine Eytt eut l'adresse de corrompre l'interprete, qui étoit un Chinois, nommé Chancou, lequel entendoit et parloit l'anglois et le portugais, moyennant 120. piastres qu'il luy donna. Cet interprete les fit embarquer, malgré eux, en vertu d'un ordre du grand Mandarin qui commandoit à Amouë, et ils furent dispersez au sort sur les trois navires.

Cependant, ce même capitaine Eytt, se trouva bien éloigné de son compte, lors qu'il se vit arreté, avec trois Anglois de sa cabale et tous ses Maures, au nombre de 42. qui, tous ensemble, composoient son équipage. On arretta, aussi, sa barque & ses effets, le tout en vertu d'un ordre de l'Empereur de la Chine que lesdits missionnaires avoient obtenu, par crédit du père Le Blanc⁴³³, jésuite françois, qui étoit à la Chine

430. Voir *supra*, p. 116, n. 274.

431. Canton, en Chine méridionale, a été l'une des premières villes où pénétrèrent les Européens.

432. Ancien nom de la Thaïlande.

433. Sans doute Sagean confond-il le père Marcel Leblanc, un jésuite, et M. Leblanc, un prêtre de la congrégation des Missions étrangères. Marcel Leblanc, né le 12 août 1653, ou le 25 novembre 1652, à Dijon, était l'un des quatorze mathématiciens envoyés par Louis XIV au Siam. Embarqué sur le *Gaillard*, à Brest, le 1^{er} mars 1687, il arriva au Siam le 27 septembre de la même année. Le 16 février 1689, il rentra en France, mais, le 26 avril, il fut pris par les Hollandais près du cap

il y a 28 ans et qui se rencontra pour lors à Amouë, et cela, sur le refus qu'avoit fait ledit capitaine, de rendre ausdits missionnaires, un coffre, dans lequel étoient les présens destinez pour ledit Empereur, concistant, en quantité de belles montres, des orloges et des instrumens de mathématique, que le défunt père Avril luy apportoit de France, et en perles & diamans que les missionnaires italiens avoient achetez en Perse, pour la valeur de 40000. £. Et voilà, apparamment la raison qu'il avoit eue de vouloir se défaire à l'isle Formose desdits missionnaires, dudit Sagean et des autres Européans, qui, tous, avoient la connoissance desdits présens. Ledit capitaine nioit d'avoir sauvé ce coffre, et accusa le maître, le pilote et le maître canonnier de son navire, de l'avoir pillé. Ledit pilote s'empoisonna de désespoir de cette accusation et le maître en mourut de chagrin. Ledit Sagean n'a pû savoir la destinée dudit capitaine ny de ses gens, parce qu'ils étoient encore en arrest lors qu'il partit pour revenir en Angleterre.

de Bonne-Espérance. Emprisonné à Midelbourg, en Zélande, il fut libéré en mars 1690. Revenu en France, il repartit pour la Chine avec le père Couplet en 1691. Il mourut sur la côte du Mozambique en mai 1693 (voir Joseph Dehergne, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, p. 145-146). Il est donc impossible que ce soit ce missionnaire que Sagean a rencontré en Chine en 1698. En revanche, M. Leblanc, le prêtre des Missions étrangères, s'y trouvait plus vraisemblablement alors. Il serait venu en Chine en 1684 pour œuvrer dans les provinces de Canton et de Fo-Kien. Vers la fin de l'année 1695, il se trouvait dans la province du Tche-Kiang, où le retrouva Artus de Lionne. En 1699, il fut nommé vicaire apostolique du Yun-Nan, où il n'arriva qu'en 1702. En janvier 1701, il était au Fo-Kien, où il signa avec deux autres vicaires apostoliques, Maigrot et Lionne, un accord par lequel les trois hommes s'engageaient à agir de concert. Une lettre, datée du 20 août 1706, atteste qu'il résidait alors à Yun-Nan-Fou, mais, en 1707, il était banni de Chine et il se retira dans la province de Fo-Kien, puis dans celle de Tche-Kiang, où il demeura caché. Il était, vers 1716, considéré «comme le supérieur en Chine des prêtres des Missions-Étrangères», selon Adrien Launay. Il aurait vainement tenté à plusieurs reprises de regagner son vicariat. Il mourut en 1720, alors qu'il venait d'être nommé évêque de Troade (voir *Nouvelles Lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, Adrien Le Clere, 1818, t. I, «Introduction», p. IX; A. Launay, *Histoire des missions de Chine. Mission du Kouang-tong*, p. 149; A. Launay, *Histoire des missions de Chine. Mission du Kouey-Tcheou*, t. I, p. 8; A. Launay, *Histoire des missions de Chine. Mission du Se-Tchoan*, t. I, p. 19, 23, 91 et 95; J.-B. Piolet, *Les Missions catholiques françaises au XIX^e siècle*, t. III, p. 235-236).

La ville d'Amoüe⁴³⁴ est grande et bien peuplée, fort négociante et fort riche, avec un beau et grand port, où les plus grands navires peuvent rader⁴³⁵ en seureté, et à couvert de tous les vents. Il y a, aussi, de bons carennages, et ledit Sagean n'a point connoissance que d'autres nations d'Europe y trafiquent, que les Anglois, qui y faisoient un grand commerce. Mais il a oüy dire, depuis, que les Chinois vouloient le leur interdire, tant à cause de ce capitaine Eytt, qui avoit eu l'audace de piller et de s'approprier les présens destinez pour l'Empereur, que pour d'autres griefs qu'ils avoient contre cette nation. Ladite ville n'est point fermée de murailles. Il y a seulement une espèce de fort, qui n'est, proprement, que la demeure du grand Mandarin qui y commande sans aucun canon.

Lesdits trois navires anglois ayant fait leur traite, ils partirent dudit Amoüe, tous trois richement chargez de toutes sortes de marchandises de la Chine, savoir, l'un, nommé La Saray, capitaine Robert⁴³⁶, immédiatement après les festes de Noël pour Malacre, d'où il devoit poursuivre son voyage pour Batavia⁴³⁷, et de là retourner audit Amoüe; l'autre, nommé le Trembol⁴³⁸, partit peu de jours après pour aller à Londres, et le troisième, sur lequel étoit embarqué ledit Sagean, nommé Le Nassa, capitaine Meinthe⁴³⁹, mit à la voile pour revenir, aussy, en Angleterre, le 14e. fevrier 1699.

434. Amoy, sur le continent, vis-à-vis de Formose, était le site d'un important comptoir anglais au moment du passage de Sagean (voir Hosea Ballou Morse, *The Chronicles of the East India Company*, p. 41-65).

435. Rader: «se mettre en rade» (Furetière, 1690), c'est-à-dire s'ancrer à l'abri des vents.

436. Sans doute *The Sarah* (ce qui explique le féminin de Sagean), un navire à un pont de 275 tonneaux, qui, en 1701, appartenait à la English Company, et dont le capitaine s'appelait Roberts (voir H. B. Morse, *The Chronicles of the East India Company*, p. 112 et 117).

437. Aujourd'hui Djakarta, capitale de l'Indonésie, dans l'île de Java.

438. *The Tremball*, un navire de 250 tonneaux, fut envoyé à Amoy en octobre 1697 et rentra à Londres en 1698 (voir H. B. Morse, *The Chronicles of the East India Company*, p. 86 et «*Table of English Ships which traded to China for the East India Companies from 1635 to 1753*»).

439. *The Nassau*, un navire de 400 tonneaux, quitta Londres pour Amoy en juillet 1697 et rentra en Angleterre en 1698 (voir H. B. Morse, *The Chronicles of the East India Company*, p. 85 et «*Table*»). Les renseignements produits par Sagean

Il alla, d'abord, à Batavia, où il séjourna cinq jours, à faire de l'eau et du bois, et prendre des rafraîchissemens. De là, il fut à Bantan, de Bantan⁴⁴⁰, au détroit de Javy⁴⁴¹, et de là, à l'isle Ste. Helaine⁴⁴², où il fit, encore, de l'eau & du bois et prit des rafraîchissemens.

Les Anglois ont une colonie dans cette isle dont le Gouverneur est un François religieux réfractaire⁴⁴³. Il y a environ 200. hommes, tant habitans que soldats, partie anglois & partie françois. Il y a un fort de brique, dans lequel ils ne permirent pas audit Sagean d'entrer. Au pied de ce fort, il y a une batterie de 28. pièces de canon de 16. & de 12. qui bat à fleur d'eau sur la rade, laquelle est belle et grande, & où il y a bon mouillage pour toutes sortes de navires.

Ils y séjournèrent 15. jours, après lesquels ils mirent à la voile d'un bon vent, qui les ayant favorisé long temps, ils arrivèrent, enfin, à Londres le 17^e. aoust dernier 1699, six mois après leur départ de l'isle d'Amoë.

Estant arrivé à Londres, ledit capitaine Meinthe congédia ledit Sagean, qui avoit dessein de s'en venir en France. Il luy

paraissent exacts: il semble que *The Sarah* ait surtout effectué des navettes entre les différents comptoirs anglais d'Asie, alors que *The Tremball* et *The Nassau* rentrèrent en Angleterre au cours de 1699. La différence entre la date fournie par Sagean et celle de Morse s'explique par le fait que, jusqu'en 1752, l'An gleerre suivait le calendrier Julien, selon lequel la nouvelle année ne commençait que le 25 mars.

440. Banten, à l'extrémité occidentale de l'île de Java, était la « Ville capitale & la plus puissante de toute l'Isle de Java » (Bruzen de La Martinière, *Le Grand Dictionnaire*).

441. Déroit de Java, selon P. Margry (*Découvertes et établissemens des Français*, t. VI, p. 161). Selon l'itinéraire probable du vaisseau, il s'agit du déroit de la Sonde entre Java et Sumatra. Mais il n'est pas impossible que le navire soit passé à l'est de Java et que Sagean désigne alors le déroit de Baly, ou Bali.

442. Sainte-Hélène, une île volcanique de l'Atlantique Sud, située à quelque 1800 kilomètres de l'Afrique et à 3500 kilomètres du Brésil. Découverte par les Portugais en 1502, annexée en 1633, puis occupée par les Hollandais (1645), l'île fut cédée à l'Angleterre en 1659.

443. De 1697 à 1707, Stéphane (ou Stephen) Poirier, un protestant d'origine française, fut gouverneur de l'île pour le compte de la London East India Company, qui administra Sainte-Hélène de 1673 à 1834 (voir *Encyclopaedia Britannica*, Cambridge, Cambridge University Press, 1911, t. XXIV, p. 8).

fit présent, pour son voyage, de sept guinées, qui sont autant que sept louis de France⁴⁴⁴.

Ledit Sagean a esté deux mois à Londres à y attendre quelque occasion de bâtiment françois, et il s'embarqua, enfin, sur une barque de Morbihan⁴⁴⁵, frettée pour Nantes, qui l'a mis à terre à Perros⁴⁴⁶, d'où il est venu à Brest.

Il a eu l'honneur, à son arrivée, d'y rendre ses respects à monsieur Desclouzeaux⁴⁴⁷, intendant de la marine et s'est enrôlé soldat dans la compagnie de la Vieuville⁴⁴⁸, pour pouvoir subsister, en attendant quelque occasion de s'en retourner en Canada, ou d'aller à la Louïsiane, sy la cour trouve à propos de l'y envoyer. Promettant, encore, que pourveu qu'on le mène au bord du fleuve de Mississipy, en quelque endroit, ou hauteur que ce soit, il retrouvera bien le chemin des Acaaniba, et liera commerce avec eux, pour en tirer de l'or en quantité, comme il a dit cy-devant⁴⁴⁹.

444. «Mais dans l'usage ordinaire, quand on parle absolument d'un *louis*, on entend la piece de 11. liv.» (Furetière, 1690). Le mot «guinée» n'apparaît que dans l'édition de 1740 du *Dictionnaire de l'Académie*, pour désigner une «monnoie d'or qui se fabrique en Angleterre». Voir aussi *supra*, p. 64, n. 35.

445. Département formé de la partie ouest de la Bretagne. Le département doit son nom au golfe du Morbihan.

446. Perros-Guirec, dans l'arrondissement de Lannion (Côtes-d'Armor), à une cinquantaine de kilomètres de Brest.

447. Hubert Champy, chevalier Desclouzeaux (? - 1701), entra au service de la Marine comme commissaire ordinaire, le 12 décembre 1654. En 1658, il commandait sur l'*Elbeuf*, avec le titre d'enseigne de vaisseau. En 1660, il avait le titre de commissaire dans l'escadre envoyée en Italie. Nommé commissaire à Rochefort le 1^{er} janvier 1670, il devint commissaire général du port, le 9 octobre 1675. En septembre 1676, il passait au Havre avec le même grade, puis à Dunkerque (1680). En décembre 1683, il obtint sa commission d'intendant de la Marine du port de Brest (ANF, Marine de Brest, 1 L 65, f. 32). Voir Philippe Henwood, dans *Chronique d'histoire maritime*, n° 5, 1^{er} trimestre 1982, p. 39, n. 18; Prosper Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, Brionne (Eure), Le Portulan, 1972, vol. 2, p. 82, n. 1; A. Reussner, «L'intendant général Desclouzeaux et l'expédition de Sicile (1675-1676)», dans *La Revue maritime*, nouvelle série, n° 139, juillet 1931, p. 1-22.

448. Voir *supra*, p. 17, n. 35.

449. C'est la deuxième fois que Sagean demande à être renvoyé en Amérique et affirme pouvoir retrouver le pays des Acaaniba (voir *supra*, p. 84). Sans doute a-t-il inventé le pays des Acaaniba pour pouvoir revenir en Amérique où il espérait peut-être effectuer une découverte. Il n'est pas impossible qu'il ait cru lui-même à l'existence d'un peuple amérindien fabuleux à la suite de confidences, mi-vraies, mi-fausse, de coureurs des bois ou d'aventuriers rencontrés au cours de ses courses en forêt ou ailleurs.

Addition considerable ¹

Il y a icy² un capitaine de navire marchand, nommé Belle-issuë³, de la paroisse de St. Alban, évesché de St. Brieuc⁴, qui commande actuellement La Marie-Louise de 80. tonneaux ou environ, étant en ce port et se disposant à partir pour le voyage de Terre-neuve, pour le compte de plusieurs marchands de cette ville, lequel rapporte qu'il y a environ deux ans et demy, qu'estant au fort St. Pierre⁵ de la Martinique, commandant le St. Joseph⁶ de cette ville, appartenant au sieur De Larmorique Gac⁷, et audit capitaine, il se présenta à luy un homme âgé

1. ANF, Marine 3 JJ 277, f. 86-89.

2. Note du manuscrit: «à Brest».

3. Nous ignorons tout de ce capitaine Belle-Issue.

4. Saint-Alban, une commune des Côtes-d'Armor, située à quelque 20 kilomètres au nord-est de Saint-Brieuc et au sud de Pléneuf-Val-André, relevait de l'évêché de Saint-Brieuc. Louis-Marcel de Coëtlogon occupa le siège épiscopal de Saint-Brieuc de septembre 1680 à avril 1705.

5. Aujourd'hui Saint-Pierre, sur la côte ouest de la Martinique.

6. Les archives n'ont conservé aucune trace du voyage du *Saint-Joseph* à la Martinique en 1697.

7. Sans doute Yves Legac, sieur de Larmorique, un armateur de Brest qui vendait des fournitures diverses à la Marine et qui commerçait avec les ports voisins, jusqu'à La Rochelle et Bordeaux. Le nom apparaît à plusieurs reprises sous la plume de l'intendant Desclouzeaux et du ministre Pontchartrain. Au moment où Mathieu Sagean était retenu à Brest, l'armateur brestois était en correspondance avec un négociant de Copenhague et cherchait à approvisionner en bois le port de Brest (voir A. Corre, *Armateurs et marins bretons d'autrefois. Un voyage au long-cours au commencement du XVIII^e siècle*, Vannes, Imprimerie Lafolye, 1897, p. 6; SHM, Brest, 1 E 45, lettres des 1^{er} décembre, 8 décembre et 15 décembre 1700).

d'environ 30. ans, natif de Canada (à ce qu'il dit) mais dont il a oublié le nom, qui luy demanda passage, pour venir (disoit-il) informer le Roy d'une découverte qu'il avoit faite, par le fleuve Mississipy, dans la Louisiane, où il étoit allé avec feu Mr. De La Salle, pour avoir facilement de l'or en tres grande quantité et à peu de frais. Il luy conta, donc, comme s'estant détachez 14. ou 15. hommes de ceux qui avoient accompagné ledit Sr. De La Salle (qui s'en étoit retourné en France) ils remontèrent ledit fleuve, avec trois canots d'escorce, qu'après avoir bien fait du chemin et plusieurs portages, sans rencontrer aucune nation, ils s'avisèrent d'entrer dans une autre rivière, qui les conduisit à une nation la plus grande qu'on ait vû en ce païs-là⁸, et où jamais Européan n'avoit encore esté; qu'ils en furent fort bien receus & humainement traittez. Et ayant été menez à la ville capitale de cette nation, où réside ordinairement leur Roy, ils en furent, aussy, fort bien receus, et ils furent agréablement surpris d'y voir l'or en si grande abondance, que les murailles de l'appartement dudit Roy en étoient, et qu'il y avoit devant son palais des statües d'une grandeur prodigieuse, d'or massif. Ils séjournèrent (luy dit-il, sy bien s'en souvient) prés d'un an dans ce riche païs, dont il luy fit une description comme d'un paradis terrestre, par l'abondance qui s'y trouve, en tout temps, de toutes choses, et, enfin, il en paroissoit sy content, qu'il ne souhaittoit rien au monde tant que d'y retourner, pour y passer le reste de ses jours, après qu'il auroit eu la satisfaction d'informer le Roy de France de cette découverte, et il assuroit qu'il retrouveroit bien le chemin de retourner à cette nation, sy sa Majesté avoit agréable d'y envoyer, et qu'il établiroit un commerce avec elle, pour en tirer de l'or en abondance, en troque de marchandises et curiositez de peu de valeur. Il luy dit, aussy, qu'ils ont en ce païs-là abondance d'un autre métal, qu'ils estiment autant, ou plus, que l'or, et qu'ils nomment Caracoly. Mais que l'un & l'autre de ces métaux y est sy commun que cette nation n'en fait pas grand cas, et que lors du départ des François, on les

8. Note du manuscrit: «Il luy nomma cette nation, mais il ne sauroit s'en souvenir.»

mit à même pour en prendre tant qu'ils vouloient et qu'ils prirent leur charge de lingots d'or. Mais que s'en étant retourné en Canada, et cherchant quelque navire le long de la coste d'Acadie, pour pouvoir venir⁹ en France, avec leur or, ils eurent le malheur de rencontrer un forban anglois qui les prit et pillà tout leur or. Ensuite, il leur fit donner la gêsne¹⁰ à tous et souffrir mille tourmens pour leur faire déclarer où ils avoient pris tant, disant qu'il faloit qu'il y en eut bien davantage, qu'il faloit l'y mener, ne voulant pas croire la verité qu'ils luy disoient. Il fit, même, mourir plusieurs de ses camarades dans des tourmens horribles, et que pour luy et 4. ou 5. autres de ses camarades qui échaperent à la mort, ils furent, ensuite, faits prisonniers à New-Yorck, où ils furent long-temps retenus, et d'où trois de ses camarades se sauvèrent, en sautant, de nuit, la muraille de la forteresse, mais que l'un d'eux se cassa les jambes en se laissant tomber du haut en bas de ladite muraille. Que pour luy, les Anglois le firent, dans la suite, s'embarquer sur un corsaire, qui le laissa prisonnier à l'isle d'Antigoa¹¹ une des Antilles de l'Amerique, où ils ont une colonie; qu'il avoit trouvé le moyen de se sauver dans un canot, avec lequel il avoit gagné la Guadeloupe, d'où il venoit. Il adjoûta qu'il s'en alloit au Cul-de-Sac-Royal¹² de ladite isle de la Martinique, distant de sept lieûes dudit fort St. Pierre, pour informer Mr. D'Amblimont¹³ de ce que dessus, et luy demander quelque

9. Manuscrit: «revenir» («re» biffé).

10. «Donner la gesne, la question», c'est-à-dire torturer, la «gêne» étant la peine que l'on faisait souffrir à un criminel ou à un accusé pour le faire parler et pour lui faire avouer la vérité (voir Furetière, 1690).

11. Antigua, au nord de la Guadeloupe.

12. Le Cul-de-Sac-Royal: aujourd'hui baie de Fort-de-France. Dans le récit, le toponyme désigne en fait Fort-Royal, soit Fort-de-France, où le gouverneur avait sa résidence. La distance indiquée entre Saint-Pierre et Fort-Royal, sept lieues, correspond à celle donnée par Jean-Baptiste Labat (voir *Nouveau Voyage aux isles de l'Amerique*, Fort-de-France, Éditions des Horizons Caraïbes, 1972, t. I, p. 109).

13. Thomas-Claude de Fuch-Shamberg, marquis d'Amblimont (?-1700), fit carrière dans la marine et devint lieutenant de vaisseau en 1663. Six ans plus tard, il était promu capitaine de vaisseau. En 1691, il obtint le grade de chef d'escadre et, en 1696, il était nommé gouverneur général de la Martinique et lieutenant général des îles du Vent et Sous-le-Vent (provisions datées du 1^{er} septembre 1696: ANF, Marine C7 4, dossier Amblimont, f. 7; projet d'instructions: ANF, Colonies C8A 9, f. 226-230). Amblimont connut son heure de gloire en 1674, alors

secours pour s'équiper, et quelque recommandation pour pouvoir être introduit à la cour, à son arrivée en France. Mais ledit capitaine s'estant trouvé prest à partir et ayant le vent favorable, avant son retour dudit Cul-de-Sac, il partît sans luy, et ne sçait ce qu'il est devenu, n'en ayant pas oüy parler depuis.

Tout¹⁴ cela se trouve relatif à ce qu'a dit cy-devant, le nommé Mathieu Sagean, et il y a bien de l'apparence que cét homme étoit un de ses deux camarades qui restèrent prisonniers dans la forteresse de New-Yorck, lors qu'il s'en sauva avec les deux autres, dont un se rompit, effectivement les jambes, comme il le raporte dans sa relation page 47¹⁵.

qu'il commandait un vaisseau armé de trente-six canons et qu'il «soutint dans Le port du fort Royal De la Martinique, Les Efforts de Toute La flotte hollandaise», commandée par Ruyter, et qu'il l'obligea à se retirer (ANF, Marine C7 4, dossier Amblimont, f. 7). Sa mort, survenue le 17 août 1700, fut annoncée au ministre dans une dépêche datée du 19 (ANF, Colonies C8A 12, f. 249).

14. Dans la marge du manuscrit: «N[ot]a».

15. Voir *supra*, p. 113-114. Si l'informateur du capitaine Belle-Issue est Mathieu Sagean, qui, à bout de ressources, a recours à un expédient pour attirer l'attention des autorités coloniales, comme le croient Nellis M. Crouse et Richebourg Gaillard McWilliams (N. M. Crouse, *In Quest of the Western Ocean*, p. 313-314; R. G. McWilliams, «A Kingdom Beyond the Rockies: The El Dorado of Mathieu Sagean», dans John Francis McDermott, *The French in the Mississippi Valley*, p. 188), cela signifie que ses aventures en Afrique, aux Indes et en Asie eurent lieu entre l'automne 1697, date de sa rencontre avec le marin brestois, et 1700, date de son retour en France. Il aurait alors passé sept ans dans les «isles» françaises, à moins qu'il n'ait connu d'autres aventures qu'il préfère passer sous silence. Les recherches dans les archives des colonies n'ont donné aucun résultat.

Réponses de Mathieu Sagean, Canadien,
aux demandes cy-après,
Qui luy ont esté faites, de nouveau, par ordre,
de Monseigneur de Pontchartrain¹

Première demande.

Sçavoir les noms des autres Canadiens qui ont fait le voyage
avec luy aux Acaaniba.

Réponse.

Il n'y avoit, parmi ces douze aventuriers, que quatre
d'entr'eux qui fussent proprement canadiens, ou créols de
Canada, compris ledit Sagean, qui ne connoissoit les autres
que par des noms de guerre sauvages qu'ils s'étoient donnez,
en langue algonquine (qui est comme universelle et entenduë
par toutes les diverses nations du Canada) suivant la coûtume
de la plupart des François qui vont chercher fortune en ce
païs-là. Ce qu'ils font pour se rendre plus agréables ausdites

1. Dans la marge du manuscrit: «A Brest le 16e avril 1700». Le document, initialement classé «Portef[euil]le 116 bis n° 17.», puis «C-672- N° 4-», suit l'«extrait» de la relation et, à l'instar de ce dernier, n'est pas folioté. Les huit questions posées à Sagean sont, mot à mot, celles que Pontchartrain a envoyées à Desclouzeaux dans sa missive du 7 avril 1700 (ANF, Marine B2 147, f° 11) et que l'intendant de Brest a retournées, avec les réponses de Sagean, le 16 avril (SHM, Brest, 1 E 478, p. 321).

nations, avec lesquelles ils ont à traiter. Ledit Sagean, luy-même, en avoit pris un, qui étoit Routine, qui signifie le vent en ladite langue².

Les autres trois se nommoient sçavoir, Micana, qui veut dire du chemin³, qui resta prisonnier dans la forteresse de la Nouvelle-Yorck, lors que ledit Sagean s'en sauva, comme il l'a dit dans sa rélation.

Maramégue, qui veut dire Poisson⁴. Ce fut un de ceux que le forban anglois, nommé Wilmessen fit mourir dans son bord, après les avoir tous dépouillez de l'or qu'ils avoient apporté du païs des Acaaniba. Et

Garahau, dont ledit Sagean a oublié la signification⁵. Il fut tûé par les Iroquois, au combat que les François du Canada leur livrèrent aux Cascades sur le bord de la rivière de Catracoüy, comme il se voit par la rélation dudit Sagean.

Il y avoit, de plus, un Métis, fils d'un François et d'une Sauvagesse, natif de la coste d'Acadie qui se nommoit Turquoy⁶, et qui fut un des six que ledit forban anglois fit mourir.

Les sept autres de leurs camarades estoient de diverses provinces de France et se nommoient

La fortune⁷, aussy du nombre des six que ledit forban fit mourir à son bord.

La Chesnaye⁸, item.

2. Plutôt «*Notin*: il fait du vent, il vente» (J.-A. Cuoq, *Lexique de la langue algonquienne*). Selon J.-A. Cuoq, la lettre «r» n'existe pas en algonquin.

3. «*Mikan* [signifie] chemin, route» en algonquin (*ibid.*).

4. La barbue s'appelle «*manamek*» en algonquin (*ibid.*).

5. On reconnaît vaguement la racine algonquienne «*ganoy*», qui signifie «parle-lui». Ainsi «*ni ganona* [signifie] je lui parle» (*ibid.*). Comme Sagean utilise la lettre «r», qui n'existe pas en algonquin, il est probable qu'il modifie le mot.

6. Nous n'avons pu identifier ce Turquoy, fils d'un Français et d'une Amérindienne, et originaire d'Acadie.

7. Un La Fortune, de la compagnie Grand Fontaine, faisait partie du «Rolle des Soldats du Regiment de Carignan-Salieres qui se sont fait habitans de Canada en 1668» (ANF, D2c, vol. 47, n. f^o).

8. Nous n'avons pu identifier ce La Chesnaye.

Desnoyers⁹, id.

La Faverie¹⁰, id.

Barrois¹¹, qui resta prisonnier dans la forteresse de la Nouvelle Yorck, quand ledit Sagean s'en sauva.

La France¹², qui se cassa les jambes en sautant les murailles de ladite forteresse, pour se sauver, qui resta au pié desdites murailles, à cause de cet accident. Et

Turpin, dit Le Chauve¹³, qui se sauva de ladite forteresse avec ledit Sagean, et qui a, vrai-semblablement péry à la coste de Barbarie, lors qu'ils y firent naufrage avec capitaine Cras, flibustier anglois, comme ledit Sagean l'a marqué par sa rélation.

Ledit Sagean ne les a jamais connus que par ces noms-là, qui paroissent, aussy, des noms de guerre, et ne sçait aucun de leurs noms propres. Il y avoit, encore, avec-eux, deux Sauvages de la nation des Loups, ou Mahégans¹⁴, lesquels restèrent parmy les Miamis¹⁵ au retour du voyage des Acaaniba, comme il se void, aussy, par ladite relation.

9. Nous n'avons pu identifier ce Desnoyers.

10. Nous n'avons pu identifier ce La Faverie.

11. Un Barrois, de la compagnie La Varenne, faisait partie du «Rolle des Soldats du Regiment de Carignan-Salieres qui se sont fait habitans de Canada en 1668» (ANF, D2c, vol. 47, n. f°).

12. Un La France faisait aussi partie du «Rolle des Soldats du Regiment de Carignan-Salieres qui se sont fait habitans de Canada en 1668» (ANF, D2c, vol. 47, n. f°).

13. «La Chance», selon Pierre Margry, qui fait suivre le surnom d'un point d'interrogation (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 163). Un Turpin était enseigne en second dans les troupes d'infanterie du Canada; voir «Liste [non datée] des Officiers des Compagnies d'infanterie servant en Canada et autres officiers attachés à l'artillerie» (ANF, D2c, vol. 47, n. f°).

14. Note du manuscrit: «Il est à remarquer que ledit Sagean s'est contredit dans ladite rélation au sujet de ces deux Sauvages, les ayant nommez d'abord Mahégans, et après Chavanons, qui sont deux nations tres-distinctes, mais il dit, qu'il s'étoit mépris et qu'ils étoient certainement de la nation des Mahégans, qui veut dire Loup en leur [mot interpolé] langue. C'est pourquoy on les appelle aussy Loups» (voir *supra*, p. 62, n. 30).

15. Voir *supra*, p. 63, n. 31.

2e. demande.

Combien ils ont employé de jours à remonter la rivière de Mississipy, depuis l'endroit où se jette celle des Islinois.

Réponse.

Deux mois, ou environ.

3e. demande.

S'ils ont esté plus nord que la nation des Sious¹⁶.

Réponse.

Ledit Sagean ne connoît point cette nation des Sious, à moins que ce ne soit des Siou, dont il a connoissance, mais il dit, que les Acaaniba sont au sud-sud-ouëst desdits Siou, et non pas au nord.

4e. demande.

Quelle distance il y a, à peut [*sic*] près, de l'endroit où ils ont quitté la rivière de Mississipy jusqu'à celle qui conduit aux Acaaniba.

Réponse.

Ledit Sagean, en parlant de la découverte de cette dernière rivière dans sa rélation, a desjà marqué cette distance, qui est de quatorze lieues dont ils firent portage.

16. Le nom est un dérivé du terme «Nadouessioux», qui désignait une tribu d'Amérindiens établis dans le haut du Mississipi, le long de la rivière Minnesota et dans l'ouest du Missouri. Les Sioux formaient le second groupe d'Amérindiens en importance, après les Algonquins. Ils occupaient une bonne partie du territoire américain, de la rive occidentale du Mississipi au nord de la rivière Arkansas jusqu'aux Rocheuses. Cependant, ils partageaient cet immense territoire avec d'autres groupes: les Panis, les Cheyennes, les Comanches, etc. Les Dakotas, qui occupaient le sud de l'actuel État du Minnesota avant d'être repoussés plus à l'ouest par l'avancée française, formaient un clan important de Sioux et c'est vraisemblablement à eux que fait allusion la demande du ministre: Dulhut, en 1678, et le père Hennepin, en 1680, étaient entrés en contact avec des Dakotas (F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 376-380, et 1910, p. 577-579).

5e. demande.

Si cette rivière des Acaaniba est large & profonde en cet endroit.

Réponse.

Ledit Sagean ne sauroit dire positivement la largeur ny la profondeur de cette rivière, mais il assure qu'elles sont considérables, et qu'elle est plus large et plus profonde que celle de Mississipy même. Il ajoute que, tant plus ils la descendoient, tant plus elle s'élargissoit¹⁷. Les Acaaniba la nomment Milly, qui veut dire, rivière d'or en leur langue, aussy ledit Sagean croit-il sy bien avoir veu beaucoup de poudre d'or sur ses rivages, qu'il l'assure affirmativement quoy-qu'il n'ait point parlé dans sa relation d'une circonstance sy considérable.

6e. demande.

Combien de jours ils ont employé à se rendre jusqu'à cette nation.

Réponse.

Environ de trois semaines.

7e. demande.

Combien à remonter de-là jusqu'au lieu d'où ils estoient partis.

Réponse.

Comme il est beaucoup plus difficile de monter que de descendre, à cause des courans, ils mirent bien deux mois à réfaire le même chemin, qu'ils avoient fait en trois semaines en descendant ladite rivière.

17. Son embouchure se trouverait donc au sud-ouest: on comprend que le récit ait relancé le «mirage» d'un fleuve menant à la mer de l'Ouest. Voir la huitième demande et la réponse de Mathieu Sagean.

8e. et dernière demande.

S'il n'a rien appris de l'endroit où cette rivière entre dans la mer. Et pourquoy ces Acaaniba ne se servent pas plutôt de cette rivière que d'autre voiture pour porter leur marchandise & leur or.

Réponse.

Il ne peut rien dire de certain touchant l'endroit où cette rivière entre dans la mer. Il a, desjà, dit dans sa Relation, qu'il croyoit qu'elle alloit tomber dans la mer du Sud, et il croit que c'est vers la Californie.

Au surplus, il ne sait que répondre, sinon que ces peuples ne sont point du tout navigateurs et qu'ils n'ont d'aucune sorte de batteaux que des petits canots d'une pièce, sans voiles et dont ils ne se servent que pour la pesche et pour couper leurs ris et folle-avoine¹⁸ qui croissent dans l'eau. Il adjoute qu'ils sont grands ennemis des Espagnols, qu'ils disent avoir massacré leurs ancestres par des chansons, qu'ils chantent presque continuellement et qu'ils enseignent à leurs enfans, le souvenir de leurs cruautés. Ces chansons contiennent, entr'autres choses, l'histoire d'un de leurs anciens Rois qui se nommoit Attibala, lequel avoit trois fils, dont l'aîné portoit le nom du père et les deux autres se nommoient Montézuma & Acaaniba, desquels les deux Attibala, pere & fils, furent tuez et Montézuma pris prisonnier par les Espagnols¹⁹. Et pour ce

18. La zizanie des marais (*Zizania palustris*) et la zizanie aquatique (*Zizania aquatica*), aussi appelées «riz sauvage» ou «folle avoine». Les Amérindiens de l'Ouest recueillaient la zizanie aquatique pour leur nourriture (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 806-807; L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 665).

19. Sagean ignore le système de succession aztèque et le nom des *tlatoani*, littéralement «celui qui a la parole», qui ont régné à la fin de l'empire. Il semble que le pouvoir passait d'un frère à l'autre, plutôt que de père en fils. Toutefois, les *tlatoani* devaient être choisis au sein d'une même famille et élus par des «grands», selon certaines sources, ou par le peuple, selon d'autres. Après la mort de Moctezuma l'Ancien, ou Moctezuma I^{er}, Axayácalt a été élu *tlatoani* et il régna quelque treize années, de 1468 à 1481. Son frère Tizoc lui succéda et resta au pouvoir environ cinq ans. Ahuítzolt (ou Avitzolt), le second frère d'Axayácalt, prit alors le pouvoir et régna de 1486 à 1501 ou 1502. À la mort de ce dernier, Moctezuma Xocoyotzin, littéralement Moctezuma «le plus jeune», le fils d'Axayácalt, fut élu

qui est d'Acaaniba, il se sauva, avec plusieurs de sa nation et s'en fut habiter le païs qui porte son nom présentement et d'où les Espagnols n'ont que faire d'aprocher jamais. Ce qui luy fait croire, que ce n'est point avec cette nation qu'ils traittent leur or, qu'ils envoient par caravanes, mais bien avec les Japonnois, comme il a dit dans sa relation.

tlatoani. Selon la tradition, après avoir été fait prisonnier par les hommes de Cortés, Moctezuma aurait été tué par une pierre, au cours d'une émeute, en 1520, alors qu'il haranguait la foule du haut d'un balcon. On ignore si la pierre a été lancée par un Aztèque, mécontent de la conduite de Moctezuma, ou par un Espagnol, pour faire disparaître le maître de l'empire mexicain (voir Nigel Davies, *The Aztec Empire*). L'allusion à l'ascendance aztèque des Acaaniba suggère que Sagean a été en contact avec des Espagnols qui lui ont transmis des renseignements sur Tenochtitlán, la capitale de l'empire aztèque.

Page laissée blanche

APPENDICES

Page laissée blanche

I

VOYAGE DE D. JUAN DE ONNATE, ACOMA PRISE & PILLÉE, CONSTRUCTION DE S. JUAN, DESCOUCVERTE FAITE EN PASSANT DU LAC CONIBAS¹

L'an CI) I) XCIX² D. *Juan de Onnate*³ partit de la ville de *Mexique* avec une armee de cinq mille personnes de tout sexe & aage, bonne provision de vivres, quantité de brebis, chevres, vaches, bestes de charge; & ayant marché par diverses Provinces l'espace presque de cinq cents lieuës, il descouvrit plusieurs nations, qui habitoient des villes bien munies & elegamment basties, avec lesquelles il contracta alliance & amitié, & les rendit sujettes au Roi d'Espagne. Jusques à ce qu'il arriva à une ville extremement forte de nature & fortifiée par art, situee sur une haute roche, les habitans de laquelle le receurent benignement & lui aiderent pour l'heure de vivres, promettant de lui en fournir

1. Jean de Laët, *Histoire du Nouveau Monde ou Description des Indes occidentales, Contenant dix-huit Livres*, Leyde, Chez Bonaventure & Abraham Elseviers, 1640, p. 232. Le texte constitue le chapitre XXV du sixième livre, intitulé «Nouvelle Galice». Jean de Laët traduit ici «A Letter written from Valladolid by Ludovicus Tribaldus Toletus to Master Richard Hakluyt, translated out of *Latine*, touching Ivan de Onate his Discoveries in new Mexico, five hundred leagues to the North from the old Mexico», datée de juillet 1605 et parue dans *Purchas His Pilgrimes in five Bookes*, de Samuel Purchas (Londres, Henrie Fetherstone, 1625, vol. 4, p. 1565-1566, et p. 1567 pour la date de la lettre). Les éditions antérieures de *Purchas his Pilgrimages, or Relations of the World and the Religions Observed in all Ages and Places Discovered* (Londres, Henrie Fetherstone, 1613 et 1617) ne reproduisent pas la lettre, même si l'édition de 1617 fait allusion aux voyages de Juan de Oñate et au lac «Conibas» (p. 969-970).

2. Soit 1599. Date erronée. Dès le mois de juin 1596, des colons quittaient Mexico, mais, à cause de difficultés, la véritable exploration ne commença qu'en 1598 (voir G. P. Hammond, *Dom Juan de Oñate*, p. 52-105).

3. Voir *supra*, p. 12, n. 23.

davantage par apres; mais comme il eut envoyé son neveu⁴ avec quelques soldats dans la ville pour demander ce qu'ils avoyent promis, ils rencontrèrent dans la place du marché public presque toute la ville assemblee, qui se jettant à l'improviste sur eux, comme ils estoient desja empeschés à achepter ce qu'ils avoyent besoin, tuerent le neveu du General avec six soldats, & les autres se sauverent à grande difficulté apres avoir esté fort blessés. Ce qu'ayant entendu le General, il fit approcher la ville avec ses meilleurs soldats, & apres quelques jours de siege & plusieurs assaults, il prit enfin la ville par force & tua beaucoup de personnes, il en print peu de prisonniers & rasa la ville rés pié rés terre. Cette ville s'appelloit *Acoma*⁵, sur la hauteur de trente deux degrés & quarante scrupules⁶.

Delà ayant traversé la Province sans y faire mal, il arriva à une autre ville beaucoup plus grande, les habitans de laquelle il contraignit de se sousmettre au Roi d'Espagne, pource qu'ils craignoient un mesme malheur que celui qui estoit advenu à ceux d'*Acoma*. Par apres il mit en sa puissance une autre grande ville sans siege, & envoya quelques-uns de ses gens pour querir des taureaux de *Cibola*⁷, qui estoient cognus par le voyage de *Francisco Vasquio*⁸: Or ils en virent plusieurs, mais ils n'en peurent gueres prendre, pource que c'est un animal furieux & viste, qui furent regardés par grande admiration de toute l'armee.

4. Juan de Zaldíva (voir H. E. Bolton, *Spanish Exploration*, p. 204; G. P. Hammond, *Dom Juan de Oñate*, p. 112-116).

5. *Acoma*, de «*akóme*» («gens du rocher blanc»), désigne un village amérindien presque imprenable à cause de sa situation sur un plateau, à quelque 100 kilomètres à l'ouest du Rio Grande, dans le comté de Valencia au Nouveau-Mexique (voir G. P. Hammond, *Dom Juan de Oñate*, p. 108-123; G. P. Hammond et A. Rey, *New Mexico in 1602*, p. 19-20).

6. *Scrupules*: le terme désigne «aussi dans l'arpentage cent pieds de terre quarrez» (Furetière, 1690).

7. Le toponyme renvoie aux plaines de l'Ouest où se trouvaient les bisons (voir Gaspar Pérez de Villagrà, *Historia de la Nueva Mexico* (1610; traduction anglaise: *History of New Mexico*, p. 184, n. 19). Après la découverte d'*Acoma*, les Espagnols marchèrent sur Zuñi et Moqui, des villages amérindiens situés au nord-ouest d'*Acoma* (voir G. P. Hammond, *Dom Juan de Oñate*, p. 109-110).

8. Allusion à l'expédition de Francisco Vásquez de Coronado vers «*Cibola*» et «*Quivira*» en 1540-1542. Mais c'est à Alvar Núñez Cabeza de Vaca que l'on doit les premières observations sur les bisons, qu'il aperçut au cours de son retour à Mexico en 1535-1536 (voir J. F. Bannon, *The Spanish Borderlands Frontier*, p. 13-14).

Peu apres s'estant resolu de garder ce qu'il avoit conquis, il bastit une ville, laquelle il appella du nom de *S. Jean*⁹, & ayant fait alliance avec les peuples voisins, il descouvrit de riches mines d'argent, & fit tout son devoir pour cōvuertir les Sauvages à la Religion Chrestienne.

L'an CI) I) CII¹⁰ il entreprint un autre voyage vers la renommee riviere *del Norte*¹¹, où il fut bien receu des habitans : & il passa delà au grand lac *Conibas*¹², au bord duquel il y a une fort grande ville, longue de sept lieuës, & large de deux, ornee de magnifiques edifices, qui estoient separés les uns des autres par des bois, vergers & parfois de fosses : Ils n'y virent nuls Sauvages, voila pourquoi le General ayant cette solitude suspecte, ne se sentant pas avec ses troupes assés fort pour une grande entreprise, il envoya quelques Cavaliers pour espier ; qui estans entré dans la ville, ils chevaucherent par de fort larges ruës sans rencontrer personne, jusques à ce qu'estans venu en la place du marché où il y avoit une grande multitude qui s'y estoit fortifiée. Ce qu'ayant rapporté au General, on trouva pour le plus seur de retourner au logis, & de reserver pour une autres-fois le siege de cette ville¹³.

9. San Juan de Los Caballeros, sur le Rio Grande (Nouveau-Mexique), où Juan de Oñate établit son quartier général en 1598 (voir H. E. Bolton, *Spanish Exploration*, p. 203 et 203, n. 1 ; G. P. Hammond, *Don Juan de Oñate*, p. 99-100 ; G. P. Hammond et A. Rey, *New Mexico in 1602*, p. 27 ; G. Pérez de Villagrà, *History of New Mexico*, p. 147).

10. 1602.

11. Aujourd'hui Rio Grande (voir G. Pérez de Villagrà, *History of New Mexico*, p. 111, n. 8, et p. 136, n. 1).

12. Selon les historiens, Juan de Oñate n'entreprit aucune exploration en 1602. Jean de Laët pense vraisemblablement au voyage des Espagnols vers le nord-est de l'Amérique, en 1601, alors qu'ils rencontrèrent les «Escanjaques», ou Kansa. Selon Hubert Howe Bancroft, le lac «Conibas» n'existe pas (*History of Arizona and New Mexico, 1530-1888*, San Francisco, The History Company, Publishers, 1889, p. 189, n. 5). Sur l'expédition de 1601, voir aussi G. P. Hammond, *Don Juan de Oñate*, p. 136-139.

13. Sur les faits avancés, voir «Memorial sobre el descubrimiento del Nuevo México y sus acontecimientos. — Años desde 1595-1602», dans *Collecion de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organizacion de las antiguas posesiones españolas de América y oceano*, Madrid, Imprenta del Hospicio, 1871, t. XVI, p. 188-227 ; Gaspar Pérez de Villagrà, «canto» 17-34 de *History of New Mexico*, p. 155-268 ; «Relacion Verdadera de los sucesos de la entrada que hizo el governador D. Juan de Oñate en las poblaciones de Nueva Megico hacia el Norte», dans H. E. Bolton, *Spanish Exploration*, p. 250-265.

Page laissée blanche

II

CAVELIER DE LA SALLE

René-Robert Cavelier de La Salle (1643-1687) appartenait à une riche famille de la haute bourgeoisie de Rouen. Il fit ses études au collège des Jésuites de Rouen et, en 1658, entra au noviciat de Paris. En 1660, il prononça ses vœux, mais demanda peu après à en être relevé, ce qu'il obtint en 1667. La même année, il passa au Canada, où il obtint une seigneurie dans l'île de Montréal. En 1669, il la vendit et, en juillet, gagna l'Ouest dans l'espoir de découvrir l'Ohio. Mal préparé à une telle entreprise, immobilisé pendant plusieurs mois par les Tsonnontouans, qui pis est, malade, il dut abandonner son projet.

Entre 1669 et 1670, il semble que Cavelier de La Salle ait voyagé, sans qu'on sache très bien où. Au début de 1673, il se rendit chez les Iroquois en vue de préparer une expédition au lac Ontario projetée par Frontenac, alors gouverneur de la colonie. En 1674-1675, de retour en France, il se fit concéder le fort Cataracoui, bâti sur l'ordre de Frontenac en 1673 et que La Salle baptisa fort Frontenac (Kingston).

Le 12 mai 1678, il obtint la permission d'effectuer une expédition dans l'Ouest. Commença alors l'exploration du Mississipi qui le rendit célèbre, et à laquelle Mathieu Sagean fait allusion. Accompagné par Henri de Tonty, qui lui servait de lieutenant, La Salle rentra à Québec le 15 septembre. Le 16 décembre, il arrivait au fort Frontenac et, dix jours plus tard, il gagnait la rivière Niagara à l'extrémité occidentale du lac Ontario. En janvier 1679, en même temps qu'il faisait ériger le fort Conti, en aval des chutes, il fit construire une barque, le

Griffon, en amont de la cataracte. Le 7 août, il amorça la traversée du lac Érié, se rendit jusqu'au détroit entre les lacs Huron et Michigan, puis gagna la mission de Saint-Ignace de Michillimakinac, au nord du lac Michigan, où il arriva le 27 août. Le 12 septembre, il reprit sa navigation et gagna la baie des Puants (Green Bay). Il renvoya alors le *Griffon* chargé de peaux vers Niagara. Le 19 septembre, il s'embarqua avec quatorze hommes répartis sur quatre embarcations et se dirigea vers le sud du lac Michigan. Le 1^{er} novembre, il se trouvait à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph, où il fit construire un fort, qui prit le nom de la rivière. Le 3 décembre, il remonta la rivière Saint-Joseph, rejoignit la rivière Teakiki (Kankakee) et atteignit la rivière des Illinois. Le 5 janvier 1680, il gagna le village illinois de Pimitéoui, près de l'actuelle ville de Peoria, où, d'abord fraîchement reçu, il parvint à établir des liens amicaux avec les Amérindiens. Le 15 janvier commença l'érection du fort Crèvecœur. La Salle revint ensuite vers le fort Saint-Joseph, puis à Niagara, où il arriva le 21 avril 1680, pour trouver le fortin en ruines.

Sans nouvelles de sa barque, qui avait fait naufrage, La Salle rentra à Montréal, mais revint à Cataracoui au cours de l'été. Le 16 septembre 1680, il gagna Sault-Sainte-Marie en passant par le lac Ontario, la rivière Humber, le lac Simcoe, la rivière Severn et la baie Georgienne. Il se rendit ensuite à Michillimakinac, puis à la rivière Saint-Joseph et à Pimitéoui. Le 1^{er} décembre, il arriva à un village illinois qui venait d'être détruit par des Iroquois, puis gagna le fort Crèvecœur, qu'il trouva en ruines. Il descendit la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, qu'il baptisa fleuve Colbert, avant de remonter vers la rivière Saint-Joseph, à la recherche de Tonty, dont il était sans nouvelles. Au cours de son passage au fort Saint-Joseph, il tenta de réconcilier les Illinois et les Miamis afin de contrer la menace iroquoise. Il rentra à Montréal au cours de l'été 1681.

Le 19 décembre 1681, il était de retour à la rivière Saint-Joseph, où l'attendait Tonty. C'est de ce poste que La Salle, accompagné de vingt-trois Français et de dix-huit Amérindiens, entreprit l'exploration du Mississipi jusqu'aux bouches du fleuve. À la mi-janvier, le corps expéditionnaire se trouvait à la hauteur

du fort Crève-cœur, sur la rivière des Illinois. Le 6 février 1682, l'expédition gagna le Mississippi, dont elle entreprit la descente. La Salle et ses compagnons dépassèrent le Missouri, l'Ohio et construisirent un fortin, le fort Prud'homme, près de l'actuelle ville de Memphis (Tennessee). Le 12 mars, La Salle dut faire face à des Akansa, inquiets de la venue de Blancs sur leur territoire, mais il les rassura et se lia d'amitié avec eux. L'expédition dépassa l'embouchure de la rivière Arkansas, limite atteinte par Louis Jolliet et le père Marquette en 1673: le 22 mars, Cavelier de La Salle atteignit les Taensas, puis les Coroas, les Natchez et, le 6 avril 1682, l'embouchure du Mississippi dans le golfe du Mexique. Le 9, il prit possession du territoire au nom de la couronne de France et, le 10, il commença la remontée du fleuve. Le 15 avril eut lieu une escarmouche, sans conséquence, avec des Quinipissas hostiles à la présence des Français sur leur territoire. Malade, La Salle dut s'arrêter au fort Prud'homme. À la mi-juillet, il arriva au fort Crève-cœur et, en septembre, à Michillimakinac. Le 30 décembre 1682, il retourna à la rivière des Illinois, où il fit ériger le fort Saint-Louis, qui fut terminé en mai 1683. La Salle ignorait alors que Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, qui venait de remplacer Frontenac au poste de gouverneur (1682), avait confisqué le fort Frontenac. Lorsque La Salle prit conscience de l'hostilité du nouveau gouverneur à son endroit, il passa en France, où il arriva peu avant Noël 1683¹.

1. Nous ne résumons pas la troisième expédition de Cavelier de La Salle, alors qu'il tenta de retrouver l'embouchure du Mississippi par la voie maritime et au cours de laquelle il fut assassiné, car le récit de Mathieu Sagean ne fait aucune allusion à cette dernière expédition (voir Anonyme, «Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle», dans Pierre Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. 433-544; Céline Dupré, *DBC*, I, p. 178-190; Nicolas La Salle, «Relation de la découverte que M. de La Salle a faite de la rivière de Mississippi en 1682», dans Pierre Margry, *op. cit.*, t. I, p. 547-570; Henri de Tonty, «Relation écrite de Québec», dans Pierre Margry, *op. cit.*, t. I, p. 573-616).

Page laissée blanche

III

ROBERT ET RICHARD GLOVER

En 1693, le *Resolution*, un navire armé de dix-huit canons et de soixante hommes d'équipage, commandé par Robert Glover, un Irlandais, quittait les côtes de la Nouvelle-Angleterre pour l'Afrique. Mais en février 1695, l'équipage, qui ne s'entendait plus avec le commandant, le remplaça par Richard (ou Dick) Chivers et se défit de Glover en lui remettant un navire pris aux Maures et en l'abandonnant avec une partie des hommes qui lui étaient restés fidèles. En décembre, Glover arriva à Sainte-Marie, une île située au nord-est de Madagascar, et demeura sans doute sur l'île jusqu'à l'arrivée du *Resolution*, en juin 1697. Au cours de leur séjour à Sainte-Marie, les hommes du *Resolution* s'emparèrent de l'*Amity*, que commandait Richard Glover¹, afin de réarmer le *Resolution*. En septembre, Chivers repartit à l'aventure sur le *Resolution*, malgré l'opposition de Robert Glover qui tenta vainement de reprendre son commandement. Le 29 janvier 1699, le *Resolution* était de retour à Sainte-Marie, où il fut coulé afin d'assurer la défense du port, menacé par un navire anglais. Selon le témoignage de Samuel Perkins, Robert Glover aurait été tué lors d'une révolte de Noirs, en novembre 1697.

Au cours de l'automne 1694, Richard Glover quittait les côtes de la Jamaïque pour l'Afrique et les côtes d'Arabie, afin de rejoindre Thomas Tew. Richard Glover, qui commandait le *Charming Mary*, un navire armé de seize canons et de quatre-vingts hommes d'équipage, affrété par des marchands de New York, possédait une commission de Benjamin Fletcher, le gouverneur de la colonie. Arrivé en août 1695 à Sainte-Marie, Glover quitta

1. Malgré leur patronyme, Richard et Robert Glover ne semblent pas avoir eu de liens de parenté.

l'île en octobre pour aller faire la traite à Madagascar. En décembre, l'*Amity* arriva à Sainte-Marie, après que Thomas Tew, qui le commandait, eut été tué. Vers le milieu du mois, l'équipage de l'*Amity* reprit la mer afin de rejoindre Richard Glover. Ce dernier céda le *Charming Mary* aux hommes de l'*Amity*, une fois que ceux-ci l'eurent retrouvé, et il rentra à Sainte-Marie sur l'*Amity*, le 17 janvier 1697. En juin de la même année, les hommes du *Resolution*, commandé par Richard Chivers, s'emparèrent de l'*Amity*, le démembèrent pour armer le *Resolution* et, semble-t-il, le coulèrent.

C'est peut-être à Richard Glover, qui arrivait des Antilles, que fait allusion Sagean. La rencontre aurait eu lieu à la fin de 1695 ou au cours de l'année 1696, soit à l'époque du passage de Guillaume d'Aché de Serquigny près des côtes de Madagascar (voir *supra*, p. 132, n. 338). L'arrestation du capitaine du navire, décrite plus bas, est sans doute celle de Babbington, qui prit le commandement du *Charming Mary* après le départ de Richard Glover sur l'*Amity*. En effet, selon Charles Grey, après s'être défaits de Glover, les pirates demeurés sur le *Charming Mary* prirent la route de la mer Rouge, où ils s'emparèrent d'un vaisseau maure, en septembre 1696. En décembre, le navire se trouvait dans le golfe Arabo-Persique, où Babbington, descendu à terre pour trouver des vivres, fut fait prisonnier avec quelques-uns des hommes qui l'accompagnaient. Les pirates restés à bord du *Charming Mary* prirent alors la fuite en direction de l'Inde, car le navire était plus tard signalé dans les parages de Sumatra. John Yarland, le maître, et Henry Smith, le quartier-maître, semblent avoir été les seuls officiers restés à bord après l'arrestation du capitaine².

2. Voir les dépositions d'Adam Baldrige et de Samuel Perkins, dans J. F. Jameson, *Privateering and Piracy*, p. 183-186 et 175-178; lettre de Jeremiah Bass à William Popple, secrétaire du Council of Trade and Plantation, datée du 26 juillet 1697, dans J. W. Fortescue, *Calendar*, t. XV, p. 563-564; *ibid.*, t. XVI, p. 108, 222, 224-229, 403-404, 467 et 481; *ibid.*, t. XVII, p. 221; John Bruce, *Annals*, t. III, p. 212-214, 236-238 et 264-271; G. Dow et J. H. Edmonds, *The Pirates of the New England Coast*, p. 93 et 96; C. Grey, *Pirates of the Eastern Seas*, p. 119-121, 128-130 et 168-175; M. E. Wilbur, *The East India Company*, p. 188-192.

IV
LETTRE DE PONTCHARTRAIN
AU MARQUIS D'AMBLIMONT
(28 AVRIL 1700)¹

Un Canadien nommé Sagean qui est à present à Brest ayant rendu compte à M. Desclouzeaux d'une Decouverte considerable qu'il a faite par le Mississipi dans la Louisiane où il estoit allé avec le feu S[ieu]r De la salle, Il s'est trouvé dans cette ville un Capitaine de navire marchand nommé Bellissue qui luy a rapporté qu'estant il y a environ deux ans et demy avec le bastiment le S[ain]t Joseph au Bourg S[ain]t Pierre de la Martinique il avoit vu un autre Canadien qui luy avoit demandé passage pour revenir en France Informe² de cette même decouverte ou il luy a fait l'histoire pareille a peu de chose près à la relation du premier mais qu'il estoit parti sans luy n'en ayant point ouy parle[r]³ depuis qu'il estoit allé au fort Royal pour se presenter à vous et vous demander quelque secours et des lettres de recommandation pour France — On peut juger par ce qu'a rapporté Sagean que ce Canadien dont le Capitaine a oublié le nom s'appelle Micana — C'est à dire Du Chemin Barrois ou La France qui estoient restez prisonniers dans une forteresse de la Nouvelle York, lorsque Sagean s'en sauva Comme ce qu'il rapporte est extraordinaire et cependant a de la suite et est meslé de faits dont nous connoissons la verité — Je suis surpris que vous

1. BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 109. Sur le marquis d'Amblimont, voir *supra*, p. 159, n. 13.

2. Leçon de P. Margry: «en France. Informé de [...]» (*Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 170). Même lu de cette façon, le texte demeure difficilement intelligible.

3. Nous adoptons la leçon de P. Margry (voir *Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 170).

ne m'ayez point envoyé celui qui a esté à la Martinique ou du moins rendu un compte exact de tout ce que vous en avez appris, ne manquez point de le faire incessamment, et si ce particulier est encore dans cette Isle ou dans quelques unes de celles du Vent, de L'Envoyer à Saint Domingue en l'adressant a Mr Ducasse ou à Mr De Galiffet⁴ afin qu'ils ayent soin de le faire subsister jusqu'à ce qu'ils recoivent des ordres du Roy sur son sujet⁵.

4. Joseph de Gallifet (*circa* 1654-1706), un militaire de carrière, fut nommé capitaine de l'île Sainte-Croix en 1683, puis lieutenant du roi, le 1^{er} janvier 1695, avant d'occuper le poste de sous-gouverneur (le 15 février 1695) et de gouverneur de la Martinique, le 21 mars 1703 (M. Prévost, Roman d'Amat, H. Tribout de Morembert, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1932-1989, t. V, p. 231-232).

5. Le marquis d'Amblimont mourut le 17 août 1700. Il ne semble pas avoir répondu à la missive ministérielle. Sur la déposition du capitaine «Bellissue» ou «Belle-issuë», voir *supra*, «Addition considerable», p. 157-160.

BIBLIOGRAPHIE

A – Relation de Mathieu Sagean

«Abrégé de la Relation des aventures et voyage de Mathieu Sagean», BNF, mss FF, vol. 9097, f. 168-170.

«Extrait d'un manuscrit de voyage entrepris par quelques François, dont on n'avoit encore eu aucunes nouvelles, parce qu'il ne s'en sauva que deux, qui ne sont arrivez à Brest que depuis quelques mois», *Mercure galant*, octobre 1711, p. 13-29.

«Extrait de La relâtion des Aventures et voyages de Mathieu Sâgean», BNF, mss FF, vol. 9097, f. 119-122.

Extrait de la relation des Aventures et voyage de Mathieu Sagean, Nouvelle York (New York), À la Presse Cramoisy de J. M. Shea, 1863, 32 p.

[Extrait de la relation parue dans le *Mercure galant*, par Guillaume de L'Isle], ANF, Marine 2 JJ 56, n° 23, 5 p.

«Le Pays des Acaanibas. Et les Mésaventures incroyables de Mathieu Sagean¹», BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 89-105.

1. Copie, selon toute vraisemblance, du XVIII^e siècle. C'est de cette version que Pierre Margry s'est servi pour établir son texte de la relation de Mathieu Sagean.

[Relation], dans Pierre MARGRY, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879-1888, t. VI, p. 95-162.

«Relation de la plus belle decouverte que l'on aye faite depuis plus de mil ans par le Sieur Sagean du Royaume d'Acaaniba ou l'or est plus commun que le fer en france les murs du palais du Roy et le pavé sont construits d'or masif», BNF, mss fonds Clairambault 1016, f. 655-656.

[Relation de Mathieu Sagean : version abrégée], ANF, Marine 2 JJ 56, n° 10, 32 p.

«Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien. Et de ses voyages et courses, tant à la Louïsiane, que sur les Costes d'Affrique, dans les Indes orientales & occidentales et à la Chine», ANF, Marine 3 JJ 277, n° 3, 89 p. (suivi d'un extrait de 4 f.).

B – Documents et études sur Mathieu Sagean

ANF, Marine B2 146, f. 326.

ANF, Marine B2 147, f. 11.

ANF, Marine B2 148, f. 298, 518 et 525.

ANF, Marine B2 149, f. 152, 155, 189, 218 et 282-283.

ANF, Marine de Brest 1 E 478, f. 190-192, 233-234, 248-249, 277-278, 297 et 315.

ANF, Colonies B21, f. 569.

ANF, Colonies C11E 16, f. 103.

ANF, Colonies C13A 1, f. 315, 316 et 320-321.

BNF, mss FF, vol. 22809, f. 179.

BNF, mss FF, vol. 22810, f. 258, 304, 319, 358, 426 et 440.

BNF, mss FF, vol. 22811, f. 24, 28, 37, 74, 85, 173 et 199.

BNF, mss NAF, vol. 9287, f. 109 et 111.

- ANONYME, «Matthew Sagean and his Adventures», *The Historical Magazine*, vol. 10, n° 3, mars 1866, p. 65-71.
- ANONYME, «Mathieu Sagean», *Bulletin des recherches historiques*, vol. 29, n° 8, août 1923, p. 246-247.
- BÉNARD DE LA HARPE, Jean-Baptiste, *Journal historique de l'établissement des Français à la Louisiane*, Nouvelle-Orléans et Paris, A.-L. Boimare et Hector Bossange, 1831, p. 34-35.
- BERTHIAUME, Pierre, «Les Acaaniba de Mathieu Sagean : mythes et rêves mississippiens», dans Cecilia RIZZA, dir., *Découvertes de nouveaux mondes : aventures et voyages imaginaires au XVII^e siècle*, Fosano, Schena editore, 1993, p. 103-113.
- CROUSE, Nellis M., *In Quest of the Western Ocean*, New York, William Morrow & Co., 1928, p. 312-313.
- GIRAUD, Marcel, *Histoire de la Louisiane française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1953, t. I, p. 3-4.
- GIROUARD, Désiré, «Mathieu Sagean», dans *Les Anciens Forts de Lachine et Cavelier de La Salle*, Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1891, p. 20-21.
- HAMILTON, Peter Joseph, *Colonial Mobile. An Historical Study Largely from Original Sources of the Alabama Tombigbee Basin and the Old South West from the Discovery of the Spiritu Santo in 1519 until the Demolition of Fort Charlotte in 1821*, Boston et New York, Houghton Mifflin Company, 1910 (1897), p. 48 et 84-85 (carte «Fort Louis De La Mobile, 1706 [?]»).
- LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE, frère, BNF, mss FF, vol. 9097, f. 118.
- MARGRY, Pierre, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale 1614-1698*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879-1888, t. VI, p. 95-174.
- MARION, Séraphin, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1923, p. 262-269.
- MCWILLIAMS, Richebourg Gaillard, «A Kingdom Beyond the Rockies: The El Dorado of Mathieu Sagean», dans John

Francis McDERMOTT, dir., *The French in the Mississippi Valley*, Urbana, University of Illinois Press, 1965, p. 175-195.

McWILLIAMS, Richebourg Gaillard, notice sur M. Sagean, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, t. II, p. 615-616.

PARKMAN, Francis, *La Salle and the Discovery of the Great West, France and England in North America*, 3^e partie, Boston, Little, Brown and Company, 1903 (1899), p. 485-489.

ROWLAND, Dunbar, et Albert G. SANDERS, dir., *Mississippi Provincial Archives, 1701-1729*, Jackson, Press of the Mississippi Department of Archives and History, 1929, t. II, p. 17.

VILLIERS DU TERRAGE, Marc, *La Découverte du Missouri et l'histoire du fort d'Orléans*, Paris, Honoré Champion, 1925, p. 27-28.

C – Autres sources documentaires

ANONYME, «Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679-80-81», dans Pierre MARGRY, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879, t. I, p. 433-544.

APRÈS DE MANNEVILLETTE, J.-B.-Nicolas-Denis d', *Instructions sur la navigation des Indes orientales et de la Chine, pour servir au Neptune oriental*, Paris et Brest, Denonville et Malassis, 1775.

BANFIELD, Alexander William Francis, *Les Mammifères du Canada*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1977 (1974).

BANNON, John Francis, *The Spanish Borderlands Frontier, 1513-1821*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1970.

BERTHIAUME, Pierre, *L'Aventure américaine au XVIII^e siècle. Du voyage à l'écriture*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990.

BIDDULPH, John, *The Pirates of Malabar and an Englishwoman in India Two Hundred Years Ago*, London, Smith, Elder & Company, 1907.

- BOIZARD, Jean, *Traité des monnoyes, de leurs circonstances & dependances*, Paris, La Veuve de Jean-Baptiste Coignard et Jean-Baptiste Coignard, 1692.
- BOLTON, Herbert Eugene, *Spanish Exploration in the Southwest, 1542-1706*, New York, Barnes & Noble, 1963.
- BONNEFOUX, Pierre-Marie-Joseph, baron de, et Edmond PARIS, *Dictionnaire de marine à voiles et à vapeur*, Paris, A. Bertrand, 1848, 2 vol.
- BOXER, Charles R., *The Portuguese Seaborne Empire, 1415-1825*, London, Hutchinson & Co., 1969.
- BRIGAUD, Félix, *Histoire moderne et contemporaine du Sénégal*, Études sénégalaises, n° 9, Connaissance du Sénégal, fascicule n° 11, Saint-Louis du Sénégal, C. R. D. S., 1966.
- BRUCE, John, *Annals of the Honorable East-India Company, from their Establishment by the Charter of Queen Elizabeth, 1600, to the Union of the London and English East-India Companies, 1707-08*, Londres, Black, Parry, and Kingsbury, 1810, 3 vol.
- BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1922-1948, 21 volumes en 12 tomes.
- BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, Antoine-Augustin, *Le Grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, Paris, P. G. Le Mercier & Baudet, 1739-1741, 6 vol.
- CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Histoire et description generale de la Nouvelle France avec le Journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amerique Septentrionnale*, Paris, Nyon Fils, 1744, 3 vol.
- CHURCH, Benjamin, *The History of the Eastern Expeditions of 1689, 1690, 1692, 1696, and 1704 Against the Indians and French. With an Introduction and Notes by Henry Martin Dexter*, Boston, J. K. Wiggins and W. N. Parsons Lunt, 1867.
- COLLECTIF, *Dictionary of American Biography*, London, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1928-1937, + 2 suppléments (1944 et 1958).

- COLLECTIF, *Dictionnaire biographique du Canada* (sous la direction de George W. Brown, Marcel Trudel *et al.*), Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966-, 12 tomes parus.
- CORDIER, Henri, *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1920, 4 vol.
- CORNEILLE, Thomas, *Dictionnaire universel, géographique et historique*, Paris, J.-B. Coignard, 1708, 3 vol.
- COUTURE, Claude, Denis GRAVEL, et Jean-Marc GRENIER, *Histoire de ville de Lasalle*, Montréal, Méridien, 1988.
- CUOQ, Jean-André, *Lexique de la langue iroquoise avec notes et appendices*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1882.
- CUOQ, Jean-André, *Lexique de la langue algonquienne*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1886.
- DAMPIER, William, *A New Voyage Round the World*, Londres, James Knapton, 1697.
- DAMPIER, William, *Nouveau Voyage autour du Monde*, Amsterdam, Paul Marret, 1698.
- DAMPIER, William, *Voyages and Descriptions*, Londres, James Knapton, 1699.
- DAVIES, Nigel, *The Aztec Empire. The Toltec Resurgence*, Norman et Londres, University of Oklahoma Press, 1987.
- DECARY, Raymond, et Guillaume GRANDIDIER, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, t. III: *Histoire politique et coloniale*, fascicule 1, Tananarive, Imprimerie officielle, 1957.
- DEHERGNE, Joseph, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Rome et Paris, Institutum Historicum S. I. et Letouzey & Ané, 1973.
- DESCHAMPS, Hubert, *Histoire de Madagascar*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1965.
- DESCHAMPS, Hubert, *Les Pirates à Madagascar aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1972.

- DIONNE, Charles-Eusèbe, *Les Oiseaux du Canada*, Québec, Typographie de P. G. Delisle, 1883.
- DIONNE, Charles-Eusèbe, *Les Oiseaux de la province de Québec*, Québec, Dussault & Proulx, 1906.
- DOW, George, EDMONDS, John Henry, *The Pirates of New England Coast, 1630-1730*, New York, Argosy-Antiquarian Ltd., 1968.
- DRAKE, Samuel Adams, *The Border Wars of New England Commonly Called King William's and Queen Anne's Wars*, New York, Charles Scribner's Sons, 1897.
- DUNCAN, T. Bentley, *Atlantic Islands. Madeira, the Azores and the Cape Verdes in Seventeenth-Century. Commerce and Navigation*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1972.
- FORTESCUE, J. W., dir., *Calendar of the State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, Londres, Her Majesty's Stationary Office, 1860-1939, 40 vol.
- FROGER, François, *Relation d'un voyage Fait en 1695. 1696. & 1697. aux Côtes d'Afrique, Detroit de Magellan, Brezil, Cayenne & Isles Antilles, par une escadre des Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Gennes*, Paris, Dans l'Isle du Palais et chez Michel Brunet, 1698.
- GANONG, W. F., «The Identity of the Animals and Plants Mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland», dans *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, t. III, section II, 1909, p. 197-242.
- GIROUARD, Désiré, *Les Anciens Forts de Lachine et Cavelier de La Salle*, Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1891.
- GIROUARD, Désiré, *Lake St. Louis Old and New Illustrated and Cavelier de La Salle*, Montréal, Poirier Bessette & Co., 1893.
- GIROUARD, Désiré, *Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689*, Montréal, Gebhardt-Berthiaume, 1889.
- GODFREY, William Earl, *Les Oiseaux du Canada*, illustrations en couleurs de John A. Crosby, dessins de S. D. MacDonald, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1967.

- GOSSE, Philip, *The Pirates' Who's Who Giving Particulars of the Lives & Deaths of the Pirates & Buccaneers*, Boston, Charles E. Lauriat, 1924.
- GOSSE, Philip, *Histoire de la piraterie*, Paris, Payot, 1952.
- GREY, Charles, *Pirates of the Eastern Seas (1618-1723)*, Port Washington, Kennikat Press, 1971 (1933).
- HAMMOND, George Peter, *Don Juan de Oñate and the Founding of New Mexico*, Santa Fe, El Palacio Press, 1927.
- HAMMOND, George Peter, et Agapito REY, *New Mexico in 1602. Juan de Montoyas's Relation of the Discovery of New Mexico*, New York, Arno Press, 1967 (1938).
- HANS, Fred M., *The Great Sioux Nation*, Minneapolis, Ross & Haines, 1964.
- HARING, C. H., *The Buccaneers in the West Indies in the XVIIth Century*, Hamden, Archon Books, 1966.
- HASSRICK, Royal B., *The Sioux. Life and Customs of a Warrior Society*, Norman, University of Oklahoma Press, 1964.
- HATZFELD, Adolphe, Arsène DARMESTETER, et Adolphe THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Librairie Delagrave, 1964.
- HODGE, Frederick Webb, *Handbook of American Indians North of Mexico*, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, 1907, bulletin 30/1, et 1910, bulletin 30/2.
- HOWELL, George R., et Jonathan TENNEY, dir., *History of Albany, N. Y., from 1609 to 1886*, New York, W. W. Munsell & Co., 1886.
- JAMESON, J. Franklin, *Privateering and Piracy in the Colonial Period. Illustrative Documents*, New York, Augustus M. Kelley, 1970 (1923).
- KAEPPELIN, Paul, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin. Étude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, New York, Burt Franklin, 1967 (1908).

- KNOWLES, Nathaniel, «The Torture of Captives by the Indians of Eastern North America», *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 82, n° 2, mars 1940, p. 151-225.
- LABAT, Jean-Baptiste, *Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, Isles voisines, et à Cayenne, Fait en 1725, 1726 & 1727*, Paris, Charles Osmont, 1730, 2 vol.
- LAFITAU, Joseph-François, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain l'Aîné, 1724, 2 vol.
- LAHONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, *Œuvres complètes*, édition critique par Réal Ouellet et Alain Beaulieu, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, 2 vol.
- LAMB, Martha, et Burton HARRISON, *History of the City of New York: Its Origin, Rise, and Progress*, New York, The A. S. Barnes Company, 1896, 2 vol.
- LA SALLE, Nicolas, «Relation de la découverte que M. de La Salle a faite de la rivière de Mississipi en 1682, et de son retour jusqu'à Québec», dans Pierre MARGRY, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879, t. I, p. 547-570.
- LAUNAY, Adrien, *Histoire des missions de Chine. Mission du Kouang-si*, Paris, Ancienne maison Charles Douniol, P. Téqui, successeur, 1903.
- LAUNAY, Adrien, *Histoire des missions de Chine. Mission du Kouey-Tcheou*, Paris, Société des Missions Étrangères, 1907-1908, 3 vol.
- LAUNAY, Adrien, *Histoire des missions de Chine. Mission du Kouang-tong. Monographies des districts par les missionnaires*, Paris, Anciennes maisons Douniol et Retaux, P. Téqui, successeur, 1917.
- LAUNAY, Adrien, *Histoire des missions de Chine. Mission du Se-Tchoan*, Paris, Anciennes maisons Douniol et Retaux, P. Téqui, successeur, 1920, 2 vol.

- LE BLANT, Robert, *Histoire de la Nouvelle France. Les sources narratives du début du XVIII^e siècle et le recueil de Gédéon de Catalogne*, Dax, P. Pradeu, 1930.
- LEBŒUF, J.-Arthur, *Complément au dictionnaire généalogique Tanguay*, Montréal, Publications de la Société généalogique canadienne-française, 1957, 3 vol.
- LOYER, Godefroy, *Relation du voyage du royaume d'Issyny, Côte d'Or, País de Guinée, en Afrique, La Description du País, les Inclinations, les mœurs, & la Religion des habitants: avec ce qui s'y est passé de plus remarquable dans l'établissement que les François y ont fait*, Paris, Arnoul Seneuze et Jean-Raoul Morel, 1714.
- MARIE-VICTORIN, frère, *Flore laurentienne*, illustrée par le frère Alexandre, deuxième édition entièrement revue et mise à jour par Ernest Rouleau, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1964 (1935).
- MARION, Séraphin, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1923.
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique, «La Recrue de 1653», *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 3^e série, n° 4, vol. 10, octobre 1913, p. 171-191.
- MÉLANÇON, Claude, *Les Poissons de nos eaux*, avec 110 dessins en noir par Germaine Bernier et Jacques Bédard, Montréal, Granger Frères, 1936.
- MÉTRAUX, Alfred, *Les Incas*, Paris, Seuil, «Points Histoire», 1983 (1961).
- MICHELSON, Gunther, *A Thousand Words of Mohawk*, Ottawa, Musée national de l'homme, division d'ethnologie, dossier n° 5, 1973.
- MONDOUX, Maria, «Les "hommes" de Montréal», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2, n° 1, juin 1948, p. 59-80.
- MORSE, Hosea Ballou, *The Chronicles of the East India Company Trading to China. 1635-1834*, Taipei, Ch'eng-Wen Publishing Company, 1966.
- MOUSSETTE, Normand, *En ces lieux que l'on nomma «La Chine»...*, Lachine, Cité de Lachine, 1978.

- OSGOOD, Herbert L., *The American Colonies in the Seventeenth Century*, vol. 3, New York, The Macmillan Company, 1907.
- PARKMAN, Francis, *La Salle and the Discovery of the Great West. France and England in North America*, 3^e partie, Boston, Little, Brown and Company, 1903 (1899).
- PÉREZ DE VILLAGRA, Gaspar, *History of New Mexico*, trad. Gilberto Espinosa, introduction et notes par F. W. Hodge, Los Angeles, The Quivira Society, 1933 (1610).
- PFISTER, Louis, «Notices biographiques et bibliographiques sur les jésuites de l'ancienne mission de Chine. 1552-1773», *Variétés sinologiques*, n° 59, 1932.
- PIOLET, J.-B., *Les Missions catholiques françaises au XIX^e siècle*, Paris, Librairie d'éducation A. Hatier, 1901, 3 vol.
- PROVANCHER, Léon-Abel, *Flore canadienne*, Québec, Joseph Darveau, 1862.
- REUSSNER, A., «L'Intendant général Desclouzeaux et l'expédition de Sicile (1675-1676)», *La Revue Maritime*, nouvelle série, n° 139, juillet 1931, p. 1-22.
- RIPON, Élie (?), *Voyages et aventures du capitaine Ripon aux grandes Indes*, édition par Yves Giraud, Thonon-les-Bains, L'Albaron, 1990.
- ROBERTS, Robert B., *Encyclopedia of Historic Forts. The Military Pioneer, and Trading Posts of the United States*, New York, MacMillan Publishing Company, 1988.
- ROUSSEAU, Paul, *L'Établissement d'Issiny, 1687-1702. Voyages de Ducasse, Tibierge et d'Amon à la Côte de Guinée publiés pour la première fois et suivis de la Relation du Voyage du Royaume d'Issiny du P. Godefroy Loyer*, Paris, Librairie Larose, 1935.
- ROY, Régis, et Gérard MALCHELOSSE, *Le Régiment de Carignan. Son organisation et son expédition au Canada (1665-1668). Officiers et soldats qui s'établirent en Canada*, Montréal, G. Ducharme, 1925.
- SAUGRAIN, Claude-Marie, *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne, et de la Nouvelle France*, Paris, Saugrain l'Aîné, Joseph Saugrain, Pierre Prault, 1723-1726, 3 vol.

- SAVAGE, James, *A Genealogical Dictionary of the First Settlers of New England*, Baltimore, Genealogical Publishing Company, 1969 (1860-1862), 4 vol.
- SCHMIDLIN, Joseph, *Catholic Mission History*, Techny (Illinois), Mission Press, S. V. D., 1933.
- SILVA CORREIA, Alberto Carlos Germano da, *História da colonização portuguesa na Índia*, Lisbonne, Diviso du publicações e Biblioteca agência geral das colónias, 1948-1958, 6 vol.
- SMITH, Vincent A., *The Oxford History of India*, 3^e éd., Percival Spear, édit., Oxford, Clarendon Press, 1967.
- SULTE, Benjamin, «Le régiment de Carignan», dans *Mélanges historiques*, vol. 8, Montréal, G. Ducharme, 1922.
- TANGUAY, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1871-1890, 7 vol.
- THOMPSON, Benjamin F., *History of Long Island From its Discovery and Settlement to the Present Time*, Port Washington, Ira J. Friedman, 1962, 2 vol.
- THWAITES, Reuben Gold, édit., *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, The Burrows Brothers, 1896-1901, 76 vol.
- TONTY, Henri de, «Relation écrite de Québec, le 14 novembre 1684, par Henri de Tonty», dans Pierre MARGRY, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879, t. I, p. 573-616.
- TOOKER, Elizabeth, *Ethnographie des Hurons, 1615-1649*, Montréal, Recherches amérindiennes du Québec, 1987 (1964).
- TRIGGER, Bruce G., dir., *Handbook of North American Indians*, vol. 15: *Northeast*, Washington, Smithsonian Institution, 1978.
- TRUDEL, Marcel, *Catalogue des immigrants, 1632-1662*, Montréal, HMH, «Cahiers du Québec», 1983.

- VAN RENSSELAER, Mariana Griswold S., *History of the City of New York in the Seventeenth Century*, New York, The Macmillan Company, 1909, 2 vol.
- VOSGIEN (LADVOCAT, Jean-Baptiste), *Dictionnaire géographique portatif*, Paris, La Veuve Didot, 1759 (1748).
- WILBUR, Marguerite Eyer, *The East India Company and the British Empire in the Far East*, New York, Richard D. Smith, 1945.
- WOLPERT, Stanley A., *A New History of India*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1989.

D – Cartographie

- ANONYME, «Carte de la Perse & de l'Arabie²», BNF, Cartes et plans, GE D 17166.
- ANONYME, [carte hollandaise de l'Inde], XVIII^e siècle, BNF, Cartes et plans, GE B 1142.
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Carte de l'Ethiopie orientale située sur la Mer des Indes», 1727, BNF, Cartes et plans, collection d'Anville 8. 302.
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Carte de l'Inde s'étendant du Nord au Sud depuis Delhi jusqu'à Ceylan inclusivement, et de l'Ouest à l'Est depuis le Golfe du Sindi jusqu'à Aracan Dressée pour la Compagnie des Indes», 1752, BNF, Cartes et plans, GE D 10595 (1-2).
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Carte de la Côte de Guinée et du Pays autant qu'il est connu, depuis la Rivière de Serre lionne jusqu'à celle des Camarones», 1729, dans Jean-Baptiste LABAT, *Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, Isles voisines, et à Cayenne, Fait en 1725, 1726 & 1727*, Paris, Charles Osmont, 1730, t. I, après la table des matières.
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Carte de la Peninsule d'Arabie et des autres Pays situés sur la Mer Rouge et sur le Golfe Persique», 1728, BNF, Cartes et plans, GE D 10563.

2. «Vers 1660», selon la fiche de classement de la carte.

- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', [carte du golfe Persique], XVIII^e siècle, BNF, Cartes et plans, GE D 10562.
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Carte idéale d'une partie de la Concession de la Compagnie Royale du Senegal depuis le Cap-blanc jusqu'au Bissaux», 1719, BNF, Cartes et plans, GE D 10631.
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Golfe Arabique ou Mer Rouge», 1765, dans Youssouf KAMAL, *Monumenta Cartographica Africa et Egypti*, 1951, t. V, fascicule II, carte n° 1602, BNF, Cartes et plans, I-A. f (16) Kamal (y).
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d', «Nouvelle Carte d'une grande Partie de la Presqu'Isle des Indes», 1737, BNF, Cartes et plans, GE BB 565-XIV (37).
- APRÈS DE MANNEVILLETTE, J.-B.-Nicolas-Denis d', *Le Neptune oriental, ou Routier général des côtes des Indes orientales et de la Chine*, Paris, Jean-François Robustel, 1745.
- BELLIN, Jacques-Nicolas, *Le Petit Atlas maritime. Recueil de cartes et plans des quatre parties du monde en cinq volumes*, Paris, s. éd., 1764, 5 vol.
- BONNE, Rigobert, *Atlas de toutes les parties connues du globe terrestre, dressé pour l'Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes*, Genève, J. L. Pellet, 1780.
- BONNE, Rigobert, DESMAREST, Nicolas, *Atlas encyclopédique*, Paris, Hôtel de Thou, 1787-1788, 2 vol.
- BRUCE, John, [carte de la Mer Rouge], 1768-1773, dans Youssouf KAMAL, *Monumenta Cartographica Africa et Egypti*, 1951, t. V, fascicule II, carte n° 1604, BNF, Cartes et plans, I-A. f (16) Kamal (y).
- DE L'ISLE, Guillaume, «Carte des Côtes de Malabar Et de Coromandel Présentée au Roy», 1723, BNF, Cartes et plans, GE BB 565-XIV (36).
- DE L'ISLE, Guillaume, «Carte des Indes et de la Chine», 1705, BNF, Cartes et plans, GE C 8125.

- JEFFREYS, Thomas, «A Map of the Most Inhabited Parts of New England», Lympne Castle, Kent, Harry Mayarg, 1974 (1774).
- ROBERT DE VAUGONDY, Didier, *Atlas universel*, Paris, Les Auteurs et A. Boudet, 1757.
- VAN LINSCHOTEN, Jan Huygen, *Le Grand Routier de mer*, Amsterdam, J. E. Clappenburch, 1619.

Page laissée blanche

INDEX

ABÉNAKY: voir ABÉNAQUIS.

ABÉNAQUIS: 91, n. 180; 93; 93, n. 190.

ABSCONDIDO (riv.): voir MISSISSIPPI.

ABU-I-HASAN: 137, n. 367.

ACAANIBA: 8; 8, n. 6; 9; 10; 10, n. 13; 11; 13; 14; 15; 18; 20; 23; 24; 31; 31, n. 107; 32; 37; 40; 40, n. 165; 41; 41, n. 169; 42; 67; 67, n. 51; 70, n. 67; 71; 71, n. 74; 73, n. 82; 74, n. 84; 75; 75, n. 90; 77, n. 104; 77, n. 105; 77, n. 110; 78, n. 113; 80; 82; 83; 84; 112; 156; 156, n. 449; 161; 162; 163; 164; 165; 166; 166, n. 19; 167.

ACADIE: 21, n. 52; 33; 34; 89; 89, n. 166; 90, n. 171; 90, n. 173; 116; 159; 162; 162, n. 6.

ACADIENS: 93.

ACANZIA: 9.

ACHÉ DE SERQUIGNY, Guillaume, comte d': 15; 132; 132, n. 338; 180.

ACHIN: 145; 145, n. 406; 146, n. 407; 150.

ACOMA: 12, n. 23; 171; 172; 172, n. 5; 172, n. 7.

AÇORES: 118; 118, n. 288.

ADEN (golfe): 133, n. 343.

ADHÉMAR, Antoine: 26.

AFRIQUE: 15; 34; 68, n. 57; 72, n. 79; 78; 117, n. 285; 118; 118, n. 290; 120; 128, n. 323; 131, n. 331; 133, n. 342; 133, n. 343; 147, n. 414; 155, n. 442, 160, n. 15; 179.

AGNIERS: 62, n. 30; 84, n. 140; 101, n. 217.

AHUÍTZOLT ou AVITZOLT: 166, n. 19.

AIOUEZ: 62, n. 28.

AKANSA: 9; 67, n. 51; 177.

AKASINY: 128, n. 323.

ALBANY: 21, n. 52; 33; 96; 96, n. 197; 97, n. 201; 98; 98, n. 208; 99, n. 212; 100; 101, n. 217; 104, n. 228; 106; 107, n. 238; 108, n. 243; 109; 110, n. 250; 111.

ALDERSON, Nicholas: 135, n. 357.

ALGONQUINS: 59, n. 11; 164, n. 16.

ALLIGATOR: 61; 61, n. 22.

ALLOUEZ, Claude: 64, n. 36.

AMANDE: 76.

AMBLIMONT, marquis d': voir FUCH-SHAMBERG, Thomas-Claude de.

AMÉRINDIENS: 7; 8, n. 2; 9; 11;

- 12, n. 23; 14; 60, n. 17; 62, n. 30; 63, n. 32; 67, n. 51; 70, n. 69; 71, n. 70; 71, n. 72; 71, n. 74; 71, n. 75; 73, n. 82; 74, n. 84; 76, n. 91; 77, n. 104; 78; 80, n. 128; 81, n. 129; 82, n. 131; 83, n. 134; 90, n. 173; 92, n. 181; 100, n. 215; 101, n. 216; 101, n. 217; 104, n. 229; 162, n. 6; 164, n. 16; 166, n. 18; 176. Voir aussi SAUVAGES.
- AMÉRIQUE: 8; 10; 13; 15; 16; 24; 29; 57, n. 1; 61, n. 22; 62, n. 29; 68, n. 54; 77, n. 101; 89, n. 166; 117, n. 281; 156, n. 449.
- AMÉRIQUE CENTRALE: 8, n. 4.
- AMÉRIQUE DU NORD: 8; 9; 12; 15; 67, n. 48; 76, n. 93; 76, n. 99; 77, n. 106; 77, n. 110; 78, n. 113; 79, n. 118; 79, n. 122; 79, n. 125; 117, n. 285; 171, n. 12.
- AMÉRIQUE DU SUD: 8, n. 4; 12; 13; 80, n. 126; 80, n. 127.
- AMITY, l': 179; 180.
- AMOUÉ (île d'): voir AMOY.
- AMOY (île d'), ou XIAMEN: 36; 147; 147, n. 413; 151; 152; 153; 154; 154, n. 434; 154, n. 438; 154, n. 439; 155.
- ANCOLA: voir ANKOLA.
- AMPIN: 149, n. 421.
- ANDES: 8, n. 3.
- ANDRIAMBALOLINA: 132, n. 336.
- ANDRIS: voir ANDROS.
- ANDROS, Edmund: 33; 49; 92; 92, n. 185; 93, n. 190; 94, n. 191; 101, n. 216.
- ANGEJA, Pedro António de Noronha de Albuquerque, marquis de: 143, n. 393.
- ANGLAIS: 14; 15; 23, n. 60; 35; 47; 90, n. 171; 90, n. 173; 91; 91, n. 180; 93, n. 190; 96; 96, n. 197; 97; 98, n. 210; 100; 102; 106; 108, n. 242; 110; 115; 117; 117, n. 279; 119; 120; 121; 121, n. 299; 122; 122, n. 301; 123; 124; 124, n. 306; 126; 126, n. 316; 127; 131; 132; 135; 138; 142; 143; 145, n. 406; 147, n. 413; 152; 154; 155; 159.
- ANGLETERRE: 15; 90, n. 173; 92, n. 185; 99, n. 211; 101, n. 217; 102; 102, n. 218; 107; 107, n. 237; 107, n. 240; 108, n. 242; 108, n. 243; 153; 154; 154, n. 439; 155, n. 442.
- ANIABA: 128, n. 323.
- ANJOUAN (île d'): 132; 132, n. 338; 133; 133, n. 339.
- ANKOLA: 35; 135; 135, n. 357; 136, n. 359; 138, n. 372.
- ANOUMAN: voir BANGA.
- ANTIGOA: voir ANTIGUA.
- ANTIGUA: 117, n. 280; 159; 159, n. 11.
- ANTILLES: 15; 21, n. 52; 34; 117, n. 281; 124, n. 308; 159; 180.
- ANVILLE, Jean-Baptiste Bourguignon d': 126, n. 315; 126,

- n. 318; 129, n. 326; 132, n. 339; 133, n. 344; 134, n. 346; 135, n. 358; 144, n. 397.
- APALACHEE (baie): 61, n. 21; 112; 112, n. 254.
- APALACHE (baie d'): voir APALACHEE (baie).
- APRÈS DE MANNEVILLETTE, J. B.-N.-D. d': 133, n. 344; 146, n. 410.
- ARABES: 133; 135.
- ARABIE: 179.
- ARABO-PERSIQUE (golfe): 35; 117, n. 285; 123, n. 305; 134; 134, n. 345; 134, n. 349; 180.
- ARCHANGEL, l': 107, n. 239.
- ARGENTINE: 8, n. 3.
- ARGUIN (baie d'): 119; 119, n. 194.
- ARGUIN (fort): 119, n. 294; 121.
- ARGUIN (île d'): 119; 119, n. 294.
- ARKANSA: voir AKANSA.
- ARKANSAS (riv.): 9; 164, n. 16; 177.
- ARMÉNIENS: 135.
- ARTHUR KILL: 115, n. 266.
- ASHLAND (Wisconsin): 24, n. 65.
- ASIE: 15; 16; 68, n. 57; 71, n. 74; 79, n. 116; 132, n. 338; 135, n. 350; 138, n. 372; 144, n. 396; 144, n. 401; 145, n. 404; 145, n. 406; 147, n. 414; 160, n. 15.
- ASSINIE ou ASSINY: 126; 126, n. 316; 126, n. 319; 127; 130.
- ASSINIE (riv.): 127; 127, n. 321.
- ATAHUALPA: 7.
- ATLANTIQUE (océan): 67, n. 46; 118, n. 290; 120, n. 297; 155, n. 442.
- ATTIBALA: 166.
- AUDIERNE: 119, n. 293.
- AURANGZEB ALAMGIR: 137, n. 367; 140, n. 374.
- AUX DE JOLIET, Pierre d': 34; 99, n. 212; 110; 110, n. 250; 111.
- AVERY, Thomas: 111, n. 252.
- AVRIL, Philippe: 36; 145; 145, n. 404; 148; 153.
- AXAYÁCALT: 166, n. 19.
- AXENY: voir ASSINIE.
- AZTÈQUES: 8; 10; 13; 68, n. 54; 81, n. 130; 166, n. 19.
- BABA: 132.
- BABBINGTON (capitaine): 180.
- BABE (île de): voir BAB-EL-MANDED.
- BAB-EL-MANDED: 134; 134, n. 344.
- BACAIM: voir BASSEIM.
- BAHAMA (canal de): 117.
- BAIGNANS ou BANIANs: 137; 137, n. 363; 140.
- BALDRIDGE, Adam: 180, n. 2.
- BALI ou BALY (déroit de): 155, n. 441.
- BANANE: 77; 77, n. 106.
- BANDAR-E-BÚSHEHR: 134, n. 346.

- BANGA: 128, n. 323.
 BANGALOR, BANGELOR ou BANGUELO: voir MANGALORE.
 BANTAN ou BANTEN: 155; 155, n. 440.
 BARBADE: 124, n. 308.
 BARBARIE: voir AFRIQUE.
 BARBE (capitaine): 140; 144.
 BARCELONE: 124, n. 306.
 BARCELOR: 138, n. 372; 141; 141, n. 380; 143.
 BARROIS: 163; 163, n. 11; 181.
 BASSEIM ou VASA: 144; 144, n. 396; 144, n. 399.
 BASSET, Bénigne: 26; 26, n. 81; 27, n. 83.
 BASSIN: voir BASSEIM.
 BASTON: voir BOSTON.
 BATAVIA: voir DJAKARTA.
 BAUDRY (chevalier): 88; 88, n. 161.
 BAUGY, Louis-Henri de: 65, n. 37; 85, n. 148.
 BEAUJEU: voir LE GALLOIS DE BEAUJEU.
 BEAVER, le: 107, n. 239.
 BEDNUR: voir NAGAR.
 BÉGON, Michel: 8, n. 6; 21; 21, n. 54; 22; 22, n. 57; 23; 24; 25; 25, n. 71; 25, n. 75; 37, n. 145; 39; 40; 40, n. 163; 42; 128, n. 323.
 BÉLIBAN: voir BULLIVANT, Benjamin.
 BÉLIMAN (capitaine): 125; 125, n. 314.
 BELLARY: 137, n. 366.
 BELLE-ISSUE: 36; 37, n. 144; 37, n. 145; 157; 157, n. 3; 160, n. 15; 181; 182, n. 5.
 BELLIN, Jacques-Nicolas: 61, n. 20; 89, n. 166.
 BELMONT, de (abbé): voir VACHON DE BELMONT.
 BELOIRE (riv.): voir DELAWARE (riv.).
 BÉNARD DE LA HARPE, Jean-Baptiste: 24, n. 66; 24, n. 69.
 BENIN: 131, n. 331.
 BERLAMPTON: voir BURLINGTON.
 BERMUDES: 107, n. 239.
 BERNACHE CANADIENNE: 68; 68, n. 55; 79.
 BERNOU, Claude: 11, n. 21; 11, n. 22; 39; 39, n. 158; 39, n. 159; 43; 43, n. 190.
 BICHIHILLY: voir SINGE.
 BIENVILLE, Lemoyne de: voir LEMOYNE DE BIENVILLE, J.-B.
 BIENVILLE (rue de): 29.
 BIGIAPOUR: voir BIJAPUR.
 BIGOT, Jacques: 93, n. 190.
 BIGOT, Vincent: 93, n. 190.
 BIJAPUR: 137, n. 367; 140; 140, n. 374.
 BILOCCHIS (fort des): voir MAUREPAS (fort).
 BILOXI: 24; 29; 66, n. 41.
 BILOXI (fort de): voir MAUREPAS (fort).
 BINTAN (île de): 146, n. 411.
 BISON: 62; 62, n. 27; 72, n. 76; 78; 78, n. 112; 172, n. 7; 172, n. 8.

- BLACKPOINT: voir PROUTS
NECK.
- BLANC (cap): 34; 118; 118,
n. 290; 120; 120, n. 295.
- BLANC (père Le): voir LE-
BLANC, Marcel, et LEBLANC,
M.
- BLÉ D'INDE: voir MAÏS.
- BLEUET: 76; 76, n. 97.
- BLUE EARTH (riv.): 66, n. 41.
- BOBÉ, Jean: 16; 16, n. 32.
- BOCHART DE CHAMPIGNY,
Jean: 101, n. 216.
- BŒUF SAUVAGE: voir BISON.
- BOMBAS: voir MOMBASA.
- BOMBAY: 144; 144, n. 396; 144,
n. 397; 144, n. 400; 145; 145,
n. 405.
- BONAVISTA (île): 121; 121,
n. 299; 122; 122, n. 301; 123.
- BOND (capitaine): 122, n. 301.
- BONNE-ESPÉRANCE (cap de):
132, n. 337; 152, n. 433.
- BONNE-VISTE: voir BONAVISTA
(île).
- BORDEAUX: 49; 57; 157, n. 7.
- BOSTON: 14; 33; 49; 90, n. 173;
91; 91, n. 176; 91, n. 177; 92;
93; 93, n. 190; 94; 107,
n. 237; 109, n. 244.
- BOUCHERVILLE (côte de): 103;
103, n. 225.
- BOURBONNIE: 16; 16, n. 32.
- BOURDEAUX: voir BORDEAUX.
- BOURGINE, Hilaire: 27.
- BOYNE: 108, n. 242.
- BRÉBEUF, Jean de: 80, n. 128.
- BRÉDA (traité de): 99, n. 211.
- BREDOUL: voir NAGAR.
- BRÉSIL: 126, n. 316; 148,
n. 420; 155, n. 442.
- BREST: 17; 17, n. 36; 18; 19;
20; 21; 21, n. 54; 23; 28; 36;
42, n. 180; 82, n. 131; 115;
119, n. 293; 152, n. 433; 155;
156, n. 446; 156, n. 447; 157,
n. 2; 157, n. 7; 161, n. 1; 181.
- BRETAGNE (département):
155, n. 445.
- BRISAY DE DENONVILLE,
Jacques-René de: 59, n. 12;
87, n. 158; 88, n. 163; 100;
101, n. 216.
- BRISTOL: 122, n. 301.
- BUADE DE FRONTENAC, Louis
de: 58; 58, n. 8; 58, n. 9; 65,
n. 39; 86; 101, n. 216; 101,
n. 217; 111; 175; 177.
- BUFFLE: 68, n. 57.
- BULL, John: 98, n. 208.
- BULLIVANT, Benjamin: 94; 94,
n. 191.
- BURLINGTON: 115; 115, n. 268.
- CABART DE VILLERMONT,
Esprit: 8, n. 6; 11; 11, n. 21;
11, n. 22; 20; 23; 24; 25; 25,
n. 71; 37, n. 145; 39; 39,
n. 157; 40; 41; 43.
- CABAZIÉ, Pierre: 27.
- CABOTO, Sebastiano: 8, n. 3.
- CABRAL, Pedro Álvarez: 7.
- CÁCERES, Francisco de: 8, n. 3.
- CACHEU: 127; 127, n. 320.
- CAHOKIAS: 64, n. 36.
- CAÏMAN: voir ALLIGATOR.

- CALICUT: 141, n. 377; 141, n. 378.
- CALIFORNIE: 16; 23; 166.
- CALLAIN: 99, n. 212.
- CALLIÈRE, Louis-Hector de: 101, n. 217.
- CAMARIN (cap): voir COMORIN (cap).
- CAMBAY (golfe de): 35; 135, n. 355; 140, n. 375; 144, n. 398
- CAMBODGE: 144, n. 396.
- CAMBODGE (golfe de): 144, n. 399
- CAMPÈCHE (baie de): 117, n. 285.
- CANADA: 15; 16; 21, n. 54; 22, n. 58; 24; 24, n. 67; 25, n. 72; 25, n. 73; 26; 26, n. 76; 27, n. 89; 28; 37; 57; 57, n. 5; 58; 58, n. 8; 63, n. 32; 65; 79, n. 122; 85; 85, n. 148; 86; 97; 101, n. 216; 103; 111; 114; 116; 156; 158; 159; 161; 162; 162, n. 7; 163, n. 11; 163, n. 12; 163, n. 13; 175.
- CANADIEN(S): 17; 20; 43; 88, n. 163; 161; 181.
- CANANDAIGUA (lac): 104, n. 228.
- CANANOR ou CANANORE: 141; 141, n. 378.
- CANARA: voir KANARA.
- CANARD: 79; 79, n. 122.
- CANARIES: 117, n. 280; 118.
- CANIBA ou CANIBAS: voir ACAAIBA.
- CANTARIO (lac): voir ONTARIO (lac).
- CANTERBURY, le: 107, n. 239.
- CANTON: 152; 152, n. 431; 152, n. 433.
- CAP-BRETON (île du): 89, n. 166.
- CAP-VERT: 13; 34; 120; 120, n. 295; 121; 121, n. 298; 121, n. 299; 122, n. 301; 123, n. 303; 123, n. 304.
- CARAÏBES (mer des): 90, n. 172; 117, n. 282.
- CARIBOU: 105; 105, n. 231.
- CARIGNAN-SALIÈRES (régiment): 26; 26, n. 76; 28; 57, n. 2; 85, n. 148; 103; 162, n. 7; 163, n. 11; 163, n. 12.
- CARTHAGÈNE: 124, n. 306.
- CASCADES: 88; 88, n. 159; 88, n. 160; 88, n. 163; 162.
- CASSE, du: voir DUCASSE, Jean-Baptiste.
- CASTOR: 85; 85, n. 143.
- CASTOR (îles du): 60, n. 16.
- CATARACOU (fort): voir FRON-TENAC (fort).
- CATARACOU (riv.): voir CATA-RAQUI (riv.).
- CATARAQUI (riv.): 31; 49; 58, n. 8; 88; 88, n. 160; 162.
- CATAY: 7.
- CATCHAU: voir CACHEU.
- CAVELIER DE LA SALLE: voir LA SALLE, René-Robert Cavelier de.
- CÉNE (riv. de): voir SINHEU.
- CERF: 68, n. 57.

- CERISE: 76; 76, n. 96.
 CEYLAN (île de): 142, n. 385.
 CHAGOUAMIGON: 24, n. 65.
 CHAMEAU: 78.
 CHAMPLAIN (lac): 88; 88, n. 162; 88, n. 163.
 CHAMPLAIN, Samuel de: 59, n. 11; 88, n. 162.
 CHAMPY, Hubert: voir DES-
 CLOUZEUX.
 CHANCOU: 152.
 CHAOUANONS ou CHAVANONS:
 75; 75, n. 88; 163; 163, n. 14.
 CHAOUL: voir CHAUL.
 CHARLEVOIX, François-Xavier
 de: 29; 43; 43, n. 187; 71,
 n. 70; 89, n. 166; 104,
 n. 229; 109, n. 244.
CHARMING MARY, le: 179; 180.
 CHAT: 80.
 CHÂTAIGNE: 76; 76, n. 95.
 CHÂTEAU DE LA MINE: voir LA
 MINE.
 CHAUANONIS: voir CHAOUA-
 NONS.
 CHAUL: 144; 144, n. 397.
 CHÉRAQUIS: 72, n. 79.
 CHEVILLOT: 29, n. 100.
 CHÈVRE (cap de la): 119,
 n. 293.
 CHEYENNES: 164, n. 16.
 CHIATOURA (riv.): voir ILLI-
 NOIS (riv. des).
 CHINE: 13; 36; 36, n. 135; 140;
 145; 145, n. 404; 146; 147;
 147, n. 413; 149; 149, n. 423;
 150, n. 426; 152; 152, n. 431;
 152, n. 433; 154.
 CHINOIS: 148; 149, n. 421; 149,
 n. 423; 151; 152; 154.
 CHIPPEWAS: 59, n. 11; 73, n. 83.
 CHIVERS, Richard ou Dick:
 179; 180.
 CHOU-RAVE: 115; 115, n. 265.
 CHURCH, Benjamin: 90,
 n. 171.
 CIBOLA: 172; 172, n. 7; 172,
 n. 8.
 CITRON: 77; 77, n. 104.
 CLOSSE, Lambert: 26, n. 81.
 COAKER: voir QUAKER.
 COCAIGNE (royaume de): 10.
 COCHIN: 141; 141, n. 377; 141,
 n. 379.
 COCHON: 80.
 COËTLOGON, Louis-Marcel de:
 157, n. 4.
 COHOHATATEA (riv.): voir
 HUDSON (riv.).
 COLBERT (fleuve): voir MISSIS-
 SIPI.
 COLIMY (riv.): 14; 32; 85; 85,
 n. 141.
 COLIN: voir CALLAIN.
 COLOMB, Christophe: 7; 8,
 n. 6.
 COMANCHES: 164, n. 16.
 COMENDO GEORGE DE LA
 MINE: voir LA MINE.
 COMORES: 132, n. 337; 133,
 n. 339.
 COMORIN (cap): 139, n. 372;
 142; 142, n. 385.
 COMPAGNIE DE FRANCE: voir
 COMPAGNIE DES INDES.

- COMPAGNIE DE GUINÉE: 128, n. 323.
- COMPAGNIE DE L'ACADIE: 90, n. 171.
- COMPAGNIE DES INDES: 35; 83, n. 135; 144; 144, n. 401.
- COMPAGNIE DU SÉNÉGAL: 124, n. 306.
- CONCEPTION, le: 35; 141; 143.
- CONCEPTION (riv. de la): voir MISSISSIPI.
- CONGRÉGATION DES MISSIONS ÉTRANGÈRES: 152, n. 433.
- CONIBAS (lac): 11-12; 171; 171, n. 1; 173; 173, n. 12.
- CONNECTICUT (riv.): 91, n. 180.
- CONSTANTINOPLE: 145, n. 404.
- CONTI (fort): 175.
- COONDAPUR: 139, n. 373; 140, n. 374; 141, n. 380.
- COPENHAGUE: 157, n. 7.
- CORISCO (île de): 130; 130, n. 330; 131.
- CORLAR ou CORLAER: voir SCHENECTADY.
- COROAS: 177.
- CORONELLI, Marc-Vincent: 23; 23, n. 62.
- CORTÉS, Hernán: 8; 166, n. 19.
- COSTA, da (famille): 141; 141, n. 384; 142; 143.
- COSTA RICA: 62, n. 29.
- CÔTE D'OR: 129, n. 326.
- CÔTES-D'ARMOR: 156, n. 446; 157, n. 4.
- COUPLET, Philippe: 152, n. 433.
- COURCILLON, Louis de (abbé de Dangeau): 11; 11, n. 21; 11, n. 22; 39; 40.
- COURGE: 77; 77, n. 101.
- COURISQUE: voir CORISCO (île de).
- CRAS: 117; 117, n. 279.
- CRAVILLE: voir KARWAR.
- CRÈVECŒUR (fort): 31; 176; 177.
- CREVECŒUR (M^{lle} de): 103.
- CRIS: 59, n. 11.
- CROCODILE: voir ALLIGATOR.
- CROSS, John: 117, n. 279.
- CROTALE DES BOIS: 61; 61, n. 23.
- CUBA: 29; 118.
- CUL-DE-SAC-ROYAL: voir FORT-DE-FRANCE (baie de).
- CYGNE: 170; 170, n. 7; 171, n. 8.
- DACOSTA, Dommingo: voir COSTA, da (famille).
- DAKAR: 125, n. 312.
- DAKOTAS: 164, n. 16.
- DAMAN ou DAMAO: 144; 144, n. 399.
- DAMPIER, William: 121, n. 299; 122, n. 301; 146, n. 407.
- DANGEAU, abbé de: voir COURCILLON, Louis de.
- DANOIS: 119; 119, n. 294.
- DAVANGERE: 35; 137; 137, n. 366; 138; 138, n. 371.
- DECCAN ou DEKKAN: 137, n. 367.
- DE LARMORIQUE GAC: voir LEGAC, Yves.

- DELAWARE (riv.): 115; 115, n. 267; 115, n. 268; 116, n. 275.
- DELAWARES: 73, n. 83; 97, n. 204.
- DEL NORTE (riv.): voir RIO GRANDE.
- DENONVILLE: voir BRISAY DE DENONVILLE.
- DESCLOUZEUX, Hubert
 Champy, chevalier: 17; 17, n. 37; 18; 19; 19, n. 44; 20; 21; 21, n. 53; 22; 37; 38; 38, n. 153; 44; 155; 156, n. 447; 157, n. 7; 161, n. 1; 181.
- DESNOYERS: 163; 163, n. 9.
- DE SOTO, Hernando: voir SOTO, Hernando de.
- DESVALONS (quartier-mâitre): 128.
- DEUX MONTAGNES (lac des): 85, n. 147; 87, n. 156; 88, n. 163.
- DÍAZ DE VARGAS, Francisco: 8.
- DIJON: 152, n. 433.
- DIU: 144; 144, n. 398.
- DIVINE (riv.): voir ILLINOIS (riv. des).
- DJAKARTA ou JAKARTA: 57, n. 4; 154; 154, n. 437; 155.
- DO PORTO, Vitoriano: voir PORTUENSE, Vitoriano.
- DOVER: 90, n. 173.
- DUCASSE, Jean-Baptiste: 119, n. 294; 123, n. 305; 124; 124, n. 306; 128; 182.
- DUFROS DE LAJEMMERAI, Christophe: 99, n. 212.
- DU LUDE: voir GREYSOLON DULHUT.
- DUNKERKE: 156, n. 447.
- DUPLESSIS: voir SAGEAN, Mathieu.
- DURANTAYE, la: voir MOREL DE LA DURANTAYE.
- DUROCHER, Gilles M.: 27, n. 83.
- ÉCOSSE: 108, n. 242.
- ÉDEN: 9; 10; 13; 67, n. 48.
- ELBEUF, l': 156, n. 447.
- ELDORADO, ou EL DORADO: 8; 8, n. 4; 9; 10.
- EL PASO: 12, n. 23.
- ENFLAMMÉ, l': 24; 24, n. 65; 24, n. 66; 25.
- ENGEL, Samuel: 16, n. 33.
- ENGLISH COMPANY: 145, n. 405; 154, n. 436.
- ÉRIÉ (lac): 59, n. 10; 176.
- ESCANABA (riv.): 10, n. 16.
- ESCANJAQUES: voir KANSA.
- ESCANSAQUES: voir KANSA.
- ESPAGNE: 12, n. 23; 124, n. 306; 171; 172.
- ESPAGNOLS: 7; 8, n. 2; 8, n. 4; 12; 12, n. 23; 23, n. 60; 61; 61, n. 20; 61, n. 21; 62, n. 28; 64; 81, n. 130; 112; 124, n. 306; 166; 166, n. 19; 167; 172, n. 7; 173, n. 12.
- ETCHEMINS: 93, n. 190.
- EUROPE: 36; 72; 76; 76, n. 95; 77; 78; 79, n. 116; 85, n. 143; 100; 104; 107, n. 237; 115; 116; 138; 152; 154.

- EUROPÉENS: 8; 15; 57, n. 1; 68, n. 54; 71, n. 72; 74; 102, n. 219; 104; 105, n. 230; 138; 148; 150; 151; 152, n. 431; 153; 158.
- EYIT (capitaine): voir HEATH, Thomas.
- FAIAL: 118; 118, n. 288.
- FARDET, Marc: 22, n. 57.
- FAUCON, le: 132, n. 338.
- FAYAL: voir FAIAL.
- FERRYLAND HARBOUR: 125, n. 314.
- FIGUE: 76; 76, n. 93.
- FLAECKBOS: voir FLATBUSH.
- FLATBUSH: 97; 97, n. 205.
- FLETCHER, Benjamin: 110, n. 249; 179.
- FLORIDE: 61, n. 22; 117.
- FO-KIEN: 152, n. 433.
- FOLLE AVOINE: 77; 166; 166, n. 18.
- FORMOSE: voir TAIWAN.
- FORT-DE-FRANCE: 159, n. 12; 159, n. 13; 181.
- FORT-DE-FRANCE (baie de): 159; 159, n. 12; 160.
- FORT-ROYAL: voir FORT-DE-FRANCE.
- FOSSECAGE: 17; 17, n. 37; 18; 44.
- FOX, George: 115, n. 270.
- FOX (riv.): 63, n. 31.
- FRAISE: 76, n. 99.
- FRAMBOISE: 76, n. 99.
- FRANÇAIS: 12; 14; 15; 23, n. 60; 24, n. 67; 42; 47; 58, n. 8; 59, n. 11; 59, n. 15; 63; 63, n. 31; 63, n. 32; 64; 64, n. 36; 66, n. 41; 70; 70, n. 66; 72, n. 78; 74; 75; 82; 83; 84, n. 140; 86; 87, n. 158; 88; 88, n. 163; 89; 90; 90, n. 171; 90, n. 173; 91, n. 180; 93, n. 190; 94; 96; 97; 97, n. 201; 98, n. 210; 99; 99, n. 212; 100; 101; 101, n. 216; 101, n. 217; 102; 104; 104, n. 229; 106; 110; 111; 113; 116; 119; 119, n. 293; 122; 123; 124; 125, n. 314; 133, n. 344; 135; 155; 158; 161; 162; 162, n. 6; 176; 177.
- FRANÇAIS (riv. des): voir FRENCH (riv.).
- FRANÇAISE (baie): voir FUNDY (baie de).
- FRANCE: 17; 21, n. 54; 22, n. 59; 24, n. 67; 29, n. 98; 36; 38; 41; 42; 43; 58, n. 9; 65; 65, n. 39; 85, n. 148; 89; 89, n. 170; 101, n. 216; 101, n. 217; 102, n. 218; 107; 108, n. 242; 124, n. 306; 126, n. 316; 128; 129; 136; 144; 145; 152, n. 433; 153; 156; 158; 159; 160; 160, n. 15; 162; 175; 177; 181.
- FRANCISCAINS: 123; 123, n. 303.
- FRANÇOIS (père): 65.
- FRANQUELIN, Jean-Baptiste-Louis: 65, n. 37.
- FRENCH (riv.): 86; 86, n. 152.
- FROGER, François: 126, n. 316; 128, n. 323; 148, n. 420.

- FROMENT (compagnie): 26; 28.
- FRONTENAC, Louis de Buade, comte de: voir BUADE DE FRONTENAC, Louis de.
- FRONTENAC (fort): 25, n. 72; 30; 58; 58, n. 8; 58, n. 9; 85, n. 147; 101, n. 216; 175; 176; 177.
- FUCH-SHAMBERG, Thomas-Claude de: 20; 20, n. 48; 159; 159, n. 13; 181; 181, n. 1; 182, n. 5.
- FUNDY (baie de): 89, n. 166; 89, n. 169.
- GABON: 130; 131, n. 331.
- GABON (riv.): 130, n. 330; 131, n. 333.
- GAILLARD, le: 152, n. 433.
- GALLIFET, Joseph de: 182; 182, n. 4.
- GAMBIE: 117, n. 279; 125; 125, n. 312; 126, n. 316; 127; 129.
- GAMBIE (riv. de): 126; 126, n. 315.
- GANGE (fleuve): 139, n. 372; 141, n. 377; 141, n. 378; 142, n. 385.
- GARAHAU: 88; 162.
- GARCIA, Alejo: 8, n. 3.
- GARCOPA: 139, n. 372.
- GARDAFUI (cap): 133, n. 343.
- GAYER, John: 145, n. 405.
- GENESSEE (riv.): 104, n. 228.
- GENNES, Jean-Baptiste de: 15; 34; 117, n. 279; 126; 126, n. 316; 128, n. 323.
- GEORGIENNE (baie): 59, n. 11; 86, n. 152; 86, n. 153; 176.
- GÉRÉ: voir DAVANGERE.
- GIRAUMON: 77; 77, n. 101.
- GIROUARD, Désiré: 28.
- GLAUVE: voir GLOVER, Richard et Robert.
- GLOVER, Richard et Robert: 111, n. 252; 131; 131, n. 334; 179; 179, n. 1; 180.
- GLOVRE: voir GLOVER, Richard et Robert.
- GNACSITARES: 14, n. 28.
- GOA: 35; 135, n. 356; 136, n. 358; 139, n. 372; 140, n. 374; 141; 141, n. 379; 141, n. 381; 144; 144, n. 398.
- GOLKONDA: 137, n. 367.
- GORÉE: 125; 125, n. 312; 148, n. 420.
- GOUDJERAT: 144, n. 395; 144, n. 398.
- GOYOGOUIINS: 84, n. 140; 101, n. 216.
- GRAND CESS: 126; 126, n. 318; 127.
- GRAND FONTAINE (compagnie): 162, n. 7.
- GRANDS LACS: 15; 59, n. 10; 76, n. 95; 85, n. 148.
- GREAT NORTH RIVER: voir HUDSON (riv.).
- GREEN BAY: 30; 31; 59, n. 11; 59, n. 15; 60, n. 16; 176.
- GRENOBLE: 116.
- GREY, Charles: 180.
- GREYSOLON DULHUT, Daniel: 32; 85; 85, n. 147; 164, n. 16.

GRIFFON, le: 30; 59, n. 10; 60, n. 16; 175; 176.

GROSEILLE: 76; 76, n. 99.

GUADELOUPE: 90, n. 172; 159; 159, n. 11.

GUANACO DES ANDES: 78, n. 113.

GUATÉMALA: 62, n. 29.

GUILLAUME ET MARIE, le: voir *WILLIAM AND MARY*, le.

GUINÉE: 125; 127, n. 321.

GUINÉE-BISSAU: 127, n. 320.

GUINÉE-ÉQUATORIALE: 130, n. 330; 131, n. 331.

GUIROS, Fernando: 22, n. 58.

GUYANE: 8, n. 3.

GUYNÉE: voir GUINÉE.

GUZARATE: 144, n. 398.

HAGAAREN: voir HAGAAZEN.

HAGAAZEN: 41; 71.

HAGAUZAN: 41; 41, n. 169; 42.

HAÏTI: 20, n. 48; 118; 118, n. 286; 123; 124; 124, n. 306; 126, n. 316; 128; 182.

HARDENBROOK, Margaret: 111, n. 252.

HAVRE, Le: 20; 21, n. 54; 156, n. 447.

HEATH, Thomas: 145; 145, n. 403; 151; 152; 153.

HÉLAINE ou HÉLÈNE: 63; 63, n. 32.

HENNEPIN, Louis: 13-14; 61, n. 20; 65, n. 39; 164, n. 16.

HENRY: 148.

HERMINE: 68; 68, n. 53.

HINDUS: 136, n. 359.

HOLLANDAIS: 44; 47; 57, n. 4; 92, n. 185; 97; 98; 100; 102; 103; 105; 106; 110; 111; 111, n. 252; 119; 119, n. 294; 120; 122; 123; 124; 125; 129; 129, n. 326; 130; 136; 140; 141, n. 378; 141, n. 380; 145, n. 406; 146; 146, n. 409; 147, n. 413; 148; 149; 149, n. 421; 149, n. 422; 149, n. 423; 152, n. 433; 155, n. 442.

HOLLANDE: voir PAYS-BAS.

HOLMAN, William: 125, n. 314.

HOMÈRE: 63, n. 32.

HONDURAS: 62, n. 29; 117.

HOCKLANDE: 106; 106, n. 236; 108; 109.

HOOSAC (riv.): 75, n. 88.

HUAULT DE MONTMAGNY, Charles: 100, n. 214.

HUDSON (baie d'): 21, n. 52; 24, n. 65.

HUDSON (riv.): 62, n. 30; 75, n. 88; 75, n. 90; 98; 98, n. 210; 106, n. 236.

HUILLIER (fort): 66, n. 41.

HUMBER (riv.): 176.

HURON (lac): 59, n. 11; 59, n. 12; 86, n. 152; 176.

HURONNES (îles): 60, n. 16.

HURONS: 59, n. 11; 77, n. 109; 80, n. 128.

IBERVILLE, Pierre Lemoyne d': voir LEMOYNE D'IBERVILLE.

ILLINOIS: 11, n. 22; 31; 63, n. 32; 64; 64, n. 36; 74, n. 87; 75, n. 88; 78, n. 112; 176.

- ILLINOIS (riv. des): 31; 31, n. 107; 60; 61, n. 19; 65, n. 37; 66, n. 43; 164; 176; 177.
- INCAS: 7; 8, n. 2.
- INDE: 13; 13, n. 25; 76; 111, n. 252; 117, n. 285; 135, n. 355; 137, n. 366; 137, n. 367; 139, n. 372; 140, n. 375; 141, n. 378; 141, n. 379; 141, n. 381; 141, n. 383; 142, n. 385; 143, n. 392; 143, n. 393; 144, n. 395; 144, n. 396; 144, n. 397; 144, n. 398; 144, n. 400; 147, n. 414; 180.
- INDES: 57, n. 4; 92, n. 185; 133; 140, n. 377; 140, n. 380; 144, n. 396; 144, n. 398; 145, n. 403; 146; 160, n. 15.
- INDIEN (océan): 15; 133, n. 340; 133, n. 341; 133, n. 343; 142, n. 392.
- INDIENS: voir AMÉRINDIENS.
- INDONÉSIE: 154, n. 437.
- INDOUSTAN: 144, n. 399.
- INGOLDSBY ou INGOLDESBY, Richard: 107, n. 239; 108, n. 243.
- IRLANDAIS: 119, n. 293; 179.
- IRLANDE: 108, n. 242.
- IROIS: 119; 119, n. 293.
- IROISE (mer d'): 119, n. 293; 120.
- IROQUOIS: 13; 14; 28; 33; 58, n. 9; 59, n. 11; 62, n. 30; 64, n. 36; 84; 84, n. 140; 85, n. 147; 87; 87, n. 157; 87, n. 158; 88; 88, n. 161; 88, n. 162; 88, n. 163; 91, n. 180; 96; 97, n. 201; 98; 99, n. 212; 99, n. 213; 100; 101, n. 216; 101, n. 217; 103; 105, n. 230; 106; 108, n. 243; 110, n. 250; 111, n. 252; 114; 162; 175; 176.
- IROQUOIS (lac des): voir CHAMPLAIN (lac).
- IVOIRE (côte d'): 26, n. 317.
- JACOBINS: 128, n. 323.
- JACQUES II: 14; 107, n. 240; 108; 108, n. 242.
- JALAPUR: 144; 144, n. 395.
- JAMAÏQUE: 117, n. 279; 124, n. 306; 179.
- JAMBI: 145, n. 406.
- JAPON: 16, n. 32.
- JAPONAIS: 70; 167.
- JARVIS, Thomas: 98, n. 208.
- JAVA: 68, n. 57; 154, n. 437; 155, n. 440; 155, n. 441.
- JAVA (détroit de): 155; 155, n. 441.
- JAVY (détroit de): voir SONDE (détroit de la).
- JÉSUITES: 11, n. 22; 93, n. 190; 145; 152, n. 433; 175.
- JINJI: 137, n. 367.
- JOANNA (île de): voir ANJOUAN (île).
- JOLLIET, Louis: 64, n. 36; 67, n. 51; 177.

JOSIAS, le, ou *JOZIAS*, le : 36; 145.

JOUTEL, Henri : 9.

JUNIUS BRUTUS : 74, n. 87.

KANARA : 137, n. 367; 139; 139, n. 372; 140; 140, n. 380.

KANARA DU NORD : 135, n. 357; 137, n. 367; 139, n. 372.

KANARA DU SUD : 137, n. 367; 139, n. 372.

K'ANG-HSI : 147, n. 413; 149, n. 423.

KANKAKEE (riv.) : 176.

KANSA : 9; 12, n. 23; 173, n. 12.

KANSAS (riv.) : 9.

KARNATAKA : 135, n. 356; 141, n. 379; 141, n. 380.

KARWAR : 135; 135, n. 356; 135, n. 357; 136, n. 358; 138, n. 371.

KASKASKIAS : 64, n. 36.

KÉBEC : voir *QUÉBEC*.

KENYA : 133, n. 341; 133, n. 342.

KERALA : 141, n. 377; 141, n. 378.

KÉRIÉ (lac) : voir *ÉRIÉ* (lac).

KEWAUNEE (riv.) : 85, n. 141.

KEWAUNEE (ville) : 85, n. 141.

KIDD, William : 111, n. 252; 135, n. 357; 142, n. 389.

KINGSTON : voir *FRONTENAC*.

KING WILLIAM'S WAR : voir
LIGUE D'AUGSBOURG
(guerre de la).

K'O CHOUANG : 149, n. 423.

KOLLIAMPUR : 140, n. 374.

KONDIARONK : 101, n. 216.

KOXINGA ou *KOCHINGA* : 147, n. 413; 149, n. 423.

LABAT, Jean-Baptiste : 126, n. 318; 126, n. 319; 127, n. 321; 129, n. 326; 159, n. 12.

LA BEAUSIÈRE : 99, n. 212.

LA CHAUVIGNERIE : 99, n. 212.

LA CHESNAYE : 22, n. 58; 162; 162, n. 8.

LACHINE : 13; 27, n. 89; 28; 32; 44; 57; 87; 87, n. 157; 87, n. 158; 88; 90, n. 173; 93, n. 190.

LA CONCEPTION (riv. de) : voir *MISSISSIPI*.

LAËT, Jean de : 11; 12; 171, n. 1; 173, n. 12.

LA FAVERIE : 163; 163, n. 10.

LAFITAU, Joseph-François : 80, n. 128; 102, n. 219; 105, n. 230.

LA FORTUNE : 88-89; 162; 162, n. 7.

LA FRANCE : 163; 163, n. 12; 181.

LA HAVANE : 21, n. 52; 29.

LAHONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de : 14; 14, n. 28; 104, n. 229; 110, n. 250.

LA MINE : 129; 129, n. 326.

LA MOBILE : 66, n. 41.

LAMOTHE-CADILLAC : voir
LAUMET, Antoine.

- LANDERNEAU (Finistère): 17; 17, n. 36; 18.
- LANNION (Côtes-d'Armor): 156, n. 446.
- LA PALISSADA (riv.): voir MISSISSIPI.
- LA PLATA (rio de): 8, n. 3.
- LA RABEYRE: 87, n. 158.
- LA RIBOURDE, Gabriel de: 65, n. 39.
- LARMORIQUE GAC: voir LEGAC, Yves.
- LA ROCHELLE: 20; 21, n. 54; 28; 43, n. 187; 57; 126, n. 316; 157, n. 7.
- LA RONDE, Denys de: 24; 24, n. 65.
- LARRANTE, Marie: 28; 57; 57, n. 2.
- LA SALLE (ville): 65, n. 37.
- LA SALLE, Jean: 57, n. 5.
- LA SALLE, Nicolas: 58, n. 8; 62, n. 30; 63, n. 32.
- LA SALLE, René-Robert Cavalier de: 11, n. 22; 12; 13; 14; 30; 31; 32; 36; 39, n. 158; 41; 57, n. 5; 58; 58, n. 6; 58, n. 8; 58, n. 9; 59, n. 10; 59, n. 13; 60; 60, n. 16; 60, n. 17; 60, n. 18; 62; 62, n. 24; 63, n. 32; 64; 64, n. 36; 65; 65, n. 37; 65, n. 38; 65, n. 39; 66, n. 40; 86, n. 151; 103, n. 227; 105, n. 230; 112; 158; 175; 176; 177; 177, n. 1; 181.
- LA TOUCHE: 39; 39, n. 159.
- LAUMET, Antoine, dit
- LAMOTHE-CADILLAC: 10, n. 13.
- LA VARENNE (compagnie): 163, n. 11.
- LA VASE (riv.): 86; 86, n. 154.
- LA VIEUVILLE, Joachim, marquis de: 17; 17, n. 35; 156.
- LE BER, Jacques: 57, n. 5.
- LEBLANC, M.: 152; 152, n. 433.
- LEBLANC, Marcel: 152, n. 433.
- LECLERCQ, Maxime: 65, n. 39.
- LE FEBVRE DE LA BARRE, Joseph-Antoine: 65, n. 37; 65, n. 39; 85, n. 148; 101, n. 216; 177.
- LEGAC, Yves (sieur de Larmorique): 157; 157, n. 7.
- LE GALLOIS DE BEAUJEU, Taneguy: 20.
- LÉGER, Jacques: 15; 34; 117, n. 279; 123; 123, n. 305; 126; 127; 128; 129; 136.
- LEISLER (famille): 94, n. 194.
- LEISLER, Jacob: 33; 94, n. 194; 97, n. 201; 98, n. 208; 107; 107, n. 239; 108, n. 243; 109; 111, n. 252.
- LE MOYNE, Charles: 57, n. 5.
- LEMOYNE D'IBERVILLE, Pierre: 20; 21; 21, n. 52; 22; 22, n. 56; 22, n. 59; 23; 24, n. 65; 24, n. 69; 25; 25, n. 75; 38; 61, n. 20.
- LEMOYNE DE BIENVILLE, Jean-Baptiste: 24, n. 69.
- LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE (frère): 7, n. 35; 22, n. 58; 39, n. 157; 40, n. 163; 41.
- LÉOPARD: 67.

- LESAGE, Alain-René: 17.
- LE SUEUR, Pierre-Charles: 13, n. 25; 25, n. 73; 65, n. 37; 66, n. 41; 66, n. 43.
- LICORNE: 68; 68, n. 57; 69.
- LIGUE D'AUGSBOURG (guerre de la): 14; 15; 90, n. 173; 107, n. 237.
- LINSELAËR: voir LEISLER, Jacob.
- LINTA (royaume): 132, n. 336.
- LION: 67.
- LIONNE, Artus de: 152, n. 433.
- L'ISLE, Claude de: 16; 40, n. 165; 42; 43.
- L'ISLE, Guillaume de: 15; n. 29; 16; 135, n. 356; 139, n. 373.
- LONDON EAST INDIA COMPANY: 15; 134, n. 349; 145, n. 402; 145, n. 405; 155, n. 443.
- LONDRES: 33; 36; 92, n. 185; 125; 154; 154, n. 438; 154, n. 439; 155; 156.
- LONG ISLAND: 97; 97, n. 203; 97, n. 205; 99; 110; 114, n. 264.
- LONGUE (riv.): 14; 14, n. 28.
- LONGUE ISLE: voir LONG ISLAND.
- LOPEZ (cap de): 131; 131, n. 333.
- LORIENT: 39; 40, n. 160.
- LOUIS DE LA MOBILE (fort): 29.
- LOUIS XIV: 107, n. 237; 107, n. 240; 108, n. 242; 152, n. 433.
- LOUISIANE: 21, n. 52; 22; 23; 23, n. 60; 24; 24, n. 65; 24, n. 69; 25; 29; 29, n. 102; 39, n. 158; 42; 112; 113; 156; 158; 181.
- LOUPS: voir MAHINGANS.
- LOUTRE: 85; 85, n. 143.
- LOYAL (fort): 58, n. 9.
- LOYER, Godefroy: 126, n. 319; 128, n. 323.
- LUCRÈCE ou LUCRETIA: 74, n. 87.
- MAASTRICHT: 98; 98, n. 206.
- MACOPINES (riv. des): voir ILLINOIS (riv. des).
- MADAGASCAR: 13; 15; 34; 111, n. 252; 131; 132; 132, n. 335; 133, n. 342; 179; 180.
- MADELAINE (riv. de la): voir MISSISSIPI.
- MAËSTRICK ou MAËSTRICHT: voir MAASTRICHT.
- MAHAFALI: 132, n. 336.
- MAHARASHTRA: 144, n. 396; 144, n. 397; 144, n. 400.
- MAHIL: voir MOHÉLI.
- MAHINGANS: 14; 62; 62, n. 30; 66; 75, n. 87; 75, n. 89; 86, n. 151; 97; 163; 163, n. 14.
- MAIGROT, Charles: 152, n. 433.
- MAIO (île de): 122; 122, n. 301; 124; 124, n. 309.
- MAÏS: 7; 77, n. 107; 77, n. 109; 78; 91.
- MALABAR (côte de): 139, n. 372; 140; 141, n. 377; 141, n. 378; 141, n. 380; 142, n. 385.

- MALACCA: 146; 146, n. 408; 146, n. 409; 146, n. 411; 147; 148; 154.
 MALACRE: voir MALACCA.
 MALAIS ou MALAY: 146.
 MALAISIE: 146, n. 408.
 MALDIVES (archipel des): 143; 143, n. 392.
 MALÉCITES: 93, n. 190.
 MANDANS: 73, n. 80.
 MANGALORE: 138, n. 372; 141; 141, n. 379; 143.
 MANGOUST (riv.): voir MISSISSIPI.
 MANITOULINE (île): 59, n. 11; 86, n. 152.
 MAQUEREAU: 92; 92, n. 184.
 MARAMÉGUE: 162.
 MARANS: 28; 57, n. 2.
 MARAT ou MARRAY, Louis: 99, n. 212.
 MARATHAS: 137, n. 367; 140, n. 374.
 MARIE-LOUISE, la: 157.
 MARMANDE: voir SAGEAN, Mathieu.
 MARQUETTE, Jacques: 9; 64, n. 36; 67, n. 51; 177.
 MARSEILLE: 21, n. 54.
 MARTIN, J.-B.: 35; 144; 144, n. 401.
 MARTINIQUE: 20; 20, n. 48; 37; 128; 129; 157; 157, n. 5; 157, n. 6; 159; 159, n. 13; 181; 182; 182, n. 4.
 MARTRE: 85; 85, n. 143.
 MASCAT ou MASCATE: voir MASQAT.
 MASIKORO: 132, n. 336.
 MASON (capitaine): 90, n. 171.
 MASQAT: 135; 135, n. 350.
 MASSACHUSETTS: 62, n. 30.
 MASSACHUSETTS (baie de): 92, n. 182.
 MASSACHUSETTS (riv.): 91, n. 180.
 MASSICOTTE, Édouard-Zotique: 27; 28.
 MATAOÛAN (riv.): voir MATAWA (riv.).
 MATAWA (riv.): 86; 86, n. 154; 86, n. 155.
 MATAWA (ville): 86, n. 154.
 MAUCLERC, Antoine de: 39; 40; 40, n. 160.
 MAUGUE, Claude: 27.
 MAUMEE (riv.): 63, n. 31.
 MAUREPAS (fort): 22, n. 59; 24, n. 66; 25; 27, n. 72.
 MAURES: 132; 133; 140; 150; 152; 179.
 MAURITANIE: 119, n. 294.
 MÉ (île de): voir MAIO (île de).
 MEDEMBLICK, le: 132, n. 338.
 MÉDUSE, la: 119, n. 294.
 MEINTHE (capitaine): 154; 155.
 MELON: 77; 77, n. 100.
 MELON D'EAU: 77; 77, n. 100.
 MEMBRÉ, Zénobe: 65, n. 39.
 MEMPHIS: 62, n. 26; 177.
 MENARANDRA (royaume): 132, n. 336.

- MENDOZA, Pedro de: 8, n. 3.
 MÉNÉLAS: 63, n. 32.
 MENESES, Ana Maria de: 141, n. 384.
 MERMANDE: voir SAGEAN, Mathieu.
 MESREMANDE: voir SAGEAN, Mathieu.
 METCHIGAMIAS: 64, n. 36.
 MEUSE (riv.): 98, n. 206.
 MEXICO: 12, n. 23; 62, n. 29; 171; 171, n. 1; 171, n. 2; 173, n. 8.
 MEXIQUE: 8; 62; 62, n. 29; 117, n. 285.
 MEXIQUE (golfe du): 62, n. 29; 177.
 MEXIQUE (ville): voir MEXICO.
 MIALY (riv.): 14; 15; 31; 32, n. 109; 42; 82.
 MIAMIS: 14; 63; 63, n. 31; 75, n. 88; 85; 86; 86, n. 151; 163; 176.
 MICANA: 161; 181.
 MICHIGAN (lac): 10, n. 16; 32; 59; 59, n. 12; 59, n. 14; 60; 60, n. 16; 60, n. 17; 85; 85, n. 141; 85, n. 142; 176.
 MICHIGANÉ (lac): voir MICHIGAN (lac).
 MICHILIMAQUINA: voir MICHILLIMAKINAC.
 MICHILLIMAKINAC: 30; 31; 32; 59; 59, n. 11; 59, n. 12; 59, n. 13; 60; 60, n. 16; 60, n. 17; 85; 85, n. 148; 176; 177.
 MICMACS: 93, n. 190.
 MIDELBOURG: 152, n. 433.
 MIDWOUT: voir FLATBUSH.
 MILBORNE, Jacob: 98, n. 208; 108, n. 243; 109, n. 245.
 MILICHÉ: 144, n. 396.
 MILLY: voir MIALY.
 MINNEAPOLIS: 66, n. 43.
 MINNESOTA (riv.): 14, n. 28; 66, n. 43; 164, n. 16.
 MIRAMICHI (baie de): 89, n. 166.
 MISSISSIPI: 9; 10; 16; 19; 21; 21, n. 52; 22; 23; 23, n. 60; 24, n. 69; 30; 31; 31, n. 107; 32; 36; 42; 60; 60, n. 17; 60, n. 18; 61; 61, n. 20; 63; 63, n. 32; 64, n. 36; 65, n. 38; 65, n. 39; 66; 66, n. 43; 72, n. 78; 75, n. 90; 84; 112; 156; 158; 164; 164, n. 16; 165; 175; 176; 177; 177, n. 1; 181.
 MISSOURI (riv.): 9; 24; 24, n. 69; 62, n. 28; 64, n. 36; 68, n. 57; 73, n. 80; 82, n. 132; 164, n. 16; 177.
 MISSOURIS: 14, n. 28; 62; 62, n. 28; 63; 63, n. 32; 64.
 MISSY: voir MIALY.
 MOCIMBOA DA PRAIA: 133, n. 340.
 MOCTEZUMA L'ANCIEN: 67; 71, n. 71; 166, n. 19.
 MOCTEZUMA XOCOYOTZIN: 166; 166, n. 19.
 MOGHOLS: 137; 137, n. 367.
 MOHÉLI: 132; 132, n. 337; 132, n. 338; 133; 133, n. 339; 133, n. 340.

- MOHICANS: voir MAHINGANS.
 MOHICANS (riv. des): voir HUDSON (riv.).
 MOMBASA ou MOMBASSA: 133; 133, n. 341.
 MONTAGNAIS: 59, n. 11.
 MONTÉZUMA: voir MOCTEZUMA.
 MONTRÉAL: 13; 26; 27; 27, n. 89; 31; 32; 36; 42, n. 180; 44; 57; 57, n. 5; 58; 58, n. 8; 58, n. 9; 60, n. 17; 86; 87; 87, n. 156; 88, n. 159; 89; 90, n. 173; 93, n. 190; 99, n. 212; 101, n. 216; 101, n. 217; 103, n. 225; 109, n. 244; 175; 176.
 MOQUI: 172, n. 7.
 MORBIHAN: 156; 156, n. 445.
 MORBIHAN (golfe du): 156, n. 445.
 MOREL DE LA DURANTAYE, Olivier: 32; 85; 85, n. 147; 85, n. 148.
 MORUE: 120; 120, n. 297.
 MOUTON: 78.
 MOZAMBIQUE: 132; 152, n. 433.
 MÛRE: voir BLEUET.
 NADOUESSIOUX: voir SIOUX.
 NAGAR: 35; 137, n. 367; 139; 139, n. 373; 140, n. 374.
 NANTES: 118; 156.
 NASSA, le: voir NASSAU, le.
 NASSAU, le: 36; 154; 154, n. 439.
 NASSAU (fort): voir ALBANY.
 NASSAU, Guillaume de: 107, n. 240.
 NATCHEZ: 10; 10, n. 13; 81, n. 130; 177.
 NÈGRES: voir NOIRS.
 NEVIS: 117; 117, n. 280.
 NEW AMSTERDAM: voir NEW YORK.
 NEW CASTEL ou NEW CASTLE: 34; 116; 116, n. 275.
 NEW JERSEY: 115; 115, n. 266.
 NEW MEXICO: voir NOUVEAU-MEXIQUE.
 NEWPORT: 94; 94, n. 192.
 NEW YORK: 14; 33; 34; 61, n. 21; 90, n. 171; 92, n. 185; 93; 94; 94, n. 194; 96; 97; 98; 98, n. 208; 99; 99, n. 211; 100, n. 215; 101, n. 217; 106; 106, n. 236; 107, n. 238; 107, n. 239; 108; 108, n. 243; 109; 110, n. 248; 110, n. 250; 111, n. 252; 113, n. 257; 159; 160; 162; 163; 179; 181.
 NIAGARA (riv.): 30; 175; 176.
 NIAGARA (saut): 31; 58; 58, n. 8; 59; 59, n. 10; 59, n. 13.
 NICARAGUA: 62, n. 29; 117, n. 282.
 NICOLLS, Richard: 99, n. 211.
 NIEU-PORT: voir NEWPORT.
 NIÉVES: voir NEVIS.
 NIPISSING (lac): 86; 86, n. 152; 86, n. 153; 86, n. 154.
 NIPISSINGUES: 59, n. 11.
 NOC (baie de): 10, n. 16.

- NOIRS: 78; 83, n. 135; 111, n. 252; 114; 115; 116; 117; 121; 122; 125; 127; 127, n. 321; 128, n. 323; 132; 133; 148; 148, n. 420, 177.
- NOISETTE: 76; 76, n. 98.
- NOIX: 76; 76, n. 94.
- NORONHA, Francesca de: 141, n. 384.
- NORONHA DE ALBUQUERQUE, marquis de Angeja, Pedro António de: voir ANGEJA, Pedro António de Noronha de Albuquerque, marquis de.
- NORTH BAY: 86, n. 154.
- NORTHFIELD (riv.): 91, n. 180.
- NORTH RIVER: voir HUDSON (riv.).
- NOUVEAU-MEXIQUE: 12, n. 23; 62, n. 29; 171, n. 1; 172, n. 5; 173, n. 9.
- NOUVELLE-ANGLETERRE: 24, n. 65; 33; 91; 92, n. 185; 101, n. 216; 117, n. 279; 123, n. 305; 131; 179.
- NOUVELLE-ÉCOSSE: 89, n. 166.
- NOUVELLE-ESPAGNE: voir MEXIQUE.
- NOUVELLE-FRANCE: 16, n. 32; 24, n. 65; 24, n. 67; 29; 57; 58; 58, n. 8; 58, n. 9; 59, n. 11; 85, n. 148; 86, n. 150; 100; 100, n. 215; 101, n. 216; 101, n. 217.
- NOUVELLE JERSEY: voir NEW JERSEY.
- NOVA GOA: voir PANJIM.
- NÚÑEZ CABEZA DE VACA, Alvar: 8, n. 3; 172, n. 8.
- NÚÑEZ DE BALBOA, Vasco: 7.
- O, CHEVALIER D': voir AUX DE JOLIET, Pierre d'.
- O, MONSIEUR d': 116.
- OEXMELIN, Alexandre-Olivier: 17.
- OHIO (riv.): 57, n. 5; 105, n. 230; 175; 177.
- OIE: 79; 79, n. 120.
- OLIVE: 77; 77, n. 105.
- OMAN (golfe d'): 35; 132, n. 335; 133, n. 343; 135, n. 350; 135, n. 351.
- OÑATE, Juan de: 9; 11; 12, n. 23; 171; 171, n. 1; 173, n. 9; 173, n. 12.
- ONILAHY (riv.): 132, n. 335; 132, n. 336.
- ONILAHY (royaume): 132, n. 336.
- ONNEIOUTS: 84, n. 140; 101, n. 216.
- ONONDAGA: 68, n. 57.
- ONONTAGUÉS: 84, n. 140; 101, n. 216.
- ONTARIO (lac): 58; 58, n. 7; 58, n. 8; 59; 59, n. 10; 88, n. 160; 101, n. 216; 175; 176.
- OPOSSUM COMMUN DE VIRGINIE: 80, n. 126.
- ORANGE: 77; 77, n. 103.
- ORANGE (fort): voir ALBANY.
- ORANGE, Guillaume d': 92, n. 185; 107; 107, n. 237; 107,

- n. 239; 107, n. 240; 108, n. 242; 108, n. 243.
- ORANGE (riv.): voir HUDSON (riv.).
- ORMUS: 144, n. 398.
- OTOS: 62, n. 28.
- OUELLET, Réal: 14, n. 28.
- OUessant (archipel d'): 119, n. 293.
- OUEST (mer de l'): 16; 165, n. 17.
- OUTAOÛA: voir OUTAOUAIS.
- OUTAOUAIS: 59; 59, n. 11; 59, n. 15; 86, n. 151.
- OUTAOUAIS (riv. des): 86, n. 154; 87; 87, n. 156.
- OUTARDE: voir BERNACHE CANADIENNE.
- PALMAS: 126, n. 318.
- PALMIER: 77, n. 110.
- PANAMÁ: 62, n. 29; 118, n. 287.
- PANAMÁ (canal de): 118, n. 287.
- PANIS: 164, n. 16.
- PANJIM: 141, n. 381.
- PARAGUAY: 8, n. 3.
- PARENTEAU, Marguerite: 26.
- PARIS: 29, n. 102; 41; 57, n. 4; 66, n. 43; 175.
- PÁRIS: 63, n. 32.
- PASQUES: 120; 120, n. 296.
- PATATE: 77; 77, n. 102.
- PATTA (île): 133; 133, n. 342.
- PATTE (île): voir PATTÀ (île).
- PAVIE: 76; 76, n. 92.
- PAYS-BAS: 98, n. 206; 99, n. 211; 107, n. 237; 124, n. 311.
- PÊCHE: 76; 76, n. 92.
- PÊCHERIE (côte de la): 141, n. 385.
- PÉLICAN, le: 21, n. 52.
- PENN, William: 115, n. 269.
- PENOBSCOT (baie de): 89, n. 166.
- PENSACOLA: 22, n. 59.
- PENTAGOUËT: 90, n. 171.
- PENTAGOUETS: 93, n. 190.
- PEORIA: 176.
- PÉORIAS: 64, n. 36.
- PERDRIX: 79; 79, n. 118.
- PERKINS, Samuel: 179; 180, n. 2.
- PÉROU: 7; 42.
- PERRICHET, Marc: 17, n. 35; 22, n. 57; 40, n. 160; 64, n. 35.
- PERROQUET: 79; 79, n. 125.
- PERROS: voir PERROS-GUIREC.
- PERROS-GUIREC: 36; 156.
- PERSE: 153.
- PERSE (golfe de): voir ARABO-PERSIQUE (golfe).
- PERSIQUE (golfe): voir ARABO-PERSIQUE (golfe).
- PETIT GOAVE: 117, n. 279; 123, n. 305.
- PETITS PÈRES (couvent des): 41.
- PHELYP, Féride: voir PHILIPSE, Frederick.
- PHÉLYPEAUX, Jérôme: voir PONTCHARTRAIN, Jérôme Phélypeaux, comte de.

- PHILADELPHIE: 34; 115; 115, n. 268; 115, n. 269; 116, n. 275.
 PHILIPSE, Frederick: 108, n. 243; 111; 111, n. 252.
 PHIPPS, William: 58, n. 9; 90, n. 171.
 PICHITIOU: 78; 78, n. 112; 78, n. 113.
 PIERRE BLANCHE: 146; 146, n. 411.
 PIMITÉOUI: 31; 176.
 PINTADE: 79; 79, n. 119.
 PISCATAQUA (riv.): 92, n. 182.
 PISCHADOÛA: voir PORTS-MOUTH.
 PIZARRO, Francisco: 7.
 PLATTES (îles): 60.
 PLÈNEUF-VAL-ANDRÉ: 157, n. 4.
 PLYMOUTH: 126, n. 316.
 POINTE-DES-CASCADES: 88, n. 159.
 POIRE: 76.
 POIRIER, Stéphane ou Stephen: 155, n. 443.
 POLO, Marco: 7.
 POMME: 76.
 PONDICHÉRY: 144, n. 401.
 PONTCHARTRAIN, Jérôme Phélypeaux, comte de: 8, n. 6; 17; 18; 19; 19, n. 40; 19, n. 44; 19, n. 45; 20; 20, n. 49; 20, n. 50; 21; 22; 22, n. 56; 23; 23, n. 60; 25, n. 72; 25, n. 75; 31, n. 107; 36, n. 135; 37; 38; 39; 43; 157, n. 7; 161; 161, n. 1; 181.
 PORC-ÉPIC: 105; 105, n. 233.
 PORT-GENTIL: 131, n. 333.
 PORT-LOUIS: 40, n. 160.
 PORTOBELLO: 118; 118, n. 287.
 PORTO DE LAS NIEVES: 117, n. 280.
 PORTO RICO: 117; 117, n. 283.
 PORT-ROYAL: 90, n. 171; 117, n. 285; 179.
 PORTSMOUTH: 92; 92, n. 182.
 PORTUENSE, Vitoriano: 123, n. 303.
 PORTUGAIS: 15; 35; 118, n. 290; 119, n. 294; 120; 133; 133, n. 341; 135; 136; 137, n. 367; 138; 141; 142; 143; 144, n. 398; 146; 146, n. 409; 155, n. 442.
 POTÉOUATAMIS: 59, n. 15; 62, n. 28.
 POTÉOUATAMIS (île des): voir WASHINGTON ISLAND.
 POTTIER, Jean-Baptiste: 27.
 POULE: 79.
 POUTOÛATAMY: voir POTÉOUATAMIS.
 PRIAM: 63, n. 32.
 PRINCE-ÉDOUARD (île du): 89, n. 166.
 PROUTS NECK: 91; 91, n. 176.
 PROVIDENCE (île de la): 117; 117, n. 282.
 PROVINTIA (fort): 149, n. 422; 149, n. 423.
 PRUD'HOMME (fort): 177.
 PRUNE: 76; 77, n. 110.
 PUANTS: voir POTÉOUATAMIS.
 PUANTS (baie des): voir GREEN BAY.

- PYTHAGORE: 80, n. 128; 137; 137, n. 365.
- QUAKER: 115; 115, n. 269; 115, n. 270.
- QUÉBEC: 24, n. 65; 49; 57; 58, n. 9; 65, n. 39; 85, n. 148; 89; 110, n. 250; 175.
- QUINIPISSAS: 63, n. 32; 177.
- QUIRO, Fernand: voir GUIROS, Fernando.
- QUITO: 7; 8, n. 2.
- QUIVIRA: 172, n. 8.
- RADISSON, Pierre-Esprit: 11, n. 22; 68, n. 57.
- RAGEAPOUL: voir JALAPUR.
- RAISIN: 77; 77, n. 110.
- RAJA RAM: 137, n. 367.
- RAJA SAMBHAJI: 137, n. 367.
- RAMIER: 79; 79, n. 116.
- RAMOS (cap): 136, n. 358.
- RANJART: 43, n. 188.
- RÉCOLLETS: 48; 65; 65, n. 39.
- REMY, Pierre: 87, n. 157.
- RENARDS: 64, n. 36.
- RENARDS (riv. aux): voir FOX (riv.).
- RENDE, Marie: 28; 57, n. 2.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: 117, n. 283; 118; 118, n. 286.
- RESOLUTION*, le: 179; 180.
- RHINOCÉROS: 68, n. 57.
- RHODE ISLAND: 94.
- RIGAUD DE VAUDREUIL, Philippe: 87, n. 158.
- RIO BRAVO: 61, n. 20.
- RIO DE CONCHAS: 12, n. 23.
- RIO ESCONDIDO: voir MISSISSIPI.
- RIO GRANDE: 172, n. 5; 173; 173, n. 9; 173, n. 11.
- RIO XANGO: voir SINHEU.
- RIZ: 77; 166, n. 18.
- ROBERVAL, François de La Roque, sieur de: 103, n. 227.
- ROBERT ou ROBERTS (capitaine): 154; 154, n. 436.
- ROCHEFORT: 21; 21, n. 54; 22, n. 57; 24, n. 65; 128, n. 323; 156, n. 447.
- ROCHEUSES: 164, n. 16.
- ROMANIE: voir RUMENIA.
- ROME: 74, n. 87.
- ROUEN: 175.
- ROUGE (mer): 13; 35; 117, n. 285; 123, n. 305; 126, n. 316; 132, n. 335; 133; 133, n. 343; 134; 134, n. 344; 134, n. 349; 180.
- ROUILLÉ: 43, n. 187.
- ROXO (cap): 127, n. 320.
- ROYALE (île): voir CAP-BRETON (île du).
- RUMENIA: 146, n. 411.
- RUTABAGA: voir CHOU-RAVE.
- RUYTER, Michel: 159, n. 13.
- RYSWICK (traité de): 107, n. 237.
- SABUR ou SABOUR: 134; 134, n. 346.
- SACCATOR (île de): voir SOCOTRA (île).
- SACO (baie de): 33; 91, n. 176.
- SACO (riv.): 91, n. 176; 91, n. 180.

SAGEAN, Jean: 57; 57, n. 2; 87, n. 157.

SAGEAN, Mathieu: 8; 8, n. 6; 9; 10; 10, n. 13; 10, n. 17; 11; 12; 13; 13, n. 25; 14; 14, n. 28; 15; 16; 17; 17, n. 35; 17, n. 37; 18; 19; 19, n. 40; 19, n. 45; 20; 21; 22; 23; 23, n. 60; 24; 24, n. 69; 25; 25, n. 71; 25, n. 72; 25, n. 73; 25, n. 74; 26; 26, n. 76; 28; 29; 29, n. 98; 29, n. 102; 30; 31; 31, n. 107; 32; 32, n. 109; 33; 34; 35; 36; 36, n. 138; 37; 37, n. 144; 38; 38, n. 153; 38, n. 155; 39; 39, n. 157; 39, n. 159; 40; 40, n. 163; 41; 42; 43; 44; 46; 47; 57; 58, n. 8; 59, n. 11; 59, n. 13; 60, n. 16; 60, n. 17; 60, n. 18; 61, n. 20; 61, n. 21; 61, n. 22; 62, n. 28; 63; 63, n. 32; 64; 65, n. 37; 65, n. 39; 66; 66, n. 40; 66, n. 43; 68, n. 57; 69, n. 59; 69, n. 60; 70; 70, n. 68; 71, n. 74; 72; 72, n. 79; 73, n. 80; 74; 74, n. 87; 75; 75, n. 88; 75, n. 90; 76, n. 97; 77, n. 101; 77, n. 104; 77, n. 105; 77, n. 110; 78, n. 113; 79, n. 118; 81; 81, n. 130; 82; 82, n. 131; 83; 83, n. 137; 84; 85, n. 141; 85, n. 148; 86, n. 154; 87, n. 156; 89; 90; 90, n. 171; 90, n. 173; 91; 93; 93, n. 190; 94; 94, n. 192; 95; 96; 97,

n. 201; 98; 98, n. 208; 99, n. 212; 100; 100, n. 214; 101, n. 217; 102; 102, n. 218; 103; 105; 106; 107, n. 238; 108; 108, n. 243; 109; 110; 111; 111, n. 252; 112; 112, n. 253; 113; 113, n. 257; 114; 115, n. 268; 116; 117, n. 279; 118; 119; 119, n. 292; 119, n. 293; 119, n. 294; 120; 121; 122; 123, n. 303; 123, n. 305; 124; 125; 125, n. 314; 126, n. 316; 128; 128, n. 323; 129, n. 326; 130; 130, n. 329; 132, n. 337; 133, n. 340; 133, n. 342; 133, n. 344; 135, n. 351; 135; 135, n. 357; 136, n. 360; 137, n. 366; 137, n. 367; 138; 138, n. 371; 139; 139, n. 373; 140; 140, n. 374; 141; 141, n. 383; 142; 142, n. 387; 143; 143, n. 389; 143, n. 391; 144; 145, n. 404; 146, n. 407; 147, n. 415; 150; 151; 152, n. 433; 153; 154; 154, n. 434; 154, n. 439; 155; 155, n. 441; 156; 157, n. 7; 160; 160, n. 15; 161; 161, n. 1; 162; 162, n. 5; 163; 163, n. 14; 164; 165; 165, n. 17; 166, n. 19; 175; 177, n. 1; 180; 181.

SAINT-ALBAN: 157; 157, n. 4.

SAINT ANTHOINE (île): voir SANTO ANTÃO.

SAINT-ANTOINE (saut): 66, n. 43.

- SAINT-AUGUSTIN: 132; 132, n. 335.
- SAINT-BONAVENTURE, le: 35; 141.
- SAINT-BRIEUC: 157; 157, n. 4.
- SAINT-CASTIN: 93, n. 190.
- SAINT-CHARLES (pointe): 27, n. 89.
- SAINT-CHRISTOPHE: voir SAINT CHRISTOPHER.
- SAINT CHRISTOPHER: 90; 90, n. 172; 126, n. 316.
- SAINT-DENIS, Louis Juchereau de: 24, n. 69.
- SAINT-DOMINGUE: voir HAÏTI.
- SAINT-GABRIEL (domaine): 27, n. 89.
- SAINT-GEORGE DE LA MINE: voir LA MINE.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE: 108, n. 242.
- SAINT-IGNACE DE MICHILLIMAKINAC: 176.
- SAINT-JEAN: 28.
- SAINT-JEAN (cap): voir SAN JUAN (cap).
- SAINT-JEAN (île): voir PRINCE-ÉDOUARD (île du).
- SAINT-JEAN (Nouveau-Mexique): voir SAN JUAN DE LOS CABALLEROS.
- SAINT-JEAN (riv.): 89; 89, n. 169.
- SAINT-JOSEPH (fort): 60, n. 17; 174.
- SAINT-JOSEPH (riv.): 31; 63, n. 31; 176.
- SAINT-JOSEPH, le: 157; 157, n. 6; 181.
- SAINT KITTS: voir SAINT CHRISTOPHER.
- SAINT-LAURENT: 13; 67, n. 46; 87, n. 156; 89; 103, n. 225.
- SAINT-LOUIS (fort): 12; 31; 32; 65; 65, n. 37; 66, n. 40; 66, n. 43; 177.
- SAINT-LOUIS (lac): 27, n. 89; 88, n. 159.
- SAINT-LOUIS (saut): 57, n. 5.
- SAINT MARK: 112, n. 254.
- SAINT-MATHIEU: 119, n. 293.
- SAINT NICOLAS: voir SANTO NICOLAU.
- SAINT-PIERRE (Martinique): 36; 37; 157; 157, n. 5; 159; 159, n. 12; 181.
- SAINT-PIERRE DE SOREL: 26.
- SAINT-SULPICE (fief): 57, n. 5.
- SAINT-SULPICE (séminaire de Montréal): 27; 27, n. 89.
- SAINT-VINCENT (île): 124; 124, n. 308.
- SAINT YAGO (île): voir SANTIAGO (île).
- SAINTE-CROIX (île): 182, n. 4.
- SAINTE-HÉLÈNE ou SAINTE-HÉLAINE: 155; 155, n. 442; 155, n. 443.
- SAINTE-LUCIE (île): 124, n. 308.
- SAINTE-MARIE (île): 179; 180.
- SAINTE-MARIE DE MICHILLIMAKINAC: 60, n. 16.
- SAINTE-ROSE, la: 89.

- SAINTS-ANGES DE LACHINE (paroisse): 28; 57, n. 5.
- SAKATOV (royaume): 132, n. 336.
- SAKKAM: voir TAI-NAN.
- SAL (île de): 34; 121; 121, n. 298; 121, n. 299; 122; 123, n. 302.
- SALEM: 92; 92, n. 183.
- SALMON FALLS: 58, n. 9.
- SANGAN: voir ZELANDIA (fort).
- SANGLIER: 68, n. 57.
- SAN JUAN (cap): 130, n. 330; 131; 131, n. 331.
- SAN JUAN DE LOS CABALLEROS: 169; 173; 173, n. 9.
- SANONTOUAINS, SANON-TOÛAINS ou SANONTOUANS. voir TSONNONTOUANS.
- SAN SALVADOR (Bahia): 148, n. 420.
- SANTIAGO (île): 122, n. 301; 124; 125.
- SANTO ANTÃO: 123; 123, n. 304; 123, n. 305.
- SANTO NICOLAU: 123; 123, n. 302; 124, n. 308.
- SARAH, le: 154; 154, n. 436; 154, n. 439.
- SARAY, la: voir SARAH, le.
- SARCELLE: 79; 79, n. 124.
- SAULT-SAINTE-MARIE: 176.
- SAUVAGES: 42; 63; 65; 66; 66, n. 41; 75; 80; 80, n. 128; 83; 86; 91; 93; 97; 102, n. 219; 162; 163; 163, n. 14; 173. Voir aussi AMÉRINDIENS.
- SAUVOLE ou SAUVOLLE: 22; 22, n. 59; 23; 24, n. 66; 24, n. 69; 25, n. 72.
- SAVARY: 118.
- SCHAGHTICOKE: 75, n. 88.
- SCHENECTADY: 21, n. 52; 58, n. 9; 99; 108, n. 243.
- SCHUYLER, Peter: 110, n. 250.
- SÉBA: voir SABUR.
- SECAN: voir TAI-NAN.
- SEIGNELAY (riv.): voir ILLINOIS (riv. des).
- SEIN (chaussée de): 119, n. 293.
- SEL (île de): voir SAL (île de).
- SENECAS: voir TSONNONTOUANS.
- SÉNÉGAL: 119, n. 294; 125, n. 312.
- SERPENT À SONNETTES: voir CROTALE DES BOIS.
- SESTRE: voir GRAND CESS.
- SEVERN (riv.): 176.
- SEXTUS: 74, n. 87.
- SHATEMUCK (riv.): voir HUDSON (riv.).
- SHIMOGA: 35; 138; 138, n. 371; 139; 139, n. 373.
- SHIRAZ: 134, n. 346.
- SIAM: voir THAÏLANDE.
- SILVA, Manuel da: 142; 142, n. 383; 143.
- SIMCOE (lac): 176.
- SIMOGUÉ: voir SHIMOGA.
- SINGE: 80; 80, n. 127.
- SINHEU: 133; 133, n. 340.

- SIOUX: 9; 64, n. 36; 72, n. 76;
 73, n. 83; 74, n. 84; 75, n. 90;
 164; 164, n. 16.
 SKENAGUETAY: voir SCHE-
 NECTADY.
 SLATER: voir SLOUGHTER.
 SLOUGHTER, Henry: 33; 49;
 98, n. 208; 106, n. 235; 107;
 107, n. 238; 107, n. 239; 108;
 108, n. 243; 110; 110, n. 248;
 110, n. 249; 111.
 SMITH, Henry: 180.
 SOCCOUKY: voir SOKOKIS.
 SOCOTRA ou SUQUTRA (île):
 133; 133, n. 343.
 SOHAR: 135, n. 351.
 SOKOKIS: 63, n. 30; 91; 91,
 n. 180; 97.
 SONDA, SONDE ou SUNDA: 35;
 136; 136, n. 358; 136, n. 359;
 137; 137, n. 366.
 SONDE (déroit de la): 155,
 n. 441.
 SOTO, Hernando de: 67, n. 52.
 SOUS-LE-VENT (îles): 159,
 n. 13.
 STAËD-ENEYLANDS ou
 STAËDENEYLAND: voir
 STATEN ISLAND.
 STAETS, Joachim: 98, n. 208.
 STARVED ROCK: 65, n. 38.
 STATEN ISLAND: 99; 114; 114,
 n. 264; 115, n. 266.
 STOCKBRIDGE: 62, n. 31.
 STUART, Marie: 107, n. 240.
 STUYVESANT, Peter: 99, n. 211.
 SUCCESSION D'ESPAGNE
 (guerre de): 21, n. 52.
 SULPICIENS: 57, n. 5.
 SUMATRA: 145, n. 406; 146,
 n. 411; 154, n. 441; 180.
 SUPÉRIEUR (lac): 24, n. 65.
 SURAT ou SURATE: 35; 36; 135;
 135, n. 355; 140, n. 375; 144;
 145; 145, n. 395; 145, n. 398;
 145, n. 401; 147; 150; 152.
 SURINAM: 99; 99, n. 211.
 SYLVA, Manüel de: voir SILVA,
 Manuel da.
 SYLVY, Antoine: 64, n. 33.
 TAENSAS: 177.
 TAI-NAN: 149; 149, n. 421; 151.
 TAIWAN: 36; 145, n. 404; 147,
 n. 413; 148; 148, n. 416; 149,
 n. 421; 149, n. 422; 149,
 n. 423; 154, n. 434.
 T'AI WAN (riv.): 149, n. 422.
 TAMAROAS: voir TAMAROIS.
 TAMAROIS: 63, n. 32; 64, n. 36.
 TARQUIN COLLATIN: 74, n. 87.
 TARQUIN LE SUPERBE: 74,
 n. 87.
 TARTARIE: 16, n. 32; 145,
 n. 404.
 TCHACTAS: 72, n. 78.
 TCHE-KIANG: 152, n. 433.
 TEAKIKI (riv.): voir KANKAKEE
 (riv.).
 TEERNOPS: voir CHOU-RAVE.
 TÉMISCAMINGUE (riv.): voir
 OUTAOUAIS (riv. des).
 TENNESSEE: 177.
 TENOCHTITLÁN: 166, n. 19.
 TEOUAN: voir TAI-NAN.
 TÉRMINOS: 117; 117, n. 285.
 TERRE-NEUVE: 21, n. 52; 157.

TEW, Thomas: 179; 180.

THAÏLANDE: 150; 152; 152, n. 432; 152, n. 433; 153.

TIBIERGE: 128, n. 323.

TIGRE: 67.

TIMISCAMINGUE (riv.): voir
OUTAOUAIS (riv. des).

TIZOC: 166, n. 19.

TOBAGO (île de): 99, n. 211.

TONTY, Henri de: 11, n. 22; 12; 14; 59, n. 13; 61, n. 20; 62, n. 30; 63, n. 32; 65; 65, n. 37; 65, n. 38; 66; 66, n. 40; 66, n. 41; 175; 176.

TORBAY: 107, n. 240; 108, n. 242.

TOULINGUET: 119, n. 293.

TOULON: 21, n. 54; 145, n. 404.

TOURTERELLE: 79; 79, n. 117; 80, n. 128.

TREMBALL, le: 154; 154, n. 438; 154, n. 439.

TREMBLEUR: voir QUAKER.

TREMBOL, le: voir TREMBALL, le.

TRISTE, TRIS ou TRIST: voir
TÉRMINOS.

TROIE: 63, n. 32.

TROIS-MINES (cap des): 129, n. 326.

TROIS-POINTES (cap des): 126, n. 319.

TROUT (lac): 86, n. 154.

TSONNONTOUANS: 49; 84, n. 140; 104; 104, n. 228; 105, n. 230; 111; 175.

TURNIPS: voir CHOU-RAVE.

TURPIN: 74; 163; 163, n. 13.

TURQUOY: 162; 162, n. 6.

VACHON DE BELMONT,
François: 87, n. 157.

VAISSEAU (île au): 24, n. 66.

VALENCIA (comté): 172, n. 5.

VAN CORTLAND, Catharine:
111, n. 252.

VAN DEN VORST MAURITIUS
(riv.): voir HUDSON (riv.).

VÁSQUEZ DE CORONADO,
Francisco: 172; 172, n. 8.

VASQUIO, Francisco: voir
VÁSQUEZ DE CORONADO.

VENICE: 62, n. 24.

VENKATOPPA NAIK: 137, n. 367.

VENT (îles du): 159, n. 13; 182.

VERDUN: 27, n. 89.

VERMEILLE (mer): 16.

VERSAILLES: 18; 19; 19, n. 44;
20; 20, n. 48; 38.

VEZO: 132, n. 336.

VIGNE: 77, n. 110.

VIJAYANAGAR: 136, n. 359; 137,
n. 367.

VILLERMONT: voir CABARD DE
VILLERMONT.

VILLIERS DU TERRAGE, Marc:
14, n. 28.

VOLAÏLLE D'INDE: 79; 79,
n. 115.

WABASH (riv.): 63, n. 31.

WASHINGTON ISLAND: 60,
n. 16.

WILLIAM (fort): 110, n. 250.

WILLIAM AND MARY, le: 125;
125, n. 314.

- WILLIAM HENRY (fort): 21,
n. 52.
- WILLIAMSON: 90; 90, n. 171;
162.
- WILMESSEN: voir WILLIAMSON.
- YARLAND, John: 34, n. 348;
180.
- YSOP: 99.
- YUCATÁN: 62, n. 29; 117,
n. 285.
- YUN-NAN: 152, n. 433.
- YUN-NAN-FOU: 152, n. 433.
- ZALDÍVA, JUAN DE: 172, n. 4.
- ZÉLANDE: 152, n. 433.
- ZÉLANDE*, le: 132, n. 338.
- ZELANDIA (fort): 149, n. 421;
149; 149, n. 422; 149, n. 423.
- ZEMA: 128, n. 323.
- ZUÑI: 172, n. 7.

Page laissée blanche

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Note sur l'établissement du texte.....	51
Sigles et abréviations	53
<i>Relation des aventures de Mathieu Saguean, Canadien</i>	55
<i>Addition considerable</i>	157
<i>Réponses de Mathieu Saguean</i>	161
Appendice I	171
Appendice II.....	175
Appendice III	179
Appendice IV.....	181
Bibliographie	183
Index.....	199

Page laissée blanche

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

La Bibliothèque du Nouveau Monde rassemble, en éditions critiques,
les textes fondamentaux de la littérature québécoise.

Chaque volume, de format 13,5 x 21 cm, est relié avec jaquette
sous acétate et boîtier.

Honoré BEAUGRAND, *La Chasse-galerie et autres récits*

édition critique par François Ricard

1989, 364 p.

Paul-Émile BORDUAS, *Écrits I*

édition critique par André-G. Bourassa, Jean Fisette et Gilles Lapointe

1987, 700 p.

Paul-Émile BORDUAS, *Écrits II*

t. 1 : Journal, Correspondance (1923-1953)

t. 2 : Correspondance (1954-1960)

édition critique par André-G. Bourassa et Gilles Lapointe

1997, 1160 p.

Arthur BUIES, *Chroniques I*

édition critique par Francis Parmentier

1986, 656 p.

Arthur BUIES, *Chroniques II*

édition critique par Francis Parmentier

1991, 476 p.

Jacques CARTIER, *Relations*

édition critique par Michel Bideaux

1986, 504 p.

François-Xavier de CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage I, II*

édition critique par Pierre Berthiaume

1994, 1112 p.

Louis DANTIN, *Émile Nelligan et son Œuvre*
édition critique par Réjean Robidoux
1997, 294 p.

Alfred DESROCHERS, *À l'ombre de l'Orford*
suivi de *L'Offrande aux vierges folles*
édition critique par Richard Giguère
1993, 288 p.

Henriette DESSAULLES, *Journal*
édition critique par Jean-Louis Major
1989, 672 p.

Louis-Antoine DESSAULLES, *Écrits*
édition critique par Yvan Lamonde
1994, 382 p.

DIÉREVILLE, *Relation du voyage du Port Royal de l'Acadie*
suivi de *Poésies diverses*
édition critique par Normand Doiron
1997, 600 p.

Marcel DUGAS, *Poèmes en prose*
édition critique par Marc Pelletier
1998, 590 p.

Jacques FERRON, *Contes*
édition critique par Jean-Marcel Paquette
1998, 386 p.

Louis FRÉCHETTE, *Satires et polémiques I, II*
édition critique par Jacques Blais, Luc Bouvier et Guy Champagne
1993, 1332 p.

Alain GRANDBOIS, *Avant le chaos et autres nouvelles*
édition critique par Chantal Bouchard et Nicole Deschamps
1991, 380 p.

Alain GRANDBOIS, *Né à Québec*
édition critique par Estelle Côté et Jean Cléo Godin
1994, 228 p.

Alain GRANDBOIS, *Poésie I*
édition critique par Marielle Saint-Amour et Jo-Ann Stanton
1990, 572 p.

Alain GRANDBOIS, *Poésie II*
édition critique par Marielle Saint-Amour et Jo-Ann Stanton
1990, 640 p.

Alain GRANDBOIS, *Proses diverses*
édition critique par Jean Cléo Godin
1996, 480 p.

Alain GRANDBOIS, *Visages du monde*
édition critique par Jean Cléo Godin
1990, 788 p.

Claude-Henri GRIGNON, *Un homme et son péché*
édition critique par Antoine Sirois et Yvette Francoli
1986, 258 p.

Germaine GUÈVREMONT, *Le Survenant*
édition critique par Yvan G. Lepage
1989, 366 p.

Germaine GUÈVREMONT, *Marie-Didace*
édition critique par Yvan G. Lepage
1996, 446 p.

Jean-Charles HARVEY, *Les Demi-Civilisés*
édition critique par Guildo Rousseau
1988, 300 p.

Albert LABERGE, *La Scouine*
édition critique par Paul Wyczynski
1986, 300 p.

LAHONTAN, *Œuvres complètes I, II*
édition critique par Réal Ouellet et Alain Beaulieu
1990, 1474 p.

Gilbert LA ROCQUE, *Les Masques*
édition critique par Julie Le Blanc
1998, 302 p.

Pamphile LE MAY, *Contes vrais*
édition critique par Jeanne Demers et Lise Maisonneuve
1993, 490 p.

Joseph LENOIR, *Œuvres*
édition critique par John Hare et Jeanne d'Arc Lortie
1988, 332 p.

Relation des aventures de Mathieu Saguean, Canadien
édition critique par Pierre Berthiaume
1999, 234 p.

RINGUET, *Trente arpents*
édition critique par Jean Panneton, Roméo Arbour et Jean-Louis Major
1991, 522 p.

Gabriel SAGARD
Le Grand Voyage du pays des Hurons
suivi de *Dictionnaire de la langue huronne*
édition critique par Jack Warwick
1998, 528 p.

Page laissée blanche

Achévé d'imprimer chez
MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.,
à Boucherville,
en octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf